



Le Groupe Banque TD présente ses résultats pour le premier trimestre de 2015

L'information financière dans le présent document est présentée en dollars canadiens et repose sur nos états financiers consolidés intermédiaires non audités et les notes correspondantes préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), sauf indication contraire.

La Banque a mis en œuvre des nouvelles normes IFRS et des modifications de normes IFRS dont l'application rétrospective est obligatoire à compter du premier trimestre de 2015 (normes et modifications de normes IFRS pour 2015). Par conséquent, certains montants correspondants ont été retraités, au besoin. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 des états financiers consolidés intermédiaires, qui figurent dans le présent document. Les normes et modifications de normes IFRS pour 2015 n'étaient pas intégrées dans les informations présentées sur les capitaux propres réglementaires avant le premier trimestre de 2015.

Les résultats comme présentés sont conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR), en vertu des IFRS. Les mesures rajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Se reporter à la rubrique «Présentation de l'information financière de la Banque» du rapport de gestion pour obtenir une description des résultats comme présentés et des résultats rajustés.

POINTS SAILLANTS FINANCIERS DU PREMIER TRIMESTRE en regard du premier trimestre de l'exercice précédent :

- Le résultat dilué par action comme présenté a été de 1,09 \$, par rapport à 1,07 \$.
- Le résultat dilué par action rajusté a été de 1,12 \$, par rapport à 1,06 \$.
- Le résultat net comme présenté a atteint 2 060 millions de dollars, comparativement à 2 042 millions de dollars.
- Le résultat net rajusté a atteint 2 123 millions de dollars, comparativement à 2 024 millions de dollars.

RAJUSTEMENT DU PREMIER TRIMESTRE (ÉLÉMENTS À NOTER)

Les chiffres du résultat comme présenté pour le premier trimestre comprennent les éléments à noter suivants, en regard du premier trimestre de l'exercice précédent:

- Amortissement d'immobilisations incorporelles de 63 millions de dollars après impôt (3 cents par action), comparativement à 61 millions de dollars après impôt (3 cents par action).

TORONTO, le 26 février 2015 – Le Groupe Banque TD (la TD ou la Banque) a annoncé aujourd'hui ses résultats financiers pour le premier trimestre clos le 31 janvier 2015. Les résultats du trimestre reflètent les contributions appréciables des secteurs Services de détail au Canada et Services de détail aux États-Unis et la contribution solide du secteur Services bancaires de gros.

«Nous sommes fiers de notre rendement depuis le début de l'exercice 2015, nos résultats rajustés s'établissant à 2,1 milliards de dollars, soit une hausse de 5 % par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, a déclaré Bharat Masrani, président du Groupe et chef de la direction de la Banque. Nos résultats sont le reflet de solides bénéfices tirés des services de détail des deux côtés de la frontière ainsi que de données fondamentales solides.»

Services de détail au Canada

Les Services de détail au Canada ont affiché un résultat net de 1,4 milliard de dollars pour le premier trimestre de 2015, en hausse de 8 % sur une base rajustée par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. L'augmentation des bénéfices est attribuable à la croissance appréciable des prêts et des dépôts, à la bonne gestion du crédit, à l'incidence d'Aéroplan pour un trimestre complet et à la hausse des produits d'assurance.

«Les Services de détail au Canada ont connu un premier trimestre enviable, grâce à l'apport de toutes nos activités, a affirmé Tim Hockey, chef de groupe, Services bancaires canadiens, Financement auto et Gestion de patrimoine. Malgré que le contexte d'exploitation demeure difficile, les Services de détail au Canada font preuve de dynamisme à l'égard des principaux enjeux opérationnels et restent déterminés à offrir aux clients un confort et une commodité légendaires dans tous nos canaux.»

Services de détail aux États-Unis

Les Services de détail aux États-Unis ont généré un résultat net de 536 millions de dollars US. Exclusion faite de la participation de la Banque dans TD Ameritrade, le secteur a obtenu un résultat net de 457 millions de dollars US, en hausse de 15 % par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, à la faveur surtout de la bonne qualité du crédit et du grand volume de prêts ainsi que du recul des charges autres que d'intérêts.

L'apport de TD Ameritrade aux bénéfices du secteur s'est élevé à 79 millions de dollars US, en hausse de 22 % en regard du premier trimestre de l'exercice précédent.

«Les Services de détail aux États-Unis ont enregistré d'excellents résultats au premier trimestre, a dit Mike Pedersen, chef de groupe, Services bancaires aux États-Unis. Notre croissance interne s'explique par l'ajout de nouveaux clients, des volumes solides de dépôts et de prêts, des avantages continus attribuables à la bonne qualité des actifs, et une gestion active de la productivité. Nous réalisons des progrès notables dans le resserrement de nos relations avec les clients, le renforcement de notre stratégie de distribution et l'amélioration de l'efficacité.»

Services bancaires de gros

Le résultat net du secteur Services bancaires de gros pour le trimestre s'est établi à 192 millions de dollars, en baisse de 17 % par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent. Les résultats du trimestre s'expliquent par des activités de transaction vigoureuses dans des marchés instables, contrebalancées par une baisse des produits tirés des commissions attribuable à la diminution des volumes à l'échelle de l'industrie.

«Dans l'ensemble, nous avons connu un début d'exercice honorable dans un marché difficile, a affirmé Bob Dorrance, chef de groupe, Services bancaires de gros. Bien que nous fassions preuve de prudence en raison du contexte incertain des taux d'intérêt, de la volatilité des marchés de l'énergie et de la faiblesse du dollar canadien, nos données fondamentales demeurent excellentes. À terme, nous sommes persuadés que nous continuerons d'obtenir des résultats solides, soutenus par notre orientation client et l'attention portée à la gestion des risques et à la productivité.»

Fonds propres

Le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires sur une base entièrement intégrée conformément à Bâle III de la TD a été de 9,5 %, par rapport à 9,4 % pour le trimestre précédent. La TD a annoncé aujourd'hui une hausse du dividende de 4 cents par action ordinaire, pour le dividende à payer en avril.

Conclusion

«Les résultats du premier trimestre sont la preuve de la puissance de notre modèle sectoriel face à un contexte qui demeure difficile, a déclaré M. Masrani. La hausse du dividende témoigne de la capacité de la TD à générer une croissance des bénéfices à long terme. Nous continuerons de tirer profit des possibilités de croissance, d'accroître la productivité, d'investir dans l'avenir de notre entreprise et de répondre aux besoins changeants de nos clients.»

Le texte qui précède contient des énoncés prospectifs. Se reporter à la rubrique «Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs» à la page 3.

TABLE DES MATIÈRES

1 POINTS SAILLANTS FINANCIERS et RAJUSTEMENTS DU PREMIER TRIMESTRE (ÉLÉMENTS À NOTER)

RAPPORT DE GESTION

- 4 Faits saillants financiers
- 5 Notre rendement
- 8 Aperçu des résultats financiers
- 12 Rapport de gestion des secteurs d'activité de la TD
- 18 Revue du bilan
- 19 Qualité du portefeuille de crédit
- 27 Situation des fonds propres
- 33 Gestion des risques
- 47 Titrisation et arrangements hors bilan
- 49 Résultats trimestriels

- 50 Méthodes comptables et estimations
- 51 Modifications du contrôle interne à l'égard de l'information financière

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES

- 52 Bilan consolidé intermédiaire
- 53 État du résultat consolidé intermédiaire
- 54 État du résultat global consolidé intermédiaire
- 55 État des variations des capitaux propres consolidé intermédiaire
- 56 État des flux de trésorerie consolidé intermédiaire
- 57 Notes des états financiers consolidés intermédiaires

91 RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DES ACTIONNAIRES ET DES INVESTISSEURS

Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs

De temps à autre, la Banque (comme elle est définie dans le présent document) fait des énoncés prospectifs, écrits et verbaux, y compris dans le présent document, d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis et d'autres communications. En outre, des représentants de la Banque peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs aux analystes, aux investisseurs, aux médias et à d'autres personnes. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération et se veulent des énoncés prospectifs aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable du Canada et des États-Unis, notamment la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Les énoncés prospectifs comprennent, entre autres, les énoncés figurant dans le présent document, dans le rapport de gestion du rapport annuel 2014 de la Banque à la rubrique «Sommaire et perspectives économiques» et, pour chacun de ses secteurs d'exploitation, aux rubriques «Perspectives et orientation pour 2015», ainsi que d'autres énoncés concernant les objectifs et les priorités de la Banque pour 2015 et par la suite et les stratégies pour les atteindre, ainsi que les attentes en matière de rendement financier pour la Banque. Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes et expressions comme «croire», «prévoir», «anticiper», «avoir l'intention de», «estimer», «planifier» et «pouvoir» et de verbes au futur ou au conditionnel.

De par leur nature, ces énoncés prospectifs obligent la Banque à formuler des hypothèses et sont assujettis à des risques et incertitudes, généraux ou spécifiques. Particulièrement du fait de l'incertitude quant à l'environnement physique et financier, à la conjoncture économique, au climat politique et au cadre réglementaire, ces risques et incertitudes – dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque et dont les répercussions peuvent être difficiles à prévoir – peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux avancés dans les énoncés prospectifs. Les facteurs de risque qui, isolément ou collectivement, pourraient entraîner de tels écarts incluent les risques, notamment, de crédit, de marché (y compris le risque de position sur titres de participation, le risque sur marchandises, le risque de change et le risque de taux d'intérêt), de liquidité, opérationnel (y compris les risques liés à la technologie), d'atteinte à la réputation, d'assurance, de stratégie et de réglementation ainsi que les risques juridiques, environnementaux, d'adéquation des capitaux propres et les autres risques. Ces facteurs de risque comprennent notamment la conjoncture économique et commerciale dans les régions où la Banque exerce ses activités; la capacité de la Banque à mettre en œuvre ses principales priorités, notamment réaliser des acquisitions, élaborer des plans stratégiques et recruter, former et maintenir en poste des dirigeants clés; les interruptions ou attaques (y compris les cyberattaques) visant la technologie informatique, l'Internet, les systèmes d'accès au réseau ou les autres systèmes ou services de communications voix-données de la Banque; l'évolution de divers types de fraude et d'autres comportements criminels auxquels la Banque est exposée; le défaut de tiers de se conformer à leurs obligations envers la Banque ou ses sociétés affiliées, notamment relativement au traitement et au contrôle de l'information; l'incidence de la promulgation de nouvelles lois et de nouveaux règlements et de la modification des lois et des règlements actuels; le contexte de contentieux globalement difficile, y compris aux États-Unis; la concurrence accrue, y compris dans le domaine des services bancaires par Internet et par appareil mobile; les changements apportés aux notations de crédit de la Banque; les variations des taux de change et d'intérêt; l'augmentation des coûts de financement de crédit causée par l'illiquidité des marchés et la concurrence pour l'accès au financement; les changements apportés aux méthodes comptables utilisées par la Banque; et l'occurrence d'événements catastrophiques naturels et autres que naturels et les demandes d'indemnisation qui en découlent. La Banque avise le lecteur que la liste qui précède n'est pas une liste exhaustive de tous les facteurs de risque possibles, et d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence négative sur les résultats de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section «Facteurs de risque et gestion des risques» du rapport de gestion de 2014, telle qu'elle peut être mise à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite et dans les communiqués (le cas échéant) relatifs à l'une ou l'autre des transactions dont il est question à la rubrique «Événements importants» dans le rapport de gestion pertinent, lesquels peuvent être consultés sur le site Web www.td.com/francais. Le lecteur doit examiner ces facteurs attentivement, ainsi que d'autres incertitudes et événements possibles, de même que l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs, avant de prendre des décisions à l'égard de la Banque, et ne doit pas se fier indûment aux énoncés prospectifs de la Banque.

Les hypothèses économiques importantes étayant les énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont décrites dans le rapport de gestion de 2014 à la rubrique «Sommaire et perspectives économiques» et, pour chacun de nos secteurs d'exploitation, aux rubriques «Perspectives et orientation pour 2015», telles qu'elles seront mises à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite.

Tout énoncé prospectif contenu dans le présent document représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider les actionnaires de la Banque et les analystes à comprendre la situation financière, les objectifs, les priorités et les attentes en matière de rendement financier pour la Banque aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et peut ne pas convenir à d'autres fins. La Banque n'effectuera pas de mise à jour de quelque énoncé prospectif, écrit ou verbal, qu'elle peut faire de temps à autre directement ou indirectement, à moins que la législation en valeurs mobilières applicable ne l'exige.

Avant sa publication, ce document a été revu par le comité d'audit de la Banque et approuvé par le conseil d'administration de la Banque, sur recommandation du comité d'audit.

RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion est présenté pour aider les lecteurs à évaluer les changements importants survenus dans la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe Banque TD (la TD ou la Banque) pour les trois mois clos le 31 janvier 2015, comparativement aux périodes correspondantes indiquées. Il doit être lu avec les états financiers consolidés de 2014 intermédiaires non audités de la Banque et les notes correspondantes inclus dans le présent rapport aux actionnaires et avec les états financiers consolidés et les notes correspondantes et le rapport de gestion de 2014. Le présent rapport de gestion est daté du 25 février 2015. À moins d'indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens et proviennent principalement des états financiers consolidés de 2014 de la Banque et des notes correspondantes, ou de ses états financiers consolidés intermédiaires et des notes correspondantes dressés selon les IFRS. La Banque a mis en œuvre des nouvelles normes IFRS et des modifications de normes IFRS dont l'application rétrospective est obligatoire à compter du premier trimestre de 2015 (normes et modifications de normes IFRS pour 2015). Par conséquent, certains montants correspondants ont été retraités au besoin. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 des états financiers consolidés intermédiaires, qui figurent dans le présent document. Les normes et modifications de normes IFRS pour 2015 n'étaient pas intégrées dans les informations présentées sur les capitaux propres réglementaires avant le premier trimestre de 2015. Des renseignements additionnels concernant la Banque, y compris la notice annuelle 2014 de la Banque, sont disponibles sur le site Web de la Banque, à l'adresse <http://www.td.com/francais>, de même que sur le site SEDAR, à l'adresse <http://www.sedar.com>, et sur le site de la SEC, à l'adresse <http://www.sec.gov> (section EDGAR Filers).

TABLEAU 1 : FAITS SAILLANTS FINANCIERS

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<i>Trois mois clos les</i>		
	31 janvier 2015	31 octobre 2014	31 janvier 2014
Résultats d'exploitation			
Total des produits	7 614 \$	7 452 \$	7 565 \$
Provision pour pertes sur créances	362	371	456
Indemnités d'assurance et charges connexes	699	720	683
Charges autres que d'intérêts	4 165	4 331	4 096
Résultat net – comme présenté	2 060	1 746	2 042
Résultat net – rajusté ¹	2 123	1 862	2 024
Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires – comme présenté	14,6 %	13,1 %	16,4 %
Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires – rajusté ²	15,1	14,0	16,2
Situation financière			
Total de l'actif	1 080 155 \$	960 511 \$	920 424 \$
Total des capitaux propres	62 629	56 231	53 909
Total des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires ^{3,4}	355 597	328 393	312 972
Ratios financiers			
Ratio d'efficience – comme présenté	54,7 %	58,1 %	54,1 %
Ratio d'efficience – rajusté ¹	53,8	56,2	52,5
Ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires ³	9,5	9,4	8,9
Ratio de fonds propres de catégorie 1 ³	11,0	10,9	10,5
Provision pour pertes sur créances en % de la moyenne nette des prêts et des acceptations ⁵	0,29	0,33	0,40
Information sur les actions ordinaires – comme présentée (en dollars)			
Résultat par action			
De base	1,09 \$	0,92 \$	1,07 \$
Dilué	1,09	0,91	1,07
Dividendes par action	0,47	0,47	0,43
Valeur comptable par action	31,60	28,45	26,91
Cours de clôture	50,60	55,47	48,16
Actions en circulation (en millions)			
Nombre moyen – de base	1 844,2	1 842,0	1 835,3
Nombre moyen – dilué	1 849,7	1 848,2	1 841,1
Fin de période	1 845,5	1 844,6	1 837,7
Capitalisation boursière (en milliards de dollars canadiens)	93,4 \$	102,3 \$	88,5 \$
Rendement de l'action	3,5 %	3,4 %	3,4 %
Ratio de distribution sur actions ordinaires	43,2	51,3	40,1
Ratio cours/bénéfice	12,2	13,4	13,4
Information sur les actions ordinaires – rajustée (en dollars)¹			
Résultat par action			
De base	1,12 \$	0,98 \$	1,06 \$
Dilué	1,12	0,98	1,06
Ratio de distribution sur actions ordinaires	41,8 %	48,0 %	40,4 %
Ratio cours/bénéfice	11,7	13,0	12,7

¹ Les mesures rajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Pour plus de renseignements sur les résultats comme présentés et les résultats rajustés, se reporter à la rubrique «Présentation de l'information financière de la Banque» du présent document.

² Le rendement rajusté des fonds propres sous forme d'actions ordinaires est une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique «Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires» du présent document.

³ Avant le premier trimestre de 2015, les montants n'étaient pas rajustés pour refléter l'incidence des normes et modifications de normes IFRS pour 2015.

⁴ À compter du troisième trimestre de 2014, chaque ratio de fonds propres comporte sa propre composante actifs pondérés en fonction des risques, conformément à la méthode progressive d'inclusion du rajustement de la valeur du crédit (RVC) prescrite par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF). Pour les troisième et quatrième trimestres de 2014, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres sont respectivement de 57 %, 65 % et 77 %. Pour l'exercice 2015, les facteurs scalaires sont respectivement de 64 %, 71 % et 77 %.

⁵ Compte tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur et des titres de créance classés comme prêts. Pour plus de renseignements sur les prêts acquis ayant subi une perte de valeur, se reporter à la section «Qualité du portefeuille de crédit» du présent document et à la note 5 des états financiers consolidés intermédiaires. Pour plus de renseignements sur les titres de créance classés comme prêts, se reporter à la rubrique «Exposition à des obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes» et aux tableaux de la section «Qualité du portefeuille de crédit» du présent document et à la note 5 des états financiers consolidés intermédiaires.

NOTRE RENDEMENT

Aperçu de la société

La Banque Toronto-Dominion et ses filiales sont désignées collectivement par l'appellation Groupe Banque TD. La TD est la sixième banque en importance en Amérique du Nord d'après le nombre de succursales et elle offre ses services à plus de 24 millions de clients. Ces services sont regroupés dans trois grands secteurs d'exploitation qui exercent leurs activités dans plusieurs centres financiers dans le monde : Services de détail au Canada, Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros. En outre, la TD figure parmi les principales sociétés de services financiers en ligne du monde, avec quelque 9,7 millions de clients du service en ligne et du service mobile. Au 31 janvier 2015, les actifs de la TD totalisaient 1,1 billion de dollars. La Banque Toronto-Dominion est inscrite à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York sous le symbole «TD».

Présentation de l'information financière de la Banque

La Banque dresse ses états financiers consolidés intermédiaires selon les IFRS, les PCGR actuels, et désigne les résultats dressés selon les IFRS, «comme présentés». La Banque utilise également des mesures financières non conformes aux PCGR pour obtenir les résultats «rajustés», afin d'évaluer chacun de ses secteurs d'exploitation et de mesurer la performance globale de la Banque. Pour obtenir les résultats rajustés, la Banque retranche les «éléments à noter», après impôt sur le résultat, des résultats comme présentés. Les éléments à noter comprennent des éléments que la direction n'estime pas révélateurs du rendement sous-jacent. La Banque croit que les résultats rajustés permettent au lecteur de mieux comprendre comment la direction évalue la performance de la Banque. Les éléments à noter sont présentés dans le tableau 3. Comme expliqué, les résultats rajustés sont différents des résultats comme présentés selon les IFRS. Les résultats rajustés, les éléments à noter et les termes semblables utilisés dans le présent document ne sont pas définis aux termes des IFRS et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs.

TABLEAU 2 : RÉSULTATS D'EXPLOITATION – COMME PRÉSENTÉS

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Trois mois clos les</i>		
	31 janvier 2015	31 octobre 2014	31 janvier 2014
Produits d'intérêts nets	4 560	\$ 4 457	\$ 4 301
Produits autres que d'intérêts	3 054	2 995	3 264
Total des produits	7 614	7 452	7 565
Provision pour pertes sur créances	362	371	456
Indemnités d'assurance et charges connexes	699	720	683
Charges autres que d'intérêts	4 165	4 331	4 096
Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée	2 388	2 030	2 330
Charge d'impôt sur le résultat	418	370	365
Quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée, après impôt sur le résultat	90	86	77
Résultat net – comme présenté	2 060	1 746	2 042
Dividendes sur actions privilégiées	24	32	46
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	2 036	\$ 1 714	\$ 1 996
Attribuable aux :			
Participations ne donnant pas le contrôle	27	\$ 27	\$ 27
Actionnaires ordinaires	2 009	1 687	1 969

Le tableau qui suit présente un rapprochement entre les résultats rajustés et les résultats comme présentés de la Banque.

TABLEAU 3 : MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR – RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT NET RAJUSTÉ ET DU RÉSULTAT NET COMME PRÉSENTÉ

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Trois mois clos les</i>		
	31 janvier 2015	31 octobre 2014	31 janvier 2014
Résultats d'exploitation – rajustés			
Produits d'intérêts nets	4 560	4 457	4 301
Produits autres que d'intérêts ¹	3 054	2 995	3 011
Total des produits	7 614	7 452	7 312
Provision pour pertes sur créances	362	371	456
Indemnités d'assurance et charges connexes	699	720	683
Charges autres que d'intérêts ²	4 092	4 188	3 841
Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée	2 461	2 173	2 332
Charge d'impôt sur le résultat ³	442	410	399
Quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée, après impôt sur le résultat ⁴	104	99	91
Résultat net – rajusté	2 123	1 862	2 024
Dividendes sur actions privilégiées	24	32	46
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales – rajusté	2 099	1 830	1 978
Attribuable aux :			
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales, après impôt sur le résultat	27	27	27
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – rajusté	2 072	1 803	1 951
Rajustements pour les éléments à noter, après impôt sur le résultat			
Amortissement des immobilisations incorporelles ⁵	(63)	(62)	(61)
Frais d'intégration liés à l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada ⁶	–	(54)	(21)
Juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente ⁷	–	–	19
Frais de préparation, coûts de conversion et autres coûts non récurrents relatifs à la relation avec Aimia à l'égard du programme de fidélisation et à l'acquisition des comptes de cartes de crédit Visa Aéroplan ⁸	–	–	(115)
Profit à la vente des Services institutionnels TD Waterhouse ⁹	–	–	196
Total des rajustements pour les éléments à noter	(63)	(116)	18
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – comme présenté	2 009	1 687	1 969

¹ Les produits autres que d'intérêts rajustés excluent les éléments à noter suivants : *premier trimestre de 2014* – profit de 22 millions de dollars découlant de la variation de la juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente, comme expliqué à la note 7 ci-dessous; profit de 231 millions de dollars découlant de la vente des Services institutionnels TD Waterhouse, comme expliqué à la note 9 ci-dessous.

² Les charges autres que d'intérêts rajustés excluent les éléments à noter suivants : *premier trimestre de 2015* – amortissement d'immobilisations incorporelles de 73 millions de dollars, comme expliqué à la note 5 ci-dessous; *quatrième trimestre de 2014* – amortissement d'immobilisations incorporelles de 70 millions de dollars; frais d'intégration liés à l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada de 73 millions de dollars, comme expliqué à la note 6 ci-dessous; *premier trimestre de 2014* – amortissement d'immobilisations incorporelles de 71 millions de dollars; frais d'intégration liés à l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada de 28 millions de dollars; frais de 156 millions de dollars relatifs à la relation avec Aimia à l'égard du programme de fidélisation et à l'acquisition des comptes de cartes de crédit Visa Aéroplan, comme expliqué à la note 8 ci-dessous.

³ Pour un rapprochement de la charge d'impôt sur le résultat comme présentée et de la charge d'impôt sur le résultat rajustée, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement de la charge d'impôt sur le résultat comme présentée et de la charge d'impôt sur le résultat rajustée» à la rubrique «Impôt sur le résultat» du présent document.

⁴ La quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée rajustée exclut les éléments à noter suivants : *premier trimestre de 2015* – amortissement d'immobilisations incorporelles de 14 millions de dollars, comme expliqué à la note 5 ci-dessous; *quatrième trimestre de 2014* – amortissement d'immobilisations incorporelles de 13 millions de dollars; *premier trimestre de 2014* – amortissement d'immobilisations incorporelles de 14 millions de dollars.

⁵ L'amortissement des immobilisations incorporelles se rapporte aux immobilisations incorporelles acquises par suite d'acquisitions d'actifs et de regroupements d'entreprises. L'amortissement des logiciels et des droits de gestion d'actifs est inclus dans l'amortissement des immobilisations incorporelles; toutefois, il n'est pas inclus aux fins des éléments à noter.

⁶ Par suite de l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada, de même que de certains actifs et passifs, la Banque a engagé des frais d'intégration. Les frais d'intégration se composent des frais liés à la technologie informatique, des coûts de maintien de l'effectif, des honoraires de consultation de professionnels externes, des coûts de marketing (notamment pour les communications avec la clientèle et la diffusion de la nouvelle marque), des frais de déplacement liés à l'intégration, des indemnités de départ, des honoraires de conseillers et des coûts de formation. Les frais d'intégration de la Banque liés à l'acquisition de MBNA ont été plus élevés que prévu au moment de l'annonce de la transaction, surtout en raison des coûts additionnels engagés (autres que les montants capitalisés) pour concevoir des plateformes technologiques pour l'entreprise. Les frais d'intégration liés à cette acquisition ont été engagés par le secteur Services de détail au Canada. Le quatrième trimestre de 2014 a été le dernier trimestre d'inclusion de nouveaux frais d'intégration liés à MBNA Canada par les Services de détail au Canada parmi les éléments à noter.

⁷ Au cours de 2008, en raison de la détérioration des marchés et des bouleversements profonds du marché du crédit, la Banque a modifié sa stratégie de négociation en ce qui concerne certains titres de créance détenus à des fins de transaction. Puisque la Banque n'avait plus l'intention de négocier activement cette catégorie de titres de créance, elle a reclassé, en date du 1^{er} août 2008, ces titres de créance détenus à des fins de transaction dans la catégorie disponibles à la vente. Dans le cadre de la stratégie de négociation de la Banque, ces titres de créance sont couverts sur le plan économique, principalement avec des swaps sur défaut de crédit et des contrats de swaps de taux. Ces dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont passées en résultat de la période. La direction estime que cette asymétrie entre le traitement comptable des dérivés et celui des titres de créance reclassés entraîne une volatilité périodique des résultats, qui n'est pas représentative des caractéristiques économiques de la performance de l'entreprise sous-jacente du secteur Services bancaires de gros. La Banque peut à l'occasion remplacer des titres dans le portefeuille pour mieux utiliser le financement à échéance déterminée initial. Par conséquent, les dérivés sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement dans le secteur Services bancaires de gros, et les profits et les pertes sur les dérivés, en sus des montants comptabilisés selon la comptabilité d'engagement, sont comptabilisés dans le secteur Siège social. Les résultats rajustés de la Banque excluent les profits et les pertes relatifs aux dérivés qui dépassent le montant comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

⁸ Le 27 décembre 2013, la Banque a fait l'acquisition d'environ 50 % du portefeuille existant de cartes de crédit Aéroplan auprès de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) et le 1^{er} janvier 2014, la Banque est devenue le principal émetteur des cartes de crédit Visa Aéroplan. La Banque a engagé des coûts de préparation à l'égard du programme, des coûts de conversion et d'autres coûts non récurrents relatifs à l'acquisition des cartes et de l'entente à l'égard du programme de fidélisation, qui se composent des frais liés à la technologie informatique, des honoraires de consultation de professionnels externes, des coûts de marketing, des coûts de formation, et des coûts de gestion du programme en plus du montant de 127 millions de dollars (94 millions de dollars après impôt) à payer à la CIBC en vertu d'une entente de subvention commerciale. Ces frais sont inclus dans un élément à noter dans le secteur Services de détail au Canada. Le troisième trimestre de 2014 a été le dernier trimestre d'inclusion de frais de préparation, coûts de conversion et autres coûts non récurrents liés au portefeuille de cartes de crédit Aéroplan acquis par les Services de détail au Canada parmi les éléments à noter.

⁹ Le 12 novembre 2013, TD Waterhouse Canada Inc., une filiale de la Banque, a conclu la vente des activités de services institutionnels de la Banque, connues sous le nom de Services institutionnels TD Waterhouse, à une filiale de la Banque Nationale du Canada. Le prix de la transaction s'est établi à 250 millions de dollars au comptant, sous réserve d'un certain mécanisme d'ajustement du prix, qui a été appliqué aux troisième et quatrième trimestres de 2014. Le profit de 196 millions de dollars après impôt a été comptabilisé dans le secteur Siège social, dans les autres produits. Le profit n'est pas considéré comme survenu dans le cours normal des affaires pour la Banque.

TABLEAU 4 : RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT PAR ACTION COMME PRÉSENTÉ ET DU RÉSULTAT PAR ACTION RAJUSTÉ¹

(en dollars canadiens)

	<i>Trois mois clos les</i>		
	31 janvier 2015	31 octobre 2014	31 janvier 2014
Résultat de base par action – comme présenté	1,09	0,92	1,07
Rajustements pour les éléments à noter ²	0,03	0,06	(0,01)
Résultat de base par action – rajusté	1,12	0,98	1,06
Résultat dilué par action – comme présenté	1,09	0,91	1,07
Rajustements pour les éléments à noter ²	0,03	0,07	(0,01)
Résultat dilué par action – rajusté	1,12	0,98	1,06

¹ Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.² Pour plus de renseignements sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Notre rendement» du présent document.**TABLEAU 5 : AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, APRÈS IMPÔT SUR LE RÉSULTAT¹**

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Trois mois clos les</i>		
	31 janvier 2015	31 octobre 2014	31 janvier 2014
TD Bank, N.A.	29	28	30
TD Ameritrade (compris dans la quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée)	14	13	14
MBNA Canada	9	9	9
Aéroplan	4	4	
Divers	7	8	8
	63	62	61
Logiciels et autres	67	75	57
Amortissement des immobilisations incorporelles, après impôt sur le résultat	130	137	118

¹ L'amortissement des immobilisations incorporelles, à l'exception des logiciels et des droits de gestion d'actifs, est inclus dans les éléments à noter. Pour plus de renseignements sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Notre rendement» du présent document.**Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires**

La méthode de répartition des fonds propres de la Banque à ses secteurs d'exploitation est alignée sur les exigences de Bâle III en matière de fonds propres sous forme d'actions ordinaires. À compter du 1^{er} novembre 2014, la méthode de répartition des fonds propres aux secteurs d'exploitation est fondée sur un ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 9 %.

Le rendement rajusté des fonds propres sous forme d'actions ordinaires est le résultat net rajusté attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage des fonds propres sous forme d'actions ordinaires moyens.

Le rendement rajusté des fonds propres sous forme d'actions ordinaires est une mesure financière non conforme aux PCGR, puisque ce n'est pas un terme défini par les IFRS. Les lecteurs doivent prendre note que les résultats rajustés et d'autres mesures rajustées par rapport à une base autre que les IFRS n'ont pas de définition normalisée selon les IFRS et qu'ils pourraient donc ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs.

TABLEAU 6 : RENDEMENT DES FONDS PROPRES SOUS FORME D' ACTIONS ORDINAIRES

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<i>Trois mois clos les</i>		
	31 janvier 2015	31 octobre 2014	31 janvier 2014
Fonds propres sous forme d'actions ordinaires moyens	54 580	51 253	47 736
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – comme présenté	2 009	1 687	1 969
Éléments à noter ayant une incidence sur le résultat, après impôt sur le résultat ¹	63	116	(18)
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – rajusté	2 072	1 803	1 951
Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires – rajusté	15,1	14,0	16,2

¹ Pour plus de renseignements sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Notre rendement» du présent document.

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

Sommaire du rendement

Un aperçu du rendement de la Banque, sur une base rajustée, pour le premier trimestre de 2015 en regard des indicateurs de rendement financiers indiqués dans le rapport annuel 2014, est présenté ci-après. Les indicateurs de rendement pour les actionnaires servent de guides et de points de repère quant aux réalisations de la Banque. Aux fins de cette analyse, la Banque utilise des résultats rajustés, lesquels excluent les éléments à noter des résultats comme présentés qui ont été préparés selon les IFRS. Les résultats et les éléments à noter comme présentés et rajustés sont expliqués à la rubrique «Présentation de l'information financière de la Banque» du présent document.

- Le résultat dilué par action rajusté pour les trois mois clos le 31 janvier 2015 a augmenté de 6 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, reflétant la hausse des résultats des secteurs Services de détail au Canada et Services de détail aux États-Unis et l'incidence de l'appréciation du dollar américain, en partie annulées par une baisse des résultats dans le secteur Services bancaires de gros et une hausse de la perte du secteur Siège social. La Banque vise une croissance à moyen terme du résultat par action rajusté de 7 % à 10 %.
- Pour les trois mois clos le 31 janvier 2015, le rendement rajusté des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 s'est établi à 2,4 %.
- Pour les douze mois clos le 31 janvier 2015, le total du rendement pour les actionnaires a atteint 8,8 %, soit un rendement plus élevé que le rendement moyen de 7,4 % des établissements financiers canadiens comparables.

Incidence du taux de change sur les résultats convertis des Services de détail aux États-Unis

Le résultat des Services de détail aux États-Unis, compte tenu de la contribution de la participation de la Banque dans TD Ameritrade, a été touché par les fluctuations du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

La dépréciation du dollar canadien a eu un effet favorable sur les résultats consolidés pour les trois mois clos le 31 janvier 2015 comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent, comme présenté dans le tableau ci-après.

TABLEAU 7 : INCIDENCE DU TAUX DE CHANGE SUR LES RÉSULTATS CONVERTIS DES SERVICES DE DÉTAIL AUX ÉTATS-UNIS

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<i>Trois mois clos</i>
	31 janvier 2015 par rapport au 31 janvier 2014
Services de détail aux États-Unis (y compris TD Ameritrade)	
Augmentation du total des produits	185 \$
Augmentation des charges autres que d'intérêts	115
Augmentation du résultat net comme présenté, après impôt	51
Augmentation du résultat de base par action (en dollars)	0,03 \$

Une augmentation/diminution de un cent du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien fera diminuer/augmenter le résultat net annuel total de la Banque d'environ 26 millions de dollars.

Sommaire et perspectives économiques

Après avoir affiché une croissance soutenue de juillet à septembre 2014, l'économie canadienne a depuis montré des signes d'essoufflement. À terme, les gains trimestriels du produit intérieur brut (PIB) réel devraient varier entre 1 % et 2 % pendant le premier semestre de 2015 avant de renouer avec des taux plus respectables de 2 % à 2,5 % pour le reste de l'année et en 2016.

À l'extérieur du Canada, les conditions économiques ont varié. Le déséquilibre entre l'offre et la demande de pétrole à l'échelle mondiale a contribué à la chute brutale des prix du pétrole brut, mettant ainsi à mal les perspectives à court terme du secteur de l'énergie du Canada. En revanche, l'économie américaine a continué de réaliser une croissance économique supérieure à celle du Canada et d'autres grandes économies avancées. Le marché du travail américain a connu de fortes augmentations, le secteur privé affichant des gains de plus de 200 000 emplois par mois au cours de la dernière année. Un rythme soutenu de création d'emplois devrait faire reculer le taux de chômage aux États-Unis au cours des deux prochaines années. Étant donné la remontée du marché de l'emploi, la Réserve fédérale des États-Unis a mis fin à son incitatif monétaire extraordinaire et on s'attend à ce qu'elle hausse les taux d'intérêt d'ici la fin de 2015.

Malgré le tort porté par la baisse des prix du pétrole sur les bénéfices d'exportation et sur les investissements liés à l'énergie, le secteur canadien de l'exportation devrait enregistrer une bonne progression, soutenue par une croissance de la demande américaine et les avantages d'un dollar canadien plus faible pour la compétitivité, notre devise étant appelée à perdre encore de sa vigueur d'ici la fin de 2015. À mesure que la performance du Canada en matière d'exportations s'améliorera, les entreprises devraient reprendre confiance et augmenter leurs investissements hors du secteur de l'énergie, particulièrement dans la machinerie et le matériel.

Pendant ce temps, les consommateurs canadiens ont continué d'accroître leurs dépenses au cours des derniers mois, surtout pour l'achat de véhicules légers dont les ventes continuent de frôler des niveaux record. L'activité dans le secteur canadien de l'habitation a été nuancée au quatrième trimestre de l'année civile 2014, puisque les volumes des ventes ont augmenté et que le nombre de nouvelles constructions a diminué. Les achats sensibles aux taux d'intérêt ont continué de bénéficier de bas taux d'intérêt. Cela dit, les achats liés à l'habitation et les achats de véhicules devraient enregistrer des gains plus faibles en 2015, la modeste croissance des salaires et l'endettement élevé des ménages pesant sur la croissance.

L'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC) a décéléré rapidement au cours des derniers mois, la chute des prix de l'essence ayant exercé une forte pression à la baisse. Cette décélération devrait se poursuivre jusqu'à la mi-2015. Vu l'absence de pressions inflationnistes et le ralentissement persistant du marché de l'emploi, la Banque du Canada a abaissé le taux cible de financement à un jour de 25 points de base en janvier. Dans le contexte économique actuel, il se pourrait que la Banque du Canada annonce une nouvelle baisse du taux cible de financement à un jour dans son communiqué de mars 2015. Si la croissance économique reprend graduellement au second semestre de l'année civile 2015, les risques de hausse de l'inflation s'accroîtront. Si c'était le cas, la Banque du Canada pourrait hausser progressivement les taux d'intérêt vers la fin de 2016, mais les hausses devraient être plus modestes que par le passé.

Résultat net

Par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent – T1 2015 par rapport au T1 2014

Le résultat net comme présenté pour le trimestre a atteint 2 060 millions de dollars, soit une hausse de 18 millions de dollars, ou 1 %, par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent. Le résultat net rajusté pour le trimestre a été de 2 123 millions de dollars, soit une hausse de 99 millions de dollars, ou 5 %,

par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent. La hausse du résultat net rajusté provient principalement des augmentations des résultats dans les secteurs Services de détail aux États-Unis et Services de détail au Canada, contrebalancées en partie par des baisses dans les secteurs Siège social et Services bancaires de gros. Le résultat net des Services de détail aux États-Unis a augmenté essentiellement sous l'effet de la hausse des produits d'intérêts nets et de la baisse de la provision pour pertes sur créances, en partie annulées par la diminution des charges autres que d'intérêts et par le recul des produits autres que d'intérêts. Le résultat net des Services de détail au Canada a augmenté principalement en raison de la croissance appréciable des volumes de prêts et de dépôts, de la bonne gestion du crédit, de l'incidence pour un trimestre complet de l'acquisition de certains comptes de cartes de crédit CIBC Aéroplan et de l'entente avec Aimia Inc. à l'égard du programme de fidélisation (collectivement, Aéroplan), et de la hausse des produits d'assurance, le tout en partie contrebalancé par une augmentation des charges. L'augmentation de la perte du secteur Siège social est surtout attribuable au profit tiré de la vente d'actions de TD Ameritrade et aux éléments fiscaux positifs comptabilisés au premier trimestre de l'exercice précédent ainsi qu'au recul des produits nets tirés activités liées à la trésorerie. Le résultat net des Services bancaires de gros a baissé surtout par suite de la diminution des produits, de l'augmentation des charges autres que d'intérêts et de la hausse du taux d'imposition effectif.

Par rapport au trimestre précédent – T1 2015 par rapport au T4 2014

Le résultat net rajusté pour le trimestre a augmenté de 314 millions de dollars, ou 18 %, par rapport au trimestre précédent. Le résultat net rajusté pour le trimestre a monté de 261 millions de dollars, ou 14 %, en regard du trimestre précédent. La hausse du résultat net rajusté provient principalement des augmentations des résultats dans tous les secteurs. Le résultat net du secteur Services de détail aux États-Unis a augmenté surtout grâce à la baisse des charges, à la hausse des produits due à la forte croissance des volumes de prêts et à l'amélioration des marges d'intérêts nettes, en partie neutralisées par l'augmentation de la provision pour pertes sur créances. Le résultat net du secteur Services de détail au Canada s'est accru essentiellement du fait de la baisse des charges et de la bonne gestion du crédit. L'augmentation du résultat net du secteur Services bancaires de gros s'explique surtout par l'accroissement des produits liés aux activités de transaction et les profits sur la vente de valeurs mobilières, partiellement contrebalancés par des charges plus élevées. La perte nette du Siège social a baissé principalement par suite de la diminution des charges nettes du Siège social, atténuée en partie par le recul des produits tirés des activités liées à la trésorerie et du fait que des éléments fiscaux positifs avaient été comptabilisés au trimestre précédent.

Produits d'intérêts nets

Par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent – T1 2015 par rapport au T1 2014

Les produits d'intérêts nets comme présentés et rajustés pour le trimestre se sont établis à 4 560 millions de dollars, en hausse de 259 millions de dollars, ou 6 %, par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent. La hausse des produits d'intérêts nets rajustés est principalement attribuable aux augmentations dans les secteurs Services de détail aux États-Unis, Services de détail au Canada et Services bancaires de gros. Les produits d'intérêts nets du secteur Services de détail aux États-Unis ont augmenté surtout du fait de la forte croissance des volumes de prêts et de dépôts et de l'incidence favorable de la conversion de monnaies étrangères, contrebalancées en partie par la compression des marges et la baisse des produits se rapportant à Target. Les produits d'intérêts nets des Services de détail au Canada ont monté surtout grâce à la croissance appréciable des volumes de prêts et de dépôts et à l'incidence d'Aéroplan pour un trimestre complet, en partie neutralisées par des marges moins élevées. Les produits d'intérêts nets des Services bancaires de gros se sont accrues essentiellement en raison de la hausse des produits d'intérêts nets liés aux activités de transaction.

Par rapport au trimestre précédent – T1 2015 par rapport au T4 2014

Les produits d'intérêts nets comme présentés et rajustés pour le trimestre ont augmenté de 103 millions de dollars, ou 2 %, en regard du trimestre précédent. La hausse des produits d'intérêts nets rajustés est principalement attribuable aux augmentations dans les secteurs Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros. L'augmentation des produits d'intérêts nets des Services de détail aux États-Unis provient surtout de la forte croissance des volumes de prêts et de dépôts, de l'accroissement des marges d'intérêts nettes et de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères. Les produits d'intérêts nets des Services bancaires de gros se sont accrues essentiellement en raison de la hausse des produits d'intérêts nets liés aux activités de transaction. Les produits d'intérêts nets des Services de détail au Canada sont restés relativement stables, l'augmentation attribuable à la croissance des volumes ayant été en grande partie annulée par la compression des marges et la baisse des produits de refinancement.

Produits autres que d'intérêts

Par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent – T1 2015 par rapport au T1 2014

Les produits autres que d'intérêts comme présentés pour le trimestre ont été de 3 054 millions de dollars, soit 210 millions de dollars, ou 6 %, de moins qu'au premier trimestre de l'exercice précédent. Les produits autres que d'intérêts rajustés pour le trimestre ont atteint 3 054 millions de dollars, soit 43 millions de dollars, ou 1 %, de plus qu'au premier trimestre de l'exercice précédent. L'augmentation des produits autres que d'intérêts rajustés est attribuable à la hausse dans le secteur Services de détail au Canada, en partie atténuée par les diminutions dans les secteurs Services bancaires de gros et Services de détail aux États-Unis. La hausse des produits autres que d'intérêts des Services de détail au Canada a été entraînée principalement par la variation de la juste valeur des placements à l'appui des indemnités d'assurance, par la croissance des actifs dans les activités de gestion de patrimoine, par l'augmentation des primes d'assurance et par l'incidence d'Aéroplan pour un trimestre complet, le tout en partie contrebalancé par une baisse des produits de réassurance. La diminution des produits autres que d'intérêts des Services bancaires de gros est surtout attribuable au recul des produits tirés des comptes à honoraires en raison de la baisse des volumes. La diminution des produits autres que d'intérêts des Services de détail aux États-Unis s'explique par des profits moins élevés tirés de la vente de valeurs mobilières, contrebalancés en partie par l'incidence favorable de la conversion de monnaies étrangères.

Par rapport au trimestre précédent – T1 2015 par rapport au T4 2014

Les produits autres que d'intérêts comme présentés et rajustés pour le trimestre ont augmenté de 59 millions de dollars, ou 2 %, en regard du trimestre précédent. La hausse des produits autres que d'intérêts rajustés provient principalement des augmentations dans les secteurs Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros, en partie annulées par une baisse dans le secteur Services de détail au Canada. Les produits autres que d'intérêts des Services de détail aux États-Unis ont augmenté essentiellement grâce à l'incidence favorable de la conversion de monnaies étrangères. Les produits autres que d'intérêts des Services bancaires de gros ont augmenté sous l'effet surtout de la hausse des profits tirés de la vente de valeurs mobilières dans le portefeuille de placements et de l'augmentation des produits liés aux activités de transaction, contrebalancées en partie par des honoraires de prise ferme moins élevés en raison de la baisse des volumes. Les produits autres que d'intérêts des Services de détail au Canada ont diminué du fait que la hausse des produits d'honoraires tirés des cartes de crédit et des services bancaires aux entreprises et la variation de la juste valeur des placements à l'appui des demandes d'indemnité ont été plus que contrebalancées par une baisse des produits de réassurance.

Provision pour pertes sur créances

Par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent – T1 2015 par rapport au T1 2014

La provision pour pertes sur créances comme présentée et rajustée pour le trimestre s'est établie à 362 millions de dollars, soit 94 millions de dollars, ou 21 %, de moins qu'au premier trimestre de l'exercice précédent. La baisse de la provision pour pertes sur créances rajustée s'explique essentiellement par des

diminutions dans les secteurs Services de détail aux États-Unis et Services de détail au Canada. La provision pour pertes sur créances des Services de détail aux États-Unis a diminué surtout du fait de la baisse des radiations nettes et de l'amélioration de la qualité du crédit. La provision pour pertes sur créances des Services de détail au Canada a diminué principalement par suite de la vente de comptes radiés, du rendement favorable soutenu du portefeuille de crédit et de la hausse des recouvrements dans les services bancaires aux entreprises, le tout en partie atténué par l'incidence d'Aéroplan pour un trimestre complet.

Par rapport au trimestre précédent – T1 2015 par rapport au T4 2014

La provision pour pertes sur créances comme présentée et rajustée pour le trimestre a été de 9 millions de dollars, ou 2 %, moins élevée qu'au trimestre précédent. La diminution de la provision pour pertes sur créances rajustée provient principalement d'une baisse dans le secteur Services de détail au Canada, contrebalancée en partie par une augmentation dans le secteur Services de détail aux États-Unis. La provision pour pertes sur créances du secteur Services de détail au Canada a diminué principalement par suite de la vente de comptes radiés, du rendement favorable du portefeuille de crédit et de la hausse des recouvrements dans les services bancaires aux entreprises. La provision pour pertes sur créances des Services de détail aux États-Unis a augmenté essentiellement en raison de l'augmentation des provisions établies étant donné la croissance du portefeuille et de la baisse des reprises de provisions liées aux titres de créance, en partie contrebalancées par la baisse des provisions pour les prêts-auto et l'amélioration de la qualité du crédit.

TABLEAU 8 : PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES (À L'ÉTAT DU RÉSULTAT)

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Trois mois clos les</i>		
	31 janvier 2015	31 octobre 2014	31 janvier 2014
Provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives			
Provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières	14 \$	40 \$	33 \$
Provision pour pertes sur créances qui ne sont pas individuellement significatives	552	479	423
Recouvrements	(167)	(134)	(108)
Total de la provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives	399	385	348
Provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées			
Services de détail au Canada et Services bancaires de gros	–	9	(1)
Services de détail aux États-Unis	(37)	(23)	109
Total de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées	(37)	(14)	108
Provision pour pertes sur créances – comme présentée	362 \$	371 \$	456 \$

Indemnisations d'assurance et charges connexes

Par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent – T1 2015 par rapport au T1 2014

Les indemnisations d'assurance et charges connexes comme présentées et rajustées pour le trimestre se sont établies à 699 millions de dollars, soit une hausse de 16 millions de dollars, ou 2 %, par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent, attribuable surtout à la variation de la juste valeur des placements à l'appui des demandes d'indemnisation, en partie compensée par des événements météorologiques moins violents.

Par rapport au trimestre précédent – T1 2015 par rapport au T4 2014

Les indemnisations d'assurance et charges connexes comme présentées et rajustées pour le trimestre ont été 21 millions de dollars, ou 3 %, moins élevées qu'au trimestre précédent, surtout du fait de la diminution des indemnisations de réassurance, contrebalancée partiellement par la variation de la juste valeur des placements à l'appui des demandes d'indemnisation.

Charges autres que d'intérêts et ratio d'efficacité

Par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent – T1 2015 par rapport au T1 2014

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour le trimestre se sont établies à 4 165 millions de dollars, en hausse de 69 millions de dollars, ou 2 %, par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent. Les charges autres que d'intérêts rajustées ont été de 4 092 millions de dollars, en hausse de 251 millions de dollars, ou 7 %, par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent. La hausse des charges autres que d'intérêts rajustées est attribuable aux augmentations dans les secteurs Services de détail au Canada, Services de détail aux États-Unis, et Services bancaires de gros. Les charges autres que d'intérêts du secteur Services de détail au Canada ont augmenté surtout sous l'effet de la hausse des frais relatifs au personnel, y compris l'augmentation des charges variables en fonction des revenus, du calendrier des dépenses relatives aux initiatives, de la croissance des activités et de l'incidence d'Aéroplan pour un trimestre complet, le tout en partie annulé par des gains de productivité. La hausse des charges autres que d'intérêts dans le secteur Services de détail aux États-Unis découle entièrement de l'incidence défavorable de la conversion de monnaies étrangères. Les charges autres que d'intérêts des Services bancaires de gros ont monté essentiellement en raison de l'augmentation des dépenses relatives aux initiatives et de l'incidence de la conversion de monnaies étrangères.

Le ratio d'efficacité comme présenté de la Banque a monté pour s'établir à 54,7 %, comparativement à 54,1 % pour le premier trimestre de l'exercice précédent. Le ratio d'efficacité rajusté de la Banque a monté pour s'établir à 53,8 %, en regard de 52,5 % pour le premier trimestre de l'exercice précédent.

Par rapport au trimestre précédent – T1 2015 par rapport au T4 2014

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour le trimestre ont diminué de 166 millions de dollars, ou 4 %, en regard du trimestre précédent. Les charges autres que d'intérêts rajustées ont diminué de 96 millions de dollars, ou 2 %, par rapport au trimestre précédent. La diminution des charges autres que d'intérêts rajustées est surtout attribuable aux secteurs Siège social et Services de détail au Canada. Les charges autres que d'intérêts du secteur Siège social ont diminué surtout du fait qu'au trimestre précédent, il y avait eu une hausse de l'investissement dans des projets d'entreprise, des projets liés à la réglementation et des initiatives visant la productivité. La diminution des charges autres que d'intérêts des Services de détail au Canada reflète principalement le fait qu'au trimestre précédent des dépenses plus importantes avaient été faites pour des initiatives commerciales et que le nombre d'initiatives de marketing mises en œuvre avait été plus élevé.

Le ratio d'efficacité comme présenté de la Banque a baissé pour s'établir à 54,7 %, contre 58,1 % pour le trimestre précédent. Le ratio d'efficacité rajusté de la Banque a baissé pour s'établir à 53,8 %, contre 56,2 % pour le trimestre précédent.

Impôt sur le résultat

Comme il est expliqué à la rubrique «Présentation de l'information financière de la Banque», la Banque rajuste ses résultats comme présentés pour évaluer chacun de ses secteurs et pour mesurer sa performance globale. Ainsi, la charge d'impôt sur le résultat est inscrite comme présentée et rajustée.

Le taux d'imposition effectif comme présenté de la Banque a été de 17,5 % pour le premier trimestre, contre 15,7 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent et de 18,2 % pour le trimestre précédent. L'augmentation sur douze mois est due en grande partie aux changements apportés à la composition des activités. La diminution par rapport au trimestre précédent est due en grande partie à une augmentation des revenus de dividendes exonérés d'impôt provenant de sociétés canadiennes imposables et aux changements apportés à la composition des activités.

TABLEAU 9 : IMPÔTS ET TAXES

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	31 janvier		31 octobre		Trois mois clos les	
	2015		2014		31 janvier	2014
Impôt au taux d'imposition canadien prévu par la loi	628 \$	26,3 %	534 \$	26,3 %	613 \$	26,3 %
Augmentation (diminution) attribuable aux éléments suivants :						
Dividendes reçus	(105)	(4,4)	(57)	(2,8)	(87)	(3,7)
Écarts de crédit liés aux activités internationales	(126)	(5,3)	(91)	(4,5)	(143)	(6,1)
Divers	21	0,9	(16)	(0,8)	(18)	(0,8)
Charge d'impôt sur le résultat et taux d'imposition effectif – comme présentés	418 \$	17,5 %	370 \$	18,2 %	365 \$	15,7 %

Le taux d'imposition effectif rajusté de la Banque a été de 18,0 % pour le trimestre, en hausse par rapport à 17,1 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent et en baisse par rapport à 18,9 % pour le trimestre précédent, principalement en raison de l'augmentation des revenus de dividendes exonérés d'impôt provenant de sociétés canadiennes imposables et des changements apportés à la composition des activités.

TABLEAU 10 : MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR – RAPPROCHEMENT DE LA CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT COMME PRÉSENTÉE ET DE LA CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT RAJUSTÉE

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	31 janvier		31 octobre		Trois mois clos les	
	2015		2014		31 janvier	2014
Charge d'impôt sur le résultat – comme présentée	418 \$		370 \$		365 \$	
Rajustements pour les éléments à noter : Recouvrement (charge) d'impôt sur le résultat^{1,2}						
Amortissement des immobilisations incorporelles	24		21		24	
Frais d'intégration liés à l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada	–		19		7	
Juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente	–		–		(3)	
Frais de préparation, coûts de conversion et autres coûts non récurrents relatifs à la relation avec Aimia à l'égard du programme de fidélisation et à l'acquisition des comptes de cartes de crédit Visa Aéroplan	–		–		41	
Profit à la vente des Services institutionnels TD Waterhouse	–		–		(35)	
Total des rajustements pour les éléments à noter	24		40		34	
Charge d'impôt sur le résultat – rajustée	442 \$		410 \$		399 \$	
Taux d'imposition effectif – rajusté³	18,0 %		18,9 %		17,1 %	

¹ Pour plus de renseignements sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Notre rendement» du présent document.

² L'incidence fiscale pour chaque élément à noter est calculée au moyen du taux d'imposition effectif prévu par la loi pour l'entité juridique en question.

³ Le taux d'imposition effectif rajusté correspond à la charge d'impôt sur le résultat rajustée avant les autres impôts et taxes en pourcentage du résultat net rajusté avant impôt.

RAPPORT DE GESTION DES SECTEURS D'ACTIVITÉ DE LA TD

Aux fins de la présentation de l'information de gestion, la Banque présente ses résultats en fonction de trois secteurs d'exploitation comme suit : les Services de détail au Canada, lesquels comprennent les résultats des activités des services bancaires personnels et commerciaux au Canada, des cartes de crédit au Canada, de Financement auto TD au Canada et des activités de gestion de patrimoine et d'assurance au Canada; les Services de détail aux États-Unis, lesquels comprennent les résultats des activités des services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, des cartes de crédit aux États-Unis, de Financement auto TD aux États-Unis, des activités de gestion de patrimoine et de la participation de la Banque dans TD Ameritrade; et les Services bancaires de gros. Les autres activités de la Banque sont regroupées au sein du secteur Siège social.

À compter du 27 décembre 2013 et du 1^{er} janvier 2014, les résultats du portefeuille de cartes de crédit Aéroplan acquis et les résultats de la relation connexe avec Aimia Inc. à l'égard du programme de fidélisation (collectivement «Aéroplan») sont présentés dans le secteur Services de détail au Canada.

Les résultats de chaque secteur reflètent les produits, les charges, les actifs et les passifs du secteur. La Banque mesure et évalue le rendement de chaque secteur d'après les résultats rajustés, le cas échéant, et, pour ces secteurs, la Banque indique que la mesure est rajustée. Le résultat net des secteurs d'exploitation est présenté avant tout élément à noter non attribué à ces secteurs. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique «Présentation de l'information financière de la Banque» du présent document, à la section «Aperçu des résultats financiers» du rapport de gestion de 2014 et à la note 31 des états financiers consolidés de 2014 de la Banque pour l'exercice clos le 31 octobre 2014. Pour de l'information sur la mesure du rendement rajusté des fonds propres moyens sous forme d'actions ordinaires de la Banque, laquelle est une mesure financière non conforme aux PCGR, se reporter à la section «Notre rendement» du présent document.

Les produits d'intérêts nets au sein des Services bancaires de gros sont présentés en équivalence fiscale, ce qui signifie que la valeur d'un produit non imposable ou exonéré d'impôt, comme les dividendes, est ajustée à la valeur équivalente avant impôt. L'équivalence fiscale permet à la Banque de mesurer les produits tirés de toutes les valeurs mobilières et de tous les prêts de manière uniforme. Elle procure en outre des éléments de comparaison plus significatifs des produits d'intérêts nets avec ceux d'institutions semblables. La hausse en équivalence fiscale des produits d'intérêts nets et la charge d'impôt sur le résultat présentée dans le secteur Services bancaires de gros sont reprises dans le secteur Siège social. Le rajustement de l'équivalence fiscale pour le trimestre s'est établi à 140 millions de dollars, en regard de 115 millions de dollars pour le premier trimestre de l'exercice précédent et de 76 millions de dollars pour le trimestre précédent.

TABLEAU 11 : SERVICES DE DÉTAIL AU CANADA

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<i>Trois mois clos les</i>		
	31 janvier 2015	31 octobre 2014	31 janvier 2014
Produits d'intérêts nets	2 435 \$	2 435 \$	2 345 \$
Produits autres que d'intérêts	2 464	2 485	2 284
Total des produits	4 899	4 920	4 629
Provision pour pertes sur créances	190	250	230
Indemnités d'assurance et charges connexes	699	720	683
Charges autres que d'intérêts – comme présentées	2 085	2 224	2 119
Charges autres que d'intérêts – rajustées	2 085	2 151	1 935
Résultat net – comme présenté	1 449	1 304	1 204
Rajustements pour les éléments à noter, après impôt sur le résultat¹			
Frais d'intégration liés à l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada	–	54	21
Frais de préparation, coûts de conversion et autres frais non récurrents liés à la relation avec Aimia à l'égard du programme de fidélisation et à l'acquisition des comptes de cartes de crédit Visa Aéroplan	–	–	115
Résultat net – rajusté	1 449 \$	1 358 \$	1 340 \$
Principaux volumes et ratios			
Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires – comme présenté ²	41,9 %	40,8 %	39,4 %
Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires – rajusté ²	41,9	42,5	43,9
Marge sur les actifs productifs moyens (y compris les actifs titrisés)	2,88	2,92	2,94
Ratio d'efficacité – comme présenté	42,6	45,2	45,8
Ratio d'efficacité – rajusté	42,6	43,7	41,8
Nombre de succursales de détail au Canada	1 164	1 165	1 178
Nombre moyen d'équivalents temps plein	39 602	39 671	39 276

¹ Pour une explication sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Notre rendement» du présent document.

² À compter du 1^{er} novembre 2014, la méthode de répartition des fonds propres aux secteurs d'exploitation est fondée sur un ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 9 %. Ces changements ont été appliqués prospectivement.

Par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent – T1 2015 par rapport au T1 2014

Le résultat net comme présenté des Services de détail au Canada s'est établi à 1 449 millions de dollars pour le trimestre, soit une augmentation de 245 millions de dollars, ou 20 %, par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent. Le résultat net rajusté pour le trimestre a été de 1 449 millions de dollars, soit une hausse de 109 millions de dollars, ou 8 %, par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent. La hausse du résultat rajusté est principalement attribuable à la croissance appréciable des volumes de prêts et de dépôts, à la bonne gestion du crédit, à l'incidence de la prise en compte d'Aéroplan pour un trimestre complet et à la hausse des produits d'assurance, le tout annulé en partie par l'augmentation des charges. Le rendement annualisé comme présenté et rajusté des fonds propres sous forme d'actions ordinaires pour le trimestre a été de 41,9 %, contre respectivement 39,4 % et 43,9 % pour le premier trimestre de l'exercice précédent.

Les produits du secteur Services de détail au Canada proviennent des activités de services bancaires personnels et commerciaux au Canada, y compris les cartes de crédit, le financement auto et les activités de gestion de patrimoine et d'assurance. Les produits ont été de 4 899 millions de dollars pour le trimestre considéré, en hausse de 270 millions de dollars, ou 6 %, par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent. Les produits d'intérêts nets ont augmenté de 90 millions de dollars, ou 4 %, par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent en raison principalement de la croissance appréciable des volumes de prêts et de dépôts et de l'incidence de la prise en compte d'Aéroplan pour un trimestre complet, en partie neutralisées par des marges moins élevées. Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 180 millions de dollars, ou 8 %, du fait surtout de la variation de la juste valeur des placements à l'appui des

indemnités d'assurance, de la croissance des actifs dans les activités de gestion de patrimoine, de la croissance des primes d'assurance et de l'incidence de la prise en compte d'Aéroplan pour un trimestre complet, le tout en partie contrebalancé par une baisse des produits de réassurance.

Les services bancaires aux particuliers ont généré une bonne croissance du volume moyen des prêts de 13,2 milliards de dollars, ou 5 %. Le volume moyen des prêts immobiliers garantis a augmenté de 8,4 milliards de dollars, ou 4 %. Le volume moyen des prêts-auto a progressé de 2,2 milliards de dollars, ou 15 %, tandis que les volumes moyens pour tous les autres prêts à la consommation ont augmenté de 2,6 milliards de dollars, ou 8 %, principalement en raison de l'incidence de la prise en compte d'Aéroplan pour un trimestre complet. Le volume moyen des prêts aux entreprises et des acceptations a augmenté de 4,3 milliards de dollars, ou 9 %. Le volume moyen des dépôts de particuliers a augmenté de 4,9 milliards de dollars, ou 3 %, en raison de la forte croissance des dépôts dans les comptes-chèques et les comptes d'épargne de base, en partie contrebalancée par une diminution du volume des dépôts à terme. Le volume moyen des dépôts d'entreprises a augmenté de 5,8 milliards de dollars, ou 8 %. La marge sur les actifs productifs moyens s'est établie à 2,88 %, une diminution de 6 points de base (pdb) entraînée principalement par le contexte de faibles taux et la concurrence sur le plan des prix.

Les actifs administrés ont augmenté de 38 milliards de dollars, ou 14 %, alors que les actifs gérés ont augmenté de 31 milliards de dollars, ou 15 %, par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent, surtout du fait de l'appréciation du marché et de la solide croissance des nouveaux actifs.

La provision pour pertes sur créances pour le trimestre a été de 190 millions de dollars, soit une baisse de 40 millions de dollars, ou 17 %, comparativement au premier trimestre de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances des services bancaires aux particuliers s'est établie à 190 millions de dollars, en baisse de 29 millions de dollars, ou 13 %, par suite surtout de la vente de comptes radiés et du rendement favorable soutenu du portefeuille de crédit, en partie contrebalancés par l'incidence de la prise en compte d'Aéroplan pour un trimestre complet. La provision pour pertes sur créances des services bancaires aux entreprises a diminué de 11 millions de dollars en raison des recouvrements plus élevés et de la baisse des provisions. La provision annualisée pour pertes sur créances, exprimée en pourcentage du volume des prêts, s'est établie à 0,22 %, en baisse de 6 pdb par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent. Les prêts douteux nets ont atteint 824 millions de dollars, en baisse de 104 millions de dollars, ou 11 %, en regard du premier trimestre de l'exercice précédent. Les prêts douteux nets, exprimés en pourcentage, ont représenté 0,24 % du total des prêts, comparativement à 0,29 % au 31 janvier 2014.

Les indemnités d'assurance et charges connexes pour le trimestre se sont élevées à 699 millions de dollars, soit une hausse de 16 millions de dollars, ou 2 %, par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent, en raison surtout de la variation de la juste valeur des placements à l'appui des demandes d'indemnisation, contrebalancée en partie par des événements météorologiques moins violents.

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour le trimestre se sont établies à 2 085 millions de dollars, soit une diminution de 34 millions de dollars, ou 2 %, par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent. Les charges autres que d'intérêts rajustées pour le trimestre se sont établies à 2 085 millions de dollars, soit une hausse de 150 millions de dollars, ou 8 %. La hausse s'explique surtout par l'accroissement des charges de personnel, y compris la hausse des charges variables en fonction des revenus, le calendrier des dépenses relatives aux initiatives, la croissance des activités et l'incidence de la prise en compte pour un trimestre complet d'Aéroplan, le tout en partie contrebalancé par les initiatives visant à augmenter la productivité.

Le ratio d'efficacité comme présenté pour le trimestre considéré s'est amélioré pour atteindre 42,6 %, alors que le ratio d'efficacité rajusté s'est détérioré pour atteindre 42,6 % par rapport à 45,8 % et 41,8 % respectivement pour le ratio d'efficacité comme présenté et pour le ratio d'efficacité rajusté pour le premier trimestre de l'exercice précédent.

Par rapport au trimestre précédent – T1 2015 par rapport au T4 2014

Le résultat net comme présenté des Services de détail au Canada a enregistré pour le trimestre considéré une hausse de 145 millions de dollars, ou 11 %, comparativement au trimestre précédent. Le résultat net rajusté pour le trimestre a monté de 91 millions de dollars, ou 7 %, en regard du trimestre précédent. La hausse du résultat est principalement attribuable à la baisse des charges et à la bonne gestion du crédit. Le rendement annualisé comme présenté et rajusté des fonds propres sous forme d'actions ordinaires pour le trimestre a été de 41,9 %, contre respectivement 40,8 % et 42,5 % pour le trimestre précédent.

Les produits pour le trimestre ont reculé de 21 millions de dollars par rapport au trimestre précédent. Les produits d'intérêts nets ont été stables par rapport au trimestre précédent, alors que la hausse en raison de la croissance des volumes a été contrebalancée par la compression des marges et la baisse des produits de refinancement. Les produits autres que d'intérêts ont diminué de 21 millions de dollars, ou de 1 %, la hausse des produits liés aux frais sur les cartes de crédit et aux services bancaires aux entreprises et la variation de la juste valeur des placements à l'appui des demandes d'indemnisation ayant été plus que contrebalancées par la diminution des produits de réassurance. La marge sur les actifs productifs moyens s'est établie à 2,88 %, une diminution de 4 pdb du fait surtout de la concurrence exercée sur les prix, de la baisse des produits de refinancement et du contexte de faibles taux.

Les services bancaires aux particuliers ont généré une bonne croissance du volume moyen des prêts de 2,9 milliards de dollars, ou 1 %. Le volume moyen des prêts immobiliers garantis a augmenté de 2,3 milliards de dollars, ou 1 %. Le volume moyen des prêts-auto a progressé de 0,7 milliard de dollars, ou 4 %. Les volumes moyens pour tous les autres prêts à la consommation sont restés stables en regard du trimestre précédent. Les volumes moyens des prêts aux entreprises et des acceptations ont augmenté de 0,7 milliard de dollars, ou 1 %. Le volume moyen des dépôts de particuliers a progressé de 2 milliards de dollars, ou 1 %, tandis que le volume moyen des dépôts d'entreprises a augmenté de 2 milliards de dollars, ou 2 %.

Les actifs administrés ont augmenté de 9 milliards de dollars, ou 3 %, alors que les actifs gérés ont augmenté de 15 milliards de dollars, ou 7 %, par rapport au trimestre précédent, surtout du fait de l'appréciation du marché et de la solide croissance des actifs nets.

La provision pour pertes sur créances a diminué de 60 millions de dollars, ou 24 %, en regard du trimestre précédent. La provision pour pertes sur créances des services bancaires aux particuliers a diminué de 41 millions de dollars, ou 18 %, pour le trimestre, par suite surtout de la vente de comptes radiés et du rendement favorable soutenu du portefeuille de crédit. La provision pour pertes sur créances des services bancaires aux entreprises a diminué de 19 millions de dollars du fait surtout de l'augmentation des recouvrements pour le trimestre. La provision annualisée pour pertes sur créances, exprimée en pourcentage du volume des prêts, s'est établie à 0,22 %, en baisse de 7 pdb en regard du trimestre précédent. Les prêts douteux nets ont diminué de 10 millions de dollars, ou 1 %, en regard du trimestre précédent. Les prêts douteux nets, exprimés en pourcentage, ont représenté 0,24 % du total des prêts, comparativement à 0,25 % au 31 octobre 2014.

Les indemnités d'assurance et charges connexes pour le trimestre ont diminué de 21 millions de dollars, ou 3 %, par rapport au trimestre précédent, en raison surtout de la baisse des indemnités de réassurance, en partie contrebalancée par la variation de la juste valeur des placements à l'appui des demandes d'indemnisation.

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour le trimestre ont diminué de 139 millions de dollars, ou 6 %, en regard du trimestre précédent. Les charges autres que d'intérêts rajustées pour le trimestre ont diminué de 66 millions de dollars, ou 3 %, en regard du trimestre précédent, en grande partie du fait qu'au trimestre précédent des dépenses plus importantes avaient été engagées à l'égard des initiatives commerciales et que le nombre des initiatives de marketing mises en œuvre avait été plus élevé.

Le ratio d'efficacité comme présenté et rajusté pour le trimestre considéré s'est amélioré pour s'établir à 42,6 %, par rapport à 45,2 % et 43,7 % respectivement pour le ratio d'efficacité comme présenté et pour le ratio d'efficacité rajusté pour le trimestre précédent.

Perspectives

Les entreprises de détail au Canada concentrent leurs efforts à conserver leur position de meneur en offrant un service à la clientèle et une commodité légendaires dans tous les canaux. Notre engagement à investir dans toutes nos activités afin d'améliorer notre proposition de valeur aux clients nous positionne favorablement pour une croissance à long terme. Pour le reste de l'année, nous nous attendons à une croissance modérée du résultat attribuable à

l'augmentation appréciable des volumes qui sera en partie contrebalancée par le rétrécissement de la marge et l'incidence annualisée de l'acquisition d'Aéroplan. Les taux de pertes sur créances devraient demeurer relativement stables. Nous prévoyons une croissance des primes d'assurance, mais les résultats des activités d'assurance refléteront également la fréquence et l'intensité des événements météorologiques. Nous continuerons à rehausser la productivité, à améliorer l'expérience client et employé, à simplifier les processus et à gérer les dépenses.

TABLEAU 12 : SERVICES DE DÉTAIL AUX ÉTATS-UNIS¹

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	Trois mois clos les					
	Dollars canadiens			Dollars américains		
	31 janvier 2015	31 octobre 2014	31 janvier 2014	31 janvier 2015	31 octobre 2014	31 janvier 2014
Produits d'intérêts nets	1 642 \$	1 515 \$	1 477 \$	1 408 \$	1 370 \$	1 381 \$
Produits autres que d'intérêts	582	532	592	499	481	554
Total des produits	2 224	2 047	2 069	1 907	1 851	1 935
Provision pour pertes sur créances – prêts ²	176	161	236	153	145	221
Provision pour (recouvrement de) pertes sur créances – titres de créance classés comme prêts	1	(22)	2	1	(20)	2
Provision pour pertes sur créances	177	139	238	154	125	223
Charges autres que d'intérêts	1 391	1 381	1 312	1 193	1 249	1 225
Résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis³	535	426	424	457	385	398
Quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée, déduction faite de l'impôt sur le résultat	90	83	68	79	77	65
Résultat net	625 \$	509 \$	492 \$	536 \$	462 \$	463 \$

Principaux volumes et ratios

Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires ⁴	8,5 %	7,6 %	8,0 %	8,5 %	7,6 %	8,0 %
Marge sur les actifs productifs moyens (équivalence fiscale) ⁵	3,71	3,65	3,83	3,71	3,65	3,83
Ratio d'efficience	62,5	67,5	63,4	62,5	67,5	63,4
Nombre de succursales de détail aux États-Unis	1 301	1 318	1 288	1 301	1 318	1 288
Nombre moyen d'équivalents temps plein	26 021	26 162	26 108	26 021	26 162	26 108

¹ Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² Comprennent les provisions pour pertes sur créances sur les prêts acquis ayant subi une perte de valeur, y compris tous les prêts assurés par la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC).

³ Les résultats excluent l'incidence liée à la quote-part du résultat net de la participation dans TD Ameritrade.

⁴ À compter du 1^{er} novembre 2014, la méthode de répartition des fonds propres aux secteurs d'exploitation est fondée sur un ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 9 %. Ces changements ont été appliqués prospectivement.

⁵ La marge sur les actifs productifs moyens exclut l'incidence liée aux comptes de dépôt assurés de TD Ameritrade.

Par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent – T1 2015 par rapport au T1 2014

Le résultat net des Services de détail aux États-Unis a atteint 625 millions de dollars pour le trimestre considéré (536 millions de dollars US) et comprend le résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis de 535 millions de dollars (457 millions de dollars US) et le résultat net de 90 millions de dollars (79 millions de dollars US) provenant de la participation de la TD dans TD Ameritrade. La croissance du résultat en dollars canadiens a également bénéficié de l'appréciation du dollar américain. Le rendement annualisé des fonds propres sous forme d'actions ordinaires pour le trimestre a été de 8,5 %, comparativement à 8,0 % pour le premier trimestre de l'exercice précédent.

Le résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis s'est élevé à 457 millions de dollars US, soit une hausse de 59 millions de dollars US, ou 15 %, comparativement au premier trimestre de l'exercice précédent attribuable à la baisse de la provision pour pertes sur créances et à la diminution des charges autres que d'intérêts, contrebalancées en partie par une diminution des autres produits autres que d'intérêts. La contribution de TD Ameritrade de 79 millions de dollars US a augmenté de 22 % en regard du premier trimestre de l'exercice précédent, principalement en raison d'une hausse des produits tirés de nos activités de négociation et des produits tirés des actifs et de l'incidence un an plus tôt de l'impôt sur un dividende spécial.

Les produits des Services bancaires de détail aux États-Unis proviennent des services bancaires aux particuliers, des services bancaires aux entreprises, des placements, des prêts-auto, des cartes de crédit et des activités de gestion de patrimoine. Les produits pour le trimestre ont été de 1 907 millions de dollars US, soit 28 millions de dollars US, ou 1 %, de moins qu'au premier trimestre de l'exercice précédent. La diminution a été entraînée par la baisse des autres produits autres que d'intérêts découlant du recul des profits sur la vente de valeurs mobilières. Les produits d'intérêts nets ont monté principalement du fait de la solide croissance des volumes de prêts et de dépôts, en partie contrebalancée par la compression des marges et la baisse des produits se rapportant à Target. La marge sur les actifs productifs moyens s'est établie à 3,71 %, une diminution de 12 pdb par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent. Le volume moyen des prêts a augmenté de 10 milliards de dollars US, ou 9 %, par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent, en raison de la croissance de 15 % des prêts aux entreprises et de la croissance de 3 % des prêts aux particuliers. Le volume moyen des dépôts a progressé de 10 milliards de dollars US, ou 5 %, par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent, les dépôts d'entreprises ayant monté de 7 %, les dépôts de particuliers, de 6 %, et les dépôts de TD Ameritrade, de 3 %.

La provision pour pertes sur créances s'est établie à 154 millions de dollars US, soit une baisse de 69 millions de dollars US, ou 31 %, par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent, surtout du fait de la diminution des radiations nettes et de l'amélioration de la qualité du crédit. La provision pour pertes sur créances des services bancaires aux particuliers s'est établie à 152 millions de dollars US, soit une baisse de 81 millions de dollars US, ou 35 %, par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent, attribuable surtout à l'amélioration de la qualité de crédit et à la baisse des provisions pour les prêts-auto et les prêts hypothécaires résidentiels. La provision pour pertes sur créances des services bancaires aux entreprises s'est établie à 1 million de dollars US contre une reprise de provision de 14 millions de dollars US au premier trimestre de l'exercice précédent, puisque les provisions établies en vue de la croissance du portefeuille ont été pour ainsi dire compensées par l'amélioration de la qualité de crédit. Les prêts douteux nets, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur et des titres de créance classés comme prêts, se sont inscrits à 1,3 milliard de dollars US, soit une baisse de 50 millions de dollars US, ou 4 %, par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent. Les prêts douteux nets, exprimés en pourcentage, représentaient 1,1 % du total des prêts au

31 janvier 2015, comparativement à 1,2 % au 31 janvier 2014. Les titres de créance nets ayant subi une perte de valeur classés comme prêts ont été de 882 millions de dollars US, en baisse de 64 millions de dollars US, ou 7 %, par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent.

Les charges autres que d'intérêts pour le trimestre se sont élevées à 1 193 millions de dollars US, soit une baisse de 32 millions de dollars US, ou 3 %, en regard du premier trimestre de l'exercice précédent attribuable surtout aux initiatives continues de réduction des dépenses, à un avantage créé par les sommes forfaitaires versées pour les départs volontaires à la retraite anticipée et à la diminution des charges liées au partage des produits, le tout en partie contrebalancé par une hausse des dépenses pour soutenir la croissance et une augmentation de la charge de rémunération et de la charge liée aux avantages du personnel.

Le ratio d'efficience pour le trimestre considéré s'est amélioré pour atteindre 62,5 %, par rapport à 63,4 % pour le premier trimestre de l'exercice précédent.

Par rapport au trimestre précédent – T1 2015 par rapport au T4 2014

Le résultat net des Services de détail aux États-Unis pour le trimestre a augmenté de 116 millions de dollars (74 millions de dollars US) par rapport au trimestre précédent, lequel incluait une augmentation du résultat net de 109 millions de dollars (72 millions de dollars US) des Services bancaires de détail aux États-Unis et une augmentation de 7 millions de dollars (2 millions de dollars US) de la participation de la TD dans TD Ameritrade. La croissance du résultat en dollars canadiens a également bénéficié de l'appréciation du dollar américain. Le rendement annualisé des fonds propres sous forme d'actions ordinaires pour le trimestre a été de 8,5 % comparativement à 7,6 % pour le trimestre précédent.

Le résultat net des Services bancaires de détail a augmenté de 72 millions de dollars US, ou 19 %, en raisons surtout de la baisse des charges, de la hausse des produits amenée par la solide croissance des prêts et de l'amélioration des marges d'intérêts nettes, en partie contrebalancées par la hausse des provisions pour pertes sur créances. La contribution de TD Ameritrade a augmenté de 2 millions de dollars US, ou 3 %, en regard du trimestre précédent, principalement en raison d'une hausse des produits tirés de nos activités de négociation, contrebalancée en partie par une hausse des charges d'exploitation.

Les produits pour le trimestre ont progressé de 56 millions de dollars US, ou 3 %, par rapport au trimestre précédent, du fait d'une forte croissance des volumes et de la hausse des marges d'intérêts nettes. La marge sur les actifs productifs moyens s'est établie à 3,71 %, une augmentation de 6 pdb en regard du trimestre précédent. Les marges d'intérêts nettes ont profité de l'accroissement des marges sur les dépôts puisque nous avons protégé les taux sur nos échéances en 2015, en partie contrebalancé par la compression des marges sur les prêts. Le volume moyen des prêts a progressé de 3 milliards de dollars US, ou 3 %, par rapport au trimestre précédent, les prêts aux entreprises ayant augmenté de 4 % et les prêts aux particuliers, de 1 %. Le volume moyen des dépôts a progressé de 3 milliards de dollars US, ou 1 %, en regard du trimestre précédent, les dépôts d'entreprises ayant monté de 2 % et les dépôts de particuliers, de 2 %, alors que les dépôts de TD Ameritrade sont demeurés relativement stables.

La provision pour pertes sur créances pour le trimestre a augmenté de 29 millions de dollars US, ou 23 %, en regard du trimestre précédent, surtout en raison de l'augmentation des provisions établies en vue de la croissance du portefeuille et de la baisse de la reprise de provisions liées aux titres de créance classés comme prêts, en partie contrebalancées par la baisse des provisions pour les prêts-auto et l'amélioration de la qualité du crédit des portefeuilles de prêts de détail et de prêts commerciaux. La provision pour pertes sur créances des Services aux particuliers a été de 152 millions de dollars US, soit une hausse de 35 millions de dollars US, ou 30 %, en regard du trimestre précédent, surtout en raison de la hausse des radiations nettes et de l'augmentation des provisions établies en vue de la croissance du portefeuille de cartes de crédit, en partie contrebalancées par l'amélioration de la qualité du crédit et les provisions pour les prêts-auto. La provision pour pertes sur créances des services bancaires aux entreprises s'est établie à 1 million de dollars US, une baisse de 27 millions de dollars US par rapport au trimestre précédent, puisque les provisions relatives à la croissance du portefeuille ont été plus que compensées par l'amélioration de la qualité de crédit. Les prêts douteux nets, à l'exclusion des prêts acquis ayant subi une perte de valeur et des titres de créance classés comme prêts, atteignaient 1,3 milliard de dollars US, soit 1,1 % du total des prêts au 31 janvier 2015, ce qui est stable par rapport au trimestre précédent. Les titres de créance douteux nets classés comme prêts ont diminué de 37 millions de dollars US, ou 4 % par rapport au trimestre précédent.

Les charges autres que d'intérêts pour le trimestre ont diminué de 56 millions de dollars US, ou 4 %, en regard du trimestre précédent en raison surtout d'un avantage créé par les sommes forfaitaires versés pour les départs volontaires à la retraite anticipée jumelé à la diminution des frais de justice et des charges liées au partage des produits.

Le ratio d'efficience pour le trimestre s'est amélioré pour s'établir à 62,5 %, en comparaison du ratio de 67,5 % pour le trimestre précédent en raison de l'amélioration des marges d'intérêts nettes ainsi que de la diminution des charges.

Perspectives

Pour 2015, nous prévoyons que la croissance économique demeurera modeste quoique variable, et que les taux d'intérêt devraient rester bas, bien qu'ils puissent légèrement augmenter dans la deuxième moitié de l'année civile. Nous sommes d'avis que la concurrence pour les prêts et les dépôts restera intense, que les conditions de crédit demeureront favorables et que le contexte de réglementation posera des défis, étant donné que la complexité du cadre réglementaire continue d'augmenter et que les banques se voient imposer de plus en plus d'obligations pour qu'elles se conforment et s'adaptent. Nous croyons que les marges d'intérêts nettes varieront pour le reste de l'exercice, mais nous nous attendons à ce que la marge sur l'exercice complet soit sensiblement au même niveau que celle pour le quatrième trimestre de 2014 puisqu'une hausse des marges sur les dépôts annule une compression supplémentaire des marges sur les prêts. La provision pour pertes sur créances devrait commencer à se stabiliser, puisqu'on ne prévoit pas revoir le même taux élevé de recouvrements que celui enregistré et que le portefeuille de prêts continuera d'augmenter. En raison de ces hypothèses, nous nous attendons à ce que les résultats affichent une croissance modeste. Nous continuerons de nous concentrer sur nos priorités qui sont d'offrir un service à la clientèle et une commodité légendaires dans tous nos canaux de distribution, en effectuant les investissements nécessaires afin d'appuyer notre croissance future et de nous conformer aux lois et règlements, tout en maintenant notre attention sur les initiatives en matière de productivité.

TD AMERITRADE HOLDING CORPORATION

Pour plus de renseignements sur TD Ameritrade, se reporter à la note 8 des états financiers consolidés intermédiaires de la Banque.

TABLEAU 13 : SERVICES BANCAIRES DE GROS

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<i>Trois mois clos les</i>		
	31 janvier 2015	31 octobre 2014	31 janvier 2014
Produits d'intérêts nets (équivalence fiscale)	597 \$	537 \$	551 \$
Produits autres que d'intérêts	114	67	167
Total des produits	711	604	718
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	2	(1)	-
Charges autres que d'intérêts	433	381	411
Résultat net	192 \$	160 \$	230 \$

Principaux volumes et ratios

Produits liés aux activités de transaction ¹	380 \$	296 \$	408 \$
Actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en milliards de dollars) ^{2,3}	64	61	56
Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires ⁴	13,0 %	13,0 %	20,6 %
Ratio d'efficacité	60,9	63,1	57,2
Nombre moyen d'équivalents temps plein	3 746	3 727	3 544

¹ Au cours du quatrième trimestre de 2014, la Banque a utilisé un rajustement de la valeur lié au financement (RVF) puisqu'il appert que les coûts de financement et les avantages du marché seront dorénavant de plus en plus pris en compte dans la fixation des prix et l'évaluation de la juste valeur des dérivés non garantis. Pour de plus amples renseignements sur le RVF, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés intermédiaires.

² À compter du troisième trimestre de 2014, chaque ratio de fonds propres comporte sa propre composante actifs pondérés en fonction des risques, conformément à la méthode progressive d'inclusion du rajustement de la valeur du crédit (RVC) prescrite par le BSIF. Pour le troisième et le quatrième trimestres de 2014, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres ont été respectivement de 57 %, 65 % et 77 %. Pour l'exercice 2015, les facteurs scalaires sont respectivement de 64 %, 71 % et 77 %.

³ Les montants antérieurs au premier trimestre de 2015 n'ont pas été rajustés pour tenir compte de l'incidence de normes et de modifications de normes IFRS pour 2015.

⁴ À compter du 1^{er} novembre 2014, la méthode de répartition des fonds propres aux secteurs d'exploitation est fondée sur un ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 9 %. Ces changements ont été appliqués prospectivement.

Par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent – T1 2015 par rapport au T1 2014

Le résultat net du secteur Services bancaires de gros pour le trimestre a été de 192 millions de dollars, en baisse de 38 millions de dollars, ou 17 %, par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent. Cette baisse du résultat découle surtout de la diminution des produits, de l'augmentation des charges autres que d'intérêts et de la hausse du taux d'imposition effectif. Le rendement annualisé des fonds propres sous forme d'actions ordinaires pour le trimestre a été de 13,0 %, comparativement à 20,6 % pour le premier trimestre de l'exercice précédent.

Les produits des Services bancaires de gros sont principalement tirés des services aux marchés financiers et des prêts aux grandes entreprises. Les activités sur les marchés financiers génèrent des produits tirés des services-conseils et des services de prise ferme, de négociation, de facilitation et d'exécution. Les produits pour le trimestre ont été de 711 millions de dollars, soit 7 millions de dollars, ou 1 %, de moins qu'au premier trimestre de l'exercice précédent. La baisse a été entraînée par la diminution des taux d'intérêt et des activités de transaction de titres de crédit ainsi que par la baisse des produits tirés des comptes à honoraires en raison de la diminution des volumes, ce qui est comparable aux tendances dans l'industrie. La baisse a été en partie compensée par la hausse des activités de transaction de titres de capitaux propres et de contrats de change en raison de l'activité accrue de la clientèle ainsi que par la hausse des profits sur valeurs mobilières dans le portefeuille de placements.

La provision pour pertes sur créances pour le trimestre s'est établie à 2 millions de dollars et représente le coût engagé pour protéger le crédit.

Les charges autres que d'intérêts pour le trimestre se sont établies à 433 millions de dollars, soit une hausse de 22 millions de dollars, ou 5 %, par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent. La hausse est surtout attribuable à l'augmentation des dépenses relatives aux initiatives et à l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Les actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires atteignaient 64 milliards de dollars au 31 janvier 2015, une hausse de 8 milliards de dollars, ou 14 %, par rapport au 31 janvier 2014. La hausse a surtout été entraînée par la croissance des services bancaires de financement de grandes entreprises, l'incidence de la conversion des monnaies étrangères et la hausse des facteurs scalaires pour l'inclusion de l'exigence de fonds propres pour rajustement de la valeur du crédit (RVC).

Par rapport au trimestre précédent – T1 2015 par rapport au T4 2014

Le résultat net des Services bancaires de gros pour le trimestre a augmenté de 32 millions de dollars, ou 20 %, par rapport au trimestre précédent.

L'augmentation est due en grande partie à une hausse des produits, compensée en partie par la hausse des charges autres que d'intérêts. Le rendement annualisé des fonds propres sous forme d'actions ordinaires pour le trimestre a été de 13,0 %, inchangé par rapport au trimestre précédent.

Les produits pour le trimestre ont augmenté de 107 millions de dollars, ou 18 %, en regard du trimestre précédent. L'augmentation des produits est principalement attribuable à la montée des produits liés aux activités de transaction et à la croissance des profits sur valeurs mobilières du portefeuille de placements. Les produits liés aux activités de transaction ont augmenté du fait de la hausse des activités de transaction de titres de capitaux propres et de contrats de change et d'une baisse de la charge liée au RVF pour le trimestre considéré. Cette augmentation a été en partie contrebalancée par une baisse des honoraires de prise ferme en raison de la diminution des volumes, ce qui est comparable aux tendances dans l'industrie.

La provision pour pertes sur créances s'est établie à 2 millions de dollars pour le trimestre comparativement à une reprise nette de 1 million de dollars au trimestre précédent.

Les charges autres que d'intérêts pour le trimestre ont augmenté de 52 millions de dollars, ou 14 %, principalement en raison de la hausse de la rémunération variable en proportion de l'augmentation des produits et de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Les actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires atteignaient 64 milliards de dollars au 31 janvier 2015, une hausse de 3 milliards de dollars, ou 5 %, par rapport au 31 octobre 2014. La hausse est en grande partie attribuable à l'incidence de la conversion des monnaies étrangères et à la hausse des facteurs scalaires pour l'inclusion de l'exigence de fonds propres pour RVC.

Perspectives

Dans l'ensemble, l'économie mondiale continue de donner des signes de reprise. Toutefois, nous demeurons prudents puisque, mis ensemble, l'évolution des marchés financiers et les réformes réglementaires, les incertitudes quant à une éventuelle hausse des taux d'intérêt, la volatilité des marchés de l'énergie et le fléchissement du dollar canadien continueront à nuire à nos activités. En dépit de ces facteurs, qui atténueront probablement l'optimisme des sociétés et des investisseurs à court terme, nous sommes persuadés que notre modèle d'affaires intégré et diversifié continuera d'entraîner des résultats solides et de faire croître notre entreprise. Nous continuons de miser sur nos priorités qui sont d'accroître notre clientèle, d'approfondir nos relations avec nos clients, d'être une contrepartie estimée et de gérer nos risques et d'améliorer notre productivité en 2015.

TABLEAU 14 : SIÈGE SOCIAL

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Trois mois clos les</i>		
	31 janvier 2015	31 octobre 2014	31 janvier 2014
Résultat net – comme présenté	(206) \$	(227) \$	116 \$
Rajustements pour les éléments à noter¹			
Amortissement des immobilisations incorporelles	63	62	61
Juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente	–	–	(19)
Profit à la vente des Services institutionnels TD Waterhouse	–	–	(196)
Total des rajustements pour les éléments à noter	63	62	(154)
Résultat net – rajusté	(143) \$	(165) \$	(38) \$
Ventilation des éléments inclus dans le résultat net – rajusté			
Charges nettes du Siège social	(172) \$	(233) \$	(165) \$
Autres	2	41	100
Participations ne donnant pas le contrôle	27	27	27
Résultat net – rajusté	(143) \$	(165) \$	(38) \$

¹ Pour une explication sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

Par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent – T1 2015 par rapport au T1 2014

La perte nette comme présentée du secteur Siège social pour le trimestre a été de 206 millions de dollars, en comparaison d'un résultat net comme présenté de 116 millions de dollars pour le premier trimestre de l'exercice précédent. La perte nette rajustée s'est élevée à 143 millions de dollars, comparativement à une perte nette rajustée de 38 millions de dollars pour le premier trimestre de l'exercice précédent. La perte nette rajustée a augmenté du fait surtout de la baisse de la contribution des autres éléments. Les autres éléments ont été défavorables en raison du profit de 40 millions de dollars sur la vente d'actions de TD Ameritrade et du fait qu'au premier trimestre de l'exercice précédent des éléments fiscaux positifs avaient été comptabilisés et qu'il y a eu une baisse des produits nets liés aux activités de trésorerie au cours du trimestre considéré, y compris les variations de la composition du financement de la Banque. Les charges nettes du Siège social ont augmenté du fait des investissements continus dans des projets d'entreprise, des projets liés à la réglementation et des initiatives visant à augmenter la productivité.

Par rapport au trimestre précédent – T1 2015 par rapport au T4 2014

La perte nette comme présentée du secteur Siège social pour le trimestre a été de 206 millions de dollars, en comparaison d'une perte nette comme présentée de 227 millions de dollars pour le trimestre précédent. La perte nette rajustée s'est élevée à 143 millions de dollars, par rapport à une perte nette rajustée de 165 millions de dollars pour le trimestre précédent. La diminution de la perte nette rajustée s'explique par la baisse des charges nettes du Siège social, en partie contrebalancée par la baisse de la contribution des autres éléments. Les autres éléments ont été défavorables en raison de la baisse des produits nets liés aux activités de trésorerie au cours du trimestre considéré et du fait qu'au trimestre précédent des éléments fiscaux positifs avaient été comptabilisés. Les charges nettes du Siège social ont diminué surtout en raison de la hausse de l'investissement dans des projets d'entreprise, des projets liés à la réglementation et des initiatives visant la productivité au trimestre précédent.

REVUE DU BILAN

Le **total de l'actif** s'établissait à 1,1 billion de dollars au 31 janvier 2015, soit 120 milliards de dollars, ou 12 %, de plus qu'au 31 octobre 2014. L'incidence des écarts de conversion s'est traduite par une croissance de 34 milliards de dollars, ou 3 %, des actifs totaux. L'augmentation nette découle essentiellement d'une hausse de 37 milliards de dollars des dérivés, d'une hausse de 30 milliards de dollars des prêts (déduction faite de la provision pour pertes sur prêts), d'une hausse de 14 milliards de dollars des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance et d'une hausse de 11 milliards de dollars des valeurs mobilières prises en pension.

Les **dépôts productifs d'intérêts auprès de banques** ont augmenté de 7 milliards de dollars, en raison surtout des dépôts plus élevés auprès de la Réserve fédérale des États-Unis.

Les **prêts et les dépôts détenus à des fins de transaction** ont augmenté de 6 milliards de dollars essentiellement en raison des Services bancaires de gros.

Les **dérivés** ont augmenté de 37 milliards de dollars essentiellement en raison des Services bancaires de gros, contrebalancés surtout par les passifs dérivés.

Les **valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance** ont augmenté de 14 milliards de dollars en raison principalement de l'incidence des écarts de conversion.

Les **valeurs mobilières prises en pension** se sont accrues de 11 milliards de dollars, surtout en raison d'une augmentation des volumes de transaction dans le secteur Services bancaires de gros.

Les **prêts (déduction faite de la provision pour pertes sur prêts)** ont augmenté de 30 milliards de dollars, par suite principalement d'une hausse dans le secteur Services de détail aux États-Unis. La hausse dans le secteur Services de détail aux États-Unis est principalement attribuable à la croissance des prêts aux entreprises et aux gouvernements, ainsi qu'à l'incidence des écarts de conversion.

Le **total des passifs** s'établissait à 1 017 milliards de dollars au 31 janvier 2015, soit 113 milliards de dollars, ou 13 %, de plus qu'au 31 octobre 2014. L'incidence des écarts de conversion s'est traduite par une croissance de 34 milliards de dollars, ou 3 %, des passifs totaux. L'augmentation nette découle principalement d'une hausse de 72 milliards de dollars des dépôts et d'une hausse de 29 milliards de dollars des dérivés.

Les **dérivés** ont augmenté de 29 milliards de dollars essentiellement en raison des Services bancaires de gros, contrebalancés surtout par les actifs dérivés.

Les **dépôts** ont monté de 72 milliards de dollars principalement en raison d'une augmentation des dépôts sans terme de particuliers dans les secteurs Services de détail au Canada et Services de détail aux États-Unis, d'une augmentation des dépôts d'entreprises et de gouvernements dans les secteurs Services de détail aux États-Unis, Services bancaires de gros et Siège social, une augmentation des dépôts bancaires dans les secteurs Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros et de l'incidence des écarts de conversion.

Les **obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension** ont augmenté de 7 milliards de dollars, surtout du fait de la croissance des volumes de négociation dans le secteur Services bancaires de gros.

Les **capitaux propres** s'établissaient à 63 milliards de dollars au 31 janvier 2015, soit 7 milliards de dollars, ou 11 %, de plus qu'au 31 octobre 2014. La hausse est principalement attribuable à une augmentation du cumul des autres éléments du résultat global, découlant de profits plus élevés comptabilisés dans les écarts de conversion cumulés qui sont attribuables à la conversion de monnaies étrangères et à la croissance des résultats non distribués.

QUALITÉ DU PORTEFEUILLE DE CRÉDIT

Par rapport au trimestre précédent – T1 2015 par rapport au T4 2014

Les prêts douteux bruts, compte non tenu des titres de créance classés comme prêts, des prêts assurés par la FDIC et des autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur, s'établissaient à 2 967 millions de dollars au 31 janvier 2015, en hausse de 106 millions de dollars, ou 4 %, par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent. Les prêts douteux bruts des Services de détail aux États-Unis ont augmenté de 239 millions de dollars, ou 15 %, en regard du premier trimestre de l'exercice précédent, en raison notamment de l'incidence du taux de change. Les prêts douteux bruts des Services de détail au Canada ont diminué de 105 millions de dollars, ou 9 %, par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent, surtout en raison de l'amélioration de la qualité de crédit du portefeuille de prêts immobiliers garantis. Les prêts douteux nets atteignaient 2 418 millions de dollars au 31 janvier 2015, en hausse de 32 millions de dollars, ou 1 %, en regard du premier trimestre de l'exercice précédent.

La provision pour pertes sur créances de 3 539 millions de dollars au 31 janvier 2015 se composait d'une provision relative à des contreparties particulières de 380 millions de dollars, d'une provision évaluée collectivement pour prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs de 514 millions de dollars et d'une provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées de 2 645 millions de dollars.

La provision relative à des contreparties particulières a augmenté de 21 millions de dollars, ou 6 %, par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent. La provision évaluée collectivement pour prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs a augmenté de 102 millions de dollars, ou 25 %, par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent du fait de l'incidence du taux de change. La provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées a augmenté de 121 millions de dollars, ou 5 %, par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent, en raison surtout de la croissance du portefeuille de cartes de crédit aux États-Unis et de l'incidence du taux de change.

La provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées est établie pour enregistrer les pertes qui, selon la direction, s'étaient déjà produites dans le portefeuille à la date du bilan pour des prêts qui n'étaient pas encore individuellement désignés comme douteux. La Banque passe en revue de manière régulière la méthode de calcul de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées. Dans le cadre de cette revue, certaines révisions pourraient être apportées afin de tenir compte des mises à jour des estimations de pertes calculées selon des statistiques pour les pertes récentes de la Banque dans ses portefeuilles de crédit, lesquelles pourraient inciter la Banque à ajouter ou à reprendre des montants de la provision pour pertes subies mais non encore décelées. Au cours du premier trimestre de 2015, la Banque a apporté des modifications à sa méthode, dont l'incidence cumulée n'est pas importante et a été incluse dans la variation pour le trimestre.

Par rapport au trimestre précédent – T1 2015 par rapport au T4 2014

Les prêts douteux bruts, compte non tenu des titres de créance classés comme prêts, des prêts assurés par la FDIC et des autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur, ont augmenté de 236 millions de dollars, ou 9 %, en regard du trimestre précédent, du fait surtout de l'incidence du taux de change des Services de détail aux États-Unis. Les prêts douteux, déduction faite de la provision, ont augmenté de 174 millions de dollars, ou 8 %, par rapport au trimestre précédent.

La provision relative à des contreparties particulières a augmenté de 25 millions de dollars, ou 7 %, en regard du trimestre précédent. La provision évaluée collectivement pour prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs a augmenté de 72 millions de dollars, ou 16 %, par rapport au trimestre précédent du fait surtout de l'incidence du taux de change. La provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées a augmenté de 140 millions de dollars, ou 6 %, par rapport au trimestre précédent, en raison surtout de la croissance du portefeuille de cartes de crédit aux États-Unis et de l'incidence du taux de change.

TABLEAU 15 : VARIATIONS DES PRÊTS DOUTEUX BRUTS ET DES ACCEPTATIONS

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Trois mois clos les</i>		
	31 janvier 2015	31 octobre 2014	31 janvier 2014
Prêts aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements^{1,2}			
Prêts douteux au début de la période	2 731 \$	2 636 \$	2 692 \$
Classés comme douteux au cours de la période	1 168	1 163	1 233
Transférés dans les prêts non douteux au cours de la période	(290)	(304)	(308)
Remboursements nets	(281)	(276)	(302)
Cessions de prêts	(8)	–	(7)
Montants radiés	(557)	(539)	(549)
Recouvrements des prêts et avances antérieurement radiés	–	–	–
Taux de change et autres variations	204	51	102
Prêts douteux à la fin de la période	2 967 \$	2 731 \$	2 861 \$

¹ Excluent les titres de créance classés comme prêts. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique «Exposition à des obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes» du présent document et à la note 5 des états financiers consolidés intermédiaires.

² Excluent les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique «Exposition à des prêts acquis ayant subi une perte de valeur» et au tableau y figurant ainsi qu'à la note 5 des états financiers consolidés intermédiaires.

TABLEAU 16 : PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<i>Aux</i>		
	31 janvier 2015	31 octobre 2014	31 janvier 2014
Provision pour pertes sur créances au titre des prêts au bilan			
Contreparties particulières	380 \$	355 \$	359 \$
Individuellement non significatives	514	442	412
Pertes sur créances subies mais non encore décelées	2 369	2 231	2 308
Total de la provision pour pertes sur créances au titre des prêts au bilan	3 263	3 028	3 079
Provision pour pertes sur créances au titre des prêts hors bilan			
Pertes sur créances subies mais non encore décelées	276	274	216
Total de la provision pour pertes sur créances au titre des prêts hors bilan	276	274	216
Total	3 539 \$	3 302 \$	3 295 \$
Prêts douteux, déduction faite de la provision ^{1,2}	2 418 \$	2 244 \$	2 386 \$
Prêts douteux nets en pourcentage des prêts nets ^{1,2}	0,47 %	0,46 %	0,52 %
Provision pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne nette des prêts et des acceptations	0,29	0,30	0,40

¹ Excluent les titres de créance classés comme prêts. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique «Exposition à des obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes» du présent document et à la note 5 des états financiers consolidés intermédiaires.

² Excluent les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique «Exposition à des prêts acquis ayant subi une perte de valeur» et au tableau y figurant ainsi qu'à la note 5 des états financiers consolidés intermédiaires.

Prêts immobiliers garantis

Les prêts immobiliers de détail garantis comprennent les prêts hypothécaires et les lignes de crédit consentis à des consommateurs nord-américains afin de répondre à leurs besoins financiers liés notamment à l'achat d'une résidence et à un refinancement. Au Canada, les politiques en matière de crédit et les stratégies de répartition sont alignées sur l'appétit pour le risque de la Banque et répondent à l'ensemble des exigences réglementaires. Bien qu'elle conserve un privilège de premier rang à l'égard de la majorité des propriétés détenues à titre de garanties, la Banque a des privilèges de deuxième rang à l'égard d'une petite partie des prêts, dont la majeure partie est adossée à d'autres prêts hypothécaires consentis par la TD assortis de privilèges de premier rang. Au Canada, les politiques de crédit font en sorte que l'exposition combinée de toutes les facilités de crédit non garanties à l'égard d'une propriété ne dépasse pas 80 % de la valeur de la sûreté au moment de l'octroi du prêt. Il est permis selon la législation de consentir des prêts selon un ratio prêt-valeur plus élevé, mais une assurance-prêt est alors exigée. Cette assurance est une couverture contractuelle pour la durée des facilités admissibles et protège le portefeuille de prêts immobiliers garantis de la Banque contre les pertes potentielles causées par le défaut d'un emprunteur. En outre, la Banque obtient régulièrement de l'assurance-prêt pour les prêts dont le ratio prêt-valeur est plus faible. Cette couverture d'assurance est fournie par des entités soutenues par un gouvernement ou par des assureurs de prêts hypothécaires privés approuvés.

La Banque évalue régulièrement les facteurs de stress à l'égard de son portefeuille de prêts immobiliers dans le cadre de son programme global d'évaluation des facteurs de stress. Ces évaluations sont effectuées afin de déterminer dans quelle mesure le portefeuille serait vulnérable à un important repli de la conjoncture économique. L'effet de variations extrêmes du prix des maisons, des taux d'intérêt et du taux de chômage figure parmi les facteurs étudiés au moment d'évaluer l'incidence sur les pertes sur créances et la rentabilité globale de la Banque. Diverses catégories du portefeuille, notamment les types d'habitation et les régions géographiques, sont examinées afin de déterminer l'existence de vulnérabilités particulières. Selon les plus récentes analyses de la Banque, les pertes potentielles sur toutes les expositions aux prêts immobiliers garantis sont considérées comme raisonnables.

TABLEAU 17 : PRÊTS IMMOBILIERS GARANTIS^{1, 2}(en millions de dollars canadiens,
sauf indication contraire)

	<i>Aux</i>											
	Prêts hypothécaires résidentiels				Lignes de crédit domiciliaires				Total			
	Assurés ³		Non assurés		Assurés ³		Non assurés		Assurés ³		Non assurés	
31 janvier 2015												
Canada												
Provinces de l'Atlantique	4 083 \$	2,3 %	1 450 \$	0,8 %	610 \$	1,0 %	837 \$	1,4 %	4 693 \$	2,0 %	2 287 \$	1,0 %
Colombie-Britannique ⁴	20 255	11,5	11 824	6,7	3 653	6,1	7 427	12,4	23 908	10,1	19 251	8,2
Ontario ⁴	55 853	31,9	27 791	15,8	11 866	19,9	19 154	32,0	67 719	28,7	46 945	19,9
Prairies ⁴	27 580	15,7	9 565	5,4	4 946	8,3	6 895	11,5	32 526	13,8	16 460	7,0
Québec	12 364	7,0	5 130	2,9	2 049	3,4	2 414	4,0	14 413	6,1	7 544	3,2
Total – Canada	120 135	68,4 %	55 760	31,6 %	23 124	38,7 %	36 727	61,3 %	143 259	60,7 %	92 487	39,3 %
États-Unis	884		26 042		10		13 242		894		39 284	
Total	121 019 \$		81 802 \$		23 134 \$		49 969 \$		144 153 \$		131 771 \$	

31 octobre 2014

Canada												
Provinces de l'Atlantique	4 110 \$	2,3 %	1 398 \$	0,8 %	649 \$	1,1 %	822 \$	1,4 %	4 759 \$	2,0 %	2 220 \$	0,9 %
Colombie-Britannique ⁴	20 660	11,8	11 408	6,5	3 720	6,2	7 278	12,2	24 380	10,4	18 686	8,0
Ontario ⁴	56 967	32,5	26 371	15,1	12 226	20,6	18 394	30,9	69 193	29,5	44 765	19,1
Prairies ⁴	27 658	15,8	9 067	5,2	5 267	8,8	6 873	11,5	32 925	14,0	15 940	6,8
Québec	12 442	7,1	5 044	2,9	2 035	3,4	2 304	3,9	14 477	6,2	7 348	3,1
Total – Canada	121 837	69,5 %	53 288	30,5 %	23 897	40,1 %	35 671	59,9 %	145 734	62,1 %	88 959	37,9 %
États-Unis	753		23 034		9		11 791		762		34 825	
Total	122 590 \$		76 322 \$		23 906 \$		47 462 \$		146 496 \$		123 784 \$	

¹ Région géographique selon l'adresse du bien immobilier hypothéqué.² Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.³ L'assurance-prêt est une couverture contractuelle pour la durée des facilités admissibles en vertu de laquelle l'exposition de la Banque aux prêts immobiliers garantis est protégée, en tout ou en partie, contre les pertes potentielles causées par le défaut d'un emprunteur. Elle est fournie par des entités soutenues par un gouvernement ou par d'autres assureurs de prêts hypothécaires privés approuvés.⁴ Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

Le tableau ci-après présente un sommaire du calendrier de l'amortissement des prêts hypothécaires résidentiels de la Banque selon la durée contractuelle restante des contrats hypothécaires. Tous les montants sont calculés en fonction de l'habitude actuelle des emprunteurs en matière de remboursement anticipé afin de bien projeter leur propension à rembourser par anticipation. L'habitude actuelle de remboursement des emprunteurs tient compte des remboursements anticipés déjà effectués et des prévisions à l'égard de la période d'amortissement restante selon l'encours et les modalités des contrats en vigueur.

TABLEAU 18 : CALENDRIER DE L'AMORTISSEMENT DES PRÊTS HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS^{1, 2, 3}

	<i>Aux</i>								
	Moins de 5 ans	De 5 ans à moins de 10 ans	De 10 ans à moins de 15 ans	De 15 ans à moins de 20 ans	De 20 ans à moins de 25 ans	De 25 ans à moins de 30 ans	De 30 ans à moins de 35 ans	35 ans et plus	Total
	31 janvier 2015								
Canada	1,3 %	4,6 %	8,2 %	13,3 %	33,8 %	30,9 %	7,9 %	– %	100 %
États-Unis	2,2	2,1	18,2	3,2	10,8	62,9	0,5	0,1	100
Total	1,4 %	4,2 %	9,5 %	11,9 %	30,8 %	35,1 %	7,0 %	0,1 %	100 %
31 octobre 2014									
Canada	1,3 %	4,5 %	8,2 %	12,8 %	32,8 %	30,9 %	9,5 %	– %	100 %
États-Unis	2,3	1,9	18,8	2,9	10,4	63,0	0,6	0,1	100
Total	1,4 %	4,2 %	9,4 %	11,6 %	30,2 %	34,7 %	8,4 %	0,1 %	100 %

¹ Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.² Pourcentage basé sur l'encours.³ Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

TABLEAU 19 : RATIO PRÊT-VALEUR MOYEN NON GARANTI : NOUVEAUX PRÊTS MONTÉS ET NOUVEAUX PRÊTS ACQUIS^{1, 2, 3}

	<i>Trois mois clos les</i>		
	Prêts hypothécaires résidentiels	Lignes de crédit domiciliaires⁴	Total
	31 janvier 2015		
Canada			
Provinces de l'Atlantique	74 %	68 %	71 %
Colombie-Britannique ⁵	69	62	66
Ontario ⁵	70	66	67
Prairies ⁵	73	68	71
Québec	72	69	71
Total – Canada	70	66	68
États-Unis	68	64	67
Total	70 %	66 %	68 %
			31 octobre 2014
Canada			
Provinces de l'Atlantique	73 %	62 %	71 %
Colombie-Britannique ⁵	68	59	65
Ontario ⁵	69	61	67
Prairies ⁵	72	63	70
Québec	71	62	70
Total – Canada	70	61	68
États-Unis	70	65	68
Total	70 %	62 %	68 %

¹ Région géographique selon l'adresse du bien immobilier hypothéqué.

² Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.

³ D'après le prix des maisons au moment du montage.

⁴ Le ratio prêt-valeur attribuable aux lignes de crédit domiciliaires comprend les hypothèques subsidiaires de premier rang, le cas échéant.

⁵ Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

Prêts à risque

Au 31 janvier 2015, la Banque avait une exposition brute à des prêts à risque d'environ 2,5 milliards de dollars (2,4 milliards de dollars au 31 octobre 2014), principalement composés de prêts-auto canadiens. Indicateur de la qualité de crédit, le taux de pertes sur créances, établi comme la provision pour pertes sur créances totale pour le trimestre divisée par le solde moyen des prêts à la fin du mois, s'approchait de 5,26 % sur une année (4,91 % au 31 octobre 2014). Le portefeuille continue de dégager le rendement attendu. Ces prêts sont comptabilisés au coût amorti.

Risque-pays

Le tableau suivant fournit un sommaire du risque de crédit de la Banque à l'égard de certains pays européens, notamment la Grèce, l'Italie, l'Irlande, le Portugal et l'Espagne (GIPE).

TABLEAU 20 : EXPOSITION À L'EUROPE – Total de l'exposition nette par pays et contrepartie

(en millions de dollars canadiens)

Pays	Aux													
	Prêts et engagements ¹			Dérivés, mises en pension et prêts de titres ²			Portefeuille de négociation et de placement ^{3,4}			Exposition totale ⁵				
	Emprunteurs	Institutions	Total	Emprunteurs	Institutions	Total	Emprunteurs	Institutions	Total					
Entreprises	souverains	financières	Entreprises	souverains	financières	Entreprises	souverains	financières	Total	31 janvier 2015				
GIPE														
Grèce	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Italie	–	266	6	272	–	–	3	3	2	22	17	41	316	
Irlande	–	–	–	–	35	–	–	558	–	–	–	–	–	593
Portugal	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Espagne	36	11	41	88	–	–	31	31	14	1	–	15	134	
Total GIPE	36	277	47	360	35	–	592	627	16	23	17	56	1 043	
Reste de l'Europe														
Finlande	26	71	13	110	–	27	83	110	–	986	2	988	1 208	
France	490	–	121	611	112	283	1 340	1 735	93	2 663	86	2 842	5 188	
Allemagne	1 079	599	143	1 821	444	946	660	2 050	142	10 189	125	10 456	14 327	
Pays-Bas	449	195	480	1 124	612	257	370	1 239	65	3 752	605	4 422	6 785	
Suède	–	79	107	186	–	34	74	108	7	735	662	1 404	1 698	
Suisse	1 051	–	235	1 286	34	–	–	594	628	23	–	272	2 209	
Royaume-Uni	1 881	2 028	201	4 110	718	293	4 609	5 620	104	322	4 645	5 071	14 801	
Autres ⁶	100	36	60	196	178	229	354	761	26	1 731	97	1 854	2 811	
Total – Reste de l'Europe	5 076	3 008	1 360	9 444	2 098	2 069	8 084	12 251	460	20 378	6 494	27 332	49 027	
Total – Europe	5 112	3 285	1 407	9 804	2 133	2 069	8 676	12 878	476	20 401	6 511	27 388	50 070	
Pays														31 octobre 2014
GIPE														
Grèce	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Italie	–	232	5	237	–	–	3	3	9	12	9	30	270	
Irlande	–	–	–	–	14	–	–	417	431	–	–	–	431	
Portugal	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Espagne	35	6	65	106	–	–	32	32	11	3	1	15	153	
Total GIPE	35	238	70	343	14	–	452	466	20	15	10	45	854	
Reste de l'Europe														
France	481	40	88	609	133	168	974	1 275	93	1 792	118	2 003	3 887	
Allemagne	954	474	159	1 587	320	673	480	1 473	220	6 094	137	6 451	9 511	
Pays-Bas	416	145	427	988	362	227	224	813	36	2 932	606	3 574	5 375	
Suède	–	76	101	177	–	30	30	60	4	621	539	1 164	1 401	
Suisse	854	–	198	1 052	19	–	611	630	68	–	74	142	1 824	
Royaume-Uni	1 568	1 772	156	3 496	567	227	3 641	4 435	197	704	4 241	5 142	13 073	
Autres ⁶	107	137	69	313	162	220	330	712	33	1 734	75	1 842	2 867	
Total – Reste de l'Europe	4 380	2 644	1 198	8 222	1 563	1 545	6 290	9 398	651	13 877	5 790	20 318	37 938	
Total – Europe	4 415	2 882	1 268	8 565	1 577	1 545	6 742	9 864	671	13 892	5 800	20 363	38 792	

¹ Les expositions comprennent les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques et sont présentées déduction faite des imputations pour dépréciation, s'il y a lieu. Aucune imputation pour dépréciation n'avait été comptabilisée pour les expositions européennes au 31 janvier 2015 ni au 31 octobre 2014.

² Les expositions sont calculées à la juste valeur et ne tiennent pas compte des sûretés. Le total de la valeur marchande des sûretés données en garantie est de 7,2 milliards de dollars pour le GIPE (5,6 milliards de dollars au 31 octobre 2014) et de 43,2 milliards de dollars pour le reste de l'Europe (34,4 milliards de dollars au 31 octobre 2014). Les dérivés sont présentés comme des expositions nettes lorsqu'il existe une convention-cadre de compensation de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA).

³ Les expositions du portefeuille de négociation ne tiennent pas compte des positions vendeur admissibles. Des dépôts de 1,5 milliard de dollars (1,3 milliard de dollars au 31 octobre 2014) sont inclus dans le portefeuille de négociation et de placement.

⁴ Les justes valeurs des expositions au GIPE du niveau 3 dans le portefeuille de négociation et de placement n'étaient pas significatives au 31 janvier 2015 ni au 31 octobre 2014.

⁵ Les expositions comme présentées ne tiennent pas compte de la protection de 0,3 milliard de dollars que la Banque a achetée à l'aide de swaps sur défaut de crédit (0,2 milliard de dollars au 31 octobre 2014).

⁶ L'exposition «Autres» à l'Europe est répartie entre 10 pays (12 pays au 31 octobre 2014), dont l'exposition individuelle nette était inférieure à 1 milliard de dollars au 31 janvier 2015 et au 31 octobre 2014.

TABLEAU 21 : EXPOSITION À L'EUROPE – Exposition brute aux prêts européens par pays

(en millions de dollars canadiens)

Pays	<i>Aux</i>		
	Prêts et engagements		
	Prêts directs ¹	Prêts indirects ²	Total
	31 janvier 2015		
GIIPE			
Grèce	– \$	– \$	– \$
Italie	267	5	272
Irlande	–	–	–
Portugal	–	–	–
Espagne	18	70	88
Total GIIPE	285	75	360
Reste de l'Europe			
Finlande	89	21	110
France	151	460	611
Allemagne	891	930	1 821
Pays-Bas	579	545	1 124
Suède	182	4	186
Suisse	493	793	1 286
Royaume-Uni	2 247	1 863	4 110
Autres ³	44	152	196
Total – Reste de l'Europe	4 676	4 768	9 444
Total – Europe	4 961 \$	4 843 \$	9 804 \$
			31 octobre 2014
GIIPE			
Grèce	– \$	– \$	– \$
Italie	233	4	237
Irlande	–	–	–
Portugal	–	–	–
Espagne	18	88	106
Total GIIPE	251	92	343
Reste de l'Europe			
France	190	419	609
Allemagne	672	915	1 587
Pays-Bas	506	482	988
Suède	173	4	177
Suisse	353	699	1 052
Royaume-Uni	1 872	1 624	3 496
Autres ³	158	155	313
Total – Reste de l'Europe	3 924	4 298	8 222
Total – Europe	4 175 \$	4 390 \$	8 565 \$

¹ Comprennent les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, les prêts financés et les acceptations bancaires.² Comprennent les engagements et les lettres de crédit non utilisés.³ L'exposition «Autres» à l'Europe est répartie entre 10 pays (12 pays au 31 octobre 2014), dont l'exposition individuelle nette, touchant notamment les prêts et engagements, les dérivés, les mises en pension et les prêts de titres, et le portefeuille de négociation et de placement, était inférieure à 1 milliard de dollars au 31 janvier 2015 et au 31 octobre 2014.

Environ 97 % (97 % au 31 octobre 2014) de l'exposition de la Banque à l'égard de l'Europe est liée à des pays notés AAA/AA+ par Moody's Investor Services (Moody's) ou Standard & Poor's (S&P), et la quasi-totalité de cette exposition se rapporte à la dette souveraine même de ces pays et aux banques d'importance systémique et de première qualité de ces pays. Les opérations de rachat de dérivés et de valeurs mobilières sont garanties au moment de leur conclusion. La grande majorité des risques liés aux dérivés sont contrebalancés par une garantie sous forme de trésorerie tandis que les opérations de rachat sont garanties en grande partie par des titres de gouvernement notés AA- ou mieux, soit par Moody's ou S&P, et par de la trésorerie. La Banque a aussi une exposition limitée à des sociétés émettrices bien cotées en Europe lorsqu'elle fait aussi des affaires avec leurs entités liées en Amérique du Nord.

En plus de l'exposition européenne présentée ci-dessus, la Banque a également une exposition directe de 5,9 milliards de dollars (5,2 milliards de dollars au 31 octobre 2014) à des entités supranationales parrainées en Europe et des expositions indirectes comprenant 1,4 milliard de dollars (1,9 milliard de dollars au 31 octobre 2014) de garanties européennes de contreparties hors de l'Europe liées aux rachats et aux transactions de prêt de valeurs mobilières qui sont soumises à des exigences quotidiennes de constitution de fonds et 12 millions de dollars (11 millions de dollars au 31 octobre 2014) investis dans des fonds de placement diversifiés européens.

Dans le cadre des processus normaux de surveillance du risque de crédit et de l'exposition de la Banque, toutes les expositions sont passées en revue régulièrement. Les expositions européennes sont passées en revue chaque mois ou plus souvent lorsque la situation l'exige et des évaluations des facteurs de stress sont effectuées à intervalles réguliers pour relever et comprendre où se situent les points faibles éventuels. En fonction des dernières revues, toutes les expositions européennes sont jugées raisonnables.

EXPOSITION À DES PRÊTS ACQUIS AYANT SUBI UNE PERTE DE VALEUR

Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur sont en général des prêts ayant manifestement déjà subi une perte de valeur, et pour lesquels il est probable à la date d'acquisition que la Banque ne sera pas en mesure d'encaisser l'ensemble des remboursements de principal et des paiements d'intérêts exigés aux termes du contrat. La détérioration de la qualité de crédit à la date d'acquisition peut être établie notamment à l'aide de statistiques, comme les retards de paiements et les notations de crédit. Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur sont comptabilisés initialement à la juste valeur et, par conséquent, aucune provision pour pertes sur créances n'est comptabilisée à la date d'acquisition.

Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur découlent des transactions facilitées par la FDIC, qui comprennent les prêts assurés par la FDIC assujettis aux accords de partage des pertes conclus avec la FDIC, de South Financial, de Services financiers Chrysler et de l'acquisition des portefeuilles de cartes de crédit de MBNA Canada, de Target et d'Aéroplan. Le tableau suivant présente le solde du principal non remboursé, la valeur comptable, la provision relative à des contreparties particulières, la provision pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs et la valeur comptable nette exprimée en pourcentage du solde du principal non remboursé des prêts acquis ayant subi une perte de valeur au 31 janvier 2015 et au 31 octobre 2014.

TABLEAU 22 : PORTEFEUILLE DE PRÊTS ACQUIS AYANT SUBI UNE PERTE DE VALEUR

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux

	Solde de principal non remboursé ¹	Valeur comptable	Provision relative à des contreparties particulières	Provision pour pertes sur prêts qui ne sont pas individuellement significatifs	Valeur comptable après les provisions	Pourcentage du solde de principal non remboursé
31 janvier 2015						
Acquisitions facilitées par la FDIC	747 \$	704 \$	2 \$	53 \$	649 \$	86,9 %
South Financial	1 106	1 059	4	46	1 009	91,2
Divers ²	28	–	–	–	–	–
Total du portefeuille de prêts acquis ayant subi une perte de valeur	1 881 \$	1 763 \$	6 \$	99 \$	1 658 \$	88,1 %
31 octobre 2014						
Acquisitions facilitées par la FDIC	699 \$	660 \$	2 \$	49 \$	609 \$	87,1 %
South Financial	1 090	1 046	6	40	1 000	91,7
Divers ²	36	7	–	–	7	19,4
Total du portefeuille de prêts acquis ayant subi une perte de valeur	1 825 \$	1 713 \$	8 \$	89 \$	1 616 \$	88,5 %

¹ Représente les montants contractuels dus, déduction faite des radiations depuis l'acquisition du prêt.² Comprennent les portefeuilles de prêts acquis ayant subi une perte de valeur de Services financiers Chrysler et les portefeuilles de cartes de crédit de MBNA Canada, de Target et d'Aéroplan.

Pour les trois mois clos le 31 janvier 2015, la Banque a enregistré un recouvrement de 7 millions de dollars dans la provision pour pertes sur créances à l'égard des prêts acquis ayant subi une perte de valeur (néant au 31 janvier 2014). Le tableau suivant présente les principales statistiques de crédit par catégorie de prêts en souffrance aux termes du contrat et par concentration géographique selon les soldes du principal non remboursé des prêts acquis ayant subi une perte de valeur.

TABLEAU 23 : PRÊTS ACQUIS AYANT SUBI UNE PERTE DE VALEUR – PRINCIPALES STATISTIQUES DE CRÉDIT

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Aux

	31 janvier 2015		31 octobre 2014	
	Solde de principal non remboursé ¹		Solde de principal non remboursé ¹	
En souffrance aux termes du contrat				
Prêts courants et en souffrance depuis moins de 30 jours	1 589 \$	84,5 %	1 540 \$	84,4 %
En souffrance depuis 30 à 89 jours	68	3,6	60	3,3
En souffrance depuis 90 jours ou plus	224	11,9	225	12,3
Total des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	1 881	100,0	1 825	100,0
Région géographique				
Floride	1 179	62,7	1 101	60,3
Caroline du Sud	525	27,9	535	29,3
Caroline du Nord	145	7,7	143	7,9
États-Unis – autres / Canada	32	1,7	46	2,5
Total des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	1 881 \$	100,0 %	1 825 \$	100,0 %

¹ Représente les montants contractuels dus, déduction faite des radiations depuis l'acquisition du prêt.**EXPOSITION À DES OBLIGATIONS GARANTIES PAR UNE HYPOTHÈQUE NON LIÉES À DES ORGANISMES**

En raison de l'acquisition de Commerce Bancorp Inc., la Banque est exposée à des obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes, essentiellement garanties par des obligations Alt-A et à prime jumbo dont la plupart sont des hypothèques à taux fixe remboursables par anticipation sans possibilité de rajustement du taux. Au moment de l'acquisition, ce portefeuille a été comptabilisé à la juste valeur, qui est devenue la nouvelle valeur comptable de ce portefeuille.

Ces titres de créance sont classés comme prêts et comptabilisés au coût amorti d'après la méthode du taux d'intérêt effectif et sont évalués chaque trimestre selon le modèle de la perte sur prêt subie. Le test de dépréciation suit le modèle de comptabilisation des prêts douteux, qui comporte deux types de provisions pour pertes sur prêts : des provisions relatives à des contreparties particulières et des provisions évaluées collectivement. Les provisions relatives à des contreparties particulières, qui représentent des prêts individuellement significatifs, notamment les titres de créance classés comme prêts de la Banque, sont soumises à un test de dépréciation au niveau des contreparties particulières. Les provisions évaluées collectivement consistent en des prêts pour lesquels aucune dépréciation n'a été décelée au niveau des contreparties particulières et sont groupées dans des portefeuilles dont les caractéristiques de risque de crédit sont semblables, dans le but d'évaluer collectivement si le portefeuille a subi une dépréciation.

La provision pour pertes subies mais non encore décelées était de 52 millions de dollars US au 31 janvier 2015 (52 millions de dollars US au 31 octobre 2014).

Le tableau suivant présente la valeur nominale, la valeur comptable, la provision pour pertes sur prêts et la valeur comptable nette exprimée en pourcentage de la valeur nominale du portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes au 31 janvier 2015 et au 31 octobre 2014. Au 31 janvier 2015, le solde de la perte résiduelle résultant d'une acquisition s'élevait à 177 millions de dollars US (187 millions de dollars US au 31 octobre 2014). Ce montant est reflété dans le tableau suivant comme faisant partie de l'escompte entre la valeur nominale et la valeur comptable.

TABLEAU 24 : PORTEFEUILLE D'OBLIGATIONS GARANTIES PAR UNE HYPOTHÈQUE NON LIÉES À DES ORGANISMES

(en millions de dollars américains, sauf indication contraire)

Aux

	Valeur nominale	Valeur comptable	Provision pour pertes sur prêts	Valeur comptable déduction faite de la provision	En pourcentage de la valeur nominale
					31 janvier 2015
Obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	1 666 \$	1 459 \$	240 \$	1 219 \$	73,2 %
					31 octobre 2014
Obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	1 748 \$	1 523 \$	241 \$	1 282 \$	73,3 %

Au cours du deuxième trimestre de 2009, la Banque avait retirisé une partie du portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes. Dans le cadre de la retirisation reflétée au bilan, de nouvelles notes de crédit avaient été obtenues pour les valeurs mobilières retirisées qui reflètent mieux l'escompte à l'acquisition et les risques pour la Banque inhérents à la totalité du portefeuille. Par conséquent, au 31 janvier 2015, 12 % (13 % au 31 octobre 2014) du portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes étaient notés AAA aux fins de présentation des fonds propres réglementaires. L'avantage net qu'a eu sur les fonds propres l'opération de retirisation est reflété dans les variations des actifs pondérés en fonction des risques. Aux fins comptables, la Banque a conservé une majorité des droits bénéficiaires dans ces valeurs mobilières retirisées, ce qui n'a eu aucune incidence sur les états financiers. Une modification des notes de crédit n'a pas d'incidence sur l'évaluation par la Banque de la dépréciation de ces valeurs mobilières reclassées.

TABLEAU 25 : OBLIGATIONS ALT-A ET À PRIME JUMBO GARANTIES PAR UNE HYPOTHÈQUE NON LIÉES À DES ORGANISMES PAR ANNÉE DE GÉNÉRATION

(en millions de dollars américains)

Aux

	Alt-A		Prime Jumbo		Total	
	Coût amorti	Juste valeur	Coût amorti	Juste valeur	Coût amorti	Juste valeur
						31 janvier 2015
2003	49 \$	55 \$	60 \$	65 \$	109 \$	120 \$
2004	75	84	23	26	98	110
2005	288	349	22	25	310	374
2006	217	250	106	119	323	369
2007	299	358	132	146	431	504
Total du portefeuille, après la provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et non individuellement significatives	928 \$	1 096 \$	343 \$	381 \$	1 271 \$	1 477 \$
Moins : provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées					52	
Total					1 219 \$	
						31 octobre 2014
2003	58 \$	65 \$	64 \$	68 \$	122 \$	133 \$
2004	79	89	24	27	103	116
2005	300	361	23	26	323	387
2006	226	257	113	126	339	383
2007	310	371	137	152	447	523
Total du portefeuille, après la provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et non individuellement significatives	973 \$	1 143 \$	361 \$	399 \$	1 334 \$	1 542 \$
Moins : provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées					52	
Total					1 282 \$	

SITUATION DES FONDS PROPRES

Dispositif sur les fonds propres de Bâle III

Les exigences en matière de fonds propres du comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) sont mieux connues sous le nom de Bâle III. Selon Bâle III, le total des fonds propres comprend trois composantes, soit les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les autres éléments de fonds propres de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2. La somme des deux premières composantes représente les fonds propres de catégorie 1. Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires comprennent principalement les actions ordinaires, les résultats non distribués et les autres éléments du cumul du résultat global et représentent les fonds propres de la plus haute qualité ainsi que la forme prédominante des fonds propres de catégorie 1. Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires comprennent également des ajustements réglementaires ainsi que des déductions pour des éléments tels que le goodwill, les immobilisations incorporelles et l'excédent des éléments de fonds propres (soit les investissements importants dans les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières, les droits de gestion de prêts hypothécaires et les actifs d'impôt différé découlant des différences temporaires) par rapport aux seuils autorisés. Les autres éléments de fonds propres de catégorie 1 sont composés principalement d'actions privilégiées. Les fonds propres de catégorie 2 sont composés essentiellement des titres de créance subordonnés, de certaines provisions pour pertes sur prêts douteux et des participations ne donnant pas le contrôle dans les instruments de fonds propres de catégorie 2 des filiales. Les ratios de fonds propres réglementaires sont calculés en divisant les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les fonds propres de catégorie 1 et le total des fonds propres par leurs actifs pondérés en fonction des risques¹ respectifs.

Exigences en matière de fonds propres du BSIF en vertu de Bâle III

La ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF décrit en détail la façon dont les règles de Bâle III doivent être appliquées par les banques canadiennes.

Le 1^{er} janvier 2014, l'application progressive, sur une période de 5 ans, de l'exigence pour les fonds propres touchés par le RVC a commencé en raison du report de l'adoption des normes de Bâle III par les États-Unis et les pays de l'Union européenne. Puisque le marché bilatéral des dérivés négociés hors cote est un marché mondial, et puisque l'incidence du RVC sera importante, le BSIF avait jugé utile d'adopter les nouvelles normes en même temps que les deux plus grands territoires du marché mondial des instruments dérivés. L'intégration de l'exigence de fonds propres pour RVC se fait progressivement, de sorte que le calcul du ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires a tenu compte en 2014 de 57 % de l'exigence de fonds propres pour RVC. Ce pourcentage grimpe à 64 % en 2015 et 2016, et grimpera à 72 % en 2017, à 80 % en 2018 et à 100 % en 2019. Le calcul du ratio de fonds propres de catégorie 1 et du ratio du total des fonds propres tiendra aussi compte de l'exigence de fonds propres à l'égard du RVC selon une progression semblable.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, tous les instruments de fonds propres non ordinaires de catégories 1 et 2 nouvellement émis doivent comprendre des dispositions relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) pour être admissibles à titre de fonds propres réglementaires. Les dispositions relatives aux FPUNV exigent que les instruments de fonds propres non ordinaires soient convertis en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque si le BSIF évalue que la Banque est en défaillance ou sur le point de le devenir, et qu'après la conversion des instruments de fonds propres non ordinaires, la viabilité de la Banque devrait être rétablie ou si la Banque accepte, ou convient d'accepter, une injection de capitaux ou une aide équivalente de la part du gouvernement fédéral ou d'un gouvernement provincial, sans laquelle le BSIF aurait déterminé la Banque non viable. Les instruments de fonds propres de catégories 1 et 2 non ordinaires existants qui ne comprennent pas de disposition relative aux FPUNV sont des instruments de fonds propres non admissibles et sont visés par des mesures de retrait progressif sur une période ayant commencé en 2013 et se terminant en 2022.

La ligne directrice sur les normes de fonds propres comporte deux méthodes pour le calcul des ratios de fonds propres, soit 1) la méthode «transitoire» et 2) la méthode «tout compris». Selon la méthode transitoire, les modifications apportées au traitement à titre de fonds propres de certains éléments de même que les exigences minimales relatives aux ratios de fonds propres sont intégrées progressivement au cours de la période allant de 2013 à 2019. Selon la méthode «tout compris», les fonds propres comprennent l'ensemble des ajustements réglementaires qui devront être apportés d'ici 2019 ainsi que les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles. Les cibles minimales à l'égard du ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, du ratio de fonds propres de catégorie 1 et du ratio du total des fonds propres, selon la méthode «tout compris», sont respectivement de 4,5 %, 6 % et 8 %. Le BSIF prévoit que les banques canadiennes incluront des réserves de conservation de fonds propres supplémentaires de 2,5 %, élevant ainsi le ratio minimal de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires à 7 %. Compte tenu des réserves de conservation de fonds propres, les banques canadiennes doivent maintenir un ratio minimal de fonds propres de catégorie 1 de 8,5 % et un ratio du total des fonds propres de 10,5 %.

Le BSIF pourrait, à sa discrétion, rendre obligatoire la constitution d'une réserve de fonds propres sous forme d'actions ordinaires anticyclique variant entre 0 % et 2,5 %. Il n'y a actuellement aucune obligation de constituer une réserve de fonds propres sous forme d'actions ordinaires anticyclique.

En novembre 2011, le CBCB a publié la version définitive des mesures applicables aux banques d'importance systémique mondiale (BISM). Aucune banque canadienne n'a été désignée BISM. En mars 2013, le BSIF a désigné les six grandes banques canadiennes comme banques d'importance systémique intérieure (BISI), et celles-ci seront assujetties à un supplément de 1 % de fonds propres en actions ordinaires à compter du 1^{er} janvier 2016. Par conséquent, les six banques canadiennes désignées BISI, y compris la TD, seront tenues de respecter une cible de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires du pilier 1 «tout compris» de 8 % au plus tard le 1^{er} janvier 2016.

Cibles réglementaires «tout compris» du BSIF selon Bâle III						
Ratios de fonds propres de Bâle III	Ratio minimal du CBCB	Ratio de conservation des fonds propres	Ratio cible réglementaire du BSIF sans le supplément pour les BISI	Date d'entrée en vigueur	Supplément pour les BISI	Ratio cible réglementaire du BSIF avec le supplément pour les BISI ²
Ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	4,5 %	2,5 %	7,0 %	1 ^{er} janvier 2013	1,0 %	8,0 %
Ratio de fonds propres de catégorie 1	6,0	2,5	8,5	1 ^{er} janvier 2014	1,0	9,5
Ratio du total des fonds propres	8,0	2,5	10,5	1 ^{er} janvier 2014	1,0	11,5

¹ À compter du troisième trimestre de 2014, chaque ratio de fonds propres comporte sa propre composante actifs pondérés en fonction des risques, conformément à la méthode progressive d'inclusion du RVC prescrite par le BSIF. Pour le troisième et le quatrième trimestres de 2014, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres sont respectivement de 57 %, 65 % et 77 %. Pour l'exercice 2015, les facteurs scalaires sont respectivement de 64 %, 71 % et 77 %.

² En vigueur au plus tard le 1^{er} janvier 2016.

En juillet 2013, le CBCB a publié une version révisée des règles définitives sur les BISM qui précise la méthodologie d'évaluation des BISM, laquelle s'appuie sur les renseignements fournis par les plus grandes banques d'envergure internationale. Le score d'un indicateur particulier est obtenu en divisant la valeur de la banque considérée par le montant total des banques de l'échantillon pour cet indicateur inclus dans l'évaluation. Par conséquent, le score d'un indicateur de la banque considérée dépend des résultats et des renseignements fournis par d'autres banques d'envergure internationale. La version révisée a également apporté des éclaircissements sur les exigences de communication publique des douze indicateurs utilisés dans la méthodologie d'évaluation. Selon le préavis du BSIF publié en mars 2014, les six banques canadiennes désignées BISI doivent également publier au moins les douze indicateurs utilisés dans le cadre d'évaluation fondé sur des indicateurs des BISM, comme l'exige le BSIF, pour les données de fin d'exercice 2014 au plus tard à la date de la communication publique des données financières du premier trimestre de 2015 de la Banque à l'intention des actionnaires. La communication publique des données pour les exercices se terminant après 2014 est exigée au plus tard à la date de la publication annuelle des données financières de la Banque à l'intention des actionnaires.

L'approche fondée sur des indicateurs répartit les douze indicateurs en cinq catégories. La pondération de chacune de ces catégories, présentées au tableau ci-après, représente 20 % de la cote globale d'évaluation attribuée aux banques BISM.

Catégorie (pondération)	Indicateurs (pondération)	Renseignements sur la catégorie
Activité transfrontière (20 %)	1. Créances transfrontières (10 %) 2. Engagements transfrontières (10 %)	Cette catégorie mesure l'importance des activités d'une banque en dehors de sa juridiction d'origine par rapport à l'activité globale des autres banques. Ces deux indicateurs démontrent que les conséquences internationales des difficultés financières ou de la défaillance d'une banque varient en fonction de sa part de créances et d'engagements transfrontières.
Taille (20 %)	3. Expositions totales telles que définies par le ratio de levier de Bâle III (20 %)	Cette catégorie mesure la taille d'une banque. Plus la banque est importante, plus il est difficile aux autres banques de reprendre rapidement ses activités et plus la probabilité est grande que ses difficultés financières ou sa défaillance perturbent les marchés financiers sur lesquels elle opère. Les difficultés financières ou la défaillance d'une grande banque sont, en outre, plus susceptibles d'entamer la confiance envers l'ensemble du système financier. La taille est donc une mesure clé de l'importance systémique.
Interdépendance (20 %)	4. Actifs dans le système financier (6,67 %) 5. Passifs dans le système financier (6,67 %) 6. Titres en circulation (6,67 %)	Cette catégorie mesure l'interdépendance des banques. En raison du réseau d'obligations contractuelles dans lequel les banques évoluent, les difficultés financières d'un établissement peuvent fortement accroître la probabilité de difficultés d'autres établissements. L'impact systémique d'une banque devrait être positivement corrélé avec son interdépendance vis-à-vis des autres établissements financiers.
Substituabilité / infrastructure financière (20 %)	7. Actifs sous garde (6,67 %) 8. Activité de paiement (6,67 %) 9. Valeurs des transactions placées sur les marchés obligataires et boursiers (6,67 %)	Cette catégorie mesure la capacité d'autres institutions à fournir les mêmes services qu'une banque défaillante (comme l'offre de substituts). Ces trois indicateurs mesurent aussi la dominance d'une banque sur l'infrastructure financière où elle opère. Plus la banque a un rôle important dans une ligne de métier donnée ou comme prestataire de services dans l'infrastructure financière sous-jacente (systèmes de paiement par exemple), plus les perturbations résultant de sa défaillance seront grandes en matière d'insuffisance des services et de réduction de la liquidité des marchés et de l'infrastructure. De même, le coût que représentera, pour la clientèle de la banque défaillante, la recherche d'un service identique auprès d'un autre établissement risque d'être plus élevé lorsque la banque détient une large part du marché pour ce service.
Complexité (20 %)	10. Valeur notionnelle des dérivés de gré à gré (6,67 %) 11. Actifs de niveau 3 (6,67 %) 12. Titres détenus à des fins de négociation et disponibles à la vente (6,67 %)	Cette catégorie mesure la complexité d'une banque. L'impact systémique des difficultés financières ou de la défaillance d'une banque est, en toute logique, corrélé positivement à sa complexité d'ensemble, à savoir sa complexité commerciale, structurelle et opérationnelle. Plus une banque est complexe, plus les coûts et délais nécessaires à la résolution de sa défaillance seront importants.

Le score BISM pour l'exercice 2014 de la Banque n'a pas été établi pour le moment, mais pour l'exercice 2013, la Banque se situait sous les scores de seuil des tranches pour les BISM. Le tableau ci-après présente les résultats des douze indicateurs en ce qui concerne la Banque.

TABLEAU 26 : INDICATEURS BISM

(en millions de dollars canadiens)

Catégories (pondération)	Indicateurs	Aux	
		31 octobre 2014	31 octobre 2013
Activité transfrontière (20 %)	Créances transfrontières	376 172 \$	314 680 \$
	Engagements transfrontières	328 043	288 213
Taille (20 %)	Expositions totales telles que définies par le ratio de levier de Bâle III	1 092 955	965 841
	Interdépendance (20 %)		
Substituabilité / infrastructure financière (20 %)	Actifs dans le système financier	90 893	73 861
	Passifs dans le système financier	43 644	30 080
	Titres en circulation	257 098	209 370
Complexité (20 %)	Actifs sous garde	338 241	332 567
	Activité de paiement	21 283 645	19 635 624
	Valeurs des transactions placées sur les marchés obligataires et boursiers	18 485	15 823
Complexité (20 %)	Valeur notionnelle des dérivés de gré à gré	5 980 550	4 711 309
	Actifs de niveau 3	3 022	2 765
	Titres détenus à des fins de négociation et disponibles à la vente	66 711	52 841

Bâle III présente un ratio de levier financier non axé sur le risque qui sert de mesure complémentaire aux exigences de fonds propres axées sur le risque. Comme pour le ratio des actifs aux fonds propres (RAFP) du BSIF, le ratio de levier financier vise à limiter l'accumulation de l'effet de levier dans le secteur bancaire, prévenant le risque inhérent de croissance excessive d'actifs. Le ratio de levier a remplacé le RAFP à compter du 1^{er} janvier 2015 et l'exigence réglementaire minimale est fixée à 3 %. Le ratio de levier financier est calculé conformément à la ligne directrice du BSIF sur les exigences relatives au ratio de levier. Les éléments clés du calcul du ratio comprennent, entre autres, les fonds propres de catégorie 1, les actifs au bilan compte tenu des ajustements liés aux dérivés et aux expositions sur les opérations de financement par titres, et les montants de l'équivalent-crédit des expositions hors bilan.

Évolution future des fonds propres réglementaires

En décembre 2014, le CBCB a publié les normes définitives du cadre de titrisation révisé. Le cadre définitif, en vigueur à compter de janvier 2018, améliore les méthodes actuelles de calcul des actifs pondérés en fonction des risques liés à la titrisation en les rendant plus sensibles aux risques et en limitant la dépendance excessive envers les agences de notation. Les normes définitives renvoient à la hausse les exigences en matière de fonds propres par rapport à celles du cadre actuel.

Le 1^{er} août 2014, le ministère des Finances a diffusé un document pour consultation publique (la «consultation sur la recapitalisation interne») portant sur un projet de régime de protection des contribuables et de recapitalisation des banques (mieux connu sous le nom de «recapitalisation interne»), lequel souligne son intention de mettre en œuvre un cadre exhaustif de gestion des risques pour les BISI du Canada. Pour en savoir davantage, se reporter à la rubrique «Faits réglementaires nouveaux concernant la liquidité et le financement» du présent document.

Avec l'adoption des règles définitives de Bâle III aux États-Unis, en date du 1^{er} janvier 2014, la société de portefeuille aux États-Unis et les filiales bancaires de détail importantes aux États-Unis de la Banque ont commencé à présenter aux autorités de réglementation américaines les fonds propres réglementaires disponibles selon les règles de Bâle III applicables aux États-Unis. Les actifs pondérés en fonction des risques continueront à être présentés selon les règles générales aux États-Unis en matière de fonds propres fondés sur les risques (soit selon Bâle I), jusqu'au 1^{er} janvier 2015, après quoi la société de portefeuille aux États-Unis et les filiales bancaires de détail importantes aux États-Unis de la Banque présenteront les fonds propres réglementaires disponibles et les actifs pondérés en fonction des risques selon les règles de Bâle III applicables aux États-Unis.

En février 2014, la Réserve fédérale des États-Unis a publié les règles définitives concernant les règles prudentielles resserrées pour les grandes banques étrangères et les sociétés de portefeuille bancaires américaines. En raison de ces règles, la TD devra consolider 90 % de ses participations dans des entités juridiques américaines sous une seule société de portefeuille intermédiaire américaine de premier rang d'ici le 1^{er} juillet 2016 et consolider 100 % de ses participations dans des entités juridiques américaines d'ici le 1^{er} juillet 2017. La société de portefeuille intermédiaire sera assujettie aux mêmes exigences étendues en matière de capital, de liquidité et de gestion des risques que les grandes sociétés de portefeuille bancaires.

En décembre 2014, le CBCB a publié un document consultatif sur la mise en place d'un dispositif de plancher de fonds propres se fondant sur les approches standard de Bâle II et de Bâle III pour calculer les actifs pondérés. Ce dispositif remplacera le plancher transitoire actuel, qui se fonde sur les exigences de Bâle I. Le plancher de fonds propres vise à établir des niveaux minimums de fonds propres du système bancaire, à atténuer le risque lié à l'approche fondée sur les modèles internes et à améliorer la comparabilité des ratios de fonds propres d'une banque à l'autre. La calibration du plancher n'entre pas dans le champ d'application de ce document consultatif. L'incidence sur la Banque dépendra de la calibration définitive du plancher de fonds propres et des approches standard révisées pour mesurer le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. À l'heure actuelle, toutes ces approches sont soumises à un processus de révision et de consultation.

TABLEAU 27 : SITUATION DES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES¹

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

			<i>Aux</i>	
	31 janvier		31 octobre	31 janvier
	2015		2014	2014
Actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires pour les composantes suivantes :				
Risque de crédit ²	304 702	\$	275 925	\$ 263 971
Risque de marché	12 201		14 376	13 177
Risque opérationnel	38 694		38 092	35 824
Total	355 597	\$	328 393	\$ 312 972
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	33 608	\$	30 965	\$ 27 803
Ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires ²	9,5	%	9,4	% 8,9
Fonds propres de catégorie 1	39 086	\$	35 999	\$ 32 852
Ratio de fonds propres de catégorie 1 ^{2,3}	11,0	%	10,9	% 10,5
Total des fonds propres ⁴	46 586	\$	44 255	\$ 41 326
Ratio du total des fonds propres ^{2,5}	13,0	%	13,4	% 13,2
Ratio de levier financier ⁶	3,5		s. o. ⁸	s. o.⁸
Multiple de l'actif par rapport aux fonds propres ⁷	s. o.⁸		19,1	19,4

¹ Les montants antérieurs au premier trimestre de 2015 n'ont pas été rajustés pour tenir compte de l'incidence des normes et modifications de normes IFRS pour 2015.² La ligne directrice définitive sur les normes de fonds propres reportait au 1^{er} janvier 2014 l'entrée en vigueur de l'exigence de fonds propres pour RVC. Pour le troisième et le quatrième trimestres de 2014, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres ont été respectivement de 57 %, 65 % et 77 %. Pour l'exercice 2015, les facteurs scalaires seront respectivement de 64 %, 71 % et 77 %.³ Le ratio des fonds propres de catégorie 1 correspond au total des fonds propres de catégorie 1 divisé par les actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1.⁴ Le total des fonds propres comprend les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires et les fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2.⁵ Le ratio du total des fonds propres correspond au total des fonds propres divisé par les actifs pondérés en fonction des risques aux fins du total des fonds propres.⁶ Le ratio de levier financier représente les fonds propres de catégorie 1 divisés par la mesure d'exposition du ratio de levier.⁷ Le multiple de l'actif par rapport aux fonds propres correspond au total de l'actif plus les instruments de crédit hors bilan, tels que certaines lettres de crédit et garanties, moins les participations dans des sociétés associées, le goodwill et les immobilisations incorporelles nettes, divisé par le total des fonds propres.⁸ Sans objet.

Au 31 janvier 2015, le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres de la Banque étaient respectivement de 9,5 %, 11,0 % et 13,0 %. Comparativement au ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de la Banque de 9,4 % au 31 octobre 2014, le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires au 31 janvier 2015 a augmenté surtout du fait de la bonne croissance interne des fonds propres, en partie contrebalancée par des pertes actuarielles sur les régimes d'avantages du personnel, attribuables principalement à la baisse des taux d'intérêt à long terme. L'exigence de fonds propres pour RVC représente environ 29 pdb, dont 64 % (ou 19 pdb) étaient inclus dans le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 2015, selon la prise en compte progressive déterminée par le BSIF.

Émissions d'actions privilégiées

Émission d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série 5

Le 16 décembre 2014, la Banque a émis 20 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 5 (actions de série 5), pour une contrepartie brute au comptant de 500 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 3,75 % pour la période initiale allant du 16 décembre 2014 inclusivement jusqu'au 31 janvier 2020 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 2,25 %. Les porteurs d'actions de série 5 auront le droit de convertir leurs actions de série 5 en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif, série 6 (les actions de série 6), sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2020 et par la suite tous les cinq ans le 31 janvier. Les porteurs d'actions de série 6 auront le droit de recevoir des dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, à un taux correspondant au rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada de trois mois alors en vigueur majoré de 2,25 %. Les actions de série 5 sont rachetables au comptant par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25 \$ l'action le 31 janvier 2020 et par la suite tous les cinq ans le 31 janvier. Pour être admissibles à titre d'autres éléments de fonds propres de catégorie 1 en vertu de Bâle III, les actions de série 5 et les actions de série 6 comprennent une disposition relative aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, aux termes de laquelle les actions peuvent être converties en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque si le BSIF annonce que celle-ci n'est plus viable, ou sur le point de le devenir, ou si la Banque accepte, ou convient d'accepter, une injection de capitaux ou une aide équivalente de la part du gouvernement. Si une telle conversion survenait, le nombre maximal d'actions ordinaires qui pourraient être émises selon la formule de conversion décrite dans le supplément de prospectus du 4 décembre 2014, en supposant qu'aucun dividende n'est déclaré et à verser sur les actions de série 5 ou sur les actions de série 6, le cas échéant, serait de 100 millions.

TABLEAU 28 : TABLEAU DE RAPPROCHEMENT DES ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES – Information à fournir pour le risque de crédit non lié à une contrepartie et le risque de crédit de contrepartie
Variation des actifs pondérés en fonction des risques par facteur clé¹

(en milliards de dollars canadiens)

	31 janvier 2015		Trois mois clos les	
	Risque de crédit non lié à une contrepartie	Risque de crédit de contrepartie	Risque de crédit non lié à une contrepartie	Risque de crédit de contrepartie
Actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, solde au début de la période	258,0 \$	17,9 \$	249,1 \$	16,4 \$
Taille du portefeuille	4,6	0,8	4,0	1,3
Qualité du portefeuille	0,7	0,2	(0,3)	–
Mises à jour des modèles	–	–	(0,1)	–
Méthode et politique	–	0,7	–	–
Acquisitions et cessions	–	–	–	–
Variations des taux de change	20,5	1,4	5,2	0,2
Autres	(0,1)	–	0,1	–
Total de la variation des actifs pondérés en fonction des risques	25,7	3,1	8,9	1,5
Actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, solde à la fin de la période	283,7 \$	21,0 \$	258,0 \$	17,9 \$

¹ Avant le premier trimestre de 2015, les montants n'étaient pas rajustés pour refléter l'incidence des normes et modifications de normes IFRS pour 2015.

Le risque de crédit de contrepartie comprend les dérivés négociés hors Bourse, les transactions assimilables aux prises en pension, les transactions compensées par des contreparties centrales et les actifs pondérés en fonction des risques calculés selon le RVC (intégration à 57 % pour l'exercice 2014 et à 64 % pour l'exercice 2015).

Le risque de crédit non lié à une contrepartie comprend les prêts et avances consentis aux clients de détail (particuliers et petites entreprises), aux entreprises (clients de gros et commerciaux), aux banques et aux gouvernements, ainsi que les titres de dette, les titres de capitaux propres et d'autres actifs (y compris les charges payées d'avance, l'impôt différé, et les terrains, bâtiments, matériel et mobilier et autres actifs amortissables).

La catégorie Taille du portefeuille comprend des modifications internes de la taille et de la composition du portefeuille (y compris les nouvelles affaires et les prêts arrivant à échéance) et, pour le premier trimestre de 2015, est attribuable principalement à la croissance des dérivés et des prêts aux entreprises et prêts commerciaux dans les secteurs Services bancaires de gros et Services de détail aux États-Unis, ainsi que dans divers portefeuilles du secteur Services de détail au Canada.

La catégorie Qualité du portefeuille concerne les changements touchant la qualité du portefeuille du fait de l'expérience, et touchant par exemple les comportements des clients ou des facteurs démographiques, y compris des changements par étalonnage/remaniement de modèles.

La catégorie Mises à jour des modèles englobe la mise en œuvre de modèles, les modifications du champ d'application des modèles ou toute modification visant à corriger un dysfonctionnement des modèles.

Les incidences de la catégorie Méthode et politique sont les changements apportés aux calculs du fait de changements à la politique réglementaire comme les nouveaux règlements.

La catégorie Variations des taux de change a trait principalement aux fluctuations attribuables à une variation du taux de change du dollar américain pour les portefeuilles américains dans le secteur Services de détail aux États-Unis.

La catégorie Autres est composée des éléments non décrits dans les catégories ci-dessus, y compris des modifications des expositions de risques non incluses dans les approches avancées ou standards (notamment les charges payées d'avance, l'impôt différé, les terrains, bâtiments, matériel et mobilier et autres actifs amortissables et les autres actifs).

TABLEAU 29 : TABLEAU DE RAPPROCHEMENT DES ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES – Information à fournir pour le risque de marché

Variation des actifs pondérés en fonction des risques par facteur clé¹

(en milliards de dollars canadiens)

	Trois mois clos les	
	31 janvier 2015	31 octobre 2014
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période	14,4 \$	13,7 \$
Variation dans les niveaux de risque	(0,4)	0,9
Mises à jour des modèles	–	(0,2)
Méthode et politique	(1,8)	–
Acquisitions et cessions	–	–
Variations des taux de change et autres	négl. ²	négl. ²
Total de la variation des actifs pondérés en fonction des risques	(2,2)	0,7
Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période	12,2 \$	14,4 \$

¹ Avant le premier trimestre de 2015, les montants n'étaient pas rajustés pour refléter l'incidence des normes et modifications de normes IFRS pour 2015.

² Négligeable.

La catégorie Variation dans les niveaux de risque reflète les changements dans les risques attribuables à des changements dans les positions et aux fluctuations du marché. Les diminutions des positions dans les obligations d'organismes américains ont entraîné une diminution des actifs pondérés en fonction des risques.

La catégorie Mises à jour des modèles reflète les mises à jour apportées aux modèles afin de tenir compte de l'expérience récente et des modifications dans le champ d'application des modèles.

La catégorie Méthode et politique rend compte des changements apportés aux calculs du fait de changements à la politique réglementaire. Les changements apportés aux calculs liés aux positions dans le secteur des métaux précieux ont entraîné une diminution des actifs pondérés en fonction des risques.

La catégorie Variations des taux de change et autres concerne des variations considérées comme négligeables étant donné que les mesures d'exposition aux risques des actifs pondérés en fonction des risques sont en dollars canadiens. Par conséquent, aucune conversion n'est requise.

TABLEAU 30 : TABLEAU DE RAPPROCHEMENT DES ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES – Information à fournir pour le risque opérationnel

Variation des actifs pondérés en fonction des risques par facteur clé¹

(en milliards de dollars canadiens)

	<i>Trois mois clos les</i>	
	31 janvier 2015	31 octobre 2014
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période	38,1 \$	37,5 \$
Revenus générés	0,6	0,6
Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période	38,7 \$	38,1 \$

¹ Avant le premier trimestre de 2015, les montants n'étaient pas rajustés pour refléter l'incidence des normes et modifications de normes IFRS pour 2015.

La variation de la catégorie Revenus générés est principalement attribuable à une augmentation des produits bruts liés aux secteurs Services de détail aux États-Unis et Services de détail au Canada.

GESTION DES RISQUES

SOMMAIRE

Faire croître la rentabilité dans les services financiers implique de prendre des risques mesurés et de les gérer en tenant compte de l'appétit de la TD pour le risque. L'objectif de la Banque est d'obtenir un rendement stable et durable pour chaque dollar de risque qu'elle prend, tout en accordant une grande importance à l'investissement dans les entreprises de la TD afin de s'assurer d'atteindre ses objectifs stratégiques futurs.

Les entreprises de la TD et ses activités sont exposées à un grand nombre de risques, recensés et définis dans le cadre de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise. La tolérance de la Banque à ces risques est définie dans la prise de position sur l'«Appétit pour le risque de l'entreprise», élaborée dans un cadre global qui tient compte du contexte d'exploitation de la Banque et de l'incidence que les risques émergents auront sur la stratégie et le profil de risque de la TD. L'appétit envers le risque de la Banque établit qu'elle prend les risques requis pour bâtir son entreprise, mais seulement si ces risques : 1) s'inscrivent dans la stratégie d'affaires et peuvent être compris et gérés; 2) n'exposent l'entreprise à aucune perte individuelle importante; ne mettent pas la TD en péril pour une acquisition, une entreprise ou un produit; et 3) ne risquent pas de porter atteinte à la marque TD. Il incombe à chaque entreprise d'établir sa propre capacité de risque et de l'aligner sur celle de la Banque, selon un examen approfondi des risques spécifiques auxquels elle est exposée.

Pour la TD, il est crucial d'évaluer à intervalles réguliers le contexte d'exploitation et de mettre en évidence les principaux risques et les risques émergents au sein de chaque secteur et de l'entreprise qui pourraient avoir une incidence importante sur la Banque. Ces risques peuvent être internes ou externes, porter atteinte aux résultats financiers, à la réputation ou à la viabilité de l'entreprise. Ils peuvent aussi représenter des expositions ou événements potentiels qui pourraient ou non se concrétiser. Ces risques sont cernés par les principaux responsables de la gestion du risque qui en discutent puis prennent des mesures à leur égard et en font rapport chaque trimestre au comité du risque du conseil d'administration. Des plans visant à atténuer les principaux risques et les risques émergents sont préparés, suivis et ajustés au besoin.

La structure de gouvernance et l'approche de la Banque pour la gestion des risques sont demeurées en grande partie identiques à celles décrites dans le rapport de gestion de 2014. Pour des renseignements additionnels sur les facteurs de risque, consulter la section «Facteurs de risque et gestion des risques» du rapport de gestion de 2014. Pour des renseignements complets sur la structure de gouvernance et sur l'approche pour la gestion des risques, se reporter à la section «Gestion des risques» du rapport de gestion de 2014.

Les sections ombragées du présent rapport de gestion présentent une analyse portant sur le risque de marché et le risque de liquidité et font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires pour la période close le 31 janvier 2015.

RISQUE DE CRÉDIT

L'exposition brute au risque de crédit, aussi appelée exposition en cas de défaut (ECD), est le montant total auquel la Banque est exposée à la date du défaut d'un prêt et qui est évalué avant les provisions relatives à une contrepartie particulière ou les radiations s'y rapportant. Une exposition brute au risque de crédit ne reflète pas l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit et englobe les expositions, qu'elles soient au bilan ou hors bilan. Les expositions au bilan comprennent principalement l'encours des prêts, les acceptations, les titres détenus à des fins autres que de transaction, les dérivés et certaines autres transactions assimilables aux prises en pension. Les expositions hors bilan consistent essentiellement en des montants sur les engagements non utilisés, des cautionnements et d'autres transactions assimilables aux prises en pension.

L'exposition brute au risque de crédit pour les deux approches que la Banque utilise pour mesurer le risque de crédit se présente comme suit :

TABLEAU 31 : EXPOSITION BRUTE AU RISQUE DE CRÉDIT – APPROCHES STANDARD ET NI AVANCÉE^{1,2}

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>					
	31 janvier 2015			31 octobre 2014		
	Standard	NI avancée	Total	Standard	NI avancée	Total
Risque de crédit de détail						
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	32 359 \$	262 664 \$	295 023 \$	28 599 \$	261 063 \$	289 662 \$
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	–	60 104	60 104	–	59 316	59 316
Autres expositions aux produits de détail	53 629	37 296	90 925	48 093	36 680	84 773
Total – Risque de crédit de détail	85 988	360 064	446 052	76 692	357 059	433 751
Risque de crédit autre que de détail						
Entreprises	100 946	195 853	296 799	85 948	177 826	263 774
Emprunteurs souverains	48 192	116 391	164 583	35 788	96 948	132 736
Banques	11 068	110 092	121 160	9 794	98 736	108 530
Total – Risque de crédit autre que de détail	160 206	422 336	582 542	131 530	373 510	505 040
Expositions brutes au risque de crédit	246 194 \$	782 400 \$	1 028 594 \$	208 222 \$	730 569 \$	938 791 \$

¹ Les expositions brutes au risque de crédit représentent l'ECD et ne tiennent pas compte de l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit. Ce tableau ne tient compte ni des titrisations, ni des titres de capitaux propres, ni des autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

² Les montants antérieurs au premier trimestre de 2015 n'ont pas été rajustés pour tenir compte de l'incidence des normes et modifications de normes IFRS pour 2015.

RISQUE DE MARCHÉ

Les fonds propres exposés au risque de marché sont calculés selon les modèles internes et comprennent trois composantes : 1) la valeur à risque (VaR); 2) la VaR en contexte de crise et 3) les exigences de fonds propres supplémentaires liées au risque. En outre, la Banque calcule les fonds propres exposés au risque de marché au moyen de l'approche standard pour un nombre limité de portefeuilles.

Liens entre le risque de marché et le bilan

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des actifs et des passifs au bilan entre ceux qui sont exposés aux risques de marché de négociation et ceux qui sont exposés aux risques de marché autre que de négociation. Le risque de marché touchant les actifs et les passifs inclus dans le calcul de la VaR et d'autres mesures employées aux fins du capital exposé au risque de marché réglementaire est classé comme risque de marché de négociation.

TABLEAU 32 : LIENS ENTRE LE RISQUE DE MARCHÉ ET LE BILAN

(en millions de dollars canadiens)

				<i>Aux</i>
				31 janvier 2015
	Bilan	Risque de marché de négociation	Risque de marché autre que de négociation	Risque de marché autre que de négociation – sensibilité au risque primaire
Actifs exposés au risque de marché				
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	50 624	\$ 634	\$ 49 990	Risque de taux d'intérêt
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	107 488	102 026	5 462	Risque de taux d'intérêt
Dérivés	93 223	80 014	13 209	Risque de position sur titres de participation, risque de change, risque de taux d'intérêt
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	4 097	–	4 097	Risque de taux d'intérêt
Valeurs mobilières disponibles à la vente	67 424	–	67 424	Risque de change, risque de taux d'intérêt
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	70 559	–	70 559	Risque de change, risque de taux d'intérêt
Valeurs mobilières prises en pension	93 411	10 806	82 605	Risque de taux d'intérêt
Prêts	512 194	–	512 194	Risque de taux d'intérêt
Engagements de clients au titre d'acceptations	12 312	–	12 312	Risque de taux d'intérêt
Participation dans TD Ameritrade	6 335	–	6 335	Risque de position sur titres de participation
Autres actifs ¹	1 411	–	1 411	Risque de taux d'intérêt
Actifs non exposés au risque de marché	61 077	–	–	
Total des actifs	1 080 155	193 480	825 598	
Passifs exposés au risque de marché				
Dépôts détenus à des fins de transaction	63 365	1 943	61 422	Risque de taux d'intérêt
Dérivés	80 674	74 851	5 823	Risque de change, risque de taux d'intérêt
Passifs de titrisation à la juste valeur	11 564	10 561	1 003	Risque de taux d'intérêt
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	2 751	2 747	4	Risque de taux d'intérêt
Dépôts	672 772	–	672 772	Risque de position sur titres de participation, risque de taux d'intérêt
Acceptations	12 312	–	12 312	Risque de taux d'intérêt
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	34 878	31 351	3 527	Risque de taux d'intérêt
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	59 623	12 882	46 741	Risque de taux d'intérêt
Passifs de titrisation au coût amorti	24 913	–	24 913	Risque de taux d'intérêt
Billets et débiteures subordonnés	7 777	–	7 777	Risque de taux d'intérêt
Autres passifs ¹	14 254	–	14 254	Risque de taux d'intérêt
Passifs et capitaux propres non exposés au risque de marché	95 272	–	–	
Total du passif et des capitaux propres	1 080 155	\$ 134 335	\$ 850 548	
31 octobre 2014				
Actifs exposés au risque de marché				
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	43 773	\$ 377	\$ 43 396	Risque de taux d'intérêt
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	101 173	99 274	1 899	Risque de taux d'intérêt
Dérivés	55 796	49 164	6 632	Risque de position sur titres de participation, risque de change, risque de taux d'intérêt
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	4 745	–	4 745	Risque de taux d'intérêt
Valeurs mobilières disponibles à la vente	63 008	–	63 008	Risque de change, risque de taux d'intérêt
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	56 977	–	56 977	Risque de change, risque de taux d'intérêt
Valeurs mobilières prises en pension	82 556	8 154	74 402	Risque de taux d'intérêt
Prêts	481 937	–	481 937	Risque de taux d'intérêt
Engagements de clients au titre d'acceptations	13 080	–	13 080	Risque de taux d'intérêt
Participation dans TD Ameritrade	5 569	–	5 569	Risque de position sur titres de participation
Autres actifs ¹	1 434	–	1 434	Risque de taux d'intérêt
Actifs non exposés au risque de marché	50 463	–	–	
Total des actifs	960 511	156 969	753 079	
Passifs exposés au risque de marché				
Dépôts détenus à des fins de transaction	59 334	1 793	57 541	Risque de taux d'intérêt
Dérivés	51 209	47 483	3 726	Risque de change, risque de taux d'intérêt
Passifs de titrisation à la juste valeur	11 198	10 190	1 008	Risque de taux d'intérêt
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	3 250	3 242	8	Risque de taux d'intérêt
Dépôts	600 716	–	600 716	Risque de position sur titres de participation, risque de taux d'intérêt
Acceptations	13 080	–	13 080	Risque de taux d'intérêt
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	39 465	37 247	2 218	Risque de taux d'intérêt
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	53 112	8 242	44 870	Risque de taux d'intérêt
Passifs de titrisation au coût amorti	24 960	–	24 960	Risque de taux d'intérêt
Billets et débiteures subordonnés	7 785	–	7 785	Risque de taux d'intérêt
Autres passifs ¹	13 525	–	13 525	Risque de taux d'intérêt
Passifs et capitaux propres non exposés au risque de marché	82 877	–	–	
Total du passif et des capitaux propres	960 511	\$ 108 197	\$ 769 437	

¹ Les autres actifs et autres passifs se rapportent aux prestations de retraite, aux assurances et aux passifs liés aux entités structurées.

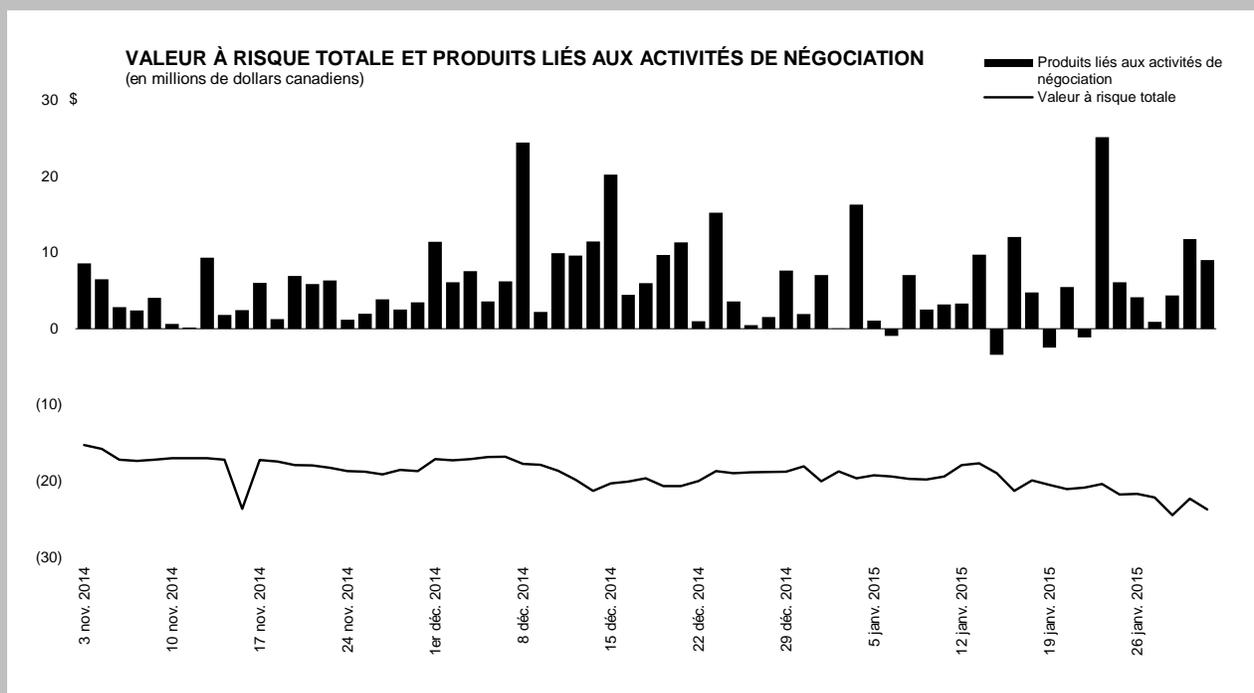
Calcul de la VaR

La TD calcule la VaR quotidiennement en combinant le risque de marché général et le risque idiosyncratique propre à des titres de créance qui est associé aux positions de négociation de la Banque.

Le risque de marché général est établi en créant une distribution des variations possibles de la valeur de marché du portefeuille courant au moyen d'une simulation historique. La Banque évalue le portefeuille courant au moyen des variations des cours et des taux des 259 derniers jours de Bourse pour les produits sur titres de capitaux propres, de taux d'intérêt, de change, de crédit et sur marchandises. Le risque de marché général est calculé pour constituer le seuil que les pertes possibles du portefeuille ne devraient pas dépasser plus de un jour de Bourse sur 100. Le risque de marché général est calculé sur une période de détention de un jour prolongée jusqu'à dix jours aux fins du calcul des fonds propres réglementaires.

Le risque idiosyncratique propre à des titres de créance mesure le risque idiosyncratique d'écart de taux de crédit (lié à une seule institution) pour les expositions au crédit du portefeuille de négociation au moyen d'une simulation de Monte-Carlo. Le modèle de risque idiosyncratique propre à des titres de créance repose sur le comportement historique des écarts de crédit idiosyncratique sur cinq ans. Le risque idiosyncratique propre à des titres de créance, tout comme le risque de marché général, est calculé pour constituer le seuil que les pertes possibles du portefeuille ne devraient pas dépasser plus de un jour de Bourse sur 100. Le risque idiosyncratique propre à des titres de créance est calculé sur une période de détention de dix jours.

Le graphique ci-après présente l'utilisation à une date particulière de la VaR quotidienne et les produits liés aux activités de transaction dans le secteur Services bancaires de gros. Les produits liés aux activités de transaction représentent le total des produits de négociation présenté dans les autres produits et les produits d'intérêts nets sur les positions de transaction présentées dans les produits d'intérêts nets, et ils sont présentés en équivalence fiscale. Le trimestre clos le 31 janvier 2015 a compris 4 jours de pertes de négociation et les produits liés aux activités de négociation ont été positifs pendant 94 % des jours de négociation, ce qui reflète l'activité de transaction normale. Au cours du trimestre, les pertes pour un jour de Bourse donné n'ont jamais dépassé la VaR.



La VaR constitue une mesure utile, mais elle devrait être utilisée en tenant compte de certaines limites, notamment :

- La VaR recourt à des données historiques pour prédire des événements futurs, ce qui limite sa capacité d'effectuer des prévisions.
- Elle ne donne pas d'information sur les pertes au-delà du niveau de confiance choisi.
- Elle suppose que toutes les positions peuvent être liquidées au cours de la période de détention ayant servi pour calculer le montant de la VaR.

La Banque améliore sans cesse ses méthodes pour calculer la VaR et elle prévoit de nouvelles mesures du risque qui sont conformes aux habitudes du marché, aux meilleures pratiques de l'industrie et aux exigences réglementaires.

Afin de réduire quelques-unes des faiblesses de la VaR, la Banque se sert de paramètres additionnels conçus expressément pour la gestion des risques et les fonds propres. Ces paramètres comprennent la VaR en contexte de crise, les exigences de fonds propres supplémentaires liées au risque, le cadre de simulation de crise, ainsi que des limites fondées sur la sensibilité de divers facteurs de risque de marché.

Calcul de la VaR en contexte de crise

Outre la VaR, la Banque calcule aussi la VaR en contexte de crise, laquelle comprend le risque de marché général en contexte de crise et le risque idiosyncratique propre à des titres de créance en contexte de crise. La VaR en contexte de crise mesure l'incidence négative que d'éventuelles fluctuations des taux et des prix du marché pourraient avoir sur la valeur d'un portefeuille pendant une période donnée de tensions sur les marchés. La VaR en contexte de crise est calculée au moyen de techniques et d'hypothèses semblables à celles utilisées pour la VaR liée au risque de marché général en contexte de crise et au risque idiosyncratique propre à des titres de créance en contexte de crise. Toutefois, au lieu d'utiliser les 259 derniers jours de Bourse (une année), la Banque choisit une année où des tensions se sont exercées sur les marchés. Au cours du premier trimestre de l'exercice 2015, la VaR en contexte de crise a été calculée au moyen d'une période de un an qui a commencé le 1^{er} février 2008. La période de un an historique appropriée pour utiliser la VaR en contexte de crise est établie trimestriellement. La VaR en contexte de crise fait partie des exigences de fonds propres réglementaires.

Calcul des exigences de fonds propres supplémentaires liées au risque

Les exigences de fonds propres supplémentaires liées au risque sont appliquées à tous les instruments du portefeuille de négociation assujettis au risque de migration et de défaut. Le risque de migration représente le risque que des modifications soient apportées aux notations de crédit des expositions de la Banque. La TD applique une simulation de Monte-Carlo sur un horizon de un an et un niveau de confiance de 99,9 % pour calculer les exigences supplémentaires liées au risque, ce qui est conforme aux exigences réglementaires. Ces exigences sont fondées sur l'hypothèse d'un «niveau de risque constant», qui oblige les banques à attribuer un horizon de liquidité aux positions qui sont assujetties à ces exigences. Les exigences de fonds propres supplémentaires liées au risque font partie des exigences de fonds propres réglementaires.

Le tableau qui suit présente les mesures du portefeuille de la TD à la date de clôture du trimestre, la moyenne de la période et les extrêmes (haut et bas).

TABLEAU 33 : MESURES DU RISQUE DE MARCHÉ DU PORTEFEUILLE

(en millions de dollars canadiens)

	Clôture	Moyenne	Haut	Trois mois clos les		
				31 janvier 2015	31 octobre 2014	31 janvier 2014
				Bas	Moyenne	Moyenne
Risque de taux d'intérêt	6,0 \$	5,3 \$	9,9 \$	3,8 \$	6,3 \$	5,8 \$
Risque d'écart de taux	11,8	6,6	11,8	4,6	5,2	7,2
Risque de position sur titres de participation	7,0	5,5	7,2	4,0	5,7	3,7
Risque de change	5,4	3,3	6,3	1,1	2,5	2,4
Risque de marchandises	2,1	1,7	3,3	1,0	1,8	1,0
Risque idiosyncratique propre à des titres de créance	17,7	16,4	22,5	13,1	16,2	15,8
Effet de diversification ¹	(26,3)	(19,6)	Négl. ²	Négl. ²	(19,3)	(18,0)
Valeur totale à risque (une journée)	23,7	19,2	24,5	15,3	18,4	17,9
Valeur à risque en contexte de crise (une journée)	28,9	30,7	33,0	27,2	29,3	32,4
Exigences de fonds propres supplémentaires liées au risque (une année)	219,1 \$	269,0 \$	319,6 \$	219,1 \$	330,8 \$	268,7 \$

¹ La VaR globale est moins élevée que la somme de la VaR des différents types de risque, étant donné que certains risques sont atténués par la diversification des portefeuilles.

² Négligeable. Il n'est pas important de calculer un effet de diversification, du fait que le haut et le bas peuvent survenir à différents jours pour différents types de risque.

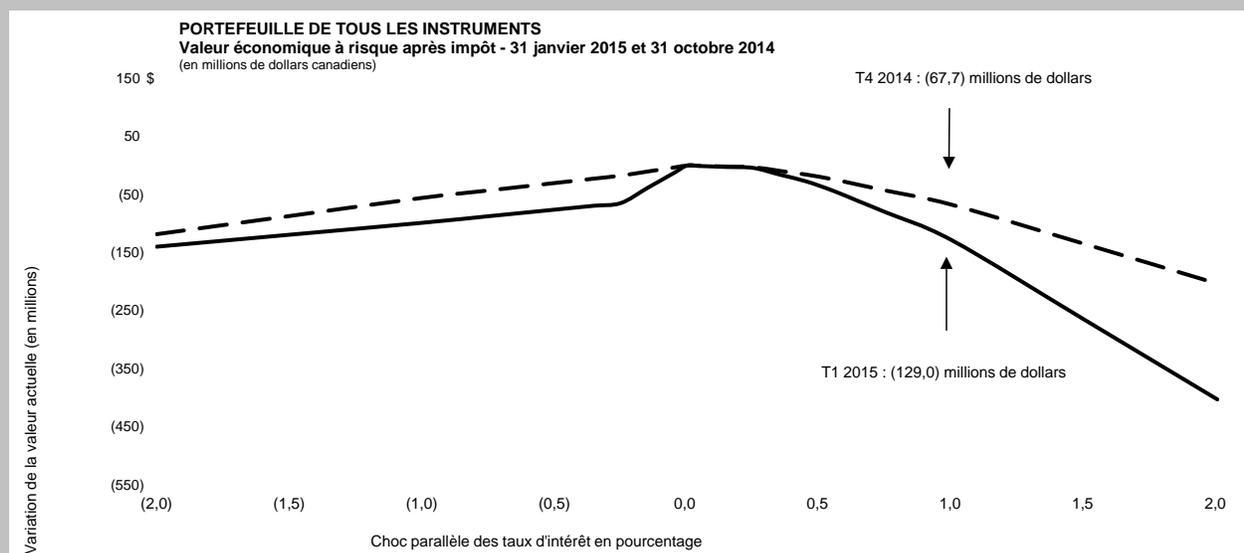
La VaR moyenne et la VaR en contexte de crise sont demeurées relativement stables par rapport au trimestre précédent. Des positions moins importantes dans des organismes américains ont fait diminuer les exigences de fonds propres supplémentaires moyennes de 61,8 millions de dollars en regard du trimestre précédent. La VaR en contexte de crise a diminué de 1,7 million de dollars par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent, essentiellement en conséquence de la diminution du risque de marché général en situation de crise, attribuable surtout au risque de taux d'intérêt.

Validation du modèle de la VaR

La Banque utilise un test de validité rétroactif pour comparer les profits et les pertes réels et théoriques à la VaR afin de s'assurer qu'ils correspondent aux résultats statistiques du modèle de la VaR. Les profits et pertes théoriques sont générés par les mouvements de prix quotidiens en supposant que la composition du portefeuille ne change pas. La validation du modèle fondé sur les exigences de fonds propres supplémentaires liées au risque doit suivre une approche différente étant donné qu'un horizon de un an et un niveau de confiance de 99,9 % rendent impossible l'utilisation de contrôles prudentiels ex post standard. En lieu et place, les paramètres clés du modèle fondé sur les exigences supplémentaires liées au risque, comme les matrices de transition et de corrélation, sont soumis à une validation indépendante à l'aide de certains points de référence par rapport aux résultats d'études externes ou par une analyse à partir de données internes ou externes.

Risque de taux d'intérêt

Le graphique suivant présente l'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêt (mesuré par la valeur économique à risque) à l'égard de tous les actifs, passifs et instruments dérivés autres que détenus à des fins de transaction, utilisés dans le but de gérer le risque de taux d'intérêt.



Pour gérer le risque de taux d'intérêt, la Banque utilise des instruments financiers dérivés, des placements de gros, des instruments de financement, d'autres solutions du marché financier et, dans une moindre mesure, des stratégies de fixation de prix. Au 31 janvier 2015, une hausse immédiate et soutenue de 100 pdb des taux d'intérêt aurait fait baisser de 129,0 millions de dollars (67,7 millions de dollars au 31 octobre 2014) après impôt la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires. Une diminution immédiate et soutenue de 100 pdb des taux d'intérêt au Canada et de 25 pdb aux États-Unis aurait fait baisser de 98,6 millions de dollars (55,7 millions de dollars au 31 octobre 2014) après impôt la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires.

Le risque de taux d'intérêt, ou la valeur économique à risque, des activités d'assurance n'est pas présenté dans le graphique ci-dessus. Le risque de taux d'intérêt est géré au moyen de limites et de processus définis de contrôle du risque, établis et régis par le conseil d'administration du secteur Assurance.

Le tableau qui suit présente la sensibilité de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires (après impôt) par monnaie pour les monnaies qui exposent la TD à un risque important.

TABLEAU 34 : SENSIBILITÉ DE LA VALEUR ÉCONOMIQUE À RISQUE APRÈS IMPÔT PAR MONNAIE

(en millions de dollars canadiens)

	31 janvier 2015		31 octobre 2014		31 janvier 2014	
	Augmentation de 100 pdb	Diminution de 100 pdb	Augmentation de 100 pdb	Diminution de 100 pdb	Augmentation de 100 pdb	Diminution de 100 pdb
Dollar canadien	(0,2) \$	(40,7) \$	6,9 \$	(46,9) \$	4,1 \$	(30,1) \$
Dollar américain ¹	(128,8)	(57,9)	(74,6)	(8,8)	(14,7)	(10,7)
	(129,0) \$	(98,6) \$	(67,7) \$	(55,7) \$	(10,6) \$	(40,8) \$

¹ La sensibilité de la valeur économique à risque a été mesurée d'après une baisse de 25 pdb des taux d'intérêt aux États-Unis, ce qui a pour effet de ramener les taux d'intérêt à un plancher de 0 %.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de ne pas disposer de suffisamment de trésorerie ou de sûretés pour faire face à ses obligations financières, en temps opportun, sans devoir mobiliser des fonds à des taux défavorables, ou vendre des actifs à des prix dérisoires. Les obligations financières peuvent découler de retraits de dépôts, de l'échéance d'une dette, des engagements à accorder un crédit ou à fournir un concours de trésorerie ou de l'obligation de fournir des sûretés additionnelles en garantie.

En tant qu'organisation financière, la TD doit s'assurer que la Banque a un accès continu à des fonds suffisants et appropriés pour faire face à ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance et soutenir et faire croître les entreprises de la TD dans des conditions normales et en situation de crise. Dans le cas de pertes de sources de financement, la Banque doit pouvoir poursuivre ses activités sans être contrainte de liquider des actifs non négociables et/ou de modifier considérablement sa stratégie d'affaires. La gestion du risque de liquidité est le processus qui assure un accès adéquat à du financement, à des actifs liquides disponibles et/ou à des garanties dans des conditions normales et en situation de stress.

APPÉTIT POUR LE RISQUE DE LIQUIDITÉ DE LA TD

La Banque maintient une approche saine et prudente de gestion de son exposition éventuelle au risque de liquidité. La Banque cible un horizon de survie de 90 jours dans des conditions de stress combinés propres à la Banque et à l'échelle du marché, et un horizon de survie de 365 jours selon un scénario de stress prolongé propre à la Banque qui a une incidence sur sa capacité d'accéder à du financement de gros non garanti. Les stratégies de gestion et les mesures qui en découlent comprennent un programme de gestion du risque de liquidité intégré conçu de façon à assurer une exposition faible aux causes connues de risque de liquidité.

RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres surveille le programme de gestion du risque de liquidité de la Banque. Il s'assure que des structures et des politiques de gestion efficace sont en place pour mesurer et gérer adéquatement le risque de liquidité. Le Forum général sur les liquidités, un sous-comité du comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres, comprend des cadres supérieurs du service Gestion de la trésorerie et du bilan, de la Gestion des risques, des Finances, des Services bancaires de gros et des représentants des établissements à l'étranger, et relève et surveille les risques de liquidité de la TD. Le Forum recommande au comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres les mesures qui s'imposent pour maintenir la situation de liquidité de la TD à l'intérieur de certaines limites dans des conditions normales et en situation de stress.

Les groupes de trésorerie suivants sont responsables d'évaluer, de superviser et de gérer les risques de liquidité des principaux secteurs d'exploitation :

- Le Service Gestion de la trésorerie et du bilan est responsable de la politique mondiale de gestion sur la liquidité et la cession d'actifs en garantie ainsi que des limites, normes et processus connexes afin de s'assurer de l'application uniforme et efficace des approches de gestion de risque de liquidité dans l'ensemble des activités de la Banque. Le Service Gestion de la trésorerie et du bilan gère la situation de risque de liquidité combinée des Services de détail au Canada (y compris des activités canadiennes de gestion de patrimoine); du Siège social et des Services bancaires de gros, et en fait rapport.
- Le service Gestion de la trésorerie et du bilan aux États-Unis est chargé de gérer la situation de liquidité des Services de détail aux États-Unis.
- D'autres services régionaux de gestion des liquidités, notamment ceux compris dans les activités d'assurance de la TD, ses succursales à l'étranger et ses filiales, sont responsables de gérer leurs propres risques de liquidité et situations de trésorerie.
- Les membres de la direction responsables à l'échelle régionale de surveiller les liquidités veillent à ce que les politiques régionales et les programmes de gestion du risque de liquidité soient conformes à la politique mondiale de gestion sur la liquidité et la cession d'actifs en garantie et répondent aux conditions d'affaires et aux exigences réglementaires locales.
- La politique mondiale de gestion sur la liquidité et la cession d'actifs en garantie est soumise à l'examen du Forum général sur les liquidités ainsi qu'à son approbation et est avalisée par le comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres.
- Le comité du risque du conseil d'administration revoit régulièrement des rapports portant sur la situation de trésorerie de la Banque et approuve le cadre de gestion du risque de liquidité et les politiques du conseil d'administration annuellement.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ DE LA TD

Les exigences globales en matière de liquidité de la Banque sont définies comme la somme d'actifs liquides que la Banque doit détenir pour être en mesure de financer les besoins attendus futurs de flux de trésorerie, plus une réserve prudente visant à combler d'éventuelles sorties de fonds en cas de dérèglement des marchés financiers ou d'autres événements qui pourraient influencer sur l'accès à du financement de la TD. La Banque ne recourt à des liquidités de gros à court terme que pour le financement de titres négociables ou d'actifs à court terme.

Pour définir la somme de liquidités qu'elle doit détenir pendant une période continue de 90 jours, la Banque se sert d'un scénario de «stress combiné critique» prudent, qui modélise les besoins de liquidités potentiels et la négociabilité des actifs durant une crise qui a été déclenchée sur les marchés, particulièrement en ce qui a trait à un manque de confiance dans la capacité de la TD de s'acquitter de ses obligations au fur et à mesure qu'elles viennent à échéance. La Banque suppose aussi une perte d'accès à toute forme de financement non garanti externe pendant la période de 90 jours.

Outre cet événement propre à la Banque, le scénario de «stress combiné critique» intègre également l'incidence d'un événement de liquidité à l'échelle du marché qui comporte des contraintes donnant lieu à une importante réduction de la disponibilité à du financement à court terme et à long terme pour toutes les institutions, à une augmentation importante du coût de financement de la Banque et à une baisse considérable de la négociabilité des actifs. La Banque calcule également nos «besoins en liquidités» pour ce scénario relativement aux conditions suivantes :

- la totalité des échéances des titres de créance de gros non garantis et des échéances de titres de créance garantis;
- l'attrition ou la liquidation accélérée des soldes de dépôt de détail;
- l'utilisation accrue des facilités de crédit disponibles pour les particuliers, les emprunteurs commerciaux et les grandes entreprises;
- le rehaussement des exigences de garantie en cas d'abaissement de la notation de la TD et de mouvements défavorables des taux de référence pour l'ensemble des contrats de dérivés;
- la couverture des échéances dans les programmes de financement soutenus par la Banque, comme les acceptations bancaires que celle-ci émet pour le compte de clients et les canaux de PCAA renouvelables à court terme.

La politique en matière de liquidité de la TD stipule que la Banque doit maintenir des «liquidités disponibles» pour répondre aux «besoins en liquidités» associés au scénario de «stress combiné critique» en tout temps. Les actifs liquides que la TD considère comme des «liquidités disponibles» doivent être négociables à court terme, avoir une qualité de crédit suffisante et être disponibles à la vente ou à la cession en garantie pour être considérés comme facilement convertibles en trésorerie sur l'horizon de survie minimal de 90 jours. Le tableau ci-après présente les actifs liquides dont la TD tient compte pour établir les «liquidités disponibles», lesquels excluent les actifs détenus par les activités d'assurance de la Banque, ces actifs étant engagés pour couvrir les passifs d'assurance et non les besoins généraux de liquidités de la Banque.

TABLEAU 35 : SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES PAR TYPE ET PAR MONNAIE¹

(en milliards de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Actifs liquides détenus par la Banque	Valeurs mobilières obtenues en garantie au titre de transactions de financement sur valeurs mobilières et sur dérivés ²	Total des actifs liquides		Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés ²
Aux						
31 janvier 2015						
Trésorerie et montants à recevoir de banques	0,5 \$	– \$	0,5 \$	– %	– \$	0,5 \$
Obligations du gouvernement du Canada	13,3	28,2	41,5	10	20,9	20,6
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i>	41,0	0,5	41,5	10	2,6	38,9
Obligations de gouvernements provinciaux	6,7	5,8	12,5	3	4,8	7,7
Obligations de sociétés émettrices	10,2	3,3	13,5	3	0,2	13,3
Actions	22,8	2,5	25,3	6	4,7	20,6
Autres titres ou prêts négociables	3,0	0,9	3,9	1	0,5	3,4
Total (libellé en dollars canadiens)	97,5	41,2	138,7	33	33,7	105,0
Trésorerie et montants à recevoir de banques	47,2	–	47,2	11	1,2	46,0
Obligations du gouvernement des États-Unis	1,5	20,4	21,9	5	19,5	2,4
Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires	33,7	10,8	44,5	11	19,9	24,6
Autres obligations souveraines	36,2	39,1	75,3	18	19,8	55,5
Obligations de sociétés émettrices	58,1	14,4	72,5	17	20,0	52,5
Actions	13,7	2,6	16,3	4	1,6	14,7
Autres titres ou prêts négociables	4,2	0,1	4,3	1	–	4,3
Total (non libellé en dollars canadiens)	194,6	87,4	282,0	67	82,0	200,0
Total	292,1 \$	128,6 \$	420,7 \$	100 %	115,7 \$	305,0 \$

	Actifs liquides détenus par la Banque	Valeurs mobilières obtenues en garantie au titre de transactions de financement sur valeurs mobilières et sur dérivés ²	Total des actifs liquides		Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés ²
Aux						
31 octobre 2014						
Trésorerie et montants à recevoir de banques	0,1 \$	– \$	0,1 \$	– %	– \$	0,1 \$
Obligations du gouvernement du Canada	10,0	27,2	37,2	10	21,0	16,2
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i>	39,4	1,0	40,4	11	2,1	38,3
Obligations de gouvernements provinciaux	6,9	5,2	12,1	4	6,7	5,4
Obligations de sociétés émettrices	8,3	3,4	11,7	3	0,2	11,5
Actions	22,7	3,8	26,5	7	6,2	20,3
Autres titres ou prêts négociables	2,4	0,9	3,3	1	0,8	2,2
Total (libellé en dollars canadiens)	89,8	41,5	131,3	36	37,0	94,3
Trésorerie et montants à recevoir de banques	39,8	–	39,8	11	1,1	38,7
Obligations du gouvernement des États-Unis	–	24,8	24,8	7	23,6	1,2
Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires	31,2	5,6	36,8	10	13,1	23,7
Autres obligations souveraines	23,3	28,7	52,0	14	10,5	41,5
Obligations de sociétés émettrices	54,5	10,8	65,3	18	13,8	51,5
Actions	9,7	2,6	12,3	3	1,7	10,6
Autres titres ou prêts négociables	4,2	0,1	4,3	1	–	4,3
Total (non libellé en dollars canadiens)	162,7	72,6	235,3	64	63,8	171,5
Total	252,5 \$	114,1 \$	366,6 \$	100 %	100,8 \$	265,8 \$

¹ Les positions présentées comprennent les valeurs brutes des actifs ayant trait aux activités d'emprunt ou de prêt garanti et de prise en pension et de mise en pension.² Les actifs liquides comprennent des garanties reçues pouvant faire l'objet d'un nouveau prêt hypothécaire ou être autrement redistribuées.

Les actifs liquides détenus par La Banque Toronto-Dominion ainsi que par diverses filiales canadiennes et étrangères et des succursales à l'étranger sont résumés dans le tableau suivant :

TABLEAU 36 : SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES NON GREVÉS PAR LA BANQUE, LES FILIALES ET LES SUCCURSALES

(en milliards de dollars canadiens)

	Aux	
	31 janvier 2015	31 octobre 2014
La Banque Toronto-Dominion (société mère)	98,8 \$	89,4 \$
Filiales bancaires	176,0	150,2
Succursales à l'étranger	30,2	26,2
Total	305,0 \$	265,8 \$

La moyenne mensuelle des actifs liquides de la TD pour les trimestres clos les 31 janvier 2015 et 31 octobre 2014 est présentée dans le tableau ci-après.

TABLEAU 37 : SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES MOYENS PAR TYPE ET PAR MONNAIE¹

(en milliards de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Moyenne pour les trois mois clos les

	Actifs liquides détenus par la Banque	Valeurs mobilières obtenues en garantie au titre de transactions de financement sur valeurs mobilières et sur dérivés ²	Total des actifs liquides		Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés ²
31 janvier 2015						
Trésorerie et montants à recevoir de banques	0,5 \$	– \$	0,5 \$	– %	– \$	0,5 \$
Obligations du gouvernement du Canada	11,8	26,8	38,6	10	21,2	17,4
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i>	40,1	0,5	40,6	10	2,4	38,2
Obligations de gouvernements provinciaux	6,9	6,7	13,6	3	6,7	6,9
Obligations de sociétés émettrices	10,2	3,2	13,4	3	0,2	13,2
Actions	23,3	2,9	26,2	7	5,0	21,2
Autres titres ou prêts négociables	2,8	0,8	3,6	1	0,5	3,1
Total (libellé en dollars canadiens)	95,6	40,9	136,5	34	36,0	100,5
Trésorerie et montants à recevoir de banques	45,0	–	45,0	11	1,1	43,9
Obligations du gouvernement des États-Unis	0,3	23,8	24,1	6	22,2	1,9
Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires	31,9	8,7	40,6	10	16,9	23,7
Autres obligations souveraines	30,8	34,7	65,5	17	14,9	50,6
Obligations de sociétés émettrices	56,2	13,3	69,5	17	17,3	52,2
Actions	12,7	2,6	15,3	4	1,7	13,6
Autres titres ou prêts négociables	4,0	0,1	4,1	1	–	4,1
Total (non libellé en dollars canadiens)	180,9	83,2	264,1	66	74,1	190,0
Total	276,5 \$	124,1 \$	400,6 \$	100 %	110,1 \$	290,5 \$
31 octobre 2014						
Trésorerie et montants à recevoir de banques	0,4 \$	– \$	0,4 \$	– %	– \$	0,4 \$
Obligations du gouvernement du Canada	9,6	27,1	36,7	10	20,5	16,2
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i>	38,0	0,9	38,9	11	2,6	36,3
Obligations de gouvernements provinciaux	6,7	5,2	11,9	3	6,4	5,5
Obligations de sociétés émettrices	8,3	3,6	11,9	3	0,3	11,6
Actions	24,1	4,2	28,3	8	6,3	22,0
Autres titres ou prêts négociables	2,2	0,9	3,1	1	0,7	2,4
Total (libellé en dollars canadiens)	89,3	41,9	131,2	36	36,8	94,4
Trésorerie et montants à recevoir de banques	38,8	–	38,8	11	1,0	37,8
Obligations du gouvernement des États-Unis	–	26,9	26,9	7	26,1	0,8
Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires	30,9	4,7	35,6	10	12,8	22,8
Autres obligations souveraines	23,4	28,8	52,2	14	9,3	42,9
Obligations de sociétés émettrices	54,6	9,8	64,4	18	13,0	51,4
Actions	9,8	2,8	12,6	3	1,9	10,7
Autres titres ou prêts négociables	4,0	0,1	4,1	1	–	4,1
Total (non libellé en dollars canadiens)	161,5	73,1	234,6	64	64,1	170,5
Total	250,8 \$	115,0 \$	365,8 \$	100 %	100,9 \$	264,9 \$

¹ Les positions présentées comprennent les valeurs brutes des actifs ayant trait aux activités d'emprunt ou de prêt garanti et de prise en pension et de mise en pension.

² Les actifs liquides comprennent des garanties reçues pouvant faire l'objet d'un nouveau prêt hypothécaire ou être autrement redistribuées.

Les actifs liquides moyens détenus par La Banque Toronto-Dominion ainsi que par diverses filiales canadiennes et étrangères et des succursales à l'étranger sont résumés dans le tableau suivant :

TABLEAU 38 : SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES MOYENS NON GREVÉS PAR LA BANQUE, LES FILIALES ET LES SUCCURSALES

(en milliards de dollars canadiens)

	<i>Moyenne pour les trois mois clos les</i>	
	31 janvier 2015	31 octobre 2014
La Banque Toronto-Dominion (société mère)	96,1 \$	87,8 \$
Filiales bancaires	166,6	150,8
Succursales à l'étranger	27,8	26,3
Total	290,5 \$	264,9 \$

Les actifs liquides non grevés sont représentés selon un cadre de l'écart cumulatif des liquidités après rajustements pour tenir compte de la capacité d'absorption du marché pour chaque catégorie d'actifs, des délais de règlement et d'autres restrictions connues limitant la vente ou la cession en garantie possible. En outre, la juste valeur de marché de ces valeurs fluctuera selon l'évolution des taux d'intérêt en vigueur, des écarts de taux et de la demande sur le marché. Au besoin, la Banque ajuste la valeur de marché à la baisse pour tenir compte des conditions de marché et des exigences des investisseurs attendues dans un scénario de stress combiné critique. Dans l'ensemble, la Banque s'attend à un rajustement à la baisse modeste des valeurs de marché actuelles compte tenu de la qualité élevée du crédit et de la liquidité démontrée de son portefeuille d'actifs liquides sous-jacent. Les «liquidités disponibles» tiennent compte également de la capacité d'emprunt de la Banque estimée par le système de la Federal Home Loan Bank (FHLB) des États-Unis.

La TD a accès au programme d'aide d'urgence de la Banque du Canada, au guichet d'escompte des banques de la Réserve fédérale des États-Unis, ainsi qu'aux facilités de crédit de soutien consenties par la Banque centrale européenne. La TD n'inclut pas sa capacité d'emprunt auprès de banques centrales comme une source de liquidités disponibles dans l'évaluation de sa situation de trésorerie.

Les liquidités excédentaires des Services de détail aux États-Unis ne sont pas consolidées par la Banque avec celles des autres entités en raison des restrictions de placement imposées par la Réserve fédérale des États-Unis à l'égard des fonds générés par les activités de dépôts de ses institutions financières. Les liquidités excédentaires détenues par certaines filiales d'activités d'assurance sont également exclues des calculs de la situation de trésorerie de l'entreprise en raison de restrictions réglementaires locales en matière de placement.

La gestion continue des liquidités des secteurs d'exploitation selon des limites liées à des scénarios de stress permet de s'assurer que des sources de liquidités et de sûretés suffisantes seront disponibles s'il survient une crise de liquidité. Des scénarios de stress additionnels sont aussi utilisés pour évaluer l'éventail possible d'exigences de liquidité auxquelles la Banque pourrait avoir à satisfaire. La Banque a en place des plans de liquidité d'urgence au niveau de l'entreprise et pour les entités des territoires où elle mène ses activités afin de documenter les mesures de gestion de la liquidité prises et la gouvernance relativement à ces événements de stress. La documentation sur les plans de financement d'urgence fait partie intégrante du programme de gestion du risque de liquidité global de la Banque.

Les notations de crédit sont importantes pour les coûts d'emprunt et la capacité à mobiliser des capitaux de la TD. Un abaissement des notations de crédit pourrait entraîner une hausse des coûts de financement, réduire l'accès aux marchés financiers et nuire à la capacité de la Banque de conclure des transactions sur dérivés ou des opérations de couverture routinières.

Les notations de crédit et les perspectives fournies par les agences de notation reflètent les perceptions que celles-ci ont de la Banque et peuvent changer de temps à autre en fonction de nombreux facteurs, notamment la solidité financière, la situation concurrentielle et la situation de trésorerie de la Banque, de même que des facteurs qui ne sont pas entièrement sous le contrôle de la Banque, comme les méthodes utilisées par les agences de notation et les conditions touchant l'ensemble de l'industrie des services financiers.

TABLEAU 39 : NOTATIONS DE CRÉDIT¹

Agence de notation	<i>Au</i>		
	31 janvier 2015		
	Notation de la dette à court terme	Notation de la dette à long terme de premier rang	Perspectives
Moody's	P-1	Aa1	Négative
S&P	A-1+	AA-	Négative
DBRS	R-1 (élevé)	AA	Stable

¹ Les notations ci-dessus s'appliquent à l'entité juridique La Banque Toronto-Dominion. Une liste plus exhaustive, incluant les notations des filiales, est disponible sur le site Web de la Banque à l'adresse <http://www.td.com/francais/investisseurs/accueil/reenseignements-sur-les-creances/notes-de-credit/credit.jsp>. Les notations de crédit ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente ou la conservation d'une obligation financière, car elles ne fournissent pas de commentaires sur le cours du marché ni sur la pertinence pour un investisseur en particulier. Les notations de crédit peuvent en tout temps faire l'objet d'une révision ou d'un retrait par l'agence de notation.

La Banque examine régulièrement le niveau des sûretés additionnelles que ses contreparties exigeraient en cas d'abaissement de la notation de crédit de la TD. La Banque détient des actifs liquides pour s'assurer que la TD peut effectuer les paiements additionnels de sûreté qui seraient exigés par des contreparties en cas d'abaissement de un cran des notations de la dette à long terme de premier rang de la Banque. Un abaissement marqué pourrait avoir une incidence sur les exigences de liquidités qui entraînerait la nécessité pour la Banque d'affecter des sûretés additionnelles aux contreparties de la Banque. Le tableau suivant présente les sûretés additionnelles dont le versement aurait pu être exigé à la date de présentation de l'information financière en cas d'abaissement de un, deux et trois crans des notations de crédit de la Banque.

TABLEAU 40 : EXIGENCES DE SÛRETÉS ADDITIONNELLES POUR ABAISSEMENT DES NOTATIONS

(en milliards de dollars canadiens)

	<i>Moyenne pour les trois mois clos les</i>	
	31 janvier 2015	31 octobre 2014
Abaissement de un cran	0,2 \$	0,3 \$
Abaissement de deux crans	0,3	0,3
Abaissement de trois crans	0,5	0,6

Dans le cadre des activités courantes de la Banque, des titres et d'autres actifs sont donnés en garantie afin d'obtenir du financement et participer à des systèmes de compensation et/ou de règlement. Un sommaire des actifs grevés et non grevés figure dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU 41 : ACTIFS GREVÉS ET ACTIFS NON GREVÉS AU BILAN

(en milliards de dollars canadiens sauf indication contraire)

	Grevés ¹		Non grevés		Total des actifs	Actifs grevés en pourcentage du total des actifs	Aux
	Donnés en garantie ²	Autres ³	Disponibles comme garantie ⁴	Autres ⁵			
							31 janvier 2015
Trésorerie et montants à recevoir de banques	– \$	– \$	– \$	2,9 \$	2,9 \$	–	%
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	2,8	2,8	23,1	21,9	50,6	0,5	
Valeurs mobilières, prêts détenus à des fins de transaction et autres ⁶	52,5	9,9	167,2	20,0	249,6	5,8	
Dérivés	–	–	–	93,2	93,2	–	
Valeurs mobilières prises en pension ⁷	–	–	–	93,4	93,4	–	
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	24,4	49,2	74,8	360,5	508,9	6,8	
Engagements de clients au titre d'acceptations	–	–	–	12,3	12,3	–	
Participation dans TD Ameritrade	–	–	–	6,3	6,3	–	
Goodwill	–	–	–	15,8	15,8	–	
Autres immobilisations incorporelles	–	–	–	2,8	2,8	–	
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	–	–	–	5,3	5,3	–	
Actifs d'impôt différé	–	–	–	2,1	2,1	–	
Autres actifs ⁸	–	–	–	37,0	37,0	–	
Total des actifs au bilan	79,7 \$	61,9 \$	265,1 \$	673,5 \$	1 080,2 \$	13,1	%
Éléments hors bilan⁹							
Valeurs mobilières prises en pension	78,2	–	32,3	(93,4)			
Emprunts de valeurs mobilières et sûretés reçues	15,5	–	9,4	0,7			
Prêts sur marge et autre activité de la clientèle	1,4	–	11,6	(7,4)			
Total des éléments hors bilan	95,1	–	53,3	(100,1)			
Total	174,8 \$	61,9 \$	318,4 \$	573,4 \$			

	31 octobre 2014					
Total des actifs au bilan	72,7 \$	60,5 \$	257,9 \$	569,4 \$	960,5 \$	13,9 %
Total des éléments hors bilan	84,6	–	47,1	(89,6)		
Total	157,3	60,5	305,0	479,8		

¹ Le grèvement d'actifs a été analysé pour chaque actif pris isolément. Lorsqu'un actif en particulier est grevé et que la Banque détient des composantes de l'actif au bilan et hors bilan, il est présumé aux fins de la présentation de cette information que l'actif présenté au bilan est grevé avant l'actif hors bilan.

² Représentent les actifs qui ont été fournis à l'externe pour soutenir les engagements et les opérations quotidiennes de la Banque, y compris les valeurs mobilières mises en pension, le prêt de valeurs mobilières, les systèmes de compensation et de paiement et les actifs affectés en garantie dans le cas de transactions sur dérivés. Incluent également les actifs qui ont été affectés en garantie afin de soutenir les activités de la FHLB.

³ Actifs qui soutiennent des activités de financement de la TD, actifs affectés en garantie contre des passifs au titre de la titrisation, actifs détenus par des véhicules de titrisation consolidés ou dans des portefeuilles en vue de l'émission d'obligations sécurisées.

⁴ Actifs qui sont disponibles facilement dans leur forme juridique actuelle pour générer du financement ou soutenir les besoins en matière de garantie. Cette catégorie inclut les actifs de la FHLB comptabilisés qui demeurent inutilisés et les valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance qui peuvent être cédées en garantie, quoique peu fréquemment cédées en pratique.

⁵ Actifs qui ne peuvent servir à soutenir les besoins de financement ou les besoins en matière de garantie dans leur forme actuelle. Cette catégorie inclut les actifs qui sont admissibles éventuellement comme garantie de programme de financement (p. ex., les prêts hypothécaires assurés par la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL) qui peuvent être titrisés en titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*).

⁶ Les valeurs mobilières comprennent : les prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction, les autres actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les valeurs mobilières disponibles à la vente et les valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance.

⁷ Les actifs présentés comme valeurs mobilières prises en pension représentent la valeur de ces transactions, et non la valeur de la sûreté reçue.

⁸ Les autres actifs comprennent les montants à recevoir des courtiers et des clients.

⁹ Les éléments hors bilan comprennent la valeur des sûretés sur des valeurs mobilières reçues dans le cadre des prises en pension, des emprunts de valeurs mobilières, des prêts sur marge et autre activité de la clientèle. La valeur des prêts relatifs à des opérations de prises en pension et aux activités de prêts sur marge et de la clientèle est soustraite de la catégorie Autres des actifs non grevés au bilan.

FINANCEMENT

La Banque a accès à une variété de sources de financement garanties et non garanties, à court et à long terme, y compris des canaux de titrisation qu'elle utilise pour satisfaire ses besoins de fonds. Les activités de financement de la Banque sont menées conformément à la politique mondiale de gestion sur la liquidité et la cession d'actifs en garantie, laquelle prévoit notamment que tous les actifs doivent être financés selon la durée appropriée ou selon la capacité d'absorption du marché en situation de crise.

L'approche principale de gestion des activités de financement de la Banque consiste à maximiser l'utilisation des dépôts mobilisés par l'entremise des services bancaires aux particuliers et des services bancaires commerciaux. Le tableau ci-dessous illustre l'importante réserve de dépôts personnels et commerciaux de la Banque et les comptes de passage de ses activités de gestion de patrimoine au Canada et de TD Ameritrade (collectivement les «dépôts personnels et commerciaux») qui comptent pour plus de 70 % du financement total, exclusion faite de la titrisation. Le montant du financement à long terme stable assuré par les dépôts personnels et commerciaux payables à vue ou sans échéance précise est établi en tenant compte de la permanence d'équilibre attestée selon le scénario de «stress combiné critique».

TABLEAU 42 : SOMMAIRE DU FINANCEMENT PROVENANT DES DÉPÔTS

(en milliards de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>	
	31 janvier 2015	31 octobre 2014
Dépôts personnels et commerciaux – Services de détail au Canada	275,8 \$	273,2 \$
Dépôts personnels et commerciaux – Services de détail aux États-Unis	261,9	227,1
Autres dépôts	1,3	1,1
Total	539,0 \$	501,4 \$

La Banque a un programme actif de financement externe pour accéder à une grande variété de sources de financement, y compris la titrisation d'actifs, les obligations sécurisées et les titres de créance de gros non garantis. Le financement de gros de la Banque est réparti par région, par monnaie et par réseau de financement. La Banque maintient des limites de concentration à l'égard des montants des dépôts de gros à court terme de façon à ne pas dépendre d'un client ou de petits groupes de clients déposants comme source de financement. Qui plus est, elle limite le financement de gros à court terme qui peut arriver à échéance au cours d'une période donnée afin de limiter les expositions au risque de refinancement durant un événement de stress.

La Banque continue d'explorer toutes les possibilités d'accéder de manière durable à du financement à moindre coût. Le tableau ci-dessous présente les diverses sources du financement obtenu respectivement au 31 janvier 2015 et au 31 octobre 2014.

TABLEAU 43 : FINANCEMENT DE GROS

(en millions de dollars canadiens)

								<i>Aux</i>	
								31 janvier 2015	31 octobre 2014
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 mois à 1 an	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	Total	Total	
Dépôts provenant de banques ¹	10 024 \$	6 754 \$	2 208 \$	33 \$	3 \$	19 \$	19 041 \$	10 491 \$	
Billet de dépôt au porteur	199	73	14	–	–	–	286	716	
Certificats de dépôt	15 661	19 047	26 693	21 902	81	–	83 384	69 381	
Papier commercial	3 518	5 066	1 759	310	–	–	10 653	8 144	
Papier commercial adossé à des actifs ²	986	1 773	341	24	–	–	3 124	3 099	
Obligations sécurisées	–	–	2 541	–	3 830	12 743	19 114	16 511	
Titrisation de prêts hypothécaires	34	2 730	1 025	2 190	7 733	22 765	36 477	36 158	
Billets à moyen terme non garantis de premier rang	151	296	7 223	2 759	15 083	24 545	50 057	41 268	
Billets et débiteures subordonnés ³	–	–	–	–	–	7 777	7 777	7 785	
Titrisation à terme adossée à des actifs	–	–	–	–	–	1 989	1 989	1 953	
Divers ⁴	4 976	562	114	67	–	–	5 719	3 720	
Total	35 549 \$	36 301 \$	41 918 \$	27 285 \$	26 730 \$	69 838 \$	237 621 \$	199 226 \$	
Dont :									
Garantis	1 020 \$	4 503 \$	3 907 \$	2 214 \$	11 563 \$	37 497 \$	60 704 \$	57 721 \$	
Non garantis	34 529	31 798	38 011	25 071	15 167	32 341	176 917	141 505	
Total	35 549 \$	36 301 \$	41 918 \$	27 285 \$	26 730 \$	69 838 \$	237 621 \$	199 226 \$	

¹ Comprend le total des dépôts à échéance déterminée auprès des banques.

² Représente du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) émis par des entités structurées consolidées de la Banque.

³ Les billets et débiteures subordonnés ne sont pas considérés en tant que financement de gros étant donné qu'ils peuvent être engagés essentiellement à des fins de gestion des fonds propres.

⁴ Comprend le total des dépôts à échéance déterminée auprès d'institutions autres que des banques.

À l'exclusion des activités de regroupement de prêts hypothécaires des Services bancaires de gros, la Banque a émis, au cours des trois mois clos le 31 janvier 2015, des titres adossés à des créances hypothécaires totalisant 0,7 milliard de dollars (1,5 milliard de dollars au cours des trois mois clos le 31 janvier 2014). Elle n'a émis aucun autre titre immobilier garanti au moyen de titres adossés à des créances au cours des trois mois clos les 31 janvier 2015 et 2014. La Banque a également émis des billets à moyen terme non garantis totalisant 3,7 milliards de dollars, dans différentes monnaies et différents marchés au cours des trois mois clos le 31 janvier 2015 (1,7 milliard de dollars au cours des trois mois clos le 31 janvier 2014). Aucune obligation sécurisée n'a été émise au cours des trois mois clos le 31 janvier 2015 (néant au cours des trois mois clos le 31 janvier 2014).

FAITS RÉGLEMENTAIRES NOUVEAUX CONCERNANT LA LIQUIDITÉ ET LE FINANCEMENT

En mai 2014, le BSIF a publié la version définitive de la ligne directrice intitulée «Normes de liquidité», qui établit deux normes minimales fondées sur le dispositif de Bâle III, la surveillance de certains traitements étant laissée à la discrétion des autorités nationales : le ratio de liquidité à court terme selon Bâle III, en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2015 et le ratio de liquidité à long terme net, en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2018. Ces exigences sont complétées par des indicateurs additionnels de suivi et de surveillance, y compris les outils de suivi des liquidités et les outils de suivi des liquidités intrajournalières proposés par le dispositif de Bâle III et l'outil de surveillance des flux de trésorerie nets cumulatifs conçu par le BSIF. Les banques doivent déclarer mensuellement le ratio de liquidité à court terme et les flux de trésorerie nets cumulatifs en commençant par les positions en date de janvier 2015 et respecter le ratio de liquidité à court terme de 100 % dès la première déclaration. La TD est bien positionnée pour répondre aux exigences relatives à la présentation réglementaire mensuelle continue du ratio de liquidité à court terme et des flux de trésorerie nets cumulatifs.

En juillet 2014, le BSIF a publié la version définitive de la ligne directrice sur la divulgation publique du ratio de liquidité à court terme des BISI. Les BISI doivent mettre en œuvre les normes de publicité de Bâle à l'égard du ratio de liquidité à court terme à compter du deuxième trimestre de la période de déclaration 2015.

En octobre 2014, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a publié la norme définitive de Bâle III sur le ratio de liquidité à long terme net. Selon cette norme, le ratio du montant du financement stable disponible sur le montant du financement stable exigé doit être supérieur à 100 %. Le ratio de liquidité à long terme est conçu pour réduire le risque de financement structurel en exigeant des banques de disposer de suffisamment de sources de financement stables et de réduire leur dépendance au financement venant à échéance dans un an pour soutenir leurs activités. Le ratio de liquidité à long terme devrait devenir une norme minimale d'ici le 1^{er} janvier 2018.

Le 1^{er} août 2014, le ministère des Finances a diffusé un document pour consultation publique (la «consultation sur la recapitalisation interne») qui porte sur un projet de régime de protection des contribuables et de recapitalisation des banques (mieux connu sous le nom de «recapitalisation interne»), lequel souligne son intention de mettre en œuvre un cadre exhaustif de gestion des risques pour les BISI du Canada, y compris la TD. Le projet de régime vise à réduire le risque de faillite pour ces banques et à fournir aux autorités les moyens de replacer une banque sur la voie de la viabilité dans le cas peu probable où celle-ci ferait faillite, sans perturber le système financier ou l'économie et sans recourir à des fonds publics. Une fois le régime mis en œuvre, il permettra la conversion opportune de certains passifs bancaires en fonds propres réglementaires lorsque le BSIF aura déterminé qu'une banque est en défaillance ou sur le point de le devenir. La consultation sur la recapitalisation interne propose que le pouvoir de conversion s'applique uniquement aux créances de premier rang à long terme qui sont émises, créées ou renégociées après une date de mise en œuvre déterminée par le gouvernement du Canada. Le gouvernement du Canada a également proposé que les BISI, afin qu'elles disposent d'une capacité d'absorption des pertes suffisante, soient assujetties à une exigence en matière de capacité supérieure d'absorption se situant entre 17 % et 23 % des actifs pondérés en fonction des risques, en faisant la somme des fonds propres réglementaires (c.-à-d. les actions ordinaires et les instruments de FPUNV) et des créances de premier rang à long terme. La période de consultation sur la recapitalisation interne s'est terminée en septembre 2014, mais aucun échéancier de mise en œuvre n'a été fourni pour le moment.

ANALYSE DES ÉCHÉANCES DES ACTIFS, DES PASSIFS ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le tableau suivant présente les catégories au bilan et hors bilan par durée contractuelle restante. Les engagements hors bilan incluent les obligations contractuelles d'effectuer des paiements futurs pour respecter des engagements découlant de contrats de location simple et de location-financement, certaines obligations d'achats et d'autres obligations. La valeur des instruments de crédit indiqués dans le tableau qui suit représente le montant maximal du crédit additionnel que la Banque pourrait être obligée de consentir si les contrats étaient entièrement utilisés. Comme une partie importante des garanties et des engagements devraient arriver à échéance sans avoir été utilisés, le total des montants contractuels n'est pas représentatif des besoins de liquidités futurs. Ces obligations contractuelles influent sur les besoins de liquidités et de fonds propres à court et à long terme de la Banque.

L'analyse des échéances présentée ne décrit pas la symétrie entre les actifs et les passifs de la Banque ou l'exposition au risque de taux d'intérêt ou au risque de liquidité. La Banque s'assure que les actifs sont financés de façon adéquate pour les protéger de la volatilité des coûts d'emprunt ou contre les réductions éventuelles des liquidités disponibles sur les marchés de financement (ainsi, la Banque ne finance pas des actifs illiquides à long terme par des emprunts à court terme). La Banque se sert de dépôts personnels et commerciaux stables sans échéance précise (comptes-chèques et comptes d'épargne) et de dépôts à terme personnels et commerciaux comme principale source de financement à long terme pour des actifs détenus à des fins autres que de transaction de la Banque. La Banque finance également la partie stable du solde des lignes de crédit renouvelables au moyen de sources de financement à long terme. La Banque mène ses activités de financement à long terme d'après la projection de croissance nette des actifs détenus à des fins autres que de transaction, compte tenu d'éléments comme les volumes de nouvelles affaires, les renouvellements de prêts à terme et de dépôts à terme et la probabilité que les clients se prévalent de leur option de remboursement anticipé de prêts ou de sortie anticipée de dépôts. La Banque cherche à synchroniser le plus étroitement possible les échéances des financements au profil d'échéances attendu dans son bilan. La Banque recourt également à des dépôts de gros non garantis à court terme pour financer des actifs détenus à des fins de transaction, en fonction de ses estimations internes de la liquidité de ces actifs quand ils sont soumis aux tensions des marchés.

TABLEAU 44 : DURÉE CONTRACTUELLE RESTANTE

(en millions de dollars canadiens)

Au

	31 janvier 2015									
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 mois à 1 an	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Aucune échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et montants à recevoir de banques	2 899	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	2 899
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	28 384	522	78	229	106	-	-	-	21 305	50 624
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction ¹	1 601	2 325	2 212	3 012	5 179	8 478	15 830	19 341	49 510	107 488
Dérivés	6 341	8 464	6 993	3 461	4 133	10 684	26 403	26 744	-	93 223
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	179	697	491	591	283	245	508	915	188	4 097
Valeurs mobilières disponibles à la vente	496	1 708	2 301	317	1 581	4 861	24 272	29 788	2 100	67 424
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	243	394	1 059	616	984	8 301	32 189	26 773	-	70 559
Valeurs mobilières prises en pension	46 677	20 027	9 733	7 242	9 527	168	37	-	-	93 411
Prêts										
Prêts hypothécaires résidentiels	1 011	2 224	7 637	8 191	8 219	50 170	95 373	29 996	-	202 821
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	1 022	1 701	2 669	3 440	3 726	14 440	27 401	11 483	63 291	129 173
Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	26 404	26 404
Entreprises et gouvernements	19 501	4 441	5 690	4 623	4 388	10 881	41 960	47 250	12 284	151 018
Titres de créance classés comme prêts	7	28	258	-	5	209	396	1 875	-	2 778
Total des prêts	21 541	8 394	16 254	16 254	16 338	75 700	165 130	90 604	101 979	512 194
Provision pour pertes sur prêts	-	-	-	-	-	-	-	-	(3 263)	(3 263)
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	21 541	8 394	16 254	16 254	16 338	75 700	165 130	90 604	98 716	508 931
Engagements de clients au titre d'acceptations	10 351	1 830	131	-	-	-	-	-	-	12 312
Participation dans TD Ameritrade	-	-	-	-	-	-	-	-	6 335	6 335
Goodwill ²	-	-	-	-	-	-	-	-	15 848	15 848
Autres immobilisations incorporelles ²	-	-	-	-	-	-	-	-	2 793	2 793
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables ²	-	-	-	-	-	-	-	-	5 317	5 317
Actifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	-	-	-	2 092	2 092
Montants à recevoir des courtiers et des clients	23 924	-	-	-	-	-	-	-	-	23 924
Autres actifs	2 481	2 002	205	57	156	98	173	75	7 631	12 878
Total de l'actif	145 117	\$ 46 363	\$ 39 457	\$ 31 779	\$ 38 287	\$ 108 535	\$ 264 542	\$ 194 240	\$ 211 835	\$ 1 080 155
Passif										
Dépôts détenus à des fins de transaction	11 468	\$ 15 125	\$ 17 825	\$ 14 072	\$ 3 041	\$ 160	\$ 1 046	\$ 628	\$ -	63 365
Dérivés	4 793	6 113	6 492	2 977	3 357	8 951	22 601	25 390	-	80 674
Passifs de titrisation à la juste valeur	-	1 280	352	-	474	926	5 457	3 075	-	11 564
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	152	299	530	373	382	941	74	-	-	2 751
Dépôts ^{3,4}										
Particuliers	4 580	6 969	6 634	5 523	5 605	9 677	13 394	177	317 971	370 530
Banques	10 524	7 403	3 637	1 027	1	3	6	13	5 723	28 337
Entreprises et gouvernements	22 788	15 866	20 572	5 011	3 494	18 847	32 847	7 953	146 527	273 905
Total des dépôts	37 892	30 238	30 843	11 561	9 100	28 527	46 247	8 143	470 221	672 772
Acceptations	10 351	1 830	131	-	-	-	-	-	-	12 312
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert ¹	651	1 323	1 565	754	1 105	3 265	8 348	11 662	6 205	34 878
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	45 418	6 820	4 714	1 306	1 134	117	114	-	-	59 623
Passifs de titrisation au coût amorti	34	1 450	673	511	1 205	6 807	11 069	3 164	-	24 913
Montants à payer aux courtiers et aux clients	23 821	-	-	-	-	-	-	-	1	23 822
Passifs liés aux assurances	147	227	302	-	510	794	1 653	1 004	1 592	6 229
Autres passifs ⁵	3 680	2 758	894	236	875	299	2 342	85	5 677	16 846
Billets et débiteurs subordonnés	-	-	-	-	-	-	-	7 777	-	7 777
Passif au titre des titres de fiducie de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	62 629	62 629
Total du passif et des capitaux propres	138 407	\$ 67 463	\$ 64 321	\$ 31 790	\$ 21 183	\$ 50 787	\$ 98 951	\$ 60 928	\$ 546 325	\$ 1 080 155
Engagements hors bilan										
Obligations d'achat										
Engagements en vertu de contrats de location simple	74	\$ 147	\$ 220	\$ 217	\$ 215	\$ 845	\$ 2 143	\$ 4 060	\$ -	7 921
Ententes de services de réseau	2	4	5	5	5	14	-	-	-	35
Guichets automatiques	18	35	41	29	10	37	42	-	-	212
Technologie de centre d'appels	2	5	8	8	7	29	48	-	-	1007
Licences de logiciels et entretien de l'équipement	2	18	27	10	76	126	-	-	-	259
Engagements au titre du crédit et des liquidités										
Lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution	211	1 063	2 800	1 706	2 772	3 275	7 547	592	-	19 966
Lettres de crédit documentaires et commerciales	29	82	28	28	7	17	30	4	-	225
Engagements de crédit et de liquidités ^{6,7}	10 259	11 138	9 438	5 017	6 038	10 203	51 135	4 097	1 805	109 130
Engagements à l'égard d'entités structurées non consolidées										
Engagements de facilités de liquidité à l'égard de titres de PCAA	-	151	137	131	131	765	-	-	-	1 315

¹ Les montants ont été comptabilisés en fonction des durées contractuelles restantes du titre sous-jacent.

² Pour les besoins de ce tableau, les actifs non financiers ont été présentés comme s'ils n'avaient pas d'échéance précise.

³ Comme les dépôts payables à vue et les dépôts payables sur préavis n'ont pas d'échéance précise et peuvent être rachetés au gré du déposant, les obligations sont considérées comme n'ayant «aucune échéance précise».

⁴ Comprennent 19 milliards de dollars d'obligations sécurisées dont une tranche de 3 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «3 à 6 mois», une tranche de 4 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 1 an à 2 ans», une tranche de 11 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 2 ans à 5 ans» et une tranche de 1 milliard de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 5 ans».

⁵ Comprennent 115 millions de dollars de contrats de location-financement dont une tranche de 3 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «moins de 1 mois», une tranche de 6 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «1 à 3 mois», une tranche de 7 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «3 à 6 mois», une tranche de 7 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «6 à 9 mois», une tranche de 8 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «9 mois à 1 an», une tranche de 26 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 1 an à 2 ans», une tranche de 33 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 2 ans à 5 ans» et une tranche de 25 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 5 ans».

⁶ Comprennent 132 millions de dollars d'engagements de crédit à l'égard de placements dans des actions de sociétés à capital fermé.

⁷ Les engagements de crédit excluent les lignes de crédit personnelles et sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps, au gré de la Banque.

TABLEAU 44 : DURÉE CONTRACTUELLE RESTANTE (suite)

(en millions de dollars canadiens)

	Au									
	31 octobre 2014									
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 mois à 1 an	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Aucune échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et montants à recevoir de banques	2 769	\$ 12	\$ –	\$ –	\$ –	\$ –	\$ –	\$ –	\$ –	2 781
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	28 693	358	355	45	145	–	–	–	14 177	43 773
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction ¹	1 827	2 347	3 281	2 225	2 620	5 219	17 831	14 887	50 936	101 173
Dérivés	5 845	4 945	2 932	2 951	1 696	7 168	14 544	15 715	–	55 796
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	172	1 411	662	469	419	274	348	814	176	4 745
Valeurs mobilières disponibles à la vente	482	1 350	1 851	1 719	393	5 316	24 877	25 089	1 931	63 008
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	98	1 353	485	966	573	5 807	20 478	27 217	–	56 977
Valeurs mobilières prises en pension	40 978	18 321	13 563	3 413	6 037	205	39	–	–	82 556
Prêts										
Prêts hypothécaires résidentiels	1 174	1 735	5 052	8 669	8 566	52 314	94 362	27 040	–	198 912
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	991	1 352	2 446	2 498	3 270	14 097	24 505	12 786	61 466	123 411
Cartes de crédit	–	–	–	–	–	–	–	–	25 570	25 570
Entreprises et gouvernements	15 766	3 883	3 606	6 384	3 487	9 451	36 813	41 330	10 629	131 349
Titres de créance classés comme prêts	12	12	34	254	–	147	499	1 737	–	2 695
Total des prêts	17 943	6 982	11 138	17 805	15 323	76 009	156 179	82 893	97 665	481 937
Provision pour pertes sur prêts	–	–	–	–	–	–	–	–	(3 028)	(3 028)
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	17 943	6 982	11 138	17 805	15 323	76 009	156 179	82 893	94 637	478 909
Engagements de clients au titre d'acceptations	11 256	1 796	22	6	–	–	–	–	–	13 080
Participation dans TD Ameritrade	–	–	–	–	–	–	–	–	5 569	5 569
Goodwill ²	–	–	–	–	–	–	–	–	14 233	14 233
Autres immobilisations incorporelles ²	–	–	–	–	–	–	–	–	2 680	2 680
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables ²	–	–	–	–	–	–	–	–	4 930	4 930
Actifs d'impôt différé	–	–	–	–	–	–	–	–	2 008	2 008
Montants à recevoir des courtiers et des clients	17 130	–	–	–	–	–	–	–	–	17 130
Autres actifs	2 364	390	1 158	77	166	111	130	41	6 726	11 163
Total de l'actif	129 557	\$ 39 265	\$ 35 447	\$ 29 676	\$ 27 372	\$ 100 109	\$ 234 426	\$ 166 656	\$ 198 003	\$ 960 511
Passif										
Dépôts détenus à des fins de transaction	10 785	\$ 14 876	\$ 11 242	\$ 9 587	\$ 11 165	\$ 171	\$ 975	\$ 533	\$ –	59 334
Dérivés	4 904	4 661	2 558	2 707	1 453	6 391	12 973	15 562	–	51 209
Passifs de titrisation à la juste valeur	–	290	1 284	356	–	797	5 527	2 944	–	11 198
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	231	281	447	528	370	1 218	175	–	–	3 250
Dépôts ^{3,4}										
Particuliers	5 136	6 616	6 616	5 753	5 278	9 431	13 260	170	290 980	343 240
Banques	6 316	4 071	1 239	76	800	3	6	11	3 249	15 771
Entreprises et gouvernements	16 711	11 213	3 905	13 163	4 196	17 332	26 326	6 704	142 155	241 705
Total des dépôts	28 163	21 900	11 760	18 992	10 274	26 766	39 592	6 885	436 384	600 716
Acceptations	11 256	1 796	22	6	–	–	–	–	–	13 080
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert ¹	2 817	2 861	691	518	425	3 812	7 152	9 440	11 749	39 465
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	42 928	6 093	1 908	838	1 108	129	108	–	–	53 112
Passifs de titrisation au coût amorti	19	389	1 580	715	519	6 860	11 934	2 944	–	24 960
Montants à payer aux courtiers et aux clients	18 192	–	–	–	–	–	–	–	3	18 195
Passifs liés aux assurances	151	236	314	–	531	774	1 468	954	1 651	6 079
Autres passifs ⁵	2 697	3 554	903	339	285	400	2 536	99	5 084	15 897
Billets et débetures subordonnés	–	–	–	–	–	–	–	7 785	–	7 785
Passif au titre des titres de fiducie de capital	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Capitaux propres	–	–	–	–	–	–	–	–	56 231	56 231
Total du passif et des capitaux propres	122 143	\$ 56 937	\$ 32 709	\$ 34 586	\$ 26 130	\$ 47 318	\$ 82 440	\$ 47 146	\$ 511 102	\$ 960 511
Engagements hors bilan										
Obligations d'achat										
Engagements en vertu de contrats de location simple	69	\$ 137	\$ 207	\$ 205	\$ 205	\$ 786	\$ 1 942	\$ 3 183	\$ –	6 734
Ententes de services de réseau	2	3	5	5	5	20	–	–	–	40
Guichets automatiques	20	34	53	41	28	42	47	–	–	265
Technologie de centre d'appels	2	5	7	7	7	29	54	–	–	111
Licences de logiciels et entretien de l'équipement	6	68	17	26	9	132	64	–	–	322
Engagements au titre du crédit et des liquidités										
Lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution	647	1 295	2 378	2 605	1 637	2 633	6 316	884	–	18 395
Lettres de crédit documentaires et commerciales	24	59	43	21	9	21	20	10	–	207
Engagements de crédit et de liquidités ^{6,7}	12 616	12 366	5 779	4 195	4 161	11 416	45 269	3 061	1 505	100 368
Engagements à l'égard d'entités structurées non consolidées										
Engagements de facilités de liquidité à l'égard de titres de PCAA	–	–	–	–	–	–	1	–	–	1

¹ Les montants ont été comptabilisés en fonction des durées contractuelles restantes du titre sous-jacent.² Pour les besoins de ce tableau, les actifs non financiers ont été présentés comme s'ils n'avaient pas d'échéance précise.³ Comme les dépôts payables à vue et les dépôts payables sur préavis n'ont pas d'échéance précise et peuvent être rachetés au gré du déposant, les obligations sont considérées comme n'ayant «aucune échéance précise».⁴ Comprend 17 milliards de dollars d'obligations sécurisées dont une tranche de 2 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «6 à 9 mois», une tranche de 4 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 1 an à 2 ans», une tranche de 10 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 2 ans à 5 ans» et une tranche de 1 milliard de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 5 ans».⁵ Comprend 119 millions de dollars de contrats de location-financement dont une tranche de 3 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «moins de 1 mois», une tranche de 6 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «1 à 3 mois», une tranche de 8 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «3 à 6 mois», une tranche de 8 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «6 à 9 mois», une tranche de 8 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «9 mois à 1 an», une tranche de 28 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 1 an à 2 ans», une tranche de 34 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 2 ans à 5 ans» et une tranche de 24 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 5 ans».⁶ Comprend 76 millions de dollars d'engagements de crédit à l'égard de placements dans des actions de sociétés à capital fermé.⁷ Les engagements de crédit excluent les lignes de crédit personnelles et sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps, au gré de la Banque.

TITRISATION ET ARRANGEMENTS HORS BILAN

La Banque mène certaines activités en vertu d'arrangements avec des entités structurées, notamment des entités ad hoc. La Banque utilise des entités ad hoc pour mobiliser des capitaux et obtenir des liquidités par la titrisation de certains actifs financiers de la Banque, pour aider les clients de la Banque à titriser leurs actifs financiers et pour créer pour eux des produits de placement. Mécanisme important des marchés de capitaux, les titrisations génèrent des liquidités en permettant aux investisseurs d'avoir facilement accès à des portefeuilles particuliers d'actifs et de risques. Pour de l'information détaillée sur les liens de la Banque avec des entités ad hoc, voir la note 7 des états financiers consolidés intermédiaires de la Banque.

Titrisation d'actifs initiés par la Banque

La Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels, des prêts aux entreprises et aux gouvernements, des prêts aux particuliers, des prêts-auto et des prêts sur cartes de crédit pour rehausser sa situation de trésorerie, diversifier ses sources de financement et optimiser la gestion de son bilan.

La Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels aux termes du Programme des titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* soutenu par la SCHL. La titrisation des prêts hypothécaires résidentiels avec la SCHL n'est pas admissible à la décomptabilisation et les prêts demeurent donc inscrits au bilan consolidé intermédiaire de la Banque. En outre, la Banque titrise des prêts aux particuliers et des prêts sur cartes de crédit en les vendant à des entités ad hoc soutenues et consolidées par la Banque. La Banque titrise aussi des prêts hypothécaires résidentiels aux États-Unis par l'entremise d'entités soutenues par le gouvernement américain. Ces prêts sont admissibles à la décomptabilisation et sont sortis du bilan consolidé intermédiaire de la Banque. Tous les autres produits titrisés par la Banque ont été créés au Canada et vendus à des structures de titrisation canadiennes. Pour plus de renseignements, se reporter aux notes 6 et 7 des états financiers consolidés intermédiaires.

TABLEAU 45 : CRÉANCES TITRISÉES PAR LA BANQUE EN TANT QU'INITIATRICE¹

(en millions de dollars canadiens)

	Entités ad hoc importantes non consolidées		Entités ad hoc importantes consolidées		Tiers autres que des entités ad hoc	
	Valeur comptable des droits conservés		Valeur comptable des droits conservés		Valeur comptable des droits conservés	
	Actifs titrisés		Actifs titrisés		Actifs titrisés	
						<i>Aux</i>
						31 janvier 2015
Prêts hypothécaires résidentiels	24 054	\$	–	\$	8 786	\$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ²	–		6 081		–	
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	2		–		1 962	44
Total des créances	24 056	\$	–	\$	10 748	\$
						31 octobre 2014
Prêts hypothécaires résidentiels	23 796	\$	–	\$	9 765	\$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ²	–		6 081		–	
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	2		–		2 031	44
Total des créances	23 798	\$	–	\$	11 796	\$

¹ Incluent tous les actifs titrisés par la Banque, qu'ils soient présentés au bilan ou hors bilan aux fins comptables, exception faite des titrisations effectuées par l'entremise des entités soutenues par le gouvernement américain.

² La Banque, dans toutes les opérations de titrisation qu'elle a entreprises relativement à ses propres actifs, a agi en tant que banque initiatrice et a conservé un risque de titrisation du point de vue des fonds propres.

Prêts hypothécaires résidentiels

La Banque titrise les prêts hypothécaires résidentiels par l'intermédiaire d'importantes entités ad hoc non consolidées et de tiers canadiens autres que des entités ad hoc. Les prêts hypothécaires résidentiels titrisés par la Banque peuvent être décomptabilisés en totalité selon les ententes propres à chacune des transactions. Dans les cas où la Banque décomptabilise en totalité les prêts hypothécaires résidentiels, la Banque peut être exposée aux risques des prêts transférés du fait des droits conservés. Au 31 janvier 2015, la Banque n'avait comptabilisé aucun droit conservé en raison de la titrisation de prêts hypothécaires résidentiels dans son bilan consolidé intermédiaire.

Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers

La Banque titrise des prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers par l'intermédiaire d'entités ad hoc consolidées. La Banque consolide les entités ad hoc puisqu'elles servent de véhicules de financement pour les actifs de la Banque, que la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel quant aux principales décisions économiques des entités ad hoc et que la Banque est exposée à la majorité des risques résiduels des entités ad hoc. Au 31 janvier 2015, l'encours du papier commercial émis par les entités ad hoc s'établissait à 4 milliards de dollars (4 milliards de dollars au 31 octobre 2014), et l'encours des billets émis par les entités ad hoc s'établissait à 2 milliards de dollars (2 milliards de dollars au 31 octobre 2014). Au 31 janvier 2015, l'exposition éventuelle maximale de la Banque aux pertes de ces conduits était de 6 milliards de dollars (6 milliards de dollars au 31 octobre 2014), dont une tranche de 1 milliard de dollars de prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers sous-jacents était assurée par des gouvernements (1 milliard de dollars au 31 octobre 2014).

Prêts aux entreprises et aux gouvernements

La Banque titrise les prêts aux entreprises et aux gouvernements par l'intermédiaire d'entités ad hoc importantes non consolidées et de tiers canadiens autres que des entités ad hoc. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés par la Banque peuvent être décomptabilisés du bilan de la Banque selon les ententes propres à chacune des transactions. Dans les cas où la Banque décomptabilise en totalité les prêts aux entreprises et aux gouvernements, la Banque peut être exposée aux risques des prêts transférés du fait de droits conservés. Aucune perte sur créances n'est prévue à l'égard des droits conservés dans les prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés, ces prêts hypothécaires étant tous assurés par un gouvernement.

Titrisation d'actifs initiés par des tiers

Entités ad hoc importantes consolidées

La Banque est exposée au risque de titrisation provenant de certains actifs initiés par des tiers par l'entremise d'une entité ad hoc consolidée. La Banque consolide l'entité ad hoc puisque la TD dispose d'un pouvoir décisionnel quant aux principales décisions économiques de l'entité ad hoc, que cette dernière est financée en totalité par la Banque et que la Banque est exposée à la majorité des risques de cette entité. Au 31 janvier 2015, l'entité ad hoc consolidée avait 572 millions de dollars (524 millions de dollars au 31 octobre 2014) d'actifs garantis par des créances clients sous-jacentes. Les actifs provenaient des États-Unis. La durée moyenne pondérée de ces actifs est de 2,2 ans (2,4 ans au 31 octobre 2014). Au 31 janvier 2015, l'exposition éventuelle maximale de la Banque à des pertes en raison de son financement de l'entité ad hoc s'établissait à 572 millions de dollars (524 millions de dollars au 31 octobre 2014). Au 31 janvier 2015, le financement était fourni principalement par une facilité de premier rang dont la notation attribuée par l'agence de notation était AA. De plus, au 31 janvier 2015, la Banque s'était engagée à fournir un financement supplémentaire de 127 millions de dollars (96 millions de dollars au 31 octobre 2014) à l'entité ad hoc.

Entités ad hoc importantes non consolidées

Conduits multicédants

La Banque gère des conduits multicédants et fournit des facilités de liquidité ainsi que des services de distribution de valeurs mobilières; elle peut également fournir des rehaussements de crédit. Les actifs initiés par des tiers sont titrisés par l'entremise des entités ad hoc soutenues mais non consolidées par la Banque. Au 31 janvier 2015, l'exposition éventuelle maximale de la TD compte tenu des participations qu'elle avait dans du papier commercial et des facilités de liquidité qu'elle fournit à des conduits multicédants s'élevait à 10,0 milliards de dollars (9,9 milliards de dollars au 31 octobre 2014). De plus, au 31 janvier 2015, la Banque s'était engagée à fournir des facilités de liquidité additionnelles de 1,3 milliard de dollars à l'égard de PCAA qui pourraient être utilisées plus tard dans le cadre de l'acquisition d'actifs spécifiques (1,4 milliard de dollars au 31 octobre 2014).

Tous les actifs de tiers titrisés par les conduits multicédants non consolidés de la Banque provenaient du Canada et ont été vendus à des structures de titrisation canadiennes. Le tableau suivant présente des informations sur les conduits de PCAA multicédants qui sont gérés par la Banque.

TABLEAU 46 : EXPOSITION AUX ACTIFS DE TIERS TITRISÉS PAR DES CONDUITS SOUTENUS PAR LA BANQUE

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	31 janvier 2015		31 octobre 2014	
	Exposition et notations des entités ad hoc non consolidées AAA ¹	Durée moyenne pondérée prévue (en années) ²	Exposition et notations des entités ad hoc non consolidées AAA ¹	Durée moyenne pondérée prévue (en années) ²
Prêts hypothécaires résidentiels	6 301 \$	3,4	6 395 \$	3,3
Prêts sur cartes de crédit	—	—	—	—
Prêts et crédit-bail – auto	1 671	1,5	1 777	1,3
Prêts et crédit-bail – matériel	—	—	—	—
Créances clients	1 989	3,0	1 753	1,7
Total des créances	9 961 \$	3,0	9 925 \$	2,7

¹ L'exposition totale de la Banque découlant des facilités de liquidité n'est liée qu'aux actifs notés AAA.

² La durée moyenne pondérée prévue pour chaque type d'actifs est fonction de chacun des engagements d'acquisition restants du conduit pour les portefeuilles de créances renouvelables et de la durée moyenne pondérée prévue pour les actifs des portefeuilles amortissables.

Au 31 janvier 2015, la Banque détenait 1,3 milliard de dollars de PCAA émis par des conduits multicédants soutenus par la Banque dans les catégories des valeurs mobilières disponibles à la vente, des prêts et des valeurs mobilières détenus à des fins de transaction et dans d'autres catégories dans son bilan consolidé intermédiaire (1,3 milliard de dollars au 31 octobre 2014).

Exposition à des conduits soutenus par des tiers

La Banque est exposée à des conduits soutenus par des tiers aux États-Unis en raison de facilités de liquidité consenties qui s'établissaient à 636 millions de dollars au 31 janvier 2015 (564 millions de dollars au 31 octobre 2014) dont aucune n'a été utilisée (aucune au 31 octobre 2014). Les actifs compris dans ces conduits se composent de billets individuels adossés à des créances sur prêts-auto. Au 31 janvier 2015, ces actifs avaient maintenu des notations attribuées par diverses agences de notation d'au minimum AA.

La Banque n'était pas exposée à des conduits de tiers canadiens sous forme de facilités de financement de marge au 31 janvier 2015 et au 31 octobre 2014.

Ententes de crédit de financement adossé

Les «engagements de crédit» qui sont présentés à la note 29 des états financiers consolidés de la Banque pour l'exercice clos le 31 octobre 2014 comprennent les ententes de crédit de financement adossé. Les ententes de crédit de financement adossé sont des engagements à fournir un financement à un emprunteur de gros dont le degré d'endettement est plus élevé, selon son ratio d'endettement, par rapport à son industrie. L'exposition de la Banque à des engagements de crédit de financement adossé n'était pas importante au 31 janvier 2015 et au 31 octobre 2014.

RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Le tableau suivant présente un résumé des renseignements se rapportant aux résultats des huit derniers trimestres de la Banque.

TABLEAU 47 : RÉSULTATS TRIMESTRIELS

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2015				2014				Trois mois clos les	
	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.		
Produits d'intérêts nets	4 560 \$	4 457 \$	4 435 \$	4 391 \$	4 301 \$	4 183 \$	4 145 \$	3 901 \$		
Produits autres que d'intérêts	3 054	2 995	3 074	3 044	3 264	2 817	2 940	2 706		
Total des produits	7 614	7 452	7 509	7 435	7 565	7 000	7 085	6 607		
Provision pour pertes sur créances	362	371	338	392	456	352	477	417		
Indemnités d'assurance et charges connexes	699	720	771	659	683	711	1 140	609		
Charges autres que d'intérêts	4 165	4 331	4 040	4 029	4 096	4 164	3 771	3 632		
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	418	370	330	447	365	238	249	289		
Quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée, après impôt sur le résultat	90	86	77	80	77	81	75	57		
Résultat net – comme présenté	2 060	1 746	2 107	1 988	2 042	1 616	1 523	1 717		
Rajustements pour les éléments à noter, après impôt sur le résultat¹										
Amortissement des immobilisations incorporelles	63	62	60	63	61	59	59	58		
Frais d'intégration liés à l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada	–	54	27	23	21	14	24	30		
Juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente	–	–	(24)	–	(19)	15	(70)	22		
Frais de préparation, coûts de conversion et autres coûts non récurrents liés à la relation avec Aimia à l'égard du programme de fidélisation et à l'acquisition des comptes de cartes de crédit Visa Aéroplan	–	–	16	–	115	20	–	–		
Incidence des inondations en Alberta sur le portefeuille de prêts	–	–	(19)	–	–	(29)	48	–		
Profit à la vente des Services institutionnels TD Waterhouse	–	–	–	–	(196)	–	–	–		
Charges/provision pour litiges et liées aux litiges	–	–	–	–	–	30	–	–		
Frais de restructuration	–	–	–	–	–	90	–	–		
Total des rajustements pour les éléments à noter	63	116	60	86	(18)	199	61	110		
Résultat net – rajusté	2 123	1 862	2 167	2 074	2 024	1 815	1 584	1 827		
Dividendes sur actions privilégiées	24	32	25	40	46	49	38	49		
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales – rajusté	2 099	1 830	2 142	2 034	1 978	1 766	1 546	1 778		
Attribuable aux :										
Participations ne donnant pas le contrôle – rajusté	27	27	27	26	27	27	26	26		
Actionnaires ordinaires – rajusté	2 072 \$	1 803 \$	2 115 \$	2 008 \$	1 951 \$	1 739 \$	1 520 \$	1 752 \$		

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)

Résultat de base par action										
Comme présenté	1,09 \$	0,92 \$	1,12 \$	1,05 \$	1,07 \$	0,84 \$	0,79 \$	0,89 \$		
Rajusté	1,12	0,98	1,15	1,09	1,06	0,95	0,82	0,95		
Résultat dilué par action										
Comme présenté	1,09	0,91	1,11	1,04	1,07	0,84	0,79	0,89		
Rajusté	1,12	0,98	1,15	1,09	1,06	0,95	0,82	0,95		
Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires – comme présenté										
	14,6 %	13,1 %	16,3 %	15,9 %	16,4 %	13,4 %	12,8 %	15,1 %		
Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires – rajusté										
	15,1	14,0	16,8	16,6	16,2	15,1	13,3	16,1		

¹ Pour une explication sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Notre rendement» du présent document.

MÉTHODES COMPTABLES ET ESTIMATIONS

Les états financiers consolidés intermédiaires non audités de la Banque ont été dressés selon les IFRS. Pour plus de détails sur les méthodes comptables conformes aux IFRS appliquées par la Banque, voir la note 2 des états financiers consolidés de la Banque pour l'exercice clos le 31 octobre 2014. Pour plus de détails sur les jugements, estimations et hypothèses comptables importants selon les IFRS utilisés par la Banque, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés de la Banque pour l'exercice clos le 31 octobre 2014.

De plus, la Banque a adopté les normes nouvelles et modifiées suivantes qui ont eu une incidence sur les méthodes comptables et les jugements, estimations et hypothèses comptables importants selon les IFRS :

Présentation – Compensation des actifs financiers et des passifs financiers

En décembre 2011, l'IASB a publié les modifications apportées à IAS 32, *Instruments financiers : Présentation* (les modifications d'IAS 32), qui ont clarifié les exigences actuelles pour la compensation des actifs financiers et des passifs financiers. Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014, soit le 1^{er} novembre 2014 pour la Banque. La date de transition pour la Banque était le 1^{er} novembre 2013.

En raison de l'adoption des modifications d'IAS 32, certaines transactions bilatérales relatives aux prises en pension et mises en pension et certains montants à recevoir des courtiers et des clients ainsi que certains montants à payer à ceux-ci ne peuvent plus faire l'objet de compensation selon ces modifications. Au 31 octobre 2014, les modifications d'IAS 32 ont entraîné une augmentation des actifs dérivés et des passifs dérivés de 0,4 milliard de dollars (0,5 milliard de dollars au 1^{er} novembre 2013), une augmentation des prises en pension et des mises en pension de 7,5 milliards de dollars (5,2 milliards de dollars au 1^{er} novembre 2013) et une augmentation des montants à recevoir des courtiers et des clients ainsi que certains montants à payer à ceux-ci de 7,8 milliards de dollars (5,3 milliards de dollars au 1^{er} novembre 2013).

Droits ou taxes

En mai 2013, l'IFRS Interpretations Committee (le Comité) a publié, avec l'approbation de l'IASB, l'interprétation IFRIC 21, *Droits ou taxes* (IFRIC 21). IFRIC 21 donne des indications sur le moment où une entité doit comptabiliser un passif au titre d'un droit ou d'une taxe imposé par le gouvernement, selon IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*. IFRIC 21 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014, soit le 1^{er} novembre 2014 pour la Banque.

IFRIC 21 a modifié le mode de comptabilisation et le moment de la comptabilisation d'un certain nombre de droits ou taxes payés par la Banque, puisqu'elle exige qu'ils soient comptabilisés à un moment précis conformément aux lois applicables pour ces droits ou taxes. Cette modification du moment de la comptabilisation n'a pas eu d'incidence importante sur la situation financière, les flux de trésorerie ou les résultats de la Banque sur une base annuelle.

Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture

En juin 2013, l'IASB a publié des modifications à IAS 39 qui permettent une exception à la disposition relative à l'abandon de la comptabilité de couverture lorsqu'un dérivé désigné comme instrument de couverture fait l'objet d'une novation si certaines conditions sont remplies. Les modifications d'IAS 39 sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014, soit le 1^{er} novembre 2014 pour la Banque, et ont été appliquées rétrospectivement. Les modifications d'IAS 39 n'ont pas eu d'incidence importante sur la situation financière, les flux de trésorerie ou les résultats de la Banque, et celles-ci sont intégrées dans la version définitive d'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9).

MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES FUTURES

L'IASB continue d'apporter des changements aux IFRS afin d'améliorer la qualité d'ensemble de l'information financière. La Banque suit activement tous les projets de l'IASB qui sont pertinents pour l'information financière et les méthodes comptables de la Banque.

Les normes suivantes ont été publiées, mais n'étaient pas encore en vigueur en date de la publication des états financiers consolidés intermédiaires de la Banque. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'application de ces normes sur les états financiers consolidés intermédiaires et adoptera les normes lorsqu'elles entreront en vigueur.

Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive d'IFRS 9, qui remplace les lignes directrices d'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39). Cette version définitive comprend des exigences relatives à ce qui suit : 1) Classement et évaluation des actifs financiers et des passifs financiers; 2) Dépréciation; et 3) Comptabilité de couverture. La comptabilité de macro-couverture a été dissociée du projet d'IFRS 9 et fera dorénavant l'objet d'une norme distincte qui sera publiée séparément. IFRS 9 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, soit le 1^{er} novembre 2018 pour la Banque, et doit être appliquée de manière rétrospective, compte tenu de certaines exceptions. En janvier 2015, le BSIF a publié la version définitive du préavis intitulé «Adoption anticipée de la norme IFRS 9, *Instruments financiers* par les banques d'importance systémique intérieure». Toutes les banques d'importance systémique nationale, y compris la Banque, doivent adopter de façon anticipée IFRS 9 pour l'exercice ouvert le 1^{er} novembre 2017. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption d'IFRS 9.

Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients

En mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*, qui clarifie les principes de comptabilisation des produits et des flux de trésorerie tirés de contrats avec des clients. La norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017, soit le 1^{er} novembre 2017 pour la Banque. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme.

MODIFICATIONS DU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au cours de la plus récente période intermédiaire, il n'y a eu aucune modification des politiques, procédures et autres processus sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque, qui a eu ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence importante sur son contrôle interne à l'égard de l'information financière.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES (non audité)

BILAN CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE (non audité)

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	31 janvier 2015	31 octobre 2014
		<i>Aux</i>
ACTIF		
Trésorerie et montants à recevoir de banques	2 899	2 781
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	50 624	43 773
	53 523	46 554
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction (Note 3)	107 488	101 173
Dérivés (Note 3)	93 223	55 796
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (Note 3)	4 097	4 745
Valeurs mobilières disponibles à la vente (Notes 3, 4)	67 424	63 008
	272 232	224 722
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance (Note 4)	70 559	56 977
Valeurs mobilières prises en pension	93 411	82 556
Prêts (Note 5)		
Prêts hypothécaires résidentiels	202 821	198 912
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	129 173	123 411
Cartes de crédit	26 404	25 570
Entreprises et gouvernements	151 018	131 349
Titres de créance classés comme prêts	2 778	2 695
	512 194	481 937
Provision pour pertes sur prêts (Note 5)	(3 263)	(3 028)
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	508 931	478 909
Divers		
Engagements de clients au titre d'acceptations	12 312	13 080
Participation dans TD Ameritrade (Note 8)	6 335	5 569
Goodwill (Note 9)	15 848	14 233
Autres immobilisations incorporelles	2 793	2 680
Terrains, constructions, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	5 317	4 930
Actifs d'impôt différé (Note 16)	2 092	2 008
Montants à recevoir des courtiers et des clients	23 924	17 130
Autres actifs (Note 10)	12 878	11 163
	81 499	70 793
Total de l'actif	1 080 155	960 511
PASSIF		
Dépôts détenus à des fins de transaction (Notes 3, 11)	63 365	59 334
Dérivés (Note 3)	80 674	51 209
Passifs de titrisation à la juste valeur (Note 3)	11 564	11 198
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (Note 3)	2 751	3 250
	158 354	124 991
Dépôts (Note 11)		
Particuliers	370 530	343 240
Banques	28 337	15 771
Entreprises et gouvernements	273 905	241 705
	672 772	600 716
Divers		
Acceptations	12 312	13 080
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	34 878	39 465
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	59 623	53 112
Passifs de titrisation au coût amorti	24 913	24 960
Montants à payer aux courtiers et aux clients	23 822	18 195
Passifs liés aux assurances	6 229	6 079
Autres passifs (Note 12)	16 846	15 897
	178 623	170 788
Billets et débiteures subordonnés	7 777	7 785
Total du passif	1 017 526	904 280
CAPITAUX PROPRES		
Actions ordinaires (en millions d'actions émises et en circulation : 1 849,1 au 31 janv. 2015 et 1 846,2 au 31 oct. 2014) (Note 13)	19 948	19 811
Actions privilégiées (en millions d'actions émises et en circulation : 108,0 au 31 janv. 2015 et 88,0 au 31 oct. 2014) (Note 13)	2 700	2 200
Actions autodétenues – ordinaires (en millions d'actions autodétenues : (3,6) au 31 janv. 2015 et (1,6) au 31 oct. 2014) (Note 13)	(179)	(54)
Actions autodétenues – privilégiées (en millions d'actions autodétenues : (0,1) au 31 janv. 2015 et (0,04) au 31 oct. 2014) (Note 13)	(3)	(1)
Surplus d'apport	214	205
Résultats non distribués	28 373	27 585
Cumul des autres éléments du résultat global	9 956	4 936
	61 009	54 682
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	1 620	1 549
Total des capitaux propres	62 629	56 231
Total du passif et des capitaux propres	1 080 155	960 511

Certains montants comparatifs ont été retraités, s'il y a lieu, pour tenir compte de l'adoption de normes et de modifications de normes IFRS pour 2015 (se reporter à la note 2).

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

ÉTAT DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE (non audité)

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<i>Trois mois clos les</i>	
	31 janvier 2015	31 janvier 2014
Produits d'intérêts		
Prêts	5 075 \$	4 876 \$
Valeurs mobilières		
Intérêts	746	747
Dividendes	311	275
Dépôts auprès de banques	36	34
	6 168	5 932
Charges d'intérêts		
Dépôts	1 111	1 103
Passifs de titrisation	173	217
Billets et débiteures subordonnés	100	105
Divers	224	206
	1 608	1 631
Produits d'intérêts nets	4 560	4 301
Produits autres que d'intérêts		
Services de placement et de valeurs mobilières	870	787
Commissions sur crédit	210	206
Profits nets (pertes nettes) sur les valeurs mobilières (Note 4)	57	88
Produits (pertes) de négociation	(52)	(16)
Frais de service	551	523
Services de cartes	428	392
Produits d'assurance	899	910
Honoraires de fiducie	35	35
Autres produits (pertes)	56	339
	3 054	3 264
Total des produits	7 614	7 565
Provision pour pertes sur créances (Note 5)	362	456
Indemnités d'assurance et charges connexes	699	683
Charges autres que d'intérêts		
Salaires et avantages du personnel (Note 15)	2 244	2 090
Charges d'occupation des locaux, amortissement compris	417	375
Charges de matériel et de mobilier, amortissement compris	208	188
Amortissement d'autres immobilisations incorporelles	158	150
Marketing et développement des affaires	157	171
Frais liés aux activités de courtage	82	81
Services professionnels et services-conseils	241	220
Communications	66	69
Divers	592	752
	4 165	4 096
Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée	2 388	2 330
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	418	365
Quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée, après impôt sur le résultat (Note 8)	90	77
Résultat net	2 060	2 042
Dividendes sur actions privilégiées	24	46
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	2 036 \$	1 996 \$
Attribuable aux :		
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	27 \$	27 \$
Actionnaires ordinaires	2 009	1 969
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions) (Note 17)		
De base	1 844,2	1 835,3
Dilué	1 849,7	1 841,1
Résultat par action (en dollars) (Note 17)		
De base	1,09 \$	1,07 \$
Dilué	1,09	1,07
Dividendes par action (en dollars)	0,47	0,43

Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.
Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE (non audité)

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Trois mois clos les</i>	
	31 janvier 2015	31 janvier 2014
Résultat net	2 060 \$	2 042 \$
Autres éléments du résultat global, après impôt sur le résultat		
<i>Éléments qui seront reclassés par la suite dans le résultat net</i>		
Variation des profits latents (pertes latentes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente ¹	90	(10)
Reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) lié(e)s aux valeurs mobilières disponibles à la vente ²	(21)	(60)
Variation nette des profits latents (pertes latentes) de change sur les participations dans des établissements à l'étranger	6 289	3 106
Reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) sur les participations dans des établissements à l'étranger ³	–	(5)
Profits nets (pertes nettes) de change des activités de couverture ⁴	(2 116)	(1 199)
Reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) sur les couvertures des participations dans des établissements à l'étranger ⁵	–	5
Variation des profits nets (pertes nettes) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie ⁶	2 286	1 107
Reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) sur les couvertures de flux de trésorerie ⁷	(1 508)	(1 229)
<i>Éléments qui ne seront pas reclassés par la suite dans le résultat net</i>		
Écarts actuariels sur les régimes d'avantages du personnel ⁸	(335)	(54)
	4 685	1 661
Résultat global pour la période	6 745 \$	3 703 \$
Attribuable aux :		
Actionnaires privilégiés	24 \$	46 \$
Actionnaires ordinaires	6 694	3 630
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	27	27

¹ Déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 79 millions de dollars pour les trois mois clos le 31 janvier 2015 (déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 11 millions de dollars pour les trois mois clos le 31 janvier 2014).

² Déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 47 millions de dollars pour les trois mois clos le 31 janvier 2015 (déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 40 millions de dollars pour les trois mois clos le 31 janvier 2014).

³ Déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de néant pour les trois mois clos le 31 janvier 2015 (déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de néant pour les trois mois clos le 31 janvier 2014).

⁴ Déduction faite d'un recouvrement d'impôt sur le résultat de 755 millions de dollars pour les trois mois clos le 31 janvier 2015 (déduction faite d'un recouvrement d'impôt sur le résultat de 427 millions de dollars pour les trois mois clos le 31 janvier 2014).

⁵ Déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de néant pour les trois mois clos le 31 janvier 2015 (déduction faite d'un recouvrement d'impôt sur le résultat de 1 million de dollars pour les trois mois clos le 31 janvier 2014).

⁶ Déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 1 814 millions de dollars pour les trois mois clos le 31 janvier 2015 (déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 759 millions de dollars pour les trois mois clos le 31 janvier 2014).

⁷ Déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 1 497 millions de dollars pour les trois mois clos le 31 janvier 2015 (déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 850 millions de dollars pour les trois mois clos le 31 janvier 2014).

⁸ Déduction faite d'un recouvrement d'impôt sur le résultat de 123 millions de dollars pour les trois mois clos le 31 janvier 2015 (déduction faite d'un recouvrement d'impôt sur le résultat de 19 millions de dollars pour les trois mois clos le 31 janvier 2014).

Certains montants comparatifs ont été retraités, s'il y a lieu, pour tenir compte de l'adoption de normes et de modifications de normes IFRS pour 2015 (se reporter à la note 2). Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE (non audité)

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Trois mois clos les</i>	
	31 janvier 2015	31 janvier 2014
Actions ordinaires (Note 13)		
Solde au début de la période	19 811 \$	19 316 \$
Produit des actions émises à l'exercice d'options sur actions	42	47
Actions émises dans le cadre du plan de réinvestissement des dividendes	95	89
Solde à la fin de la période	19 948	19 452
Actions privilégiées (Note 13)		
Solde au début de la période	2 200	3 395
Émissions d'actions	500	–
Rachat d'actions	–	(470)
Solde à la fin de la période	2 700	2 925
Actions autodétenues – ordinaires (Note 13)		
Solde au début de la période	(54)	(145)
Achat d'actions	(1 163)	(1 119)
Vente d'actions	1 038	1 111
Solde à la fin de la période	(179)	(153)
Actions autodétenues – privilégiées (Note 13)		
Solde au début de la période	(1)	(2)
Achat d'actions	(32)	(19)
Vente d'actions	30	18
Solde à la fin de la période	(3)	(3)
Surplus d'apport		
Solde au début de la période	205	170
Prime nette (escompte net) sur la vente d'actions autodétenues	13	3
Options sur actions	–	(1)
Divers	(4)	(9)
Solde à la fin de la période	214	163
Résultats non distribués		
Solde au début de la période	27 585	23 982
Résultat net attribuable aux actionnaires	2 033	2 015
Dividendes sur actions ordinaires	(867)	(789)
Dividendes sur actions privilégiées	(24)	(46)
Frais liés à l'émission d'actions et autres frais	(19)	–
Écarts actuariels sur les régimes d'avantages du personnel	(335)	(54)
Solde à la fin de la période	28 373	25 108
Cumul des autres éléments du résultat global		
<i>Profit net latent (perte nette latente) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente :</i>		
Solde au début de la période	638	732
Autres éléments du résultat global	69	(70)
Solde à la fin de la période	707	662
<i>Profit net latent (perte nette latente) de change sur les participations dans des établissements à l'étranger, déduction faite des activités de couverture :</i>		
Solde au début de la période	3 029	722
Autres éléments du résultat global	4 173	1 907
Solde à la fin de la période	7 202	2 629
<i>Profit net (perte nette) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie :</i>		
Solde au début de la période	1 269	1 705
Autres éléments du résultat global	778	(122)
Solde à la fin de la période	2 047	1 583
Total	9 956	4 874
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales		
Solde au début de la période	1 549	1 508
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	27	27
Divers	44	8
Solde à la fin de la période	1 620	1 543
Total des capitaux propres	62 629 \$	53 909 \$

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE (non audité)

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Trois mois clos les</i>	
	31 janvier 2015	31 janvier 2014
Flux de trésorerie des activités d'exploitation		
Résultat net avant impôt sur le résultat	2 478 \$	2 407 \$
Ajustements pour déterminer les flux de trésorerie nets des activités d'exploitation		
Provision pour pertes sur créances (Note 5)	362	456
Amortissement	143	133
Amortissement d'autres immobilisations incorporelles	(158)	150
Pertes nettes (profits nets) sur les valeurs mobilières (Note 4)	(57)	(88)
Quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée (Note 8)	(90)	(77)
Impôt différé	(344)	61
Variations des actifs et passifs d'exploitation		
Intérêts à recevoir et à payer (Notes 10, 12)	(52)	(86)
Valeurs mobilières vendues à découvert	(4 587)	(850)
Prêts et valeurs mobilières détenus à des fins de transaction	(6 315)	796
Prêts, déduction faite de la titrisation et des ventes	(29 562)	(9 144)
Dépôts	75 593	37 335
Dérivés	(7 962)	(3 465)
Actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	643	155
Passifs de titrisation	319	(3 082)
Divers	(11 158)	(6 483)
Flux de trésorerie nets des activités d'exploitation	19 253	18 218
Flux de trésorerie des activités de financement		
Variation des valeurs mobilières mises en pension	6 511	4 611
Émission d'actions ordinaires (Note 13)	36	38
Émission d'actions privilégiées (Note 13)	493	-
Rachats d'actions privilégiées (Note 13)	-	(470)
Vente d'actions autodétenues (Note 13)	1 081	1 132
Achat d'actions autodétenues (Note 13)	(1 195)	(1 138)
Dividendes versés	(796)	(746)
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	(27)	(27)
Flux de trésorerie nets des activités de financement	6 103	3 400
Flux de trésorerie des activités d'investissement		
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	(6 851)	(15 579)
Activités relatives aux valeurs mobilières disponibles à la vente (Note 4)		
Achats	(9 254)	(9 700)
Produit tiré des échéances	5 792	10 606
Produit tiré des ventes	3 889	3 079
Activités relatives aux valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance (Note 4)		
Achats	(10 603)	(2 415)
Produit tiré des échéances	2 799	1 861
Activités relatives aux titres de créance classés comme prêts		
Achats	(14)	(1)
Produit tiré des échéances	180	197
Achats nets de terrains, de bâtiments, de matériel et mobilier et d'autres actifs amortissables	(530)	(338)
Variations des valeurs mobilières acquises (vendues) dans le cadre de prises en pension	(10 855)	(7 278)
Trésorerie nette acquise (payée) dans le cadre de dessaisissements, d'acquisitions et de la vente d'actions de TD Ameritrade (Note 8)	-	(2 881)
Flux de trésorerie nets des activités d'investissement	(25 447)	(22 449)
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie et les montants à recevoir de banques	209	124
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des montants à recevoir de banques	118	(707)
Trésorerie et montants à recevoir de banques au début de la période	2 781	3 581
Trésorerie et montants à recevoir de banques à la fin de la période	2 899 \$	2 874 \$
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie des activités d'exploitation		
Montant d'impôt sur le résultat payé (recouvré) au cours de la période	120 \$	53 \$
Montant des intérêts payés au cours de la période	1 591	1 702
Montant des intérêts reçus au cours de la période	5 788	5 642
Montant des dividendes reçus au cours de la période	319	304

Certains montants comparatifs ont été retraités, s'il y a lieu, pour tenir compte de l'adoption de normes et de modifications de normes IFRS pour 2015 (se reporter à la note 2).

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES (non audité)

NOTE 1 : NATURE DES ACTIVITÉS

INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ

La Banque Toronto-Dominion est une banque à charte en vertu de la *Loi sur les banques*. Les actionnaires d'une banque ne sont pas responsables, en tant que tels, des dettes, actes ou défauts de celle-ci, sauf dans les cas prévus par la *Loi sur les banques*. La Banque Toronto-Dominion et ses filiales sont désignées collectivement par l'appellation Groupe Banque TD (la TD ou la Banque). La Banque est issue de la fusion, le 1^{er} février 1955, de la Banque de Toronto, qui a obtenu une charte en 1855, et de la Banque Dominion, dont la charte remonte à 1869. La Banque est constituée au Canada, et son siège social et sa principale place d'affaires sont situés au 66 Wellington Street West, Toronto (Ontario). La TD offre ses services dans trois secteurs d'exploitation qui exercent leurs activités dans plusieurs centres financiers dans le monde : Services de détail au Canada, Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros.

BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers consolidés intermédiaires ci-joints dressés par la Banque et les principes comptables qu'elle a suivis sont conformes aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), y compris les exigences comptables du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF). Les états financiers consolidés intermédiaires sont présentés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Les présents états financiers consolidés intermédiaires ont été préparés sur une base résumée selon la norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* (IAS 34), à l'aide des méthodes comptables décrites à la note 2 des états financiers consolidés annuels 2014 de la Banque, ainsi qu'en appliquant les nouvelles normes IFRS et modifications de normes IFRS (normes et modifications de normes IFRS pour 2015) qui ont été adoptées rétrospectivement par la Banque et qui sont décrites à la note 2 ci-dessous. Certains autres montants comparatifs ont aussi été retraités ou reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

La préparation des états financiers exige que la direction fasse des estimations, pose des hypothèses et exerce son jugement à l'égard des montants présentés d'actifs, de passifs, de produits et de charges, et de l'information à fournir à l'égard des actifs ou passifs éventuels, comme il est décrit plus en détail à la note 3 des états financiers consolidés annuels 2014 de la Banque et à la note 2 ci-dessous. Par conséquent, les résultats réels peuvent différer des montants estimatifs, au fur et à mesure que surviennent des événements qui les confirment.

Les états financiers consolidés intermédiaires de la Banque ont été préparés en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et événements semblables se produisant dans des circonstances similaires. Toutes les opérations intersociétés, tous les soldes intersociétés et tous les profits latents et pertes latentes intersociétés comptabilisés sur ces opérations sont éliminés à la consolidation.

Les états financiers consolidés intermédiaires pour les trois mois clos le 31 janvier 2015 ont été approuvés et leur publication a été autorisée par le conseil d'administration de la Banque, conformément à une recommandation du comité d'audit, le 25 février 2015.

Puisque les états financiers consolidés intermédiaires n'incluent pas toutes les informations à fournir normalement requises pour les états financiers consolidés annuels, ils doivent être lus avec les états financiers consolidés annuels 2014, les notes correspondantes et les passages ombragés du rapport de gestion 2014. Certaines informations sont présentées dans les passages ombragés de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion figurant dans le présent rapport aux actionnaires, comme le permettent les IFRS, et font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires. Les états financiers consolidés intermédiaires ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception de certains éléments comptabilisés à la juste valeur comme il est mentionné à la note 2 des états financiers consolidés annuels 2014 de la Banque.

NOTE 2 : MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES COURANTES ET FUTURES

MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES COURANTES

La Banque a adopté les normes nouvelles et modifiées suivantes.

Présentation – Compensation des actifs financiers et des passifs financiers

En décembre 2011, l'IASB a publié les modifications apportées à IAS 32, *Instruments financiers : Présentation* (les modifications d'IAS 32), qui ont clarifié les exigences courantes pour la compensation des actifs financiers et des passifs financiers. Ces modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014, soit le 1^{er} novembre 2014 pour la Banque. La date de transition pour la Banque était le 1^{er} novembre 2013.

En raison de l'adoption des modifications d'IAS 32, certaines transactions bilatérales relatives aux prises en pension et mises en pension et certains montants à recevoir des courtiers et des clients ainsi que certains montants à payer à ceux-ci ne peuvent plus faire l'objet de compensation selon ces modifications. Au 31 octobre 2014, les modifications d'IAS 32 ont entraîné une augmentation des actifs dérivés et des passifs dérivés de 0,4 milliard de dollars (0,5 milliard de dollars au 1^{er} novembre 2013), une augmentation des prises en pension et des mises en pension de 7,5 milliards de dollars (5,2 milliards de dollars au 1^{er} novembre 2013) et une augmentation des montants à recevoir des courtiers et des clients ainsi que certains montants à payer à ceux-ci de 7,8 milliards de dollars (5,3 milliards de dollars au 1^{er} novembre 2013).

Droits ou taxes

En mai 2013, l'IFRS Interpretations Committee (le Comité) a publié, avec l'approbation de l'IASB, l'interprétation IFRIC 21, *Droits ou taxes* (IFRIC 21). IFRIC 21 donne des indications sur le moment où une entité doit comptabiliser un passif au titre d'un droit ou d'une taxe imposé par le gouvernement, selon IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*. IFRIC 21 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014, soit le 1^{er} novembre 2014 pour la Banque.

IFRIC 21 a modifié le mode de comptabilisation et le moment de la comptabilisation d'un certain nombre de droits ou taxes payés par la Banque, puisqu'elle exige qu'ils soient comptabilisés à un moment précis conformément aux lois applicables pour ces droits ou taxes. Cette modification du moment de la comptabilisation n'a pas eu une incidence importante sur la situation financière, les flux de trésorerie ou les résultats de la Banque sur une base annuelle.

Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture

En juin 2013, l'IASB a publié des modifications à IAS 39 qui permettent une exception à la disposition relative à l'abandon de la comptabilité de couverture lorsqu'un dérivé désigné comme instrument de couverture fait l'objet d'une novation si certaines conditions sont remplies. Les modifications d'IAS 39 sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014, soit le 1^{er} novembre 2014 pour la Banque, et ont été appliquées rétrospectivement. Les modifications d'IAS 39 n'ont pas eu une incidence importante sur la situation financière, les flux de trésorerie ou les résultats de la Banque, et celles-ci sont intégrées dans la version définitive d'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9).

MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES FUTURES

L'IASB continue d'apporter des changements aux IFRS afin d'améliorer la qualité d'ensemble de l'information financière. La Banque suit activement tous les projets de l'IASB qui sont pertinents pour l'information financière et les méthodes comptables de la Banque.

Les normes suivantes ont été publiées, mais n'étaient pas encore en vigueur en date de la publication des états financiers consolidés intermédiaires de la Banque. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'application de ces normes sur les états financiers consolidés intermédiaires et adoptera les normes lorsqu'elles entreront en vigueur.

Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive d'IFRS 9, qui remplace les lignes directrices d'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39). Cette version définitive comprend des exigences relatives à ce qui suit : 1) Classement et évaluation des actifs financiers et des passifs financiers; 2) Dépréciation; et 3) Comptabilité de couverture. La comptabilité de macro-couverture a été dissociée du projet d'IFRS 9 et fera dorénavant l'objet d'une norme distincte qui sera publiée séparément. IFRS 9 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, soit le 1^{er} novembre 2018 pour la Banque, et doit être appliquée de manière rétrospective, compte tenu de certaines exceptions. En janvier 2015, le BSIF a publié la version définitive du préavis intitulé «Adoption anticipée de la norme IFRS 9, *Instruments financiers* par les banques d'importance systémique intérieure». Toutes les banques d'importance systémique intérieure, y compris la Banque, doivent adopter de façon anticipée IFRS 9 pour l'exercice ouvert le 1^{er} novembre 2017. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption d'IFRS 9.

Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients

En mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*, qui clarifie les principes de comptabilisation des produits et des flux de trésorerie tirés de contrats avec des clients. La norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017, soit le 1^{er} novembre 2017 pour la Banque. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme.

NOTE 3 : ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR

Certains actifs et passifs, surtout les instruments financiers, sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur sur une base récurrente. Ces instruments financiers comprennent les prêts et les valeurs mobilières classés comme détenus à des fins de transaction, les actifs et les passifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les instruments classés comme disponibles à la vente, les dérivés, certaines valeurs mobilières prises en pension, certains dépôts classés comme détenus à des fins de transaction, les passifs de titrisation à la juste valeur, les obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et certaines obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension. Tous les autres actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti et leur juste valeur est présentée comme suit :

CALCUL DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments financiers négociés sur un marché actif à la date du bilan est fondée sur leurs cours de marché disponibles. Pour tous les autres instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur peut être fondée sur d'autres transactions de marché courantes observables portant sur le même instrument ou un instrument similaire, sans modification ni reconditionnement, ou sur la base d'une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables. Les données de marché observables peuvent comprendre les courbes de taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des options. Les techniques d'évaluation comprennent des comparaisons avec des instruments similaires lorsqu'il existe des prix de marché observables, des analyses fondées sur la valeur actualisée des flux de trésorerie, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants du marché.

Dans le cas de certains instruments financiers complexes ou illiquides, la juste valeur est établie d'après des techniques d'évaluation qui ne s'appuient pas sur des transactions de marché courantes ou sur des données de marché observables. Le choix de la technique d'évaluation à appliquer fait appel au jugement. Les techniques d'évaluation reposent aussi sur certaines estimations et certains jugements. Les jugements touchent notamment les critères de liquidité et les données de modélisation comme les volatilités, les corrélations, les écarts de crédit, les taux d'actualisation, les taux de remboursements anticipés et les prix des instruments sous-jacents. Toute imprécision de ces estimations peut influencer sur la juste valeur qui en découlera.

La nature des placements en titres de participation privés fait en sorte que l'évaluation par la Banque pourrait changer au fil du temps en raison de changements survenus dans les activités sous-jacentes des placements. Ces changements peuvent être importants selon la nature des facteurs retenus pour la méthode d'évaluation et l'ordre de grandeur du changement de ces facteurs.

Il faut aussi porter des jugements pour comptabiliser les rajustements de justes valeurs issues de modèles afin de tenir compte de l'incertitude relative à la mesure dans l'évaluation d'instruments financiers complexes et négociés moins activement sur le marché. Si le marché pour un instrument financier complexe se développait, le cours de cet instrument pourrait devenir plus transparent, ce qui permettrait de peaufiner les modèles d'évaluation.

GOVERNANCE EN MATIÈRE D'ÉVALUATION

Les processus d'évaluation suivent des politiques et des procédures approuvées par la haute direction et par des spécialistes en la matière. La surveillance par la haute direction du processus d'évaluation relève de divers comités responsables des questions d'évaluation. De plus, la Banque met en place un certain nombre de contrôles supplémentaires, notamment un processus de vérification indépendante des prix assurant l'exactitude des évaluations de la juste valeur présentées dans les états financiers. Les sources utilisées pour l'évaluation indépendante des prix respectent les critères établis dans les politiques approuvées touchant l'évaluation, qui prennent en compte l'évaluation de la fiabilité, la pertinence et la fréquence des données.

MÉTHODES ET HYPOTHÈSES

Aux fins de l'évaluation et de la présentation de l'information financière, la Banque calcule la juste valeur selon les méthodes d'évaluation et les hypothèses qui suivent :

Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement

La juste valeur des titres de créance des gouvernements canadiens repose sur les prix cotés sur des marchés actifs, s'ils sont disponibles. Si aucun prix coté n'est disponible, des techniques d'évaluation comme les modèles de flux de trésorerie actualisés peuvent être utilisés, ce qui maximise le recours aux données observables telles que les courbes de rendement des obligations de gouvernements.

La juste valeur des titres de créance du gouvernement fédéral américain et des gouvernements d'États américains, de même que des titres de créance des organismes gouvernementaux américains, est établie en se référant aux prix des transactions récentes, aux cours de courtiers ou aux prix de fournisseurs indépendants. Il est possible que les courtiers et les fournisseurs indépendants utilisent un modèle d'évaluation propre à une catégorie d'actifs pour évaluer ces valeurs mobilières. Les données de marché observables du modèle comprennent les prix du marché prévus, mais non encore annoncés, les indices applicables

et des données telles que le coupon, l'échéance et l'échéance moyenne pondérée de la catégorie. Les données de marché utilisées dans le modèle d'évaluation comprennent, sans toutefois s'y restreindre, les courbes de rendement indexées et les écarts de négociation.

La juste valeur des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles est établie principalement à l'aide des cours de courtiers, des prix de fournisseurs indépendants et d'autres techniques d'évaluation, comme l'utilisation de modèles d'écart redressé en fonction des options recourant à des données telles que des hypothèses de taux de remboursements anticipés rattachées à la garantie sous-jacente. Les données observables comprennent, sans toutefois s'y restreindre, les courbes de rendement indexées et les écarts cours acheteur-cours vendeur. D'autres données peuvent comprendre les hypothèses relatives à la volatilité formulées à partir de simulations de Monte-Carlo et tiennent compte de facteurs comme la qualité du crédit de la contrepartie et la liquidité.

Autres titres de créance

La juste valeur des titres de créance de sociétés et des autres titres de créance, y compris les titres de créance reclassés de la catégorie détenus à des fins de transaction à la catégorie disponibles à la vente, repose principalement sur des cours de courtiers, des prix de fournisseurs indépendants ou d'autres techniques d'évaluation, comme les techniques fondées sur les flux de trésorerie actualisés. Les données de marché utilisées dans les techniques d'évaluation ou les prix de fournisseurs indépendants ou les cours de courtiers sous-jacents comprennent des courbes de rendement de titres de référence et d'obligations de gouvernements, des écarts de crédit et des données sur les transactions exécutées.

Les titres adossés à des actifs sont évalués à la juste valeur principalement à partir des prix de fournisseurs indépendants. Les fournisseurs indépendants utilisent un modèle d'évaluation qui optimise le recours à des données observables telles que les courbes de rendement de titres de référence et des écarts cours acheteur-cours vendeur. Le modèle tient également compte des données pertinentes à l'égard des garanties sous-jacentes, comme les hypothèses relatives à la durée moyenne pondérée jusqu'à l'échéance et au taux des remboursements anticipés.

Titres de capitaux propres

La juste valeur des titres de capitaux propres repose sur les prix cotés sur des marchés actifs, s'ils sont disponibles. S'il n'y a pas de prix cotés disponibles facilement, comme pour les titres de capitaux propres privés, ou si l'écart cours acheteur-cours vendeur est important, la juste valeur est calculée d'après les prix cotés de titres semblables ou au moyen de techniques d'évaluation, y compris l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les multiples du résultat avant impôt et amortissement, et d'autres techniques d'évaluation pertinentes.

S'il existe des restrictions quant à la négociation des titres de capitaux propres détenus, un rajustement de valeur est comptabilisé par rapport aux prix disponibles, afin de tenir compte de la nature des restrictions. Cependant, les restrictions qui ne font pas partie du titre détenu et qui représentent un accord contractuel distinct conclu par la Banque et un tiers n'influent pas sur la juste valeur de l'instrument initial.

Droits conservés

Les droits conservés sont classés comme valeurs mobilières détenues à des fins de transaction et sont initialement comptabilisés à la juste valeur relative au bilan consolidé intermédiaire de la Banque. Par la suite, la juste valeur des droits conservés comptabilisée par la Banque est calculée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus selon les meilleures estimations de la direction au sujet des hypothèses clés, notamment les pertes sur créances, les taux de remboursements anticipés, les courbes des taux d'intérêt à terme et les taux d'actualisation, correspondant aux risques courus. La différence entre les flux de trésorerie réels et les flux de trésorerie futurs estimés par la Banque est comptabilisée en résultat. Les hypothèses sont révisées périodiquement et peuvent être modifiées en cas de changements économiques importants.

Prêts

La juste valeur estimée des prêts comptabilisés au coût amorti, autres que les titres de créance classés comme prêts, reflète les variations survenues dans les cours du marché depuis que les prêts ont été consentis ou achetés. En ce qui a trait aux prêts productifs à taux fixe, la juste valeur estimée est établie par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus liés à ces prêts aux taux d'intérêt actuels du marché pour des prêts ayant des risques de crédit similaires. En ce qui a trait aux prêts productifs à taux variable, les variations des taux d'intérêt ont peu d'incidence sur la juste valeur étant donné que les taux d'intérêt imputés aux prêts sont révisés régulièrement en fonction du marché. Ainsi, la juste valeur est présumée se rapprocher de la valeur comptable. La juste valeur des prêts n'est pas rajustée pour tenir compte de la valeur de toute protection de crédit que la Banque a pu acheter pour atténuer le risque de crédit.

À la comptabilisation initiale, les titres de créance classés comme prêts ne comprennent pas les titres qui ont des prix cotés sur des marchés actifs. S'il n'y a pas de prix cotés disponibles facilement, la juste valeur est établie d'après les prix cotés de titres semblables, d'après d'autres preuves indirectes ou à l'aide d'une technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables. Si les prix cotés sur des marchés actifs deviennent disponibles par la suite, ils sont utilisés pour établir la juste valeur des titres de créance classés comme prêts.

La juste valeur des prêts comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, qui comprennent les prêts détenus à des fins de transaction et les prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, est établie d'après les prix de marché observables, s'ils sont disponibles. Lorsque la Banque est teneur de marché pour des prêts négociés sur le marché secondaire, la juste valeur est établie à l'aide des prix réels, ou des prix pour des transactions comparables. Quant aux prêts pour lesquels la Banque n'est pas teneur de marché, la Banque obtient des cours de courtiers d'autres courtiers dignes de confiance, et corrobore ces informations en recourant à des techniques d'évaluation ou en obtenant des prix de consensus ou des prix composites auprès de services d'évaluation.

Marchandises

La juste valeur des marchandises physiques est déterminée d'après les prix cotés sur des marchés actifs, lorsqu'ils sont disponibles. La Banque négocie également des contrats de dérivés de marchandises qui peuvent être négociés sur une Bourse ou sur des marchés hors cote. La juste valeur des instruments financiers dérivés est établie comme suit :

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés en Bourse est déterminée d'après les prix cotés. La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés hors Bourse est estimée à l'aide de techniques d'évaluation bien établies comme les techniques fondées sur les flux de trésorerie actualisés, le modèle Black-Scholes et la simulation de Monte-Carlo. Les modèles d'évaluation utilisent des données observables sur le marché ou qui peuvent être tirées de celles-ci.

Les prix obtenus en utilisant ces modèles sont comptabilisés déduction faite des rajustements de valeur. Les données utilisées dans les modèles d'évaluation sont fonction du type de dérivé et de la nature de l'instrument sous-jacent et sont propres à l'instrument évalué. Les données peuvent comprendre, sans toutefois s'y restreindre, les courbes de taux d'intérêt, les taux de change, les ratios dividende/cours projetés, les prix au comptant et à terme des marchandises, les taux de recouvrement, la volatilité, les cours au comptant et la corrélation.

Un rajustement de valeur lié au risque de crédit est comptabilisé par rapport à la valeur selon le modèle des dérivés négociés hors Bourse pour tenir compte de l'incertitude liée à la possibilité qu'une des deux contreparties à un dérivé ne soit pas en mesure de respecter ses obligations dans le cadre du contrat. Pour établir les rajustements de valeur liés au risque de crédit, la Banque tient compte des conventions-cadres de compensation et des garanties, et évalue la solvabilité de la contrepartie et sa propre qualité de crédit, en évaluant les montants futurs pouvant être dus à la Banque ou dus par la Banque.

S'il y a défaut d'une contrepartie, une provision spécifique est établie pour constater la valeur de réalisation estimée, déduction faite de la valeur des biens reçus en garantie, en fonction du prix en vigueur sur le marché au moment où le défaut est constaté. Dans ce cas, la valeur de réalisation estimée est mesurée en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus selon un taux d'intérêt effectif approprié immédiatement avant la dépréciation, après ajustement pour tenir compte de la valeur des biens reçus en garantie. La juste valeur des dérivés détenus à des fins autres que de transaction est établie de la même manière que pour les dérivés détenus à des fins de transaction.

La juste valeur d'un dérivé est en partie une fonction du nantissement. La Banque utilise la courbe de swap indexé sur le taux à un jour pertinente pour actualiser les flux de trésorerie des dérivés garantis puisque la majorité des sûretés sont fournies sous forme de trésorerie et peuvent être financées au taux de financement à un jour.

Au cours du quatrième trimestre de 2014, la Banque a utilisé un rajustement de la valeur lié au financement (RVF) puisqu'il appert que les coûts de financement et avantages implicites du marché sont dorénavant de plus en plus pris en compte dans la fixation des prix et l'évaluation de la juste valeur des dérivés non garantis. Certains des principaux facteurs du RVF comprennent l'écart du coût de financement implicite du marché par rapport au TIOL et l'exposition moyenne attendue par contrepartie. Le RVF est rajusté par la suite pour tenir compte de la mesure de l'incorporation du coût de financement dans les niveaux de transactions observées et pour la calibrer en fonction de l'échéance attendue de la transaction.

Le RVF s'applique à la fois aux actifs et aux passifs, mais se rapporte surtout aux actifs dérivés non garantis étant donné que l'incidence du risque de crédit propre de la Banque, composante importante des coûts de financement, est déjà intégrée dans l'évaluation des passifs dérivés non garantis par l'application du rajustement de la valeur du débit (RVD). La Banque continuera à surveiller les pratiques de l'industrie et pourrait peaufiner la méthode qu'elle utilise et déterminer les produits auxquels s'applique le RVF en fonction de l'évolution des pratiques sur le marché.

Dépôts

La juste valeur estimée des dépôts à terme est établie par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels au moyen des taux d'intérêt en vigueur pour les dépôts assortis de modalités similaires.

La Banque considère la juste valeur des dépôts dont l'échéance n'est pas définie comme égale à la valeur comptable, soit l'équivalent du montant à payer à la date du bilan.

La juste valeur des dépôts détenus à des fins de transaction est établie d'après des techniques d'évaluation fondées sur les flux de trésorerie actualisés qui maximisent l'utilisation de données de marché observables comme les courbes de rendement de titres de référence et les taux de change. La Banque tient compte de l'incidence de son propre risque de crédit dans l'évaluation de ces dépôts par rapport aux données de marché observables.

Passifs de titrisation

La juste valeur des passifs de titrisation est calculée d'après les prix cotés ou les prix cotés d'instruments financiers similaires, s'ils sont disponibles. Si les prix cotés ne sont pas disponibles, la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation, ce qui maximise l'utilisation de données observables comme les courbes des obligations hypothécaires du Canada.

Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert

La juste valeur de ces obligations est fondée sur la juste valeur des valeurs mobilières sous-jacentes, qui peuvent comprendre des titres de capitaux propres ou des titres de créance. Étant donné que ces obligations sont entièrement garanties, la méthode utilisée pour calculer la juste valeur serait la même que celle qui est utilisée pour les titres de capitaux propres et les titres de créance sous-jacents.

Valeurs mobilières prises en pension et obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension

Les marchandises achetées ou vendues en vertu d'un contrat qui prévoit la vente ou le rachat des marchandises à une date ultérieure à un prix fixe sont portées au bilan consolidé intermédiaire à la juste valeur. La juste valeur de ces contrats est établie d'après des techniques d'évaluation comme les modèles de flux de trésorerie actualisés qui maximisent l'utilisation des données de marché observables comme les courbes de swaps de taux et les prix à terme des marchandises.

Billets et débetures subordonnés

La juste valeur des billets et débetures subordonnés est fondée sur les prix cotés pour des émissions semblables ou sur les taux actuellement disponibles pour la Banque pour des titres de créance ayant une même qualité de crédit et une même durée jusqu'à l'échéance.

Autres passifs financiers désignés à la juste valeur

Pour les dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, la juste valeur est établie d'après des techniques d'évaluation fondées sur les flux de trésorerie actualisés qui maximisent l'utilisation de données de marchés observables comme les courbes de rendement de titres de référence. La Banque tient compte de l'incidence de son propre risque de crédit dans l'évaluation de ces dépôts par rapport aux données de marché observables. La Banque prend actuellement des engagements de prêts hypothécaires envers ses clients afin de leur accorder un prêt hypothécaire à taux fixe avant la date prévue de leur financement. La Banque évalue les engagements de prêts au moyen d'un modèle d'évaluation des options et par des ajustements calculés à l'aide d'un taux de prêt prévu afin d'établir précisément la juste valeur. Le taux de prêt prévu représente la meilleure estimation de la Banque, fondée sur une analyse historique, quant aux montants des engagements de prêts qui seront réellement financés. Si des prorogations d'engagement sont exercées par l'emprunteur, la Banque réévaluera l'option vendue à la juste valeur.

Exception aux fins de l'évaluation d'un portefeuille

En vertu de l'exception aux fins de l'évaluation énoncée par IFRS 13, une entité peut évaluer la juste valeur d'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers dont les risques se compensent sur la base de la vente ou du transfert de son exposition nette à un risque particulier ou à plusieurs risques. La Banque gère certains actifs financiers et passifs financiers, notamment des actifs dérivés et des passifs dérivés, selon leur exposition nette et se prévaut de l'exception aux fins de l'évaluation d'un portefeuille pour établir la juste valeur de ces actifs financiers et passifs financiers.

Juste valeur d'actifs et de passifs qui ne sont pas évalués à la juste valeur

Les actifs et les passifs qui ne sont pas par la suite évalués à la juste valeur comprennent les prêts, les dépôts, certains passifs de titrisation, certaines valeurs mobilières prises en pension, les obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension et les billets et débetures subordonnés. La juste valeur de ces instruments est calculée seulement aux fins de la présentation de l'information financière et les techniques d'évaluation utilisées sont décrites ci-dessus. De plus, la Banque a déterminé que la valeur comptable des actifs et des passifs suivants se rapproche de leur juste valeur, puisqu'ils sont habituellement des instruments financiers liquides à taux variable et généralement à court terme : trésorerie et montants à recevoir de banques, dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, engagements de clients au titre d'acceptations et acceptations.

Valeur comptable et juste valeur des instruments financiers et des marchandises

Les justes valeurs figurant dans le tableau ci-après excluent la valeur des actifs qui ne sont pas des instruments financiers comme les terrains, les bâtiments et le matériel et mobilier, ainsi que le goodwill et les autres immobilisations incorporelles, y compris les relations clients, qui sont importants pour la Banque. Le tableau ci-après comprend la juste valeur des marchandises.

Actifs financiers, passifs financiers et marchandises¹

(en millions de dollars canadiens)

	31 janvier 2015		31 octobre 2014	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<i>Aux</i>				
ACTIFS FINANCIERS ET MARCHANDISES				
Trésorerie et montants à recevoir de banques	2 899 \$	2 899 \$	2 781 \$	2 781 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	50 624	50 624	43 773	43 773
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction				
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement	37 890	37 890	30 899	30 899
Autres titres de créance	9 749	9 749	9 019	9 019
Titres de capitaux propres	43 336	43 336	45 911	45 911
Prêts détenus à des fins de transaction	10 189	10 189	10 142	10 142
Marchandises	6 278	6 278	5 154	5 154
Droits conservés	46	46	48	48
Total des prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	107 488	107 488	101 173	101 173
Dérivés	93 223	93 223	55 796	55 796
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	4 097	4 097	4 745	4 745
Valeurs mobilières disponibles à la vente				
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement	36 036	36 036	31 707	31 707
Autres titres de créance	28 782	28 782	28 724	28 724
Titres de capitaux propres ²	2 103	2 103	1 931	1 931
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction	503	503	646	646
Total des valeurs mobilières disponibles à la vente	67 424	67 424	63 008	63 008
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance³				
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement	44 873	45 448	34 119	34 371
Autres titres de créance	25 686	25 809	22 858	22 955
Total des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	70 559	71 257	56 977	57 326
Valeurs mobilières prises en pension	93 411	93 411	82 556	82 556
Prêts	508 931	515 460	478 909	483 044
Engagements de clients au titre d'acceptations	12 312	12 312	13 080	13 080
Montants à recevoir des courtiers et des clients	23 924	23 924	17 130	17 130
Autres actifs	4 055	4 055	3 590	3 590
PASSIFS FINANCIERS				
Dépôts détenus à des fins de transaction	63 365 \$	63 365 \$	59 334 \$	59 334 \$
Dérivés	80 674	80 674	51 209	51 209
Passifs de titrisation à la juste valeur	11 564	11 564	11 198	11 198
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	2 751	2 751	3 250	3 250
Dépôts	672 772	673 433	600 716	601 705
Acceptations	12 312	12 312	13 080	13 080
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	34 878	34 878	39 465	39 465
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	59 623	59 623	53 112	53 112
Passifs de titrisation au coût amorti	24 913	25 534	24 960	25 271
Montants à payer aux courtiers et aux clients	23 822	23 822	18 195	18 195
Autres passifs	11 214	11 297	9 926	9 958
Billets et débiteures subordonnés	7 777	8 378	7 785	8 358

¹ Certains montants comparatifs ont été retraités, s'il y a lieu, pour tenir compte de l'adoption de normes et de modifications de normes IFRS pour 2015. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 2.

² Au 31 janvier 2015, la valeur comptable de certains titres de capitaux propres disponibles à la vente de 6 millions de dollars (5 millions de dollars au 31 octobre 2014) était réputée se rapprocher de la juste valeur en l'absence de prix cotés sur des marchés actifs.

³ Comprennent des titres de créance reclassés hors de la catégorie disponibles à la vente dans la catégorie détenus jusqu'à leur échéance. Pour connaître la valeur comptable et la juste valeur des titres de créance reclassés, se reporter à la note 4.

Hiérarchie pour l'évaluation de la juste valeur

Les IFRS précisent les informations à fournir selon une hiérarchie d'évaluation de la juste valeur à trois niveaux en fonction de la fiabilité des données utilisées pour l'évaluation d'un actif ou d'un passif à la date d'évaluation. Les trois niveaux se définissent comme suit :

Niveau 1 : La juste valeur est fondée sur les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Les actifs et les passifs du niveau 1 comprennent généralement les titres de créance, les titres de participation et les contrats de dérivés négociés sur un marché actif, de même que certains bons du Trésor canadien et américain et d'autres titres adossés à des actifs hypothécaires émis par des gouvernements et des organismes canadiens ou américains, et certains passifs de titrisation, qui sont très liquides et activement négociés sur des marchés hors cote.

Niveau 2 : La juste valeur repose sur des données observables autres que les prix du niveau 1, telles que les prix cotés d'actifs ou de passifs semblables (non identiques) sur des marchés actifs, les prix cotés d'actifs ou de passifs identiques sur des marchés inactifs, et d'autres données observables ou pouvant être corroborées par des données de marché observables pour pratiquement toute la durée des actifs ou des passifs. Les actifs et les passifs du niveau 2 comprennent les titres de créance ayant un prix coté qui sont négociés moins souvent que les instruments cotés en Bourse, et les contrats de dérivés dont la valeur est établie à l'aide de techniques d'évaluation utilisant des données observables sur le marché ou pouvant être dérivées essentiellement des données observables sur le marché ou corroborées par ces dernières. Cette catégorie comprend généralement les titres émis par des gouvernements canadiens et américains, les titres de créance adossés à des actifs hypothécaires émis par des organismes canadiens ou américains, les titres de créance de sociétés, certains contrats de dérivés, certains passifs de titrisation et certains dépôts détenus à des fins de transaction.

Niveau 3 : La juste valeur est fondée sur des données non observables soutenues par peu ou pas d'activité sur le marché et qui influent largement sur la juste valeur des actifs ou des passifs. Les instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie pour l'évaluation de la juste valeur sont initialement évalués à leur prix de transaction, qui est considéré comme la meilleure estimation de la juste valeur. Après l'évaluation initiale, la juste valeur des actifs et des passifs du niveau 3 est établie à l'aide de modèles d'évaluation, de méthodes d'actualisation des flux de trésorerie ou de techniques similaires. Cette catégorie comprend généralement les participations conservées dans certaines titrisations de prêts et certains contrats de dérivés.

Le tableau ci-après présente, au 31 janvier 2015 et au 31 octobre 2014, le classement dans les niveaux de la hiérarchie pour l'évaluation à la juste valeur de chaque actif et passif financier évalué à la juste valeur sur une base récurrente.

Hiérarchie pour l'évaluation à la juste valeur des actifs financiers et passifs financiers évalués à la juste valeur¹

(en millions de dollars canadiens)

	31 janvier 2015				31 octobre 2014			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS								
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	629	12 078	–	12 707	302	12 229	–	12 531
Provinces	–	6 211	–	6 211	–	5 454	–	5 454
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	–	13 008	–	13 008	–	8 698	–	8 698
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	–	5 108	–	5 108	–	3 427	–	3 427
Titres adossés à des créances hypothécaires	–	856	–	856	–	789	–	789
Autres titres de créance								
Émetteurs canadiens	–	2 934	28	2 962	–	2 805	20	2 825
Autres émetteurs	–	6 749	38	6 787	–	6 128	66	6 194
Titres de capitaux propres								
Actions ordinaires	42 655	620	18	43 293	40 695	5 172	4	45 871
Actions privilégiées	41	–	2	43	40	–	–	40
Prêts détenus à des fins de transaction								
	–	10 189	–	10 189	–	10 142	–	10 142
Marchandises								
	6 184	94	–	6 278	5 154	–	–	5 154
Droits conservés								
	–	–	46	46	–	–	48	48
	49 509	57 847	132	107 488	46 191	54 844	138	101 173
Dérivés								
Dérivés de taux	8	35 426	–	35 434	2	23 420	–	23 422
Dérivés de change	99	54 319	18	54 436	56	24 852	16	24 924
Dérivés de crédit	–	15	–	15	–	18	–	18
Dérivés d'actions	–	1 762	783	2 545	–	5 962	1 033	6 995
Contrats de marchandises	41	749	3	793	94	341	2	437
	148	92 271	804	93 223	152	54 593	1 051	55 796
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net								
Valeurs mobilières	195	3 898	–	4 093	202	4 538	–	4 740
Prêts	–	–	4	4	–	–	5	5
	195	3 898	4	4 097	202	4 538	5	4 745
Valeurs mobilières disponibles à la vente								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	–	9 490	–	9 490	199	8 205	–	8 404
Provinces	–	4 725	–	4 725	–	4 494	51	4 545
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	–	12 761	–	12 761	–	12 130	–	12 130
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	–	5 798	7	5 805	–	3 317	5	3 322
Titres adossés à des créances hypothécaires	–	3 255	–	3 255	–	3 306	–	3 306
Autres titres de créance								
Titres adossés à des créances mobilières	–	16 928	–	16 928	–	18 903	–	18 903
Portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	–	3 331	–	3 331	–	1 722	–	1 722
Obligations de sociétés et autres	–	8 413	110	8 523	–	8 080	19	8 099
Titres de capitaux propres								
Actions ordinaires ^{2,3}	193	122	1 620	1 935	210	242	1 303	1 755
Actions privilégiées	29	–	133	162	29	1	141	171
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction								
	–	214	289	503	–	337	309	646
	222	65 037	2 159	67 418	438	60 737	1 828	63 003
Valeurs mobilières prises en pension								
	–	10 806	–	10 806	–	8 154	–	8 154
PASSIFS FINANCIERS								
Dépôts détenus à des fins de transaction								
	–	61 618	1 747	63 365	–	57 703	1 631	59 334
Dérivés								
Dérivés de taux	261	29 706	105	30 072	2	20 033	81	20 116
Dérivés de change	48	46 324	16	46 388	43	22 975	14	23 032
Dérivés de crédit	–	368	–	368	–	325	–	325
Dérivés d'actions	8	1 462	1 193	2 663	–	5 660	1 537	7 197
Contrats de marchandises	59	1 106	18	1 183	93	440	6	539
	376	78 966	1 332	80 674	138	49 433	1 638	51 209
Passifs de titrisation à la juste valeur								
	–	11 564	–	11 564	–	11 198	–	11 198
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net								
	–	2 747	4	2 751	–	3 242	8	3 250
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert								
	6 274	28 578	26	34 878	14 305	25 126	34	39 465
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension								
	–	12 882	–	12 882	–	8 242	–	8 242

¹ Certains montants comparatifs, le cas échéant, ont été retraités pour tenir compte de l'adoption de normes et de modifications de normes IFRS pour 2015 (se reporter à la note 2).

² Au 31 janvier 2015, la valeur comptable de certains titres de capitaux propres disponibles à la vente de 6 millions de dollars (5 millions de dollars au 31 octobre 2014) est réputée se rapprocher de la juste valeur en l'absence de prix cotés sur des marchés actifs.

³ Au 31 janvier 2015, les actions ordinaires comprenaient la juste valeur des actions de la Réserve fédérale et des actions de la Federal Home Loan Bank de 1,3 milliard de dollars (1,0 milliard de dollars au 31 octobre 2014) remboursables par l'émetteur au coût, lequel se rapproche de la juste valeur. Ces titres ne peuvent pas être négociés sur le marché, et ils n'ont donc pas fait l'objet de l'analyse de sensibilité des actifs et passifs financiers de niveau 3.

La politique de la Banque est de comptabiliser le transfert des actifs et des passifs entre les différents niveaux de la hiérarchie pour l'évaluation de la juste valeur selon les justes valeurs à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les actifs sont transférés entre le niveau 1 et le niveau 2 si la fréquence et le volume de transactions sont suffisants sur un marché actif.

Au cours des trois mois clos le 31 janvier 2015, 100 millions de dollars de valeurs mobilières disponibles à la vente ont été transférés du niveau 1 au niveau 2. Ce transfert représentait des titres du Trésor auparavant en cours qui sont maintenant d'anciens titres du Trésor. Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours des trois mois clos le 31 janvier 2014.

Transferts des instruments du niveau 3

Les transferts importants au niveau 3 ou hors de ce niveau sont surtout effectués dans les circonstances suivantes :

- Il y a transfert du niveau 3 au niveau 2 lorsque les techniques utilisées pour établir la valeur de l'instrument intègrent des données de marché observables importantes ou des cours de courtiers qui n'étaient pas observables auparavant.
- Il y a transfert du niveau 2 au niveau 3 d'un instrument lorsque la juste valeur de l'instrument, qui était auparavant établie selon des techniques d'évaluation faisant appel à des données de marché observables importantes, est maintenant établie selon des techniques d'évaluation intégrant des données non observables importantes.

En raison de la nature non observable des données utilisées pour évaluer les instruments financiers de niveau 3, il peut y avoir une incertitude à l'égard de l'évaluation de ces instruments. La juste valeur d'instruments financiers de niveau 3 peut être déterminée au moyen de diverses hypothèses raisonnables possibles. Pour déterminer les niveaux appropriés pour ces données non observables, les paramètres sont choisis compte tenu des indications actuelles du marché et du jugement de la direction.

Les tableaux ci-après font le rapprochement des variations de la juste valeur de tous les actifs et passifs qui sont évalués à la juste valeur à l'aide de données non observables importantes de niveau 3 pour les trois mois clos le 31 janvier.

Rapprochement des variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers de niveau 3

(en millions de dollars canadiens)

	Total des profits réalisés et latents (pertes réalisées et latentes)			Activités			Transferts		Juste valeur au 31 janv. 2015	Variation des profits latents (pertes latentes) sur les instruments encore détenus ³
	Juste valeur au 1 ^{er} nov. 2014	Inclus dans le résultat net ¹	Inclus les autres éléments du résultat global	Achats	Émissions	Divers ²	Au	Hors du		
							niveau 3	niveau 3		
ACTIFS FINANCIERS										
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction										
Autres titres de créance										
Émetteurs canadiens	20	\$ -	\$ -	\$ 5	\$ -	\$ (14)	\$ 18	\$ (1)	\$ 28	\$ -
Autres émetteurs	66	(4)	-	23	-	(47)	-	-	38	3
Titres de capitaux propres										
Actions ordinaires	4	-	-	18	-	(4)	-	-	18	-
Actions privilégiées	-	-	-	2	-	-	-	-	2	-
Droits conservés	48	2	-	-	-	(4)	-	-	46	-
	138	(2)	-	48	-	(69)	18	(1)	132	3
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net										
Prêts	5	-	-	-	-	(1)	-	-	4	(1)
	5	-	-	-	-	(1)	-	-	4	(1)
Valeurs mobilières disponibles à la vente										
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement										
Obligations des gouvernements canadiens										
Provinces	51	1	-	-	-	-	-	(52)	-	1
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	5	-	-	-	-	2	-	-	7	-
Autres titres de créance										
Obligations de sociétés et autres	19	-	-	-	-	-	91	-	110	-
Titres de capitaux propres										
Actions ordinaires	1 303	45	1	200	-	71	-	-	1 620	32
Actions privilégiées	141	(3)	(7)	-	-	2	-	-	133	(7)
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction										
	309	20	28	-	-	(65)	-	(3)	289	28
	1 828	\$ 63	\$ 22	\$ 200	\$ -	\$ 10	\$ 91	\$ (55)	\$ 2 159	\$ 54
PASSIFS FINANCIERS										
Dépôts détenus à des fins de transaction										
	1 631	\$ 26	\$ -	\$ -	\$ 242	\$ (152)	\$ -	\$ -	\$ 1 747	\$ 16
Dérivés⁴										
Dérivés de taux	81	24	-	-	-	-	-	-	105	25
Dérivés de change	(2)	(2)	-	-	-	1	-	1	(2)	(1)
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés d'actions	504	(65)	-	(29)	56	(38)	-	(18)	410	(64)
Contrats de marchandises	4	20	-	-	-	(9)	-	-	15	15
	587	(23)	-	(29)	56	(46)	-	(17)	528	(25)
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net										
	8	(11)	-	-	11	(4)	-	-	4	(11)
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert										
	34	\$ -	\$ -	\$ (33)	\$ -	\$ 27	\$ -	\$ (2)	\$ 26	\$ -

¹ Les profits (pertes) sur les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les profits nets (pertes nettes) sur les valeurs mobilières, les produits (pertes) de négociation, et les autres produits (pertes) dans l'état du résultat consolidé intermédiaire.

² Comprennent les ventes, les règlements et les variations de change.

³ Les variations des profits latents (pertes latentes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente sont comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global.

⁴ Composés au 31 janvier 2015 d'actifs dérivés de 0,8 milliard de dollars (1,1 milliard de dollars au 1^{er} novembre 2014) et de passifs dérivés de 1,3 milliard de dollars (1,6 milliard de dollars au 1^{er} novembre 2014), qui ont été présentés au montant net dans ce tableau aux fins de la présentation seulement.

Rapprochement des variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers de niveau 3

(en millions de dollars canadiens)

	Total des profits réalisés et latents (pertes réalisées et latentes)						Activités		Transferts		Variation des profits latents (pertes latentes) sur les instruments encore détenus ³
	Juste valeur au 1 ^{er} nov. 2013	Inclus dans le résultat net ¹	Inclus dans les autres éléments du résultat global	Achats	Émissions	Divers ²	Au niveau 3	Hors du niveau 3	Juste valeur au 31 janv. 2014		
ACTIFS FINANCIERS											
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction											
Autres titres de créance											
Émetteurs canadiens	5 \$	– \$	– \$	4 \$	– \$	(1) \$	23 \$	– \$	31 \$	–	
Autres émetteurs	84	–	–	109	–	(83)	29	–	139	(1)	
Titres de capitaux propres											
Actions ordinaires	15	–	–	2	–	(15)	–	–	2	–	
Actions privilégiées	–	–	–	55	–	–	2	–	57	–	
Droits conservés	67	2	–	–	–	(6)	–	–	63	(2)	
	171	2	–	170	–	(105)	54	–	292	(3)	
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net											
Prêts	9	–	–	–	–	(1)	–	–	8	(1)	
	9	–	–	–	–	(1)	–	–	8	(1)	
Valeurs mobilières disponibles à la vente											
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement											
Obligations des gouvernements canadiens											
Provinces	–	–	–	–	–	–	50	–	50	–	
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE											
	8	–	–	–	–	1	–	–	9	–	
Autres titres de créance											
Obligations de sociétés et autres	19	–	1	–	–	–	40	–	60	1	
Titres de capitaux propres											
Actions ordinaires	1 215	5	(5)	23	–	42	–	–	1 280	(5)	
Actions privilégiées	136	(1)	(6)	–	–	–	–	–	129	(6)	
Titres de créance reclassés de la catégorie détenus à des fins de transaction											
	228	3	(1)	–	–	11	46	(1)	286	16	
	1 606 \$	7 \$	(11) \$	23 \$	– \$	54 \$	136 \$	(1) \$	1 814 \$	6 \$	

	Total des pertes réalisées et latents (profits réalisés et latents)						Activités		Transferts		Variation des pertes latentes (profits latents) sur les instruments encore détenus ³
	Juste valeur au 1 ^{er} nov. 2013	Inclus dans le résultat net ¹	Inclus dans les autres éléments du résultat global	Achats	Émissions	Divers ²	Au niveau 3	Hors du niveau 3	Juste valeur au 31 janv. 2014		
PASSIFS FINANCIERS											
Dépôts détenus à des fins de transaction											
	1 396 \$	(6) \$	– \$	– \$	209 \$	(49) \$	1 \$	(1) \$	1 550 \$	33 \$	
Dérivés⁴											
Dérivés de taux	58	8	–	–	–	(3)	–	1	64	7	
Dérivés de change	(1)	(2)	–	–	–	(1)	1	–	(3)	(2)	
Dérivés de crédit	–	1	–	–	–	(1)	–	–	–	1	
Dérivés d'actions	392	(15)	–	(7)	51	(60)	2	–	363	(16)	
Contrats de marchandises	(3)	(5)	–	–	–	3	(1)	–	(6)	(5)	
	446	(13)	–	(7)	51	(62)	2	1	418	(15)	
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net											
	12	(12)	–	–	16	(9)	–	–	7	(12)	
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert											
	7 \$	– \$	– \$	(7) \$	– \$	11 \$	– \$	– \$	11 \$	– \$	

¹ Les profits (pertes) sur les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les profits nets (pertes nettes) sur les valeurs mobilières, les produits (pertes) de négociation, et les autres produits (pertes) dans l'état du résultat consolidé intermédiaire.

² Comprennent les ventes, les règlements et les variations de change.

³ Les variations des profits latents (pertes latentes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente sont comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global.

⁴ Composés au 31 janvier 2014 d'actifs dérivés de 899 millions de dollars (982 millions de dollars au 1^{er} novembre 2013) et de passifs dérivés de 1,3 milliard de dollars (1,4 milliard de dollars au 1^{er} novembre 2013), qui ont été présentés au montant net dans ce tableau aux fins de la présentation seulement.

ÉVALUATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS QUI SONT CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3

Données non observables importantes des positions de niveau 3

La présente rubrique porte sur les données non observables importantes incluses dans les positions de niveau 3 et présente une évaluation de l'incidence potentielle que pourrait avoir une variation de chacune des données observables sur l'évaluation de la juste valeur.

Équivalent de prix

Certains instruments financiers, surtout des titres de créance et des titres de capitaux propres, sont évalués au moyen d'équivalents de prix lorsqu'il n'y a pas de prix cotés, et la juste valeur est mesurée par comparaison avec des données observables sur le prix d'instruments ayant des caractéristiques semblables. Pour les titres de créance, l'équivalent de prix est exprimé en points et représente un pourcentage de la valeur nominale et les prix qui se retrouvent à la limite inférieure de la fourchette sont en général rattachés à des titres qui ont subi une perte de valeur. Pour les titres de capitaux propres, l'équivalent de prix se fonde sur un pourcentage d'un prix de référence. Il peut y avoir des écarts importants en fonction de la liquidité des titres.

Écart de crédit

L'écart de crédit est une donnée importante de l'évaluation pour beaucoup de dérivés. Il s'agit du principal indicateur de la qualité du crédit d'une contrepartie, qui équivaut à la prime ou au rendement supérieur par rapport à celui du titre de référence auquel le détenteur d'une obligation s'attendrait pour accepter la différence entre la qualité du crédit de l'entité et celle de l'entité de référence. Une augmentation (diminution) de l'écart de crédit fera (diminuer) augmenter la valeur de l'instrument financier. Les écarts de crédit peuvent être négatifs lorsque la qualité du crédit de la contrepartie est supérieure à celle de l'entité de référence utilisée pour calculer l'écart. Plus un écart de crédit est élevé, plus la qualité du crédit baisse.

Taux de remboursements anticipés et taux de liquidation

Le taux de remboursements anticipés et le taux de liquidation attendus sont des données importantes pour les droits conservés et représentent le montant des remboursements non programmés du principal. Le taux de remboursements anticipés et le taux de liquidation sont obtenus à partir des prévisions de remboursements anticipés, lesquelles sont fondées sur un certain nombre de facteurs tels que les taux de remboursements anticipés passés pour des portefeuilles de prêts semblables et les perspectives économiques, compte tenu de facteurs comme, sans toutefois s'y limiter, les taux d'intérêt futurs.

Corrélation

Les variations de certaines données ne sont pas nécessairement indépendantes de celles d'autres données. Pareilles relations, lorsqu'elles sont importantes pour la juste valeur d'un instrument, sont intégrées dans les modèles d'évaluation sous la forme de données de corrélation. La Banque inclut la corrélation existant entre les actifs d'une même catégorie de même que la corrélation existant entre les catégories d'actifs. Par exemple, la corrélation de prix représente la relation entre les prix des titres de capitaux propres dans un panier de dérivés d'actions et la corrélation quanto représente la relation entre les instruments réglés dans une monnaie et les titres sous-jacents qui sont libellés dans une autre monnaie.

Volatilité implicite

La volatilité implicite désigne la valeur de la volatilité d'un instrument sous-jacent, qui, si elle est utilisée dans un modèle d'évaluation des options (comme le modèle Black-Scholes), donnera une valeur théorique égale au prix courant du marché de l'option. La volatilité implicite est une mesure prospective et subjective, et elle diffère de la volatilité passée puisque celle-ci est calculée à partir de rendements passés connus d'un titre.

Ratio de financement

Le ratio de financement est une donnée non observable importante requise pour évaluer les engagements sur les prêts hypothécaires consentis par la Banque. Le ratio de financement correspond à une estimation du pourcentage des engagements qui sont en fin de compte financés par la Banque. Le ratio de financement est fondé sur un certain nombre de facteurs tels que les pourcentages de financement passés observables au sein de divers canaux de crédit et les perspectives économiques, compte tenu de facteurs comme, sans toutefois s'y limiter, la concurrence sur le plan des prix et l'écart entre le taux hypothécaire fixe et le taux hypothécaire variable. Une augmentation (diminution) du ratio de financement fera augmenter (diminuer) la valeur de l'engagement de crédit compte tenu des taux d'intérêt en vigueur.

Ratio cours/bénéfice, taux d'actualisation et escompte de liquidité

Le ratio cours/bénéfice, le taux d'actualisation et l'escompte de liquidité sont des données importantes utilisées pour évaluer certains titres de capitaux propres et certains droits conservés. Le choix des ratios cours/bénéfice se fait pour des entités comparables, et plus un ratio est élevé, plus la juste valeur sera élevée. Les taux d'actualisation entrent dans le calcul des prévisions de flux de trésorerie pour refléter la valeur temps de l'argent et les risques associés aux flux de trésorerie. Plus un taux d'actualisation est élevé, moins la juste valeur sera élevée. Les escomptes de liquidité peuvent être appliqués quand il y a une différence de liquidité entre l'entité comparée et les titres de capitaux propres qui sont évalués.

Courbe de swaps propre à une devise

La juste valeur des dérivés de change est établie au moyen de données comme les cours au comptant de devises et les courbes de swaps. En général, les courbes de swaps sont observables, mais certaines durations ou certains cours au comptant propres à une devise et certaines courbes de swaps propres à une devise ne sont pas observables.

Rendement de l'action

Le rendement de l'action est une importante donnée servant à évaluer les dérivés d'actions et il est en général exprimé en pourcentage du cours de l'action. Le rendement de l'action peut être obtenu à partir du prix d'une prise en pension ou des prix à terme de l'action dont on cherche à établir la juste valeur. Le rendement au comptant de l'action peut également être obtenu à partir de sources de prix, s'il peut être établi que le rendement au comptant de l'action est une bonne indication des dividendes à venir.

Techniques d'évaluation et données utilisées pour l'évaluation à la juste valeur des actifs et des passifs de niveau 3

Les tableaux ci-après présentent les actifs et les passifs de la Banque qui sont comptabilisés à la juste valeur et classés dans le niveau 3 ainsi que les techniques d'évaluation utilisées pour évaluer la juste valeur, les données importantes utilisées pour une technique d'évaluation qui sont considérées comme non observables et une fourchette de valeurs pour ces données non observables. La fourchette de valeurs représente l'échelle des données utilisées dans le calcul de la juste valeur, allant de la plus basse à la plus haute.

Techniques d'évaluation et données utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs de niveau 3

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)		Au 31 janvier 2015					
	Actifs à la juste valeur	Passifs à la juste valeur	Technique d'évaluation	Données non observables importantes (niveau 3)	Bas de la fourchette	Haut de la fourchette	Unité
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement	7	\$ s. o. ¹	Comparable de marché	Équivalent de prix d'obligations	53	108	points
Autres titres de créance	465	s. o.	Comparable de marché	Équivalent de prix d'obligations	–	158	points
Titres de capitaux propres²	482	s. o.	Comparable de marché	Prix de nouvelles émissions	100	100	%
			Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation	8	23	%
			Ratio BAIIA	Ratio cours/dividende	4,9x	22x	
			Comparable de marché	Équivalent de prix	79	118	%
Droits conservés	46	s. o.	Flux de trésorerie actualisés	Taux de remboursements anticipés et ratio de liquidation	–	10	%
				Taux d'actualisation	282	345	pdb ³
Autres actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	4	s. o.	Comparable de marché	Équivalent de prix d'obligations	104	104	points
Dérivés							
Dérivés de taux	–	105 \$	Modèle d'évaluation des options sur swap	Volatilité propre aux devises	(14)	92	%
Dérivés de change	18	16	Modèle d'évaluation des options	Volatilité propre aux devises	8	19	%
Dérivés de crédit	–	–	Flux de trésorerie actualisés	Écart de crédit	7	104	pdb ³
Dérivés d'actions	783	1 193	Modèle d'évaluation des options	Corrélation de prix	13	86	%
				Corrélation quanto	(40)	17	%
				Rendement de l'action	–	29	%
				Volatilité des actions	12	94	%
Contrats sur marchandises	3	18	Modèle d'évaluation des options	Corrélation quanto	(45)	(25)	%
				Corrélation des options sur swap	34	46	%
Dépôts détenus à des fins de transaction	s. o.	1 747	Modèle d'évaluation des options	Corrélation de prix	–	98	%
				Corrélation quanto	(45)	18	%
				Rendement de l'action	–	29	%
				Volatilité des actions	12	88	%
			Modèle d'évaluation des options sur swap	Volatilité propre aux devises	(14)	92	%
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	s. o.	4	Modèle d'évaluation des options	Ratio de financement	2	72	%
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	s. o.	26	Comparable de marché	Prix de nouvelles émissions	100	100	%

¹ Sans objet.

² Au 31 janvier 2015, les actions ordinaires ne comprenaient pas la juste valeur des actions de la Réserve fédérale et des actions de la Federal Home Loan Bank de 1,3 milliard de dollars (1,0 milliard de dollars au 31 octobre 2014), remboursables par l'émetteur au coût, lequel se rapproche de la juste valeur. Ces titres ne peuvent pas être négociés sur le marché, et ils n'ont donc pas fait l'objet de l'analyse de sensibilité.

³ Points de base.

Techniques d'évaluation et données utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs de niveau 3¹

 (en millions de dollars canadiens,
sauf indication contraire)

 Au
31 octobre 2014

	Actifs à la juste valeur	Passifs à la juste valeur	Technique d'évaluation	Données non observables importantes (niveau 3)	Bas de la fourchette	Haut de la fourchette	Unité
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement	56	\$ s. o. ²	Comparable de marché	Équivalent de prix d'obligations	100	101	points
Autres titres de créance	414	s. o.	Comparable de marché	Équivalent de prix d'obligations	–	132	points
Titres de capitaux propres³	476	s. o.	Comparable de marché	Prix de nouvelles émissions	100	100	%
			Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation	1	23	%
			Ratio BAIIA	Ratio cours/dividende	5,3x	25x	
			Comparable de marché	Équivalent de prix	98	98	%
Droits conservés	48	s. o.	Flux de trésorerie actualisés	Taux de remboursements anticipés et ratio de liquidation	–	10	%
				Taux d'actualisation	326	427	pdb ⁴
Autres actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	5	s. o.	Comparable de marché	Équivalent de prix d'obligations	105	105	points
Dérivés							
Dérivés de taux	–	81 \$	Modèle d'évaluation des options sur swap	Volatilité propre aux devises	8	188	%
Dérivés de change	16	14	Modèle d'évaluation des options	Volatilité propre aux devises	6	18	%
Dérivés de crédit	–	–	Flux de trésorerie actualisés	Écart de crédit	5	103	pdb ⁴
Dérivés d'actions	1 033	1 537	Modèle d'évaluation des options	Corrélation de prix	14	85	%
				Corrélation quanto	(40)	17	%
				Rendement de l'action	–	11	%
				Volatilité des actions	11	80	%
Contrats sur marchandises	2	6	Modèle d'évaluation des options	Corrélation quanto	(45)	(25)	%
				Corrélation des options sur swap	34	46	%
Dépôts détenus à des fins de transaction	s. o.	1 631	Modèle d'évaluation des options	Corrélation de prix	–	98	%
				Corrélation quanto	(45)	18	%
				Rendement de l'action	–	11	%
				Volatilité des actions	10	68	%
			Modèle d'évaluation des options sur swap	Volatilité propre aux devises	8	188	%
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	s. o.	8	Modèle d'évaluation des options	Ratio de financement	3	72	%
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	s. o.	34	Comparable de marché	Prix de nouvelles émissions	100	100	%

¹ Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² Sans objet.

³ Au 31 octobre 2014, les actions ordinaires ne comprenaient pas la juste valeur des actions de la Réserve fédérale et des actions de la Federal Home Loan Bank de 972 millions de dollars (930 millions de dollars au 31 octobre 2013), remboursables par l'émetteur au coût, lequel se rapproche de la juste valeur. Ces titres ne peuvent pas être négociés sur le marché, et ils n'ont donc pas fait l'objet de l'analyse de sensibilité.

⁴ Points de base.

Le tableau ci-après présente l'effet qu'aurait pu avoir l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles sur les actifs financiers et les passifs financiers détenus, aux 31 janvier 2015 et 31 octobre 2014, et qui sont classés dans le niveau 3 de la hiérarchie pour l'évaluation à la juste valeur. Pour les dérivés de taux, la Banque a effectué une analyse de sensibilité sur la volatilité implicite non observable. Pour les dérivés de crédit, la sensibilité a été calculée sur les écarts de crédit non observables au moyen d'hypothèses tenant compte des écarts de crédit liés à la position de l'obligation sous-jacente. La sensibilité des dérivés d'actions a été calculée en utilisant des hypothèses raisonnablement possibles pour analyser les effets d'une variation de 5 % des dividendes, d'une variation de 10 % de la corrélation, d'une variation de 10 % du prix de l'instrument de capitaux propres sous-jacent et d'une volatilité de (13) % à 33 %. La sensibilité des dépôts détenus à des fins de transaction a été calculée en faisant varier les données non observables qui peuvent inclure la volatilité, les écarts de crédit et la corrélation.

Analyse de sensibilité des actifs et des passifs financiers de niveau 3

(en millions de dollars canadiens)

	31 janvier 2015		31 octobre 2014	
	Incidence sur l'actif net		Incidence sur l'actif net	
	Diminution de la juste valeur	Augmentation de la juste valeur	Diminution de la juste valeur	Augmentation de la juste valeur
ACTIFS FINANCIERS				
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction				
Titres de capitaux propres				
Actions ordinaires	1 \$	1 \$	– \$	– \$
Actions privilégiées	–	–	–	–
Droits conservés	3	–	3	–
	4	1	3	–
Dérivés				
Dérivés de taux	–	–	–	–
Dérivés de change	–	–	–	–
Dérivés d'actions	30	23	21	22
	30	23	21	22
Valeurs mobilières disponibles à la vente				
Autres titres de créance				
Obligations de sociétés et autres	2	–	2	–
Titres de capitaux propres				
Actions ordinaires	55	18	54	20
Actions privilégiées	7	7	8	8
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction	5	5	4	4
	69	30	68	32
PASSIFS FINANCIERS				
Dépôts détenus à des fins de transaction				
Dérivés	7	12	6	10
Dérivés de taux	22	19	20	16
Dérivés d'actions	35	43	32	31
Contrats sur marchandises	1	1	–	–
	58	63	52	47
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net				
	–	–	1	1
Total	168 \$	129 \$	151 \$	112 \$

La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier lors de sa comptabilisation initiale est le prix de la transaction, à moins que la juste valeur de cet instrument ne soit attestée par comparaison avec d'autres transactions de marché courantes observables portant sur le même instrument (sans modification ni reconditionnement) ou sur la base d'une technique d'évaluation dont les variables ne comprennent que des données provenant de marchés observables. Par conséquent, la différence entre la juste valeur établie au moyen d'autres transactions de marché courantes observables ou d'une technique d'évaluation et le prix de la transaction correspond à un profit latent ou une perte latente lors de sa comptabilisation initiale.

La différence entre le prix de la transaction au moment de la comptabilisation initiale et la valeur établie à cette date d'après une technique d'évaluation n'est passée en résultat que lorsque les données non observables utilisées par cette technique d'évaluation pour évaluer les instruments deviennent observables. Le tableau ci-après résume la différence totale non encore comptabilisée dans le résultat net qui est attribuable à l'écart entre le prix de la transaction et le montant établi d'après des techniques d'évaluation qui font appel à des données de marché non observables au moment de la comptabilisation initiale.

(en millions de dollars canadiens)

	Trois mois clos les	
	31 janvier 2015	31 janvier 2014
Solde au début de la période	33 \$	41 \$
Nouvelles transactions	11	16
Comptabilisés dans l'état du résultat consolidé intermédiaire au cours de la période	(10)	(13)
Solde à la fin de la période	34 \$	44 \$

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR

Prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Certains prêts aux entreprises et aux gouvernements détenus dans un portefeuille de négociation ou couverts sur le plan économique par des dérivés sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net s'ils répondent aux critères pertinents. La juste valeur des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net était de 4 millions de dollars au 31 janvier 2015 (5 millions de dollars au 31 octobre 2014), ce qui représente le risque de crédit maximum rattaché à ces prêts.

Ces prêts sont gérés dans les limites de risque approuvées par le groupe de gestion du risque de la Banque et sont couverts au titre du risque de crédit au moyen de dérivés de crédit.

Valeurs mobilières désignées à la juste valeur par le biais du résultat net

Certaines valeurs mobilières utilisées à l'appui des provisions d'assurance dans certaines filiales d'assurances de la Banque ont été désignées à la juste valeur par le biais du résultat net. L'évaluation actuarielle des provisions d'assurance est établie au moyen d'un facteur d'actualisation fondé sur le rendement des actifs investis utilisés à l'appui des provisions, les variations du facteur d'actualisation étant comptabilisées à l'état du résultat consolidé intermédiaire. Étant donné que ces valeurs mobilières sont désignées à la juste valeur par le biais du résultat net, le profit latent ou la perte latente sur les valeurs mobilières est comptabilisé à l'état du résultat consolidé intermédiaire dans la même période qu'une tranche du profit ou de la perte résultant des variations du taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs d'assurance.

En outre, certaines valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement ont été combinées à des dérivés pour former des relations de couverture économiques. Ces valeurs mobilières sont détenues dans le cadre de la stratégie globale de gestion du risque de taux d'intérêt de la Banque et ont été désignées à la juste valeur par le biais du résultat net. Les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les produits autres que d'intérêts.

Passifs de titrisation à la juste valeur

Les passifs de titrisation à la juste valeur comprennent les passifs de titrisation classés comme détenus à des fins de transaction et les passifs de titrisation désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. La juste valeur d'un passif financier comprend le risque de crédit rattaché à ce passif financier. Les détenteurs des passifs de titrisation ne sont pas exposés au risque de crédit de la Banque, si bien que les variations du crédit de la Banque n'ont pas d'incidence sur le calcul de la juste valeur.

Le montant que la Banque serait contractuellement tenue de payer à l'échéance pour tous les passifs de titrisation désignés à la juste valeur par le biais du résultat net était inférieur à la valeur comptable, de l'ordre de 3 millions de dollars au 31 janvier 2015 (de 8 millions de dollars au 31 octobre 2014).

Autres passifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Certains dépôts et engagements de prêt envers des clients dans le but d'accorder un prêt hypothécaire à taux fixe ont été désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces dépôts et engagements sont couverts économiquement par des dérivés et d'autres instruments financiers dont les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les produits autres que d'intérêts. La désignation de ces dépôts et engagements de prêt à la juste valeur par le biais du résultat net élimine une non-concordance comptable qui, autrement, surviendrait.

Le montant que la Banque serait contractuellement tenue de payer à l'échéance pour les dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net était inférieur à la valeur comptable, de l'ordre de 11 millions de dollars au 31 janvier 2015 (de 5 millions de dollars au 31 octobre 2014). Au 31 janvier 2015, la juste valeur des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net comprenait un montant de 3 millions de dollars relatif au risque de crédit de la Banque (5 millions de dollars au 31 octobre 2014).

Étant donné la nature à court terme des engagements de prêt, les variations du crédit de la Banque n'ont pas une incidence significative sur le calcul de la juste valeur.

Profit (perte) découlant des variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Pour les trois mois clos le 31 janvier 2015, le profit (la perte) représentant la variation nette de la juste valeur des actifs et des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net a été de 71 millions de dollars (4 millions de dollars pour les trois mois clos le 31 janvier 2014).

NOTE 4 : VALEURS MOBILIÈRES

RECLASSEMENT DE CERTAINS TITRES DE CRÉANCE DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION DANS LA CATÉGORIE DISPONIBLES À LA VENTE

En 2008, la Banque a modifié sa stratégie de négociation en ce qui concerne certains titres de créance, en raison de la détérioration des marchés et des bouleversements profonds du marché du crédit. Ces titres de créance avaient été comptabilisés initialement à titre de valeurs mobilières détenues à des fins de transaction évaluées à la juste valeur, et toutes les variations de juste valeur de même que tous les profits ou pertes réalisés à la cession étaient comptabilisés dans les produits de négociation. Puisque la Banque n'avait plus l'intention de négocier activement ces titres de créance, elle a reclassé, en date du 1^{er} août 2008, ces titres de créance détenus à des fins de transaction dans la catégorie disponibles à la vente.

La juste valeur des titres de créance reclassés était de 503 millions de dollars au 31 janvier 2015 (646 millions de dollars au 31 octobre 2014). Pour les trois mois clos le 31 janvier 2015, des produits d'intérêts nets de 8 millions de dollars après impôt (13 millions de dollars après impôt pour les trois mois clos le 31 janvier 2014) ont été comptabilisés à l'égard des titres de créance reclassés. La diminution de 3 millions de dollars après impôt de la juste valeur de ces titres pour les trois mois clos le 31 janvier 2015 (diminution de 11 millions de dollars après impôt pour les trois mois clos le 31 janvier 2014) a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Si la Banque n'avait pas reclassé ces titres de créance, la variation de la juste valeur de ces titres de créance aurait été incluse dans les produits de négociation, ce qui aurait entraîné une diminution du résultat net de 3 millions de dollars après impôt pour les trois mois clos le 31 janvier 2015 (diminution de 11 millions de dollars après impôt pour les trois mois clos le 31 janvier 2014). Au cours des trois mois clos le 31 janvier 2015, des titres de créance reclassés d'une juste valeur de 241 millions de dollars (138 millions de dollars pour les trois mois clos le 31 janvier 2014) ont été vendus ou sont venus à échéance, et un montant de 8 millions de dollars après impôt a été comptabilisé dans les profits nets sur les valeurs mobilières pour les trois mois clos le 31 janvier 2015 (8 millions de dollars après impôt pour les trois mois clos le 31 janvier 2014).

RECLASSEMENT DE CERTAINES VALEURS MOBILIÈRES DISPONIBLES À LA VENTE DANS LA CATÉGORIE DÉTENUES JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE

La Banque a reclassé certains titres de créance disponibles à la vente dans la catégorie détenus jusqu'à leur échéance. Dans le cas de ces titres de créance, la stratégie de la Banque consiste à toucher le rendement jusqu'à l'échéance afin de permettre une gestion prudente des fonds propres selon Bâle III. Ces titres de créance étaient auparavant comptabilisés à la juste valeur, et les variations de juste valeur étaient comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Depuis la date du reclassement, le profit net latent ou la perte nette latente comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global est comptabilisé progressivement dans les produits d'intérêts sur la durée de vie résiduelle des titres de créance reclassés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les reclassements sont des transactions non monétaires qui sont exclues de l'état des flux de trésorerie consolidé intermédiaire.

La Banque a effectué les reclassements suivants :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)							
Date du reclassement	31 janvier 2015			31 octobre 2014		À la date du reclassement	
	Montants reclassés	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Taux d'intérêt effectif moyen pondéré	Flux de trésorerie recouvrables, sur une base non actualisée
1 ^{er} mars 2013	11 084 \$	5 588 \$	5 548 \$	6 845 \$	6 805 \$	1,8 %	11 341 \$
23 septembre 2013	9 854	10 526	10 404	9 790	9 728	1,9	10 742
1 ^{er} novembre 2013	21 597	24 300	24 179	21 949	21 863	1,1	24 519

Si la Banque n'avait pas reclassé ces titres de créance, la variation de la juste valeur de ces titres comptabilisée dans les autres éléments du résultat global aurait été une augmentation de 74 millions de dollars pour les trois mois clos le 31 janvier 2015 (de 14 millions de dollars pour les trois mois clos le 31 janvier 2014). Depuis le reclassement, les montants dans le résultat net provenant de ces titres de créance sont les suivants :

(en millions de dollars canadiens)		
	Pour les trois mois clos le	
	31 janvier 2015	31 janvier 2014
Produits d'intérêts nets ¹	126 \$	146 \$
Résultat net avant impôt sur le résultat	126	146
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	46	51
Résultat net	80 \$	95 \$

¹ Comprennent l'amortissement des profits nets latents de 13 millions de dollars pour les trois mois clos le 31 janvier 2015 (20 millions de dollars pour les trois mois clos le 31 janvier 2014) associés à ces valeurs mobilières reclassées détenues jusqu'à leur échéance, qui est présenté au poste Reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) lié(e)s aux valeurs mobilières disponibles à la vente à l'état du résultat consolidé intermédiaire. L'incidence de cet amortissement sur les produits d'intérêts nets est contrebalancée par l'amortissement de la prime de reclassement nette correspondante sur ces titres de créance.

Profits latents (pertes latentes) sur valeurs mobilières

Le tableau suivant présente un sommaire des profits latents et des pertes latentes au 31 janvier 2015 et au 31 octobre 2014.

Profits latents (pertes latentes) au titre des valeurs mobilières

(en millions de dollars canadiens)

	31 janvier 2015				Aux 31 octobre 2014			
	Coût/ coût amorti ¹	Profits bruts latents	(Pertes) brutes latentes	Juste valeur	Coût/ coût amorti ¹	Profits bruts latents	(Pertes) brutes latentes	Juste valeur
Valeurs mobilières disponibles à la vente								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	9 408 \$	83 \$	(1) \$	9 490 \$	8 355 \$	50 \$	(1) \$	8 404 \$
Provinces	4 674	51	–	4 725	4 518	29	(2)	4 545
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains								
	12 548	240	(27)	12 761	11 950	208	(28)	12 130
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE								
	5 777	28	–	5 805	3 313	11	(2)	3 322
Titres adossés à des créances hypothécaires								
	3 156	99	–	3 255	3 256	50	–	3 306
	35 563	501	(28)	36 036	31 392	348	(33)	31 707
Autres titres de créance								
Titres adossés à des créances mobilières								
Portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	16 872	77	(21)	16 928	18 831	84	(12)	18 903
Obligations de sociétés et autres	3 257	74	–	3 331	1 713	9	–	1 722
	8 442	114	(33)	8 523	8 008	117	(26)	8 099
	28 571	265	(54)	28 782	28 552	210	(38)	28 724
Titres de capitaux propres								
Actions ordinaires	1 848	120	(27)	1 941	1 642	131	(13)	1 760
Actions privilégiées	151	11	–	162	153	18	–	171
	1 999	131	(27)	2 103	1 795	149	(13)	1 931
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction								
	453	52	(2)	503	596	55	(5)	646
Total des valeurs mobilières disponibles à la vente	66 586 \$	949 \$	(111) \$	67 424 \$	62 335 \$	762 \$	(89) \$	63 008 \$
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	955 \$	8 \$	– \$	963 \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains								
	20 409	374	(28)	20 755	18 792	143	(56)	18 879
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE								
	23 509	221	–	23 730	15 327	167	(2)	15 492
	44 873	603	(28)	45 448	34 119	310	(58)	34 371
Autres titres de créance								
Titres adossés à des créances mobilières								
Portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	19 874	84	(9)	19 949	17 933	85	(4)	18 014
Autres émetteurs	663	–	(7)	656	610	–	(4)	606
	5 149	55	–	5 204	4 315	38	(18)	4 335
	25 686	139	(16)	25 809	22 858	123	(26)	22 955
Total des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	70 559	742	(44)	71 257	56 977	433	(84)	57 326
Total des valeurs mobilières	137 145 \$	1 691 \$	(155) \$	138 681 \$	119 312 \$	1 195 \$	(173) \$	120 334 \$

¹ Comprend la conversion des soldes au coût amorti au taux de change au comptant à la fin de la période.

Profits nets (pertes nettes) au titre des valeurs mobilières

(en millions de dollars canadiens)

	Trois mois clos les	
	31 janvier 2015	31 janvier 2014
Profits réalisés nets (pertes réalisées nettes)		
Valeurs mobilières disponibles à la vente	60 \$	90 \$
Pertes de valeur		
Valeurs mobilières disponibles à la vente ¹	(3)	(2)
Total	57 \$	88 \$

¹ Aucune perte de valeur pour les trois mois clos le 31 janvier 2015 (aucune pour les trois mois clos le 31 janvier 2014) n'est liée aux titres de créance du portefeuille reclassé comme décrit à la rubrique intitulée «Reclassement de certains titres de créance détenus à des fins de transaction dans la catégorie disponibles à la vente» de la présente note.

NOTE 5 : PRÊTS, PRÊTS DOUTEUX ET PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

Le tableau ci-après présente les prêts, les prêts douteux et la provision pour pertes sur prêts de la Banque.

Prêts, prêts douteux et provision pour pertes sur prêts

(en millions de dollars canadiens)

	Prêts bruts				Provision pour pertes sur prêts ¹				
	Ni en souffrance ni douteux	En souffrance mais non douteux	Douteux	Total	Relatives à des contreparties particulières	Prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs	Pertes sur créances subies mais non encore décelées	Provision totale pour pertes sur prêts	Prêts nets
	Au 31 janvier 2015								
Prêts hypothécaires résidentiels ^{2,3,4}	199 218	\$ 2 301	\$ 810	\$ 202 329	\$ –	\$ 28	\$ 53	\$ 81	\$ 202 248
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ⁵	121 722	6 303	962	128 987	–	124	608	732	128 255
Cartes de crédit	24 308	1 775	321	26 404	–	236	853	1 089	25 315
Prêts aux entreprises et aux gouvernements ^{2,3,4}	147 524	1 535	874	149 933	134	27	790	951	148 982
	492 772	\$ 11 914	\$ 2 967	\$ 507 653	\$ 134	\$ 415	\$ 2 304	\$ 2 853	\$ 504 800
Titres de créance classés comme prêts				2 778	240	–	65	305	2 473
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur				1 763	6	99	–	105	1 658
Total				512 194	\$ 380	\$ 514	\$ 2 369	\$ 3 263	\$ 508 931
	Au 31 octobre 2014								
Prêts hypothécaires résidentiels ^{2,3,4}	195 466	\$ 2 242	\$ 752	\$ 198 460	\$ –	\$ 22	\$ 48	\$ 70	\$ 198 390
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ⁵	116 971	5 406	853	123 230	–	110	577	687	122 543
Cartes de crédit	23 576	1 694	294	25 564	–	199	801	1 000	24 564
Prêts aux entreprises et aux gouvernements ^{2,3,4}	128 242	1 201	832	130 275	134	22	746	902	129 373
	464 255	\$ 10 543	\$ 2 731	\$ 477 529	\$ 134	\$ 353	\$ 2 172	\$ 2 659	\$ 474 870
Titres de créance classés comme prêts				2 695	213	–	59	272	2 423
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur				1 713	8	89	–	97	1 616
Total				481 937	\$ 355	\$ 442	\$ 2 231	\$ 3 028	\$ 478 909

¹ Compte non tenu de la provision pour les positions hors bilan.

² Compte non tenu des prêts classés comme détenus à des fins de transaction d'une juste valeur de 10 milliards de dollars au 31 janvier 2015 (10 milliards de dollars au 31 octobre 2014) et d'un coût amorti de 10 milliards de dollars au 31 janvier 2015 (10 milliards de dollars au 31 octobre 2014), ainsi que des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net de 4 millions de dollars au 31 janvier 2015 (5 millions de dollars au 31 octobre 2014). Aucune provision n'est comptabilisée pour les prêts détenus à des fins de transaction ou les prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

³ Comprennent les prêts hypothécaires assurés de 129 milliards de dollars au 31 janvier 2015 (131 milliards de dollars au 31 octobre 2014).

⁴ Au 31 janvier 2015, aucune provision pour pertes sur prêts n'avait été établie pour des prêts douteux d'un montant de 453 millions de dollars (435 millions de dollars au 31 octobre 2014), étant donné que ces prêts sont assurés ou que la valeur réalisable de la garantie dépasse le montant du prêt.

⁵ Comprennent les prêts immobiliers aux particuliers assurés par des gouvernements canadiens de 23 milliards de dollars au 31 janvier 2015 (24 milliards de dollars au 31 octobre 2014).

PRÊTS RENÉGOCIÉS

Dans le cas où un emprunteur éprouve des difficultés financières, la Banque peut consentir certaines modifications aux modalités du prêt. Les modifications peuvent comporter un report des remboursements, une prolongation de la période d'amortissement, une réduction de taux d'intérêt, une renonciation au principal, une consolidation de dettes, une abstention et d'autres mesures afin d'atténuer la perte économique et d'éviter la saisie ou la reprise de la sûreté. La Banque a des politiques pour établir les mesures correctives appropriées pour chaque emprunteur.

Si la valeur de réalisation estimée du prêt modifié, actualisée au moyen du taux d'intérêt effectif initial du prêt, a diminué en raison de cette modification, une dépréciation additionnelle est comptabilisée. Une fois modifié, le prêt, s'il était classé comme ayant subi une perte de valeur avant d'être modifié, est habituellement soumis à un test de dépréciation, conformément aux politiques existantes de la Banque en matière de dépréciation.

BIENS SAISIS

Les biens saisis sont des actifs autres que financiers qui ont fait l'objet d'une reprise de possession dans le cadre de laquelle la Banque obtient les titres, devient propriétaire ou prend possession des propriétés individuelles, comme des biens immobiliers, qui sont gérées aux fins de vente de manière ordonnée, et le produit en découlant est affecté à la réduction ou au remboursement de tout solde du prêt en souffrance. En général, la Banque n'installe pas ses activités dans des propriétés saisies. La Banque s'en remet principalement à des évaluations de tiers pour établir la valeur comptable des biens saisis. Les biens saisis disponibles à la vente s'élevaient à 181 millions de dollars au 31 janvier 2015 (180 millions de dollars au 31 octobre 2014) et étaient comptabilisés dans les autres actifs au bilan consolidé intermédiaire.

Les variations de la provision pour pertes sur créances de la Banque pour les trois mois clos les 31 janvier sont présentées dans les tableaux ci-après.

Provision pour pertes sur créances

(en millions de dollars canadiens)

	Solde au 1 ^{er} novembre 2014	Provision pour pertes sur créances	Radiations	Recouvrements	Cessions	Variations de change et autres variations	Solde au 31 janvier 2015
Provision relative à des contreparties particulières							
Entreprises et gouvernements	134 \$	4 \$	(15) \$	8 \$	(3) \$	6 \$	134 \$
Titres de créance classés comme prêts	213	2	(2)	–	–	27	240
Total de la provision relative à des contreparties particulières, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	347	6	(17)	8	(3)	33	374
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur ^{1,2}	8	(2)	–	2	–	(2)	6
Total de la provision relative à des contreparties particulières	355	4	(17)	10	(3)	31	380
Provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs							
Prêts hypothécaires résidentiels	22	7	(9)	6	–	2	28
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	110	146	(209)	71	–	6	124
Cartes de crédit	199	217	(280)	64	–	36	236
Entreprises et gouvernements	22	30	(41)	12	–	4	27
Total de la provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	353	400	(539)	153	–	48	415
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur ^{1,2}	89	(5)	(1)	4	–	12	99
Total de la provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs	442	395	(540)	157	–	60	514
Provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées							
Prêts hypothécaires résidentiels	48	–	–	–	–	5	53
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	602	(11)	–	–	–	42	633
Cartes de crédit	924	1	–	–	–	51	976
Entreprises et gouvernements	872	(26)	–	–	–	72	918
Titres de créance classés comme prêts	59	(1)	–	–	–	7	65
Total de la provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées	2 505	(37)	–	–	–	177	2 645
Provision pour pertes sur créances							
Prêts hypothécaires résidentiels	70	7	(9)	6	–	7	81
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	712	135	(209)	71	–	48	757
Cartes de crédit	1 123	218	(280)	64	–	87	1 212
Entreprises et gouvernements	1 028	8	(56)	20	(3)	82	1 079
Titres de créance classés comme prêts	272	1	(2)	–	–	34	305
Total de la provision pour pertes sur créances, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	3 205	369	(556)	161	(3)	258	3 434
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur ^{1,2}	97	(7)	(1)	6	–	10	105
Total de la provision pour pertes sur créances	3 302	362	(557)	167	(3)	268	3 539
Moins : Provision pour les positions hors bilan ³	274	(15)	–	–	–	17	276
Provision pour pertes sur prêts	3 028 \$	377 \$	(557) \$	167 \$	(3) \$	251 \$	3 263 \$

¹ Comprennent tous les prêts assurés par la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) et les autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur.

² D'autres ajustements ont été nécessaires par suite de la comptabilisation des prêts assurés par la FDIC. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique «Prêts assurés par la FDIC» de la présente note.

³ La provision pour pertes sur créances pour les positions hors bilan est comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé intermédiaire.

Provision pour pertes sur créances

(en millions de dollars canadiens)

	Solde au 1 ^{er} novembre 2013	Provision pour pertes sur créances	Radiations	Recouvrements	Cessions	Variations de change et autres variations	Solde au 31 janvier 2014
Provision relative à des contreparties particulières							
Entreprises et gouvernements	151	\$ 25	\$ (32)	\$ 11	\$ –	\$ 2	157
Titres de créance classés comme prêts	173	1	–	–	–	12	186
Total de la provision relative à des contreparties particulières, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	324	26	(32)	11	–	14	343
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur ^{1, 2}	24	(4)	(3)	–	–	(1)	16
Total de la provision relative à des contreparties particulières	348	22	(35)	11	–	13	359
Provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs							
Prêts hypothécaires résidentiels	22	8	(11)	4	–	1	24
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	118	161	(219)	58	–	2	120
Cartes de crédit	128	141	(157)	28	–	–	140
Entreprises et gouvernements	30	12	(17)	7	–	2	34
Total de la provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	298	322	(404)	97	–	5	318
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur ^{1, 2}	93	4	(9)	–	–	6	94
Total de la provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs	391	326	(413)	97	–	11	412
Provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées							
Prêts hypothécaires résidentiels	65	17	–	–	–	2	84
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	565	29	–	–	–	19	613
Cartes de crédit	767	102	–	–	–	22	891
Entreprises et gouvernements	833	(41)	–	–	–	38	830
Titres de créance classés comme prêts	98	1	–	–	–	7	106
Total de la provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées	2 328	108	–	–	–	88	2 524
Provision pour pertes sur créances							
Prêts hypothécaires résidentiels	87	25	(11)	4	–	3	108
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	683	190	(219)	58	–	21	733
Cartes de crédit	895	243	(157)	28	–	22	1 031
Entreprises et gouvernements	1 014	(4)	(49)	18	–	42	1 021
Titres de créance classés comme prêts	271	2	–	–	–	19	292
Total de la provision pour pertes sur créances, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	2 950	456	(436)	108	–	107	3 185
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur ^{1, 2}	117	–	(12)	–	–	5	110
Total de la provision pour pertes sur créances	3 067	456	(448)	108	–	112	3 295
Moins : Provision pour les positions hors bilan ³	212	(1)	–	–	–	5	216
Provision pour pertes sur prêts	2 855	\$ 457	\$ (448)	\$ 108	\$ –	\$ 107	\$ 3 079

¹ Comprennent tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur.

² D'autres ajustements ont été nécessaires par suite de la comptabilisation des prêts assurés par la FDIC. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique «Prêts assurés par la FDIC» de la présente note.

³ La provision pour pertes sur créances pour les positions hors bilan est comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé intermédiaire.

PRÊTS EN SOUFFRANCE MAIS NON DOUTEUX

Un prêt est classé comme en souffrance lorsqu'un emprunteur a omis de faire un paiement exigible à l'échéance prévue au contrat.

Le tableau suivant présente de l'information sur les prêts qui étaient en souffrance aux termes d'un contrat, mais qui n'étaient pas douteux au 31 janvier 2015 et au 31 octobre 2014. Les Services de détail aux États-Unis peuvent accorder jusqu'à 15 jours de grâce. Au 31 janvier 2015, 2 milliards de dollars (2 milliards de dollars au 31 octobre 2014) de prêts des Services de détail aux États-Unis étaient en souffrance depuis 15 jours ou moins, lesquels sont inclus dans la catégorie de 1 jour à 30 jours dans les tableaux ci-après.

Prêts en souffrance mais non douteux¹

(en millions de dollars canadiens)

	1 jour à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 89 jours	Total
	Au 31 janvier 2015			
Prêts hypothécaires résidentiels	1 463 \$	694 \$	144 \$	2 301 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	5 400	725	178	6 303
Cartes de crédit	1 324	291	160	1 775
Entreprises et gouvernements	1 304	139	92	1 535
Total	9 491 \$	1 849 \$	574 \$	11 914 \$
	Au 31 octobre 2014			
Prêts hypothécaires résidentiels	1 406 \$	724 \$	112 \$	2 242 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	4 577	666	163	5 406
Cartes de crédit	1 254	279	161	1 694
Entreprises et gouvernements	1 041	107	53	1 201
Total	8 278 \$	1 776 \$	489 \$	10 543 \$

¹ Excluent tous les prêts acquis ayant subi une perte de valeur et les titres de créance classés comme prêts.**Actifs affectés en garantie**

Au 31 janvier 2015, la juste valeur des actifs financiers affectés en garantie de prêts qui étaient en souffrance mais non douteux s'établissait à 514 millions de dollars (155 millions de dollars au 31 octobre 2014). En outre, la Banque détient des actifs non financiers affectés en garantie à titre de sûretés pour les prêts. La juste valeur des actifs non financiers affectés en garantie est déterminée à la date d'octroi du prêt. Une réévaluation des actifs non financiers détenus en garantie est effectuée si une modification importante est apportée aux modalités du prêt ou si le prêt est considéré comme douteux. La direction prend en compte la nature de la sûreté, le rang de la créance et la structure du prêt pour estimer la valeur de la sûreté. Ces flux de trésorerie estimés sont passés en revue au moins une fois l'an ou plus souvent si de nouveaux renseignements indiquent un changement dans l'échéancier ou le montant à recevoir.

TITRES DE CRÉANCE DOUTEUX BRUTS CLASSÉS COMME PRÊTS

Au 31 janvier 2015, les prêts douteux ne tenaient pas compte de titres de créance douteux bruts classés comme prêts totalisant 1,4 milliard de dollars (1,2 milliard de dollars au 31 octobre 2014). Après toute comptabilisation de dépréciation, les produits d'intérêts continuent d'être comptabilisés sur la base de la méthode du taux d'intérêt effectif utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs aux fins de l'évaluation de la perte sur créances.

PRÊTS ACQUIS AYANT SUBI UNE PERTE DE VALEUR

Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur se composent de prêts commerciaux, de prêts de détail et de prêts assurés par la FDIC, des prêts découlant de l'acquisition de South Financial, des acquisitions facilitées par la FDIC et de l'acquisition de Services financiers Chrysler, des portefeuilles de cartes de crédit de MBNA Canada (MBNA), de Target Corporation (Target) et d'Aéroplan, et présentaient des soldes de principal non remboursé en cours respectifs de 6,3 milliards de dollars, 2,1 milliards de dollars, 874 millions de dollars, 327 millions de dollars, 143 millions de dollars et 32 millions de dollars, et des justes valeurs respectives de 5,6 milliards de dollars, 1,9 milliard de dollars, 794 millions de dollars, 129 millions de dollars, 85 millions de dollars et 10 millions de dollars aux dates d'acquisition.

Prêts acquis ayant subi une perte de valeur

(en millions de dollars canadiens)

	31 janvier 2015	Aux 31 octobre 2014
Acquisitions facilitées par la FDIC		
Solde de capital non remboursé ¹	747 \$	699 \$
Ajustements de la juste valeur liés au crédit ²	(17)	(18)
Taux d'intérêt et autres primes (escomptes) connexes	(26)	(21)
Valeur comptable	704	660
Provision relative à des contreparties particulières ³	(2)	(2)
Provision pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs ³	(53)	(49)
Valeur comptable, déduction faite de la provision connexe – acquisitions facilitées par la FDIC ⁴	649	609
South Financial		
Solde de capital non remboursé ¹	1 106	1 090
Ajustements de la juste valeur liés au crédit ²	(24)	(19)
Taux d'intérêt et autres primes (escomptes) connexes	(23)	(25)
Valeur comptable	1 059	1 046
Provision relative à des contreparties particulières ³	(4)	(6)
Provision pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs ³	(46)	(40)
Valeur comptable, déduction faite de la provision connexe – South Financial	1 009	1 000
Autres⁵		
Solde de capital non remboursé ¹	28	36
Ajustements de la juste valeur liés au crédit ²	(28)	(29)
Valeur comptable	–	7
Provision pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs ³	–	–
Valeur comptable, déduction faite de la provision connexe – autres	–	7
Total de la valeur comptable, déduction faite de la provision connexe – prêts acquis ayant subi une perte de valeur	1 658 \$	1 616 \$

¹ Représente les montants contractuels dus, déduction faite des radiations depuis l'acquisition du prêt.² Les ajustements de la juste valeur liés au crédit incluent les pertes sur créances subies à l'acquisition et ne sont pas désactualisés dans les produits d'intérêts.³ Dans le cadre de l'évaluation des prêts acquis ayant subi une perte de valeur effectuée par la Banque, la direction a conclu qu'il est probable que des pertes sur créances de capital estimées plus élevées que prévu entraînent une diminution des flux de trésorerie attendus après l'acquisition. Par conséquent, des provisions relatives à des contreparties particulières et des provisions pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs ont été comptabilisées.⁴ La valeur comptable n'inclut pas l'incidence de l'accord de partage des pertes conclu avec la FDIC.⁵ Comprennent Services financiers Chrysler, MBNA, Target et Aéroplan.

PRÊTS ASSURÉS PAR LA FDIC

Au 31 janvier 2015, le solde des prêts assurés par la FDIC s'établissait à 704 millions de dollars (660 millions de dollars au 31 octobre 2014) et était comptabilisé dans les prêts au bilan consolidé intermédiaire. Au 31 janvier 2015, le solde des actifs compensatoires s'établissait à 59 millions de dollars (60 millions de dollars au 31 octobre 2014) et était comptabilisé dans les autres actifs au bilan consolidé intermédiaire.

NOTE 6 : TRANSFERTS D'ACTIFS FINANCIERS

TITRISATIONS DE PRÊTS

La Banque titre des prêts par l'intermédiaire d'entités structurées ou de tiers autres que des entités structurées. La plupart des titrisations de prêts ne sont pas admissibles à la décomptabilisation étant donné que, dans certains cas, la Banque demeure exposée à la quasi-totalité des risques de remboursement anticipé, de taux d'intérêt ou de crédit liés aux actifs financiers titrisés, n'ayant pas transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs titrisés. Lorsqu'un prêt n'est pas admissible à la décomptabilisation, celui-ci n'est pas sorti du bilan, les droits conservés ne sont pas comptabilisés et un passif de titrisation est inscrit au titre du produit en espèces reçu. Certains coûts de transaction engagés sont aussi incorporés à l'actif et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La Banque titre des prêts hypothécaires résidentiels assurés aux termes du Programme des titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* soutenu par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Les titres adossés à des créances hypothécaires créés par l'entremise du Programme des titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* sont vendus à la Fiducie canadienne pour l'habitation (FCH) aux termes du Programme d'obligations hypothécaires du Canada, vendus à des investisseurs tiers ou détenus par la Banque. La FCH émet des obligations hypothécaires du Canada à des investisseurs tiers et affecte le produit tiré de cette émission à l'acquisition de titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* émis par la Banque ou d'autres émetteurs de prêts hypothécaires sur le marché canadien. Les actifs acquis par la FCH sont regroupés dans une fiducie unique à partir de laquelle sont émises les obligations hypothécaires du Canada. La Banque demeure exposée à la quasi-totalité des risques liés aux prêts hypothécaires sous-jacents, ayant conservé un swap de titrisation en vertu duquel le risque lié au paiement du principal et d'intérêts aux termes du Programme des titres adossés à des créances hypothécaires est transféré à la Banque en échange d'un coupon réglé à l'émission d'obligations hypothécaires du Canada. Les titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* et leur vente par la FCH ne sont pas admissibles à la décomptabilisation, la Banque demeurant exposée à la quasi-totalité des risques liés aux prêts hypothécaires résidentiels sous-jacents.

La Banque titre des prêts hypothécaires créés ou acquis aux États-Unis par l'entremise d'organismes gouvernementaux des États-Unis. Ces prêts sont admissibles à la décomptabilisation du bilan consolidé intermédiaire de la Banque. Dans le cadre de la titrisation, la Banque conserve le droit de gérer les prêts hypothécaires transférés. Les titres adossés à des créances hypothécaires créés par la titrisation sont habituellement vendus à des investisseurs tiers.

La Banque titre aussi des prêts aux particuliers et des prêts aux entreprises et aux gouvernements par l'intermédiaire d'entités qui pourraient être structurées. Par suite de ces titrisations, les actifs financiers peuvent être décomptabilisés selon les ententes individuelles portant sur chacune des transactions.

En outre, la Banque transfère des actifs financiers à certaines entités structurées consolidées. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 7.

Le tableau suivant résume les types d'actifs titrisés qui n'ont pas été admissibles à la décomptabilisation et les passifs de titrisation connexes.

Actifs financiers non admissibles à la décomptabilisation dans le cadre des programmes de titrisation de la Banque

(en millions de dollars canadiens)

	Aux			
	31 janvier 2015		31 octobre 2014	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Nature de l'opération :				
Titrisation de prêts hypothécaires résidentiels	33 244 \$	32 840 \$	33 792 \$	33 561 \$
Titrisation de prêts aux entreprises et aux gouvernements	2	2	2	2
Autres actifs financiers transférés dans le cadre de la titrisation ¹	3 198	3 198	2 321	2 321
Total	36 444	36 040	36 115	35 884
Passifs connexes²	(37 097) \$	(36 477) \$	(36 469) \$	(36 158) \$

¹ Comprennent des titres adossés à des actifs, du papier commercial adossé à des actifs, de la trésorerie, des contrats de rachat et des obligations du gouvernement du Canada qui sont utilisés pour répondre aux exigences de financement des structures de titrisation de la Banque après la titrisation initiale de prêts hypothécaires.

² Comprennent des passifs de titrisation comptabilisés au coût amorti de 25 milliards de dollars au 31 janvier 2015 (25 milliards de dollars au 31 octobre 2014) et des passifs de titrisation comptabilisés à la juste valeur de 12 milliards de dollars au 31 janvier 2015 (11 milliards de dollars au 31 octobre 2014).

Autres actifs financiers non admissibles à la décomptabilisation

La Banque conclut certaines transactions dans le cadre desquelles elle transfère des actifs financiers déjà comptabilisés, comme des marchandises et des titres de créance et de participation, mais conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à ces actifs. Ces actifs financiers transférés ne sont pas décomptabilisés, et les transferts sont inscrits comme des transactions de financement. Dans le cadre des transactions de cette nature, dont les plus fréquentes sont les mises en pension et les prêts de valeurs mobilières, la Banque conserve la quasi-totalité des risques de crédit, de prix, de taux d'intérêt et de change de même que des avantages inhérents aux actifs.

Le tableau suivant résume la valeur comptable des actifs financiers et les opérations connexes qui n'ont pas été admissibles à la décomptabilisation ainsi que les passifs financiers connexes.

Autres actifs financiers non admissibles à la décomptabilisation

(en millions de dollars canadiens)

	Aux	
	31 janvier 2015	31 octobre 2014
Valeur comptable des actifs		
<i>Nature de la transaction :</i>		
Mises en pension ^{1,2}	22 698 \$	19 924 \$
Prêts de valeurs mobilières	9 214	10 718
Total	31 912	30 642
Valeur comptable des passifs connexes²	20 914 \$	19 939 \$

¹ Comprennent des actifs de 5,1 milliards de dollars au 31 janvier 2015 découlant de mises en pension liées au secteur des métaux précieux (3,8 milliards de dollars au 31 octobre 2014).

² Tous les passifs connexes découlent des mises en pension.

TRANSFERTS D'ACTIFS FINANCIERS ADMISSIBLES À LA DÉCOMPTABILISATION

Actifs financiers transférés décomptabilisés en totalité dans lesquels la Banque a une implication continue

Il peut aussi y avoir implication continue si la Banque conserve des droits ou des obligations contractuels par suite du transfert des actifs financiers. Certains prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés par la Banque sont décomptabilisés du bilan consolidé intermédiaire de la Banque. Dans les cas où la Banque décomptabilise en totalité les prêts aux entreprises et aux gouvernements, la Banque peut être exposée aux risques des prêts transférés du fait d'un droit conservé. Au 31 janvier 2015, la juste valeur des droits conservés s'établissait à 44 millions de dollars (44 millions de dollars au 31 octobre 2014). Aucune perte sur créances n'est prévue à l'égard des droits conservés dans les prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés, les hypothèques étant toutes assurées par un gouvernement. Un profit ou une perte à la vente de ces prêts est comptabilisé immédiatement dans les autres produits, compte tenu de l'incidence de la comptabilité de couverture sur les actifs vendus, le cas échéant. Le profit ou la perte dépend de la valeur comptable antérieure des prêts faisant l'objet du transfert, réparti entre les actifs vendus et les droits conservés en fonction de leur juste valeur relative à la date du transfert. Pour les trois mois clos le 31 janvier 2015, la Banque a comptabilisé des produits de négociation sur les droits conservés de 2 millions de dollars (1 million de dollars pour les trois mois clos le 31 janvier 2014).

Certains portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels aux États-Unis créés par la Banque sont vendus et décomptabilisés du bilan consolidé intermédiaire de la Banque. Dans certains cas, la Banque continue à s'impliquer dans la gestion de ces prêts. Au 31 janvier 2015, la valeur comptable de ces droits de gestion s'établissait à 17 millions de dollars (16 millions de dollars au 31 octobre 2014), et leur juste valeur, à 25 millions de dollars (22 millions de dollars au 31 octobre 2014). Un profit ou une perte à la vente de ces prêts est comptabilisé immédiatement dans les autres produits. Le profit (la perte) à la vente des prêts pour les trois mois clos le 31 janvier 2015 s'élevait à néant (8 millions de dollars pour les trois mois clos le 31 janvier 2014).

NOTE 7 : ENTITÉS STRUCTURÉES

Une entité structurée est généralement créée pour réaliser un objectif limité et bien défini, et peut prendre la forme d'une société par actions, d'une fiducie, d'une société de personnes ou d'une entité sans personnalité juridique. La Banque utilise des entités structurées à différentes fins, notamment 1) pour faciliter le transfert de risques précis aux clients; 2) comme véhicules de financement pour elle-même ou pour le compte de clients; ou 3) pour détenir distinctement des actifs au nom d'investisseurs. En règle générale, des restrictions prévues dans les conventions pertinentes empêchent la Banque d'accéder aux actifs de l'entité structurée.

Des restrictions légales imposent souvent des limites au pouvoir de décision du conseil d'administration, du fiduciaire ou de la direction quant aux activités économiques de l'entité. Le contrôle des entités structurées n'est généralement pas déterminé en fonction des droits de vote puisque ceux-ci n'accordent pas nécessairement de pouvoir réel sur les principales activités économiques de l'entité. Par conséquent, les entités structurées sont consolidées si la substance de la relation entre la Banque et l'entité indique que la Banque contrôle l'entité, conformément à la méthode comptable de la Banque.

La Banque s'associe à des entités structurées qu'elle soutient ainsi qu'à des entités soutenues par des tiers. Pour établir si elle est le promoteur d'une entité structurée, la Banque évalue notamment si elle est le principal utilisateur de l'entité; si la marque ou l'appellation commerciale de l'entité est liée à la Banque; et si la Banque offre une garantie implicite ou explicite aux investisseurs ou autres tiers quant au rendement de l'entité. La Banque n'est pas considérée être le promoteur d'une entité structurée si elle n'offre à l'entité que des services dans des conditions normales de concurrence, par exemple en agissant comme gestionnaire, distributeur, dépositaire ou agent de prêt. Le soutien d'une entité structurée peut indiquer que la Banque détient un pouvoir sur l'entité au moment de sa création; toutefois, ce n'est pas suffisant pour déterminer si la Banque doit consolider l'entité. Que la Banque soutienne ou non une entité, la consolidation est déterminée au cas par cas pour chacune des entités.

ENTITÉS STRUCTURÉES SOUTENUES

La présente rubrique décrit les liens de la Banque avec les principales entités structurées soutenues.

Titrisations

La Banque titrise ses propres actifs et facilite la titrisation d'actifs de clients par l'entremise d'entités structurées, comme les conduits qui émettent du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) ou d'autres entités de titrisation qui émettent des valeurs mobilières à plus long terme. Les titrisations sont une source importante de liquidité pour la Banque, qui lui permet de diversifier ses sources de financement et d'optimiser son approche de gestion de son bilan. Ces titrisations servent aux mêmes fins pour les clients de la Banque qui transfèrent des actifs dans les entités de titrisation de la Banque en échange de trésorerie générée par l'émission de PCAA ou de valeurs mobilières à terme à des investisseurs tiers. La Banque n'a aucun droit de propriété dans les actifs, qui restent la propriété de l'entité de titrisation.

La Banque soutient des conduits de titrisation monocédants et des conduits de titrisation multicédants. Selon les caractéristiques spécifiques de l'entité, les rendements variables absorbés par le PCAA peuvent être atténués de façon importante par les rendements variables conservés par les vendeurs. La Banque offre des facilités de liquidité à certains conduits monocédants et conduits multicédants en faveur des investisseurs dans le PCAA. Les ententes de liquidité sont structurées comme des facilités de prêts entre la Banque, en qualité d'unique prêteur, et les fiducies soutenues par la Banque. Si une fiducie avait de la difficulté à émettre du PCAA en raison de l'illiquidité du marché pour le papier commercial, elle pourrait recourir à la facilité de prêt et affecter le produit au paiement du PCAA arrivant à échéance. Les facilités de liquidité ne peuvent être utilisées si une entité est insolvable ou en faillite; des conditions préalables qui doivent être satisfaites avant chaque avance de fonds (c.-à-d., avant chaque emprunt sur la facilité). Ces conditions préalables sont en place pour assurer que la Banque ne fournit pas de rehaussement de crédit au conduit au moyen des facilités de prêt. L'exposition de la Banque aux rendements variables de ces conduits découlant des facilités de liquidité qu'elle leur offre et de tout autre engagement connexe est atténuée par l'exposition continue des vendeurs aux rendements variables, comme il est décrit ci-après. En raison des services administratifs et de distribution de valeurs mobilières que la Banque offre à ses conduits de titrisation soutenus, elle pourrait se retrouver à détenir un placement dans le PCAA émis par ces entités. Les positions en titres de PCAA détenues sont surveillées dans le cadre du processus continu d'évaluation de la consolidation. Dans certains cas, la Banque pourrait également fournir des rehaussements de crédit ou négocier des dérivés avec les conduits de titrisation. La Banque reçoit, de la part des conduits, des honoraires qui sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

La Banque vend des actifs aux conduits monocédants qu'elle contrôle et consolide. Le contrôle découle d'un pouvoir de la Banque sur les principales décisions économiques de l'entité, surtout, de la composition des actifs vendus au conduit et de l'exposition aux rendements variables des actifs transférés, généralement au moyen d'un dérivé ou de l'atténuation du risque de crédit qu'elle offre sous forme de réserves au comptant, de surdimensionnement ou de garanties sur le rendement du portefeuille d'actifs de l'entité.

Les conduits multicédants offrent aux clients des sources de financement alternatives par la titrisation de leurs actifs. Les clients vendent leurs créances à un conduit et celui-ci finance l'achat des créances en émettant du papier commercial à court terme à des investisseurs tiers. Ces conduits sont semblables aux conduits monocédants; toutefois, les actifs sont reçus de plus d'un vendeur et sont regroupés dans un seul portefeuille d'actifs. En général, la Banque est réputée disposer d'un pouvoir sur les principales décisions économiques de l'entité, notamment le choix des vendeurs et des actifs connexes vendus ainsi que sur d'autres décisions à l'égard de la gestion des risques courus par le conduit. Les vendeurs d'actifs aux conduits multicédants conservent généralement une exposition aux rendements variables de leur portion des actifs transférés, au moyen de dérivés ou de l'atténuation du risque de crédit qu'ils offrent. L'exposition de la Banque aux rendements variables des conduits multicédants découlant des facilités de liquidité offertes et de tout autre engagement connexe est atténuée

par l'exposition continue des vendeurs aux rendements variables de l'entité. Bien que la Banque puisse disposer du pouvoir sur les conduits multicédants, elle n'est pas exposée à des rendements variables importants et ne consolide pas ces entités.

Fonds de placement et autres entités de gestion de placements

Dans le cadre de ses activités de gestion de placements, la Banque crée des fonds de placement et des fiducies (y compris des fonds communs de placement), ce qui lui permet d'offrir à ses clients une exposition très diversifiée à différents profils de risque selon l'appétit pour le risque du client. Ces entités peuvent être gérées de façon active ou dirigées de façon passive, par exemple par le suivi d'un indice précis, en fonction de la stratégie de placement de l'entité. Le financement de ces entités est obtenu par l'émission de valeurs mobilières aux investisseurs, en général sous forme de parts de fonds. Selon la stratégie et le profil de risque propres à chacune des entités, le produit tiré de cette émission sert à l'achat par l'entité d'un portefeuille d'actifs. Le portefeuille d'une entité peut comprendre des placements en valeurs mobilières, en dérivés ou en autres actifs, y compris en trésorerie. À la création d'un nouveau fonds de placement ou d'une nouvelle fiducie, la Banque investira généralement un montant du capital de départ dans l'entité, ce qui lui permet d'établir un historique de rendement dans le marché. Au fil du temps, la Banque vend sa participation dans le capital de départ à des investisseurs tiers, au fur et à mesure que les actifs gérés de l'entité augmentent. Par conséquent, la participation de la Banque dans le placement en capital de départ dans ses propres fonds de placement et fiducies soutenus n'est généralement pas importante par rapport aux états financiers consolidés intermédiaires. Outre les placements en capital de départ, la participation de la Banque dans ces entités est en général limitée aux honoraires gagnés pour la prestation de services de gestion de placement. Habituellement, la Banque n'offre pas de garantie à l'égard du rendement de ces fonds.

La Banque soutient également le Fonds hypothécaire TD (le Fonds), un fonds commun de placement comprenant un portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels canadiens vendus par la Banque au Fonds. La Banque est partie à une option de vente avec le Fonds hypothécaire TD selon laquelle elle doit racheter au Fonds les prêts hypothécaires en défaut à leur valeur comptable. L'exposition de la Banque en vertu de l'option de vente est atténuée puisque les prêts hypothécaires du Fonds sont assortis de sûretés et sont garantis par des gouvernements. En plus de l'option de vente, la Banque fournit une facilité de liquidité au Fonds hypothécaire TD en faveur des porteurs de parts du Fonds. Aux termes de la facilité de liquidité, la Banque a l'obligation de racheter des prêts hypothécaires à leur juste valeur afin de permettre au Fonds d'honorer les rachats au gré des porteurs de parts en cas d'événement d'illiquidité. En règle générale, la durée de ces ententes ne dépasse pas cinq ans. Bien que la Banque dispose d'un pouvoir sur le Fonds hypothécaire TD, elle n'absorbe pas une forte proportion des rendements variables du Fonds, puisque la variabilité des rendements du Fonds découle principalement du risque de crédit des prêts hypothécaires sous-jacents qui sont garantis par des gouvernements. Par conséquent, la Banque ne consolide pas le Fonds.

Habituellement, la Banque est considérée disposer d'un pouvoir sur les principales décisions économiques des entités de gestion de placements soutenues; toutefois, elle ne consolide pas une entité à moins d'être exposée à des rendements variables importants de l'entité. Le droit conférant un pouvoir est déterminé au cas par cas selon la politique de consolidation de la Banque.

Véhicules de financement

La Banque peut utiliser des entités structurées afin de financer ses activités de façon rentable, y compris en mobilisant des capitaux ou en obtenant du financement. Ces entités structurées comprennent : 1) Fiducie de capital TD III et Fiducie de capital TD IV (ensemble, les entités CaTS); et 2) TD Covered Bond Guarantor Limited Partnership et TD Covered Bond (Legislative) Guarantor Limited Partnership (ensemble, les entités d'obligations sécurisées).

Les entités CaTS ont émis des titres de fiducie de capital innovateurs qui font actuellement partie des fonds propres de catégorie 1 de la Banque, mais qui, selon Bâle III, sont considérés comme des instruments de fonds propres non admissibles pour lesquels les règles de retrait progressif de Bâle III s'appliquent. Le produit de ces émissions a été investi dans l'achat d'actifs de la Banque qui génèrent des bénéfices aux fins de distribution aux investisseurs. La Banque est considérée disposer d'un pouvoir décisionnel sur les principales activités économiques des entités CaTS; toutefois, elle ne consolide pas une entité à moins d'être exposée à des rendements variables importants de l'entité. La Banque est exposée aux risques et aux rendements de certaines entités CaTS puisqu'elle détient des risques résiduels dans ces entités, en général parce qu'elle détient toutes les actions avec droit de vote de l'entité. Lorsque le portefeuille d'actifs de l'entité est exposé à des risques qui ne sont pas liés au risque de crédit propre à la Banque, la Banque est considérée être exposée aux rendements variables importants de l'entité et elle consolide l'entité. Toutefois, certaines entités CaTS détiennent des actifs qui ne sont exposés qu'au risque de crédit propre à la Banque. Dans ce cas, la Banque n'absorbe pas les rendements variables importants de l'entité puisqu'elle n'est en fin de compte qu'exposée au risque de crédit qui lui est propre et elle ne la consolide pas.

La Banque émet, ou a émis, des titres de créance en vertu de ses programmes d'obligations sécurisées dont les remboursements de principal et les paiements d'intérêts des billets sont garantis par une entité d'obligations sécurisées. La garantie relative aux remboursements de principal et aux paiements d'intérêts est adossée au portefeuille d'actifs détenu par l'entité. Les investisseurs dans les obligations sécurisées de la Banque peuvent avoir un recours contre la Banque dans le cas où les actifs de l'entité d'obligations sécurisées seraient insuffisants pour régler les passifs aux termes des obligations sécurisées. La Banque consolide les entités d'obligations sécurisées puisqu'elle dispose d'un pouvoir décisionnel sur les principales activités économiques de ces entités et conserve tous leurs rendements variables.

ENTITÉS STRUCTURÉES SOUTENUES PAR DES TIERS

En plus des entités structurées soutenues par la Banque, la Banque a également des liens avec des entités structurées soutenues par des tiers. Les principaux liens avec les entités structurées soutenues par des tiers sont décrits à la section suivante.

Programmes de titrisation soutenus par des tiers

La Banque participe au programme de titrisation d'entités structurées soutenues par des gouvernements, y compris la SCHL, société d'État du gouvernement du Canada, et d'entités semblables soutenues par des gouvernements américains. La SCHL garantit les obligations hypothécaires du Canada émises par l'entremise de la FCH.

La Banque est exposée aux rendements variables de la FCH, parce qu'elle détient des swaps de titrisation en raison de sa participation au programme de la FCH. La Banque ne dispose pas d'un pouvoir sur la FCH puisque ses principales activités économiques sont contrôlées par le gouvernement du Canada. L'exposition de la Banque à la FCH est incluse dans le solde des prêts hypothécaires résidentiels à la note 6.

La Banque participe à des programmes de titrisation soutenus par des organismes gouvernementaux américains. La Banque n'est pas exposée à des rendements variables importants de ces organismes et ne dispose pas d'un pouvoir décisionnel sur les principales activités économiques de ces organismes, lesquels sont contrôlés par le gouvernement des États-Unis.

Détention de placements et dérivés

La Banque peut détenir des participations dans des entités structurées de tiers, surtout sous forme de placements directs dans des valeurs mobilières ou de parts sociales émises par ces entités structurées ou de dérivés négociés avec des contreparties qui sont des entités structurées. Les placements dans des entités structurées et les dérivés négociés avec ces entités sont comptabilisés au bilan consolidé intermédiaire de la Banque. En général, la Banque ne consolide pas les entités structurées de tiers lorsque ses liens se limitent à détenir des placements ou des dérivés puisque la Banque n'a habituellement pas de pouvoir sur les principales décisions économiques de l'entité.

Transactions de financement

Dans le cadre normal des activités, la Banque peut conclure des transactions de financement avec des entités structurées de tiers, y compris des prêts commerciaux, des prises en pension, des prêts sur marge de courtage de gros et des transactions semblables de prêts garantis. Bien que ces transactions exposent la Banque au risque de crédit des contreparties des entités structurées, cette exposition est atténuée par les sûretés liées à ces transactions. En général, la Banque ne dispose d'aucun pouvoir ni n'est exposée aux rendements variables importants en raison des transactions de financement avec les entités structurées et habituellement ne consolide pas ces entités.

Relations de services dans des conditions de pleine concurrence

En plus des liens décrits ci-dessus, la Banque peut également offrir des services à des entités structurées dans des conditions de pleine concurrence, par exemple à titre de sous-conseiller d'un fonds de placement ou de gestionnaire d'actifs. De même, les services de gestion de placement de la Banque offerts aux investisseurs institutionnels peuvent comprendre des transactions avec des entités structurées. En raison de la prestation de ces services, la Banque peut être exposée aux rendements variables de ces entités structurées, par exemple parce qu'elle reçoit des honoraires ou qu'elle est exposée à court terme aux valeurs mobilières des entités structurées. Cette exposition est généralement atténuée par des sûretés ou un autre accord contractuel avec l'entité structurée ou son promoteur. Habituellement, la Banque ne dispose d'aucun pouvoir ni n'est exposée aux rendements variables importants en raison de la prestation de services dans des conditions de pleine concurrence à une entité structurée et, par conséquent, ne consolide pas ces entités.

LIENS AVEC DES ENTITÉS STRUCTURÉES CONSOLIDÉES

La TD a des liens avec diverses entités structurées non consolidées, notamment des titres dans des programmes de titrisation soutenus par des tiers, des fonds de placement et fiducies et des placements dans des entités communautaires américaines comportant des avantages fiscaux. Ces titres n'entraînent pas la consolidation de ces entités, la TD n'exerçant pas de contrôle sur ces entités.

NOTE 8 : PLACEMENT DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET DES COENTREPRISES

PARTICIPATION DANS TD AMERITRADE HOLDING CORPORATION

La Banque a une influence notable sur TD Ameritrade Holding Corporation (TD Ameritrade) et elle comptabilise sa participation dans TD Ameritrade selon la méthode de la mise en équivalence. Au 31 janvier 2015, la participation comme présentée de la Banque dans TD Ameritrade s'établissait à 41,02 % (40,97 % au 31 octobre 2014) des actions en circulation de TD Ameritrade et sa juste valeur s'élevait à 9 milliards de dollars (8 milliards de dollars au 31 octobre 2014), selon le cours de clôture de 32,39 \$ US (33,74 \$ US au 31 octobre 2014) à la Bourse de New York.

Au cours des trois mois clos le 31 janvier 2015, TD Ameritrade a racheté 1,2 million d'actions (8,5 millions d'actions au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2014), faisant passer ainsi la participation de la Banque dans TD Ameritrade à 41,02 % au 31 janvier 2015. La Banque continuera de comptabiliser sa participation selon la méthode de la mise en équivalence.

Le 5 décembre 2013, la convention des actionnaires a été prolongée de cinq ans, soit jusqu'au 24 janvier 2021, et modifiée de façon à ce que, à compter du 24 janvier 2016, si la participation de la Banque dépasse 45 % à la suite d'un rachat d'actions par TD Ameritrade, la Banque soit tenue de déployer tous les efforts raisonnables pour vendre ou écouler les actions excédentaires, tout en usant de son jugement commercial quant au moment, aux montants et à la méthode à privilégier pour maximiser le produit tiré de ces ventes. Toutefois, à compter du 24 janvier 2016, dans le cas où un rachat d'actions par TD Ameritrade aurait pour effet de porter la participation de la Banque à plus de 45 % : 1) la Banque n'a pas d'obligation absolue de ramener sa participation à 45 % jusqu'à l'expiration de la convention des actionnaires; et 2) le rachat d'actions ne peut avoir pour conséquence de porter la participation de la Banque à plus de 47 %.

En vertu de la convention d'actionnaires relative à la participation en actions de la Banque dans TD Ameritrade, la Banque a nommé cinq des douze membres du conseil d'administration de TD Ameritrade, dont le président du Groupe et chef de la direction de la Banque, l'ancien président du Groupe et chef de la direction de la Banque, deux administrateurs indépendants de la Banque et un ancien administrateur indépendant de la Banque.

La Banque n'est exposée à aucun passif éventuel important qui touche TD Ameritrade. Au cours des trois mois les 31 janvier 2015 et 31 janvier 2014, TD Ameritrade n'a été soumise à aucune restriction importante limitant le transfert de fonds aux fins de dividendes en espèces ou le remboursement de prêts ou d'avances.

Les états financiers résumés de TD Ameritrade, fondés sur ses états financiers consolidés, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

BILANS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS¹

(en millions de dollars canadiens)

	Aux	
	31 décembre 2014	30 septembre 2014
Actif		
Montants à recevoir des courtiers et des organismes de compensation	1 520 \$	1 249 \$
Montants nets à recevoir des clients	14 803	13 118
Autres actifs	13 948	12 493
Total de l'actif	30 271 \$	26 860 \$
Passif		
Montants à payer aux courtiers et aux organismes de compensation	2 643 \$	2 729 \$
Montants à payer aux clients	18 890	16 340
Autres passifs	2 688	2 440
Total du passif	24 221	21 509
Capitaux propres²	6 050	5 351
Total du passif et des capitaux propres	30 271 \$	26 860 \$

¹ Les valeurs mobilières des clients sont comptabilisées à la date de règlement, alors que la Banque présente les valeurs mobilières des clients à compter de la date de transaction.

² La différence entre la valeur comptable de la participation de la Banque dans TD Ameritrade et la quote-part de la Banque des capitaux propres des actionnaires de TD Ameritrade comprend le goodwill, les autres immobilisations incorporelles et le montant cumulé des écarts de conversion.

ÉTATS DU RÉSULTAT CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<i>Trois mois clos les</i>	
	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Produits		
Produits d'intérêts nets	183 \$	133 \$
Produits tirés des commissions et autres produits	747	656
Total des produits	930	789
Charges d'exploitation		
Salaires et avantages du personnel	226	192
Divers	313	275
Total des charges d'exploitation	539	467
Autres charges (produits)	11	6
Résultat avant impôt	380	316
Charge d'impôt sur le résultat	140	114
Résultat net¹	240 \$	202 \$
Résultat par action – de base (en dollars)	0,44 \$	0,37 \$
Résultat par action – dilué (en dollars)	0,44	0,36

¹ La quote-part de la Banque du résultat net de TD Ameritrade est assujettie à des ajustements relatifs à l'amortissement des immobilisations incorporelles, lesquels ne sont pas présentés dans le tableau ci-dessus.

NOTE 9 : GOODWILL

Goodwill par secteur

(en millions de dollars canadiens)

	Services de détail au Canada	Services de détail aux États-Unis	Siège social	Total
Valeur comptable du goodwill au 1 ^{er} novembre 2013	2 200	\$ 10 943	\$ 150	\$ 13 293
Ajouts	5	–	–	5
Cessions	(13)	–	–	(13)
Écart de conversion et autres	57	891	–	948
Valeur comptable du goodwill au 31 octobre 2014	2 249	11 834	150	14 233
Valeur brute du goodwill	2 249	11 834	150	14 233
Cumul des pertes de valeur	–	–	–	–
Valeur comptable du goodwill au 1 ^{er} novembre 2014	2 249	11 834	150	14 233
Ajouts	–	–	–	–
Cessions	–	–	–	–
Écarts de conversion et autres	95	1 520	–	1 615
Valeur comptable du goodwill au 31 janvier 2015	2 344	13 354	150	15 848
Valeur brute du goodwill	2 344	13 354	150	15 848
Cumul des pertes de valeur	– \$	– \$	– \$	– \$

NOTE 10 : AUTRES ACTIFS

Autres actifs

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>	
	31 janvier 2015	31 octobre 2014
Créances clients et autres éléments	7 509 \$	6 540 \$
Intérêts courus	1 399	1 330
Actif d'impôt exigible	1 573	1 030
Actif au titre des régimes à prestations définies	17	15
Actifs liés aux assurances, compte non tenu des placements	1 394	1 419
Charges payées d'avance	986	829
Total	12 878 \$	11 163 \$

NOTE 11 : DÉPÔTS

Les dépôts à vue comprennent tous les dépôts pour lesquels la Banque n'a pas le droit de demander un préavis de retrait. Ces dépôts représentent généralement les comptes-chèques.

Les dépôts sur préavis comprennent tous les dépôts pour lesquels la Banque peut légalement demander un préavis de retrait. Ces dépôts représentent généralement les comptes d'épargne.

Les dépôts à terme comprennent tous les dépôts encaissables à une date d'échéance fixe, acquis par nos clients pour gagner de l'intérêt sur une période fixe. La durée varie de un jour à dix ans. Les intérêts courus sur les dépôts, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sont inclus dans les autres passifs au bilan consolidé intermédiaire. Les dépôts sont généralement des dépôts à terme, des certificats de placement garanti, des créances de premier rang et d'autres instruments semblables. Le montant global des dépôts à terme en coupures de 100 000 \$ ou plus au 31 janvier 2015 s'établissait à 225 milliards de dollars (188 milliards de dollars au 31 octobre 2014).

Certains passifs de dépôt sont classés comme détenus à des fins de transaction au bilan consolidé intermédiaire et sont comptabilisés à la juste valeur, toute variation de la juste valeur étant comptabilisée à l'état du résultat consolidé intermédiaire.

Types de dépôts

(en millions de dollars canadiens)

				Aux	
				31 janvier 2015	31 octobre 2014
	À vue	À préavis	À terme	Total	Total
Particuliers	12 871 \$	305 100 \$	52 559 \$	370 530 \$	343 240 \$
Banques ¹	5 671	52	22 614	28 337	15 771
Entreprises et gouvernements ²	53 581	92 946	127 378	273 905	241 705
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ³	–	–	2 748	2 748	3 242
Détenus à des fins de transaction ¹	–	–	63 365	63 365	59 334
Total	72 123 \$	398 098 \$	268 664 \$	738 885 \$	663 292 \$
Dépôts non productifs d'intérêts inclus ci-dessus					
Au Canada				6 513 \$	5 739 \$
À l'étranger				41 553	36 962
Dépôts productifs d'intérêts inclus ci-dessus					
Au Canada				360 341	340 993
À l'étranger				325 279	278 121
Fonds fédéraux américains déposés ¹				5 199	1 477
Total^{2,4}				738 885 \$	663 292 \$

¹ Comprennent les dépôts et les avances auprès de la Federal Home Loan Bank.

² Comprennent une somme de 19 milliards de dollars au 31 janvier 2015 (17 milliards de dollars au 31 octobre 2014) relative à des détenteurs d'obligations sécurisées qui est incluse dans les dépôts au bilan consolidé intermédiaire et une somme de 2 milliards de dollars (2 milliards au 31 octobre 2014) liée à la Fiducie de capital TD IV.

³ Inclus dans les autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net au bilan consolidé intermédiaire.

⁴ Comprennent des dépôts de 441 milliards de dollars au 31 janvier 2015 (370 milliards de dollars au 31 octobre 2014) libellés en dollars américains et de 23 milliards de dollars (21 milliards de dollars au 31 octobre 2014) libellés dans d'autres devises.

Dépôts par pays

(en millions de dollars canadiens)

				Aux	
				31 janvier 2015	31 octobre 2014
	Canada	États-Unis	Autres pays	Total	Total
Particuliers	181 342 \$	187 635 \$	1 553 \$	370 530 \$	343 240 \$
Banques	10 685	7 576	10 076	28 337	15 771
Entreprises et gouvernements	169 975	97 326	6 604	273 905	241 705
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ¹	2 748	–	–	2 748	3 242
Détenus à des fins de transaction	2 103	60 195	1 067	63 365	59 334
Total	366 853 \$	352 732 \$	19 300 \$	738 885 \$	663 292 \$

¹ Inclus dans les autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net au bilan consolidé intermédiaire.

Dépôts à terme

(en millions de dollars canadiens)

							Aux	
							31 janvier 2015	31 octobre 2014
	Moins de un an	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 3 ans	De 3 ans à 4 ans	De 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
Particuliers	29 311 \$	9 677 \$	6 707 \$	3 137 \$	3 550 \$	177 \$	52 559 \$	52 260 \$
Banques	22 592	3	–	6	–	13	22 614	12 522
Entreprises et gouvernements	67 731	18 847	13 202	7 026	12 619	7 953	127 378	99 550
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ¹	1 733	941	74	–	–	–	2 748	3 242
Détenus à des fins de transaction	61 531	160	198	325	523	628	63 365	59 334
Total	182 898 \$	29 628 \$	20 181 \$	10 494 \$	16 692 \$	8 771 \$	268 664 \$	226 908 \$

¹ Inclus dans les autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net au bilan consolidé intermédiaire.

Dépôts à terme encaissables dans moins de un an

(en millions de dollars canadiens)

				Aux	
				31 janvier 2015	31 octobre 2014
	Moins de 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 12 mois	Total	Total
Particuliers	11 549 \$	6 634 \$	11 128 \$	29 311 \$	29 399 \$
Banques	17 927	3 637	1 028	22 592	12 502
Entreprises et gouvernements	38 654	20 572	8 505	67 731	49 188
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ¹	448	530	755	1 733	1 849
Détenus à des fins de transaction	26 593	17 825	17 113	61 531	57 655
Total	95 171 \$	49 198 \$	38 529 \$	182 898 \$	150 593 \$

¹ Inclus dans les autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net au bilan consolidé intermédiaire.

NOTE 12 : AUTRES PASSIFS**Autres passifs**

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>	
	31 janvier 2015	31 octobre 2014
Comptes fournisseurs, charges à payer et autres éléments	4 389 \$	3 666 \$
Intérêts courus	960	943
Charges salariales à payer	1 832	2 653
Chèques et autres effets en voie de règlement	476	237
Passif d'impôt exigible	226	34
Passif d'impôt différé	351	287
Passif au titre des régimes à prestations définies	2 912	2 393
Passifs liés aux entités structurées	5 113	5 053
Provisions	587	631
Total	16 846 \$	15 897 \$

NOTE 13 : CAPITAL SOCIAL

Le tableau suivant présente un sommaire des actions émises et en circulation et des actions autodétenues aux 31 janvier 2015 et 31 octobre 2014.

Actions ordinaires et actions privilégiées émises et en circulation et actions autodétenues

(en millions d'actions et en millions de dollars canadiens)

	31 janvier 2015		31 octobre 2014	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions ordinaires				
Solde au début de l'exercice	1 846,2	19 811 \$	1 838,9	19 316 \$
Produit des actions émises à l'exercice d'options sur actions	1,1	42	5,0	199
Actions émises dans le cadre du plan de réinvestissement des dividendes	1,8	95	6,4	339
Rachat d'actions aux fins d'annulation	-	-	(4,1)	(43)
Solde à la fin de la période – actions ordinaires	1 849,1	19 948 \$	1 846,2	19 811 \$
Actions privilégiées – catégorie A				
Série P ¹	10,0	250 \$	10,0	250
Série Q ²	8,0	200	8,0	200
Série R	10,0	250	10,0	250
Série S	5,4	135	5,4	135
Série T	4,6	115	4,6	115
Série Y	5,5	137	5,5	137
Série Z	4,5	113	4,5	113
Série 1	20,0	500	20,0	500
Série 3	20,0	500	20,0	500
Série 5	20,0	500	-	-
Solde à la fin de la période – actions privilégiées	108,0	2 700 \$	88,0	2 200 \$
Actions autodétenues – ordinaires³				
Solde au début de l'exercice	(1,6)	(54) \$	(3,9)	(145) \$
Achat d'actions	(21,8)	(1 163)	(80,7)	(4 197)
Vente d'actions	19,8	1 038	83,0	4 288
Solde à la fin de la période – actions autodétenues – ordinaires	(3,6)	(179) \$	(1,6)	(54) \$
Actions autodétenues – privilégiées³				
Solde au début de l'exercice	-	(1) \$	(0,1)	(2) \$
Achat d'actions	(1,3)	(32)	(6,1)	(154)
Vente d'actions	1,2	30	6,2	155
Solde à la fin de la période – actions autodétenues – privilégiées	(0,1)	(3) \$	-	(1) \$

¹ Le 21 janvier 2015, la Banque a annoncé son intention de racheter la totalité de ses 10 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série P (actions de série P) en circulation le 2 mars 2015, à un prix de rachat au comptant de 25,607877 \$ l'action de série P, pour un produit de rachat total d'environ 256 millions de dollars.

² Le 21 janvier 2015, la Banque a annoncé son intention de racheter la totalité de ses 8 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série Q (actions de série Q) en circulation le 2 mars 2015, à un prix de rachat au comptant de 25,615068 \$ l'action de série Q, pour un produit de rachat total d'environ 205 millions de dollars.

³ Lorsque, dans le cadre de ses activités de négociation, la Banque acquiert ses propres actions, celles-ci sont classées comme des actions autodétenues, et leur coût est porté en déduction des capitaux propres.

Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série 5

Le 16 décembre 2014, la Banque a émis 20 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 5 (actions de série 5), pour une contrepartie brute au comptant de 500 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 3,75 % pour la période allant du 16 décembre 2014 inclusivement jusqu'au 31 janvier 2020 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 2,25 %. Les porteurs d'actions de série 5 auront le droit de convertir leurs actions de série 5 en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif, série 6 (les actions de série 6), sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2020 et par la suite tous les cinq ans le 31 janvier. Les porteurs d'actions de série 6 auront le droit de recevoir des dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, à un taux correspondant au rendement moyen des bons du Trésor du gouvernement du Canada de trois mois alors en vigueur majoré de 2,25 %. Les actions de série 5 sont rachetables par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25 \$ l'action le 31 janvier 2020 et par la suite tous les cinq ans le 31 janvier. Pour être admissibles à titre d'autres éléments de fonds propres de catégorie 1 en vertu de Bâle III, les actions de série 5 et les actions de série 6 comprennent une disposition relative aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, aux termes de laquelle les actions pourraient être converties en un nombre variable

d'actions ordinaires de la Banque si le BSIF annonce que celle-ci n'est plus viable, ou sur le point de le devenir, ou si la Banque accepte, ou convient d'accepter, une injection de capitaux ou une aide équivalente de la part du gouvernement. Si une telle conversion survenait, le nombre maximal d'actions ordinaires qui pourraient être émises selon la formule de conversion décrite dans le supplément de prospectus du 4 décembre 2014, en supposant qu'aucun dividende n'est déclaré et à verser sur les actions de série 5 ou sur les actions de série 6, le cas échéant, serait de 100 millions.

NOTE 14 : RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

Pour les trois mois clos le 31 janvier 2015, la Banque a comptabilisé une charge de rémunération pour l'attribution d'options sur actions de 5,7 millions de dollars (7,7 millions de dollars pour les trois mois clos le 31 janvier 2014).

Au cours des trois mois clos le 31 janvier 2015, 2,6 millions d'options (2,6 millions d'options pour les trois mois clos le 31 janvier 2014) ont été attribuées par la Banque à une juste valeur moyenne pondérée de 9,06 \$ l'option (9,28 \$ l'option pour les trois mois clos le 31 janvier 2014).

Le tableau suivant présente les hypothèses utilisées pour l'estimation de la juste valeur des options pour les trois mois clos les 31 janvier.

Hypothèses utilisées pour l'estimation de la juste valeur des options

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Trois mois clos les	
	31 janvier 2015	31 janvier 2014
Taux d'intérêt sans risque	1,44 %	1,90 %
Durée prévue des options (en années)	6,3 ans	6,2 ans
Volatilité prévue ¹	25,06 %	27,09 %
Rendement de l'action prévu	3,65 %	3,66 %
Prix d'exercice / cours de l'action	52,46 \$	47,59 \$

¹ La volatilité prévue est calculée d'après la volatilité quotidienne moyenne évaluée sur une période historique correspondant à la durée de vie prévue de l'option.

NOTE 15 : AVANTAGES DU PERSONNEL

Le tableau suivant présente les charges liées aux régimes de retraite principaux de la Banque et de son principal régime d'avantages complémentaires de retraite, ainsi que de ses autres régimes de retraite importants pour les trois mois clos les 31 janvier.

Charges liées aux régimes d'avantages du personnel

(en millions de dollars canadiens)

	Régimes de retraite principaux		Principal régime d'avantages complémentaires de retraite		Autres régimes de retraite ¹	
	Trois mois clos les					
	31 janvier 2015	31 janvier 2014	31 janvier 2015	31 janvier 2014	31 janvier 2015	31 janvier 2014
Charge nette liée aux avantages du personnel						
Coût au titre des services rendus – prestations acquises	90 \$	71 \$	5 \$	5 \$	3 \$	3 \$
Frais (produits) d'intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies	3	(1)	6	6	9	7
Charges administratives au titre des prestations définies	2	2	–	–	2	1
Coûts des services passés – (gains) pertes au titre des règlements ²	–	–	–	–	(35)	–
Coûts des services passés – divers	–	–	–	–	–	4
Charge totale	95 \$	72 \$	11 \$	11 \$	(21) \$	15 \$

¹ Comprennent le régime de retraite à prestations définies de CT, le régime de retraite à prestations définies de TD Banknorth, certains régimes de retraite de Financement auto TD et les régimes de retraite complémentaires. Les autres régimes offerts par la Banque et certaines de ses filiales ne sont pas considérés comme importants aux fins de la présentation de l'information financière. Le régime de retraite à prestations définies de TD Banknorth a été bloqué le 31 décembre 2008 et aucun crédit au titre des services rendus ne peut être octroyé après cette date. Certains régimes de retraite à prestations définies de Financement auto TD ont été bloqués le 1^{er} avril 2012 et aucun crédit au titre des services rendus ne peut être octroyé après le 31 mars 2012.

² Comprennent une tranche du régime de retraite à prestations définies de TD Banknorth qui a été réglée au cours de la période.

FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau suivant présente les cotisations de la Banque à ses régimes de retraite principaux, à son principal régime d'avantages complémentaires de retraite et à ses autres régimes de retraite importants au cours des trois mois clos les 31 janvier.

Cotisations aux régimes

(en millions de dollars canadiens)

	Trois mois clos les	
	31 janvier 2015	31 janvier 2014
Régimes de retraite principaux	79 \$	102 \$
Principal régime d'avantages complémentaires de retraite	3	3
Autres régimes de retraite ¹	9	8
Total	91 \$	113 \$

¹ Comprennent le régime de retraite à prestations définies de CT, le régime de retraite à prestations définies de TD Banknorth, certains régimes de retraite de Financement auto TD et les régimes de retraite complémentaires. Les autres régimes offerts par la Banque et certaines de ses filiales ne sont pas considérés comme importants aux fins de la présentation de l'information financière.

Au 31 janvier 2015, la Banque prévoyait verser des cotisations additionnelles de 220 millions de dollars à ses régimes de retraite principaux, de 10 millions de dollars à son principal régime d'avantages complémentaires de retraite et de 148 millions de dollars à ses autres régimes de retraite d'ici la fin de l'exercice. Cependant, le montant des cotisations futures peut changer si la Banque révisé le niveau actuel de ses cotisations au cours de l'exercice 2015.

NOTE 16 : IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Les actifs et les passifs d'impôt différé comprennent ce qui suit.

Actifs et passifs d'impôt différé

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>	
	31 janvier 2015	31 octobre 2014
Actifs d'impôt différé		
Provision pour pertes sur créances	635 \$	582 \$
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables (Produit) charge différé(e)	19 39	7 30
Prêts détenus à des fins de transaction	136	124
Décomptabilisation des actifs et passifs financiers	139	88
Avantages du personnel	570	695
Régimes de retraite	569	367
Pertes pouvant être reportées en avant	293	256
Crédits d'impôt	435	357
Divers	162	123
Total des actifs d'impôt différé¹	2 997	2 629
Passifs d'impôt différé		
Valeurs mobilières	921	612
Immobilisations incorporelles	321	287
Goodwill	14	9
Total des passifs d'impôt différé	1 256	908
Actifs d'impôt différé nets	1 741	1 721
Pris en compte dans le bilan consolidé intermédiaire comme suit :		
Actifs d'impôt différé	2 092	2 008
Passifs d'impôt différé ²	351	287
Actifs d'impôt différé nets	1 741 \$	1 721 \$

¹ Le montant des différences temporaires, des pertes fiscales non utilisées et des crédits d'impôt non utilisés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au bilan consolidé intermédiaire s'établissait à 20 millions de dollars au 31 janvier 2015 (18 millions de dollars au 31 octobre 2014), dont un montant de 11 millions de dollars (8 millions de dollars au 31 octobre 2014) devrait expirer dans au plus 5 ans.

² Inclus dans les autres passifs au bilan consolidé intermédiaire.

NOTE 17 : RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période.

Le résultat dilué par action est calculé au moyen de la même méthode que celle employée pour établir le résultat de base par action, sauf que certains ajustements sont apportés au résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et au nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans le but de tenir compte de l'effet dilutif de toutes les actions ordinaires potentielles qui seraient censées être émises par la Banque.

Le tableau suivant présente le résultat de base et le résultat dilué par action de la Banque pour les trois mois clos le 31 janvier 2015 et le 31 janvier 2014, et pour les douze mois clos le 31 octobre 2014.

Résultat de base et dilué par action

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<i>Trois mois clos les</i>		<i>Douze mois clos le</i>
	31 janvier 2015	31 janvier 2014	31 octobre 2014
Résultat de base par action			
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	2 009 \$	1 969 \$	7 633 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	1 844,2	1 835,3	1 839,1
Résultat de base par action (en dollars)	1,09 \$	1,07 \$	4,15 \$
Résultat dilué par action			
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	2 009 \$	1 969 \$	7 633 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires, y compris l'incidence des titres dilutifs	2 009	1 969	7 633
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	1 844,2	1 835,3	1 839,1
Effet des titres dilutifs			
Options sur actions potentiellement exerçables (en millions) ¹	5,5	5,8	6,2
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	1 849,7	1 841,1	1 845,3
Résultat dilué par action (en dollars)¹	1,09 \$	1,07 \$	4,14 \$

¹ Pour les trois mois clos le 31 janvier 2015 et le 31 janvier 2014 et les douze mois clos le 31 octobre 2014, le calcul du résultat dilué par action tient compte du nombre moyen pondéré d'options dans les cas où le prix des options était supérieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque.

NOTE 18 : PROVISIONS, PASSIF ÉVENTUEL, ACTIFS DONNÉS EN GARANTIE ET SÛRETÉS**PROVISIONS**

Le tableau suivant présente les provisions de la Banque au 31 janvier 2015.

Provisions

(en millions de dollars canadiens)

	Litiges	Restructuration	Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	Divers	Total
Solde au 1 ^{er} novembre 2013	244 \$	105 \$	69 \$	66 \$	484 \$
Ajouts	76	40	—	132	248
Montants utilisés	(146)	(79)	—	(99)	(324)
Reprise des montants non utilisés	(20)	(11)	(1)	(31)	(63)
Écarts de conversion et autres	14	—	—	(2)	12
Solde au 31 octobre 2014, avant provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan	168 \$	55 \$	68 \$	66 \$	357 \$
Ajouter : provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan ¹					274
Solde au 31 octobre 2014					631 \$
Solde au 1 ^{er} novembre 2014	168 \$	55 \$	68 \$	66 \$	357 \$
Ajouts	1	—	—	24	25
Montants utilisés	(30)	(13)	—	(35)	(78)
Reprise des montants non utilisés	(3)	—	—	(13)	(16)
Écarts de conversion et autres	16	1	2	4	23
Solde au 31 janvier 2015, avant provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan	152 \$	43 \$	70 \$	46 \$	311 \$
Ajouter : provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan ¹					276
Solde au 31 janvier 2015					587 \$

¹ Pour plus de renseignements, se reporter à la note 5.

LITIGES

Dans le cadre normal des activités, la Banque et ses filiales font l'objet de diverses procédures et mesures réglementaires, y compris des recours collectifs et autres litiges ou différends avec des tiers. Des provisions pour litiges sont constituées lorsqu'il devient probable que la Banque engagera des frais et que le montant peut être estimé de façon fiable. La Banque peut subir des pertes au-delà des montants comptabilisés lorsque la perte est supérieure à celle estimée par la direction, ou dans le cas de litiges pour lesquels une issue défavorable est raisonnablement possible. Selon la Banque, les pertes sont raisonnablement possibles lorsqu'elles ne sont ni probables ni peu probables. La Banque croit que la fourchette globale estimative des pertes raisonnablement possibles, outre les provisions, pouvant découler des procédures judiciaires pour lesquelles il est possible de faire une telle estimation, va de néant à environ 241 millions de dollars au 31 janvier 2015. La fourchette globale estimative des pertes raisonnablement possibles est fondée sur les informations disponibles à l'heure actuelle à l'égard des procédures dans lesquelles la Banque est partie, compte tenu de la meilleure estimation de la Banque quant aux pertes pouvant résulter de ces procédures et susceptibles de faire l'objet d'une estimation. L'estimation de la Banque exige beaucoup de jugement, en raison des différentes étapes auxquelles se trouvent les procédures et, dans bien des cas, de l'existence de multiples codéfendeurs dont la part de responsabilité reste à déterminer. Les éléments déterminants de la fourchette estimative changeront au fil du temps, et les pertes réelles pourraient être très différentes de l'estimation actuelle. Pour certaines procédures judiciaires, la Banque ne croit pas qu'une estimation puisse être faite actuellement, car bon nombre ne sont qu'à un stade préliminaire et les montants réclamés ne sont pas tous déterminés. Ainsi, ces procédures judiciaires ne sont pas incluses dans la fourchette.

De l'avis de la direction, d'après ses connaissances actuelles et les avis de ses conseillers juridiques, la Banque croit que l'issue de l'une ou de l'ensemble de ces procédures n'aura pas d'incidence défavorable importante sur sa situation financière consolidée ou sur ses flux de trésorerie consolidés. Toutefois, plusieurs incertitudes sont rattachées à ces procédures, dont certaines échappent à la volonté de la Banque, notamment le risque que les approbations externes requises à l'égard d'un règlement en particulier ne soient pas accordées. Il est donc possible que l'incidence de l'issue de ces procédures judiciaires ou mesures réglementaires puisse être importante sur les résultats d'exploitation consolidés de la Banque pour n'importe laquelle des périodes de présentation.

Les principales poursuites judiciaires intentées contre la Banque ou les principales procédures administratives à l'encontre de la Banque sont décrites ci-dessous.

Litige Rothstein

TD Bank, N.A. a été nommée défenderesse dans de multiples poursuites devant les tribunaux étatiques et fédéraux de la Floride se rapportant à une affaire présumée de combine à la Ponzi de 1,2 milliard de dollars US qui aurait été montée, entre autres, par Scott Rothstein, associé du cabinet d'avocats Rothstein Rosenfeldt Adler (RRA), de Fort Lauderdale, en Floride.

Le 11 juillet 2013, le plan de liquidation de la faillite de RRA a été homologué par la Bankruptcy Court des États-Unis pour le district sud de la Floride et comprend une ordonnance d'interdiction de poursuite (l'ordonnance d'interdiction) en faveur de TD Bank, N.A. Bien que l'ordonnance d'interdiction puisse empêcher d'autres recours civils, TD Bank, N.A. ou la Banque font l'objet ou pourraient faire l'objet d'autres procédures judiciaires ou administratives liées à la fraude commise par Rothstein, dont l'issue est difficile à prévoir. Pareilles procédures pourraient donner lieu à des jugements, des règlements, des injonctions ou d'autres décisions défavorables pour TD Bank, N.A. ou la Banque. Deux causes civiles sont expressément exclues de l'ordonnance d'interdiction.

Premièrement, l'affaire *Coquina Investments v. TD Bank, N.A. et al.* a été exclue de l'ordonnance d'interdiction. Le 18 janvier 2012, le jury dans l'affaire *Coquina* a rendu un verdict contre TD Bank, N.A., la condamnant à verser un montant de 67 millions de dollars US, dont 32 millions de dollars US en dommages-intérêts compensatoires et 35 millions de dollars US en dommages-intérêts punitifs. Le 3 août 2012, le tribunal de première instance a rendu une ordonnance sanctionnant la prétendue mauvaise conduite de TD Bank, N.A. et de son ancien conseiller juridique externe, Greenberg Traurig, lors de la communication préalable. Cette ordonnance établit certains faits selon lesquels TD Bank, N.A. aurait été au courant de la fraude commise par Rothstein et les systèmes de suivi et d'alerte de TD Bank, N.A. n'auraient pas été raisonnables. Cette ordonnance condamne TD Bank, N.A. et Greenberg Traurig à verser les frais engagés par la requérante pour produire ses requêtes. TD Bank, N.A. a interjeté appel contre le jugement et cette ordonnance devant la Cour d'appel des

États-Unis du onzième circuit. Le 29 juillet 2014, la Cour d'appel a confirmé le jugement et l'ordonnance, mais a renvoyé la cause au tribunal de première instance pour déterminer si le montant du jugement doit être réduit. Le 11 février 2015, la cour n'a pas réduit le montant et a ordonné à TD Bank, N.A. d'effectuer le versement du montant du jugement. TD Bank, N.A. a porté la décision en appel.

Dans le cadre du deuxième litige lié à Rothstein, soit l'affaire *Razorback Funding, LLC et al. v. TD Bank, N.A., et al.*, les requérants ont présenté une requête visant à obtenir des sanctions contre TD Bank, N.A. après que l'affaire eut été réglée et rejetée. La requête visant à obtenir des sanctions a été rejetée le 25 juillet 2014. Les requérants ont interjeté appel du rejet de la requête, et l'appel est actuellement en instance.

Litige sur les frais de découvert

TD Bank, N.A. a été initialement nommée défenderesse dans six recours collectifs à l'échelle des États-Unis visant à contester la manière dont elle calcule et perçoit les frais de découvert : *Dwyer v. TD Bank, N.A.* (D. Mass.); *Hughes v. TD Bank, N.A.* (D. N.J.); *Mascaro v. TD Bank, N.A.* (D. D.C.); *Mazzadra, et al. v. TD Bank, N.A.* (S.D. Fla.); *Kimenker v. TD Bank, N.A.* (D. N.J.); et *Mosser v. TD Bank, N.A.* (D. Pa.). Ces recours ont été renvoyés devant la Cour de district des États-Unis pour le district Sud de la Floride et ont maintenant été rejetés ou réglés. Les paiements relatifs aux ententes de règlement ont été versés aux membres du groupe formant les recours collectifs en juin 2013; et une deuxième distribution aux membres du groupe admissibles des indemnités résiduelles a été versée en octobre 2014. La Cour conserve sa compétence à l'égard des membres du groupe admissibles et des distributions.

Le 21 août 2013, TD Bank, N.A. a été nommée défenderesse dans l'affaire *King, et al. v. TD Bank, N.A. f/k/a Carolina First Bank* (D.S.C.), un recours collectif à l'échelle des États-Unis déposé devant le tribunal fédéral de la Caroline du Sud visant à contester les pratiques employées à l'égard des frais de découvert par la Carolina First Bank avant sa fusion avec TD Bank, N.A. en septembre 2010, ainsi que les pratiques employées à l'égard des frais de découvert par TD Bank, N.A. du 16 août 2010 jusqu'à présent. Cette poursuite en est maintenant à l'étape de l'interrogatoire préalable.

Le 28 février 2014, TD Bank, N.A. a été nommée défenderesse dans l'affaire *Padilla, et al. v. TD Bank, N.A.* (E.D. Pa.), un recours collectif à l'échelle des États-Unis déposé devant la cour fédérale du district est de la Pennsylvanie visant à contester les pratiques employées à l'égard des frais de découvert par TD Bank, N.A. au nom de certaines personnes qui ont ouvert un compte chèques après le 15 août 2010 ou qui n'ont pas été incluses dans le règlement des recours collectifs antérieurs portant sur les frais de découvert. Cette poursuite n'en est qu'aux stades préliminaires.

Entre le 5 décembre 2014 et le 21 janvier 2015, TD Bank, N.A. a été nommée défenderesse dans six recours collectifs additionnels à l'échelle des États-Unis visant à contester les pratiques employées à l'égard des frais de découvert de TD Bank, N.A. de août 2010 jusqu'à présent : *Hurel v. TD Bank, N.A. and The Toronto-Dominion Bank* (D.N.J.); *Koshgarian v. TD Bank, N.A. and The Toronto-Dominion Bank* (S.D.N.Y.); *Goodall v. The Toronto-Dominion Bank and TD Bank, N.A.* (M.D. FL.); *Klein et al. v. TD Bank, N.A.* (D.N.J.); *Ucciferri v. TD Bank, N.A.* (D.N.J.); et *Austin v. TD Bank, N.A.* (D. Conn.). La Banque a également été nommée défenderesse dans les poursuites *Hurel*, *Koshgarian* et *Goodall*. Le 22 janvier 2015, TD Bank, N.A. et la Banque ont présenté une requête auprès du Judicial Panel for Multidistrict Litigation des États-Unis visant à faire consolider les mesures préparatoires aux procès pour les huit poursuites à l'égard des frais de découvert mentionnées ci-dessus.

Recours collectifs portant sur les frais d'interchange

Entre 2011 et 2013, sept projets de recours collectifs ont été initiés en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, en Ontario et au Québec : *Coburn and Watson's Metropolitan Home v. Bank of America Corporation, et al.*; *1023916 Alberta Ltd. v. Bank of America Corporation, et al.*; *Macaronies Hair Club v. BOFA Canada Bank, et al.*; *The Crown & Hand Pub Ltd. v. Bank of America Corporation, et al.*; *Hello Baby Equipment inc. v. BOFA Canada Bank, et al.*; *Bancroft-Snell, et al. v. Visa Canada Corporation, et al.*; et *9085-4886 Québec Inc. v. Visa Canada Corporation, et al.* Les défenderesses de chaque recours sont Visa Canada Corporation (Visa) et MasterCard International Incorporated (MasterCard) (collectivement, les réseaux) ainsi que la TD et plusieurs autres institutions financières. Les membres du groupe formant le recours collectif sont des commerçants canadiens qui acceptent Visa ou MasterCard pour le paiement de produits et services. Bien que des différences existent entre les recours, dans la majorité il est allégué que, de mars 2001 jusqu'à présent, les réseaux auraient conspiré avec leurs banques émettrices et leurs acquéreurs pour fixer des frais excessifs et que certaines règles (par exemple, la règle obligeant à honorer toutes les cartes et la règle de non-imposition de frais supplémentaires) auraient pour effet d'accroître les frais d'escompte de commerçant. Les recours comprennent le complot civil, des infractions à la *Loi sur la concurrence*, l'ingérence dans des relations économiques et l'enrichissement injustifié. Des dommages-intérêts généraux et exemplaires d'un montant non précisé sont réclamés au nom des commerçants membres du groupe formant le recours collectif. Dans le cadre de l'instance du cas type en Colombie-Britannique, la décision de certifier en partie l'action comme recours collectif a été rendue le 27 mars 2014. Cette décision a été portée en appel tant par les représentants du recours que par les défenderesses. Les appels ont été entendus en décembre 2014 et la décision est en instance.

ACTIFS AFFECTÉS EN GARANTIE ET SÛRETÉS

Dans le cadre normal des activités, des valeurs mobilières et d'autres actifs sont affectés en garantie de passifs ou de passifs éventuels, y compris de contrats de rachat, de passifs de titrisation, de titres de fiducie de capital et de transactions d'emprunt de valeurs mobilières. Des actifs sont également déposés dans le but de participer aux systèmes de compensation et de paiement et aux institutions de dépôt ou d'avoir accès aux facilités des banques centrales de territoires étrangers, ou encore à titre de garantie pour les règlements de contrats auprès de Bourses de dérivés ou d'autres contreparties de dérivés. Au 31 janvier 2015, des valeurs mobilières et d'autres actifs d'une valeur comptable de 160 milliards de dollars (146 milliards de dollars au 31 octobre 2014) étaient affectés en garantie relativement à ces transactions.

Au 31 janvier 2015, certains prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers d'une valeur comptable de 8 milliards de dollars (8 milliards de dollars au 31 octobre 2014) et des prêts hypothécaires résidentiels d'une valeur comptable de 9 milliards de dollars (8 milliards de dollars au 31 octobre 2014) étaient aussi affectés en garantie à l'égard des obligations sécurisées émises par la Banque.

Actifs pouvant être redonnés en garantie ou vendus

(en millions de dollars canadiens)

	Aux	
	31 janvier 2015	31 octobre 2014
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	31 912 \$	30 642 \$
Autres actifs	100	100
Total	32 012 \$	30 742 \$

De plus, la Banque peut accepter des actifs financiers à titre de garanties que la Banque est autorisée à vendre ou à réaffecter en garantie en l'absence de défaut. Ces opérations ont été conclues à des conditions normales de crédit et d'emprunt et de prêt de valeurs mobilières. Au 31 janvier 2015, la juste valeur des actifs financiers acceptés à titre de garanties que la Banque est autorisée à vendre ou à réaffecter en garantie en l'absence de défaut s'établissait à 25 milliards de dollars (22 milliards de dollars au 31 octobre 2014). La juste valeur des actifs financiers acceptés à titre de garanties qui ont été vendus ou réaffectés en garantie (à l'exception des garanties en espèces) était de 6 milliards de dollars au 31 janvier 2015 (4 milliards de dollars au 31 octobre 2014).

ACTIFS VENDUS AVEC RECOURS

Dans le cadre de ses activités de titrisation, la Banque fait habituellement des déclarations usuelles et donne des garanties d'usage à l'égard des actifs sous-jacents qui peuvent entraîner l'obligation de racheter les actifs. Ces déclarations et garanties indiquent que la Banque, en sa qualité de vendeur, a procédé à la vente des actifs de bonne foi et conformément aux lois et aux exigences contractuelles applicables. Si ces critères n'étaient pas satisfaits, la Banque pourrait devoir racheter les prêts.

ACTIFS VENDUS AVEC UNE OBLIGATION DE RACHAT ÉVENTUEL

La Banque vend des prêts hypothécaires, qu'elle continue de gérer, au Fonds hypothécaire TD (le Fonds), un fonds commun de placement géré par la Banque. Dans le cadre de ses responsabilités, la Banque a l'obligation de racheter des prêts hypothécaires lorsqu'ils sont en défaut ou si le Fonds fait face à un événement d'illiquidité, par exemple s'il ne dispose pas de suffisamment de trésorerie pour honorer les rachats au gré des porteurs de parts. Pour les trois mois clos le 31 janvier 2015, la juste valeur des hypothèques rachetées par suite d'un événement d'illiquidité s'est élevée à 3 millions de dollars (néant pour les trois mois clos le 31 janvier 2014).

NOTE 19 : INFORMATIONS SECTORIELLES

Aux fins de la présentation de l'information de gestion, la Banque présente ses résultats en fonction de trois secteurs d'exploitation comme suit : les Services de détail au Canada, lesquels comprennent les résultats des activités des services bancaires personnels et commerciaux au Canada, des cartes de crédit au Canada, de Financement auto TD au Canada et des activités de gestion de patrimoine et d'assurance au Canada; les Services de détail aux États-Unis, lesquels comprennent les résultats des activités des services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, des cartes de crédit aux États-Unis, de Financement auto TD aux États-Unis, des activités de gestion de patrimoine aux États-Unis et de la participation de la Banque dans TD Ameritrade; et les Services bancaires de gros. Les autres activités de la Banque sont regroupées au sein du secteur Siège social.

Les résultats du portefeuille de cartes de crédit Aéroplan, acquis le 27 décembre 2013, sont présentés dans le secteur Services de détail au Canada.

Le tableau suivant présente les résultats sectoriels pour les trois mois clos les 31 janvier.

Résultats par secteur

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Services de détail au Canada		Services de détail aux États-Unis		Services bancaires de gros		Siège social		Total	
					<i>Trois mois clos les</i>					
	31 janvier 2015	31 janvier 2014	31 janvier 2015	31 janvier 2014	31 janvier 2015	31 janvier 2014	31 janvier 2015	31 janvier 2014	31 janvier 2015	31 janvier 2014
Produits (pertes) d'intérêts net(te)s	2 435	\$ 2 345	\$ 1 642	\$ 1 477	\$ 597	\$ 551	\$ (114)	\$ (72)	\$ 4 560	\$ 4 301
Produits (pertes) autres que d'intérêts	2 464	2 284	582	592	114	167	(106)	221	3 054	3 264
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	190	230	177	238	2	–	(7)	(12)	362	456
Indemnités d'assurance et charges connexes	699	683	–	–	–	–	–	–	699	683
Charges autres que d'intérêts	2 085	2 119	1 391	1 312	433	411	256	254	4 165	4 096
Résultat avant impôt sur le résultat	1 925	1 597	656	519	276	307	(469)	(93)	2 388	2 330
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	476	393	121	95	84	77	(263)	(200)	418	365
Quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée, après impôt sur le résultat	–	–	90	68	–	–	–	9	90	77
Résultat net	1 449	\$ 1 204	\$ 625	\$ 492	\$ 192	\$ 230	\$ (206)	\$ 116	\$ 2 060	\$ 2 042

Total de l'actif aux 31 janvier¹

(en milliards de dollars canadiens)

337,9 \$ 316,6 \$ 323,0 \$ 265,9 \$ 376,8 \$ 326,0 \$ 42,5 \$ 11,9 \$ 1 080,2 \$ 920,4 \$

¹Certains montants comparatifs ont été retraités, s'il y a lieu, pour tenir compte de l'adoption de normes et modifications de normes IFRS pour 2015 (Se reporter à la note 2).

NOTE 20 : FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

La Banque gère ses fonds propres conformément aux lignes directrices établies par le BSIF. Les lignes directrices sur les fonds propres réglementaires évaluent les fonds propres compte tenu du risque de crédit, du risque de marché et du risque opérationnel. La Banque applique plusieurs directives, procédures et contrôles en matière de fonds propres pour réaliser ses objectifs.

Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) a publié la ligne directrice intitulée «Bâle III – Dispositif réglementaire mondial visant à renforcer la résilience des établissements et systèmes bancaires», Bâle III, qui institue un ratio de levier non basé sur le risque pour compléter les exigences de fonds propres fondées sur le risque. Tout comme le multiple de l'actif par rapport aux fonds propres du BSIF, le ratio de levier a pour objectif d'empêcher le secteur bancaire d'accumuler un effet de levier excessif, servant ainsi de protection contre le risque inhérent de croissance excessive de l'actif. Le ratio de levier remplace le multiple de l'actif par rapport aux fonds propres à compter du 1^{er} janvier 2015 et l'exigence minimale de fonds propres réglementaires est fixée à 3 %. Le ratio de levier est calculé conformément à la ligne directrice sur les exigences de levier du BSIF. Les principaux éléments du calcul du ratio comprennent, sans toutefois s'y limiter, les fonds propres de catégorie 1, les actifs au bilan avec ajustements faits aux expositions sur opérations de financement par titres de participation et dérivés, et les montants de l'équivalent-crédit des positions hors bilan.

Au cours des trois mois clos le 31 janvier 2015, la Banque s'est conformée à la ligne directrice du BSIF sur les ratios de fonds propres et le ratio de levier financier. Cette ligne directrice repose sur le cadre de Bâle III. Selon la ligne directrice sur les normes de fonds propres, les cibles du BSIF pour les banques canadiennes à l'égard de leur ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, de leur ratio de fonds propres de catégorie 1 et de leur ratio du total des fonds propres sont respectivement de 7 %, 8,5 % et 10,5 %.

Le tableau suivant résume la situation des fonds propres réglementaires de la Banque au 31 janvier 2015 et au 31 octobre 2014.

Situation des fonds propres réglementaires

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<i>Aux</i>	
	31 janvier 2015	31 octobre 2014 ¹
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	33 608 \$	30 965 \$
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires ²	9,5 %	9,4 %
Fonds propres de catégorie 1	39 086 \$	35 999 \$
Ratio des fonds propres de catégorie 1 ^{2, 3}	11,0 %	10,9 %
Total des fonds propres ⁴	46 586 \$	44 255 \$
Ratio du total des fonds propres ^{2, 5}	13,0 %	13,4 %
Ratio de levier financier ⁶	3,5	s. o. ⁷
Multiple de l'actif par rapport aux fonds propres ⁸	s. o.⁷	19,1

¹ Les montants n'ont pas été ajustés pour tenir compte des incidences des normes et modifications de normes IFRS pour 2015.

² La ligne directrice définitive sur les normes de fonds propres a reporté au 1^{er} janvier 2014 le début de l'application de l'exigence de fonds propres touchés par le rajustement de la valeur du crédit (RVC), qui sera progressive jusqu'au premier trimestre de 2019. À compter du troisième trimestre de 2014, chaque ratio de fonds propres comporte sa propre composante actifs pondérés en fonction des risques, conformément à la méthode progressive d'inclusion du RVC prescrite par le BSIF. Pour le troisième et le quatrième trimestres de 2014, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres ont été respectivement de 57 %, 65 % et 77 %. Pour l'exercice 2015, les facteurs scalaires sont respectivement de 64 %, 71 % et 77 %.

³ Le ratio des fonds propres de catégorie 1 correspond au total des fonds propres de catégorie 1 divisé par les actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1.

⁴ Le total des fonds propres comprend les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires et les fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2.

⁵ Le ratio du total des fonds propres correspond au total des fonds propres divisé par les actifs pondérés en fonction des risques aux fins du total des fonds propres.

⁶ Le ratio de levier financier correspond au total des fonds propres de catégorie 1 divisé par l'exposition à l'endettement, telle qu'elle est définie.

⁷ Sans objet.

⁸ Le multiple de l'actif par rapport aux fonds propres correspond au total de l'actif plus les instruments de crédit hors bilan, tels que certaines lettres de crédit et garanties, moins les participations dans des sociétés associées, le goodwill et les immobilisations incorporelles nettes, divisé par le total des fonds propres.

NOTE 21: GESTION DES RISQUES

Les politiques et les procédures relatives à la gestion des risques de la Banque sont présentées dans le rapport de gestion. Les passages ombragés de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion, en ce qui a trait au risque de marché et au risque de liquidité, font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires.

RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DES ACTIONNAIRES ET DES INVESTISSEURS

Service des relations avec les actionnaires

Si vous :	Votre demande de renseignements porte sur ce qui suit :	Veillez communiquer avec les personnes suivantes :
êtes un actionnaire inscrit (votre nom figure sur votre certificat d'actions)	un dividende non reçu, un certificat d'actions égaré, une question de succession, un changement d'adresse ou d'inscription, un changement de compte bancaire pour le dépôt des dividendes, le plan de réinvestissement des dividendes, l'élimination des envois en double aux actionnaires ou l'interruption (ou la reprise) des envois de rapports annuels et trimestriels	Agent des transferts : La Société de fiducie CST C.P. 700, succursale B Montréal (Québec) H3B 3K3 1-800-387-0825 (Canada et É.-U. seulement) ou 416-682-3860 Facsimilé : 1-888-249-6189 inquiries@canstockta.com ou www.canstockta.com
déterminez vos actions TD par l'entremise du système d'inscription direct aux États-Unis	un dividende non reçu, un certificat d'actions égaré, une question de succession, un changement d'adresse ou d'inscription, l'élimination des envois en double aux actionnaires ou l'interruption (ou la reprise) des envois de rapports annuels et trimestriels	Coagent des transferts et agent comptable des registres Computershare P.O. Box 30170 College Station, TX 77842-3170 ou Computershare 211 Quality Circle, Suite 210 College Station, TX 77845 1-866-233-4836 Service ATS (pour malentendants) : 1-800-231-5469 Actionnaires à l'extérieur des États-Unis : 201-680-6578 Service ATS pour actionnaires à l'extérieur des États-Unis : 201-680-6610 www.computershare.com
êtes actionnaire non inscrit d'actions TD qui sont détenues au nom d'un intermédiaire, comme une banque, une société de fiducie, un courtier en valeurs mobilières ou une autre personne désignée	vos actions TD, notamment des questions au sujet du plan de réinvestissement des dividendes et de l'envoi de documents aux actionnaires	Votre intermédiaire

Pour toute autre question, les actionnaires peuvent communiquer avec le Service des relations avec les actionnaires de la TD par téléphone au 416-944-6367 ou au 1-866-756-8936, ou par courriel à l'adresse tdshinfo@td.com. Veuillez prendre note qu'en nous faisant parvenir un courriel ou en nous laissant un message vocal, vous consentez à ce que nous transmettions votre demande aux personnes aptes à vous répondre.

Renseignements généraux

Communiquer avec les Affaires internes et publiques au : 416-982-8578

Produits et services : Communiquer avec TD Canada Trust, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 au 1-866-233-2323

En anglais : 1-866-567-8888

En cantonais/mandarin : 1-800-328-3698

Service de télécommunications à l'intention des malentendants : 1-800-361-1180

Site Web : <http://www.td.com/francais>

Adresse courriel : customer.service@td.com

Conférence téléphonique sur les résultats trimestriels

Le Groupe Banque TD donnera une conférence téléphonique sur les résultats, à Toronto (Ontario), le 26 février 2015. La conférence sera diffusée en webémission en direct sur le site Web de la TD à 15 h HE. Au cours de la conférence téléphonique et de la webémission, des dirigeants de la TD présenteront les résultats financiers de la Banque pour le premier trimestre et tiendront des discussions portant sur les informations présentées. Une période de questions destinée aux analystes suivra. Il sera possible de consulter les documents accompagnant les exposés qui auront lieu pendant la conférence sur le site de la TD à l'adresse www.td.com/francais/investisseurs/accueil/rapports-financiers/resultats-trimestriels/gr-2015.jsp, le 26 février 2015, vers 12 h HE. Une ligne téléphonique pour écoute seulement est ouverte au 416-204-9269 ou au 1-800-499-4035 (sans frais).

La version archivée de la webémission et des documents des exposés pourra être consultée à l'adresse www.td.com/francais/investisseurs/accueil/rapports-financiers/resultats-trimestriels/gr-2015.jsp. Il sera également possible d'écouter la conférence à partir de 18 h HE, le 26 février 2015, jusqu'au 30 mars 2015, en composant le 647-436-0148 ou le 1-888-203-1112 (sans frais). Le code d'accès est le 6570000.

Assemblée annuelle

Le jeudi 26 mars 2015

Palais des congrès du Toronto Métropolitain

Toronto (Ontario)